

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

« WE'RE COMPARING APPLES AND ORANGES ! » : EXCUSES,  
RÉPARATIONS ET CONCURRENCES DES MÉMOIRES APRÈS LA SECONDE  
GUERRE MONDIALE. LA CAMPAGNE POLITIQUE DES ANCIENS  
COMBATTANTS CANADIENS PRISONNIERS AU JAPON (1984-1998)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA  
  
MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR  
THOMAS EYRAUD

MAI 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

## RÉSUMÉ

Le développement de la campagne de réparation suite aux mauvais traitements subis en captivité des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon durant la Seconde Guerre mondiale prend place dans le contexte de la campagne menée par les Canadiens japonais depuis 1984 afin d'obtenir des réparations pour leur internement par le gouvernement canadien au cours du conflit au nom de la *Loi sur les mesures de guerre*. Les vétérans sont menés par deux associations, les Amputés de Guerre et la *Hong Kong Veterans Association*, qui portent leur cause à une double échelle nationale et internationale. Nous cherchons ici à mettre en lumière une campagne politique assez peu traitée par l'historiographie et qui illustre une concurrence des mémoires de la guerre au Canada.

L'objectif de cette recherche est d'observer quelles sont les expressions de ces mémoires concurrentielles de la guerre et comment cette conflictualité permet de construire ces mêmes mémoires. Nous nous interrogeons également sur l'influence de ces expressions mémorielles sur le débat politique des réparations. Cette question est une porte d'entrée pour s'interroger sur le déroulé de la campagne des survivants des camps japonais. Quelles sont les stratégies politiques et médiatiques adoptées par ces vétérans pour atteindre leur but, à savoir obtenir des excuses et des compensations de la part du Japon pour leurs travaux forcés durant leur captivité ? Comment expliquer leur manque de poids politique apparent ? Pour ce faire, nous traitons tout d'abord des expressions mémorielles du débat puis de la scène canadienne de la campagne des anciens combattants. Enfin, nous abordons la dimension transnationale de cette dernière. Cette étude s'appuie sur des archives associatives, des sources de presses et des archives de débats politiques et parlementaires.

La campagne des anciens combattants canadiens se solde par un succès en demi-teinte. Ils arrivent, en effet, à obtenir des réparations financières de la part du gouvernement canadien en décembre 1998 mais n'obtiennent pas plus que des excuses

informelles de la part du Japon. Leurs difficultés, que ce soit avec l'ONU, le gouvernement japonais ou bien dans leur confrontation avec les Canadiens japonais, s'expliquent en grande partie par le rôle joué par le gouvernement canadien. Ce dernier privilégie des enjeux diplomatiques, politiques et commerciaux et n'apporte pas le soutien attendu par les vétérans. C'est pour ces raisons que les associations d'anciens combattants redirigent leur lutte contre le gouvernement canadien à partir de 1995.

En revanche, les anciens combattants parviennent à diffuser efficacement leurs mémoires auprès des Canadiens grâce à ces multiples stratégies nationales et transnationales. Leur campagne est un moment fort de diffusion de leurs mémoires de la guerre, également propice au développement d'une concurrence victimaire avec les Canadiens japonais. Certes, l'utilisation des mémoires des vétérans n'a pas l'efficacité attendue sur le gouvernement canadien mais est suffisante pour arriver à obtenir le soutien parlementaire et du public en 1998, menant aux réparations.

## REMERCIEMENTS

Nombreuses sont les personnes ayant contribué à l'achèvement de ce mémoire. Je souhaite tout d'abord remercier ceux sans qui ce mémoire n'aurait jamais pu exister. Merci à Jonas Champion (UQTR) et Marc Bergère (Rennes 2) pour cette co-direction de mes recherches. Merci à J. Champion pour son suivi attentif, ses conseils avisés et sa bonne humeur lors de nos rencontres. Merci à M. Bergère pour son encadrement et surtout pour la possibilité de candidater au programme de bourse PAIR de l'UQTR et donc, la possibilité de vivre l'une des aventures les plus folles de ma vie.

J'aimerais aussi remercier pour leur soutien indéfectible, mon père, François, mes sœurs, Héloïse et Clotilde et ma mère, Maud. Maman, merci pour tes corrections et merci de m'avoir aidé à rester à la surface dans les moments les plus durs. C'est toi qui m'as donné le goût de l'histoire dès l'enfance, ce mémoire est donc aussi le tien.

J'ai une pensée toute particulière pour Fabrice Leblanc, mon professeur d'histoire-géographie au lycée. Je souhaite le remercier de m'avoir donné envie de faire de l'histoire mes études, lorsque tout le monde me dirigeait vers d'autres voies.

Je remercie également l'Université Rennes 2, plus particulièrement le département d'Histoire, pour tout ce que son environnement si particulier m'a apporté depuis le début de mes études supérieures en 2018. L'enseignement que j'ai reçu a été un autre moteur de ma passion pour cette discipline.

Si ces deux années ont été une réussite, c'est aussi grâce au corps professoral et le cadre de travail offert par le CIEQ. Merci à Stéphane Castonguay et Sylvie Taschereau pour tous leurs conseils qui m'ont permis de grandement avancer sur mon mémoire. Merci également à Isabelle Bouchard et Jonas Champion qui m'ont donné la chance de travailler comme assistant de recherche et d'enseignement. Merci au CIEQ pour son soutien financier, à travers la bourse d'excellence en études québécoises.

Merci à Erwan, Valentin, Zoé, Bérengère, Lucas, Orane et Pauline, nous n'étions pas sur le même continent mais nous étions dans la même galère ! Je remercie Florian, Bastien, LJ, Robin, Sarah et Lison pour les rires et le soutien quotidien. Enfin, je te remercie pour tout Juliette.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	i
REMERCIEMENTS .....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	vii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : UNE ÉTUDE MOBILISANT UNE MULTIPLICITÉ DE CHAMPS HISTORIOGRAPHIQUES ET DE MÉTHODES D'ANALYSE .....	4
1.1    Un sujet à la croisée de l'historiographie des anciens combattants, des usages du passé de la guerre et des campagnes de réparations .....	4
1.1.1    Histoire de l'internement des Canadiens japonais et des réparations au Canada .....	4
1.1.2    Une ou des mémoires canadiennes japonaises ? .....	6
1.1.3    Les anciens combattants et les réparations au Canada .....	8
1.1.4    L'utilisation du passé pour les réparations ou la concurrence des récits historiques .....	18
1.2    Questions de recherche et cadres d'analyse .....	22
1.2.1    Questions et hypothèse de recherche .....	22
1.2.2    Cadres d'analyse .....	24
1.3    Sources et méthodologie .....	30
1.3.1    Description du corpus documentaire .....	30
1.3.2    Méthodologie .....	34
CHAPITRE 2 : UN DÉBAT AUX EXPRESSIONS MÉMORIELLES CONCURRENTES ET CONFLICTUELLES .....	41

2.1	Un moment de construction des mémoires collectives de la Seconde Guerre mondiale .....	41
2.1.1	Une contre-mémoire de l'internement développée par les vétérans ....	42
2.1.2	Un récit ambigu des mémoires des vétérans de Hong Kong .....	48
2.1.3	L'importance des récits individuels pour forger les récits collectifs ...	55
2.1.4	Les similarités de récits a priori opposés .....	60
2.2	Une concurrence des mémoires .....	63
2.2.1	Les mécanismes de la concurrence mémorielle .....	63
2.2.2	Les anciens combattants et « l'affaire Obata » .....	68
2.2.3	Les enjeux du jugement du passé .....	75
CHAPITRE 3 : UNE CAMPAGNE POLITIQUE À L'ÉCHELLE CANADIENNE		79
3.1	Le monde vétérans canadien et les réparations .....	79
3.1.1	La <i>Hong Kong Veterans Association</i> .....	80
3.1.2	Le monde associatif des anciens combattants et les soutiens de la HKVA .....	83
3.1.3	Des individualités omniprésentes dans le débat : Clifford Chadderton et Leonard Birchall .....	88
3.2	Les stratégies politiques et médiatiques des anciens combattants .....	92
3.2.1	Interpeller et dialoguer avec le gouvernement .....	92
3.2.2	La tribune parlementaire et les réparations .....	98
3.2.3	La presse comme lieu d'expression du débat .....	105
3.2.4	Buts opposés mais stratégies identiques .....	109
3.3	multiples divisions et hétérogénéité des acteurs .....	113
3.3.1	La situation et l'engagement des anciens combattants canadiens japonais .....	114
3.3.2	Une société canadienne divisée .....	122
CHAPITRE 4 : LES DIMENSIONS TRANSNATIONALES DES RÉPARATIONS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS .....		127

4.1	Le poids de la diplomatie canadienne .....	127
4.1.1	Des relations délicates entre les anciens combattants canadiens et le Japon .....	128
4.1.2	Une décennie et demie de conflictualités avec l’agenda diplomatique canadien .....	132
4.2	La lutte des anciens combattants à l’ONU (1987-1995).....	137
4.2.1	Une campagne politique marquée par l’enjeu du droit international.	137
4.2.2	Une diversité de stratégies politiques et juridiques pour renforcer la campagne des vétérans.....	145
4.3	Une solidarité internationale des anciens prisonniers de guerre .....	148
4.3.1	Les Canadiens comme meneurs d’une « internationale d’anciens prisonniers » à partir de 1987 .....	148
4.3.2	Les anciens combattants alliés et leurs campagnes de réparations ....	153
	CONCLUSION.....	161
	BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES .....	169
	ANNEXES .....	181
	Annexe 1.....	181
	Annexe 2.....	183
	Annexe 3.....	187
	Annexe 4.....	190
	Annexe 5.....	198
	Annexe 6.....	199
	Annexe 7.....	202
	INDEX DES ACTEURS .....	204

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ICRC/CICR : *International Comitee of the Red Cross / Comité international de la Croix-Rouge*

HKVA : *Hong Kong Veterans Association*

HKVCA : *Hong Kong Commemorative Association*

NAJC/ANJC : *National Asssociation of Japanese Canadians / Association nationale des Japonais Canadiens*

NCVA/CNAAC : *National Council of Veterans Association / Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada*

UN/ONU : *United Nations / Organisation des Nations Unies*

RCL/LRC : *Royal Canadian Legion / Légion royale canadienne*

## INTRODUCTION

« We're comparing apples and oranges ! »<sup>1</sup> : c'est par ces mots que Roger Obata<sup>2</sup>, ancien combattant canadien<sup>3</sup> japonais de la Seconde Guerre mondiale, compare la cause des Canadiens japonais et celle des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon. Cette citation est particulièrement représentative des tensions et conflits mémoriels qui touchent le Canada durant les années 1980 et notamment pendant la campagne de réparations menée par les Canadiens japonais. Ces derniers cherchent à obtenir des excuses du gouvernement fédéral et des compensations pour leur internement durant la guerre.

Suite à l'attaque de Pearl Harbor le 7 décembre 1941, la côte ouest-canadienne, et plus particulièrement la Colombie-Britannique, sombre dans la paranoïa et la peur d'une cinquième colonne japonaise sur ses terres. Cette crainte est alimentée par le racisme et les mesures discriminatoires que subit la communauté canadienne japonaise depuis son installation à la fin du XIXe siècle<sup>4</sup>. En parallèle de l'attaque de Pearl Harbor, Hong Kong est attaquée par les Japonais le 8 décembre 1941. La défense alliée (qui compte 1975 Canadiens) est bien trop inférieure en nombre à ses adversaires et les troupes du Commonwealth finissent par se rendre après plus de deux semaines de combats intenses le 25 décembre 1941. Ce sont 290 soldats canadiens qui perdent la vie lors de la bataille et un peu moins de 1700 survivants qui sont faits prisonniers par l'armée impériale. Ils sont 264 à périr dans les camps japonais, dans des conditions de

---

<sup>1</sup> Bibliothèque et Archives Canada (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, CBLT Newshow Re : Hong Kong Vets, 30 janvier 1986.

<sup>2</sup> Roger Obata est un ancien combattant canadien japonais de la Seconde Guerre mondiale. Il est un activiste important de la cause canadienne japonaise lors de la campagne des réparations et est investi auprès de sa communauté depuis les années 1930. Il est en effet le premier président de la *National Japanese Canadian Citizens' Association* (ancêtre de la *National Association of Japanese Canadians*) en 1947. Il s'agit d'un membre éminent de sa communauté.

<sup>3</sup> Dans ce mémoire, les termes de vétéran et ancien combattant sont utilisés comme synonymes, afin d'éviter trop de répétitions.

<sup>4</sup> Greg Robinson, *Un Drame de la Deuxième Guerre : le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, p.19-64 et Christian Roy, *Histoire de la communauté japonaise du Québec 1942-1988*, Thèse, Université du Québec à Montréal, 2016, p.474-489.

vie très dures. Au cours de leur emprisonnement, ils réalisent de nombreux travaux forcés, dans des usines par exemple<sup>5</sup>. Ceux qui reviennent au pays après la fin des hostilités font partie des soldats alliés ayant passé le plus de temps en captivité.

En parallèle de leur détention au Japon, la tension monte progressivement au Canada sous la pression des hommes politiques et des lobbies nativistes, conduisant au décret 1486 le 24 février 1942. Il s'agit de l'évacuation de la côte ouest par la communauté canadienne japonaise (alors représentant environ 22 000 personnes) et son internement dans des camps à l'intérieur des terres ou bien dans des fermes agricoles. Cette décision se fait en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*. L'internement ne prend fin qu'en 1945, mais les ex-internés doivent attendre 1949 avant de pouvoir enfin retourner dans leur province d'origine et de profiter pleinement de leurs droits<sup>6</sup>. Cet internement s'inscrit d'ailleurs dans un contexte nord-américain puisque les États-Unis font de même dès le 19 février 1942 avec les Américains d'origine japonaise<sup>7</sup>.

Les anciens combattants se réintègrent tant bien que mal à la société civile grâce à de nombreux programmes de réinsertion gouvernementaux et un système de pensions pour invalidité et/ou captivité. Le Traité de paix, ou traité de San Francisco, de 1952 met fin à l'état de guerre entre le Canada et le Japon et compense les anciens prisonniers à hauteur de 1,5 dollar par jour en captivité<sup>8</sup>. Ils ne sont toutefois pas rémunérés pour leurs travaux forcés, ce qui va devenir la base de leurs revendications dans les années 1980-1990. Les anciens prisonniers obtiennent finalement une compensation de 24 000 dollars le 12 décembre 1998<sup>9</sup>. Les Canadiens japonais, quant à eux, se sont dispersés à travers le Canada et s'intègrent au point d'être perçus comme une « minorité modèle »<sup>10</sup>. Toutefois, le centenaire de leur présence en 1977 conduit à un réveil des mémoires et une volonté d'obtenir des réparations. Cette campagne est menée par la *National Association of Japanese Canadians* (NAJC), qui arrive à obtenir

---

<sup>5</sup> Dave McIntosh, *Hell on Earth : Aging Faster, Dying Sooner : Canadian Prisoners of The Japanese During World War II*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1997, 277p.

<sup>6</sup> Robinson, *Un Drame de la Deuxième ...* p.249-281.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p.92-93.

<sup>8</sup> Bradley St Croix, « The Victors, Not the Vanquished : A Conversation with Hong Kong Veteran George MacDonell », *Canadian Military History*, vol.30, n°2, 2021, p.1-12.

<sup>9</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Nouvelles gouvernementales, « Canada to Pay Hong Kong Veterans nearly \$24,000 », 11 décembre 1998.

<sup>10</sup> Tomoko Makabe, *The Canadian Sansei*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p.38-59.

des excuses officielles du gouvernement fédéral de Brian Mulroney et des compensations monétaires le 22 septembre 1988. Il s'agit là véritablement du fruit de plusieurs années de débats publics et politiques particulièrement controversés.

Nos recherches se focalisent ainsi sur des acteurs présentés par l'historiographie comme des opposants à ces réparations : les anciens combattants canadiens, particulièrement les anciens prisonniers de guerre au Japon. Notre intérêt se porte notamment sur ceux de la bataille de Hong Kong qui représentent en réalité la très grande majorité des prisonniers canadiens sur le front Pacifique. Nous les désignons sous un terme plus général malgré tout puisque quelques vétérans très investis sont d'anciens prisonniers capturés ailleurs qu'à Hong Kong, comme Leonard Birchall<sup>11</sup>. De plus, certains anciens combattants canadiens japonais sont très impliqués dans le débat comme Roger Obata. Ces anciens combattants cherchent eux-mêmes à obtenir des réparations du gouvernement japonais pour le traitement qu'ils ont subi et les travaux forcés qu'ils ont réalisés. Toutefois, bien que ces catégories de vétérans (anciens combattants de Hong Kong, vétérans canadiens japonais) soient au centre de nos recherches, l'ensemble du monde des anciens combattants nous intéresse puisque plusieurs associations de vétérans vont s'emparer du sujet. Cette question s'inscrit d'ailleurs à une échelle internationale, puisque d'autres anciens combattants alliés ont été faits prisonniers par le Japon et prennent part au débat.

Cette étude sur l'attitude des anciens combattants commence en 1984 au moment où la campagne des réparations canadiennes japonaises devient de plus en plus publique grâce à *Equality Now* !<sup>12</sup>. Cette même année, la campagne menée par les anciens prisonniers se structure en réaction à celle de la NAJC. Notre travail dépasse le cadre de l'année 1988 et s'étend jusqu'aux compensations offertes par le gouvernement fédéral aux anciens prisonniers de guerre en décembre 1998. En effet, les Canadiens japonais sont régulièrement utilisés comme éléments rhétoriques dans le langage des vétérans pour obtenir des réparations.

---

<sup>11</sup> Leonard Birchall est un ancien aviateur canadien, connu comme le « Sauveur de Ceylan », prisonnier au Japon après la destruction de sa patrouille en avril 1942. Il est très actif contre la campagne des réparations envers les Canadiens japonais.

<sup>12</sup> Il s'agit d'un dossier de revendications transmis par la NAJC au gouvernement fédéral, comportant des demandes sur les réparations envers la communauté mais également sur le racisme au Canada.

## **CHAPITRE 1 : UNE ÉTUDE MOBILISANT UNE MULTIPLICITÉ DE CHAMPS HISTORIOGRAPHIQUES ET DE MÉTHODES D'ANALYSE**

### **1.1 UN SUJET À LA CROISÉE DE L'HISTORIOGRAPHIE DES ANCIENS COMBATTANTS, DES USAGES DU PASSÉ DE LA GUERRE ET DES CAMPAGNES DE RÉPARATIONS**

Nos recherches soulèvent de nombreux enjeux et nécessitent que l'on s'intéresse à plusieurs champs historiographiques. Afin de saisir les débats autour des réparations, il faut connaître quel récit est fait de l'internement des Canadiens japonais mais aussi des réparations. Cette étude nous conduit par la suite à analyser la multiplicité de leurs mémoires alors qu'un certain pan de l'historiographie tend à les homogénéiser.

#### **1.1.1 Histoire de l'internement des Canadiens japonais et des réparations au Canada**

L'histoire de l'internement des Canadiens japonais est un champ de recherche particulièrement riche et fertile depuis les années 1980. L'une des premières études marquantes à ce sujet est celle d'Ann Sunahara en 1981. Grâce à l'utilisation de sources gouvernementales et ministérielles jusqu'à alors inaccessibles, Sunahara affirme que l'internement est le fruit de décisions politiques influencées par un racisme anti-asiatique et non une volonté de protéger la communauté de la violence qu'elle aurait pu rencontrer en Colombie-Britannique et des dangers que représentent les supposés espions présents chez les Canadiens japonais<sup>1</sup>. Sa thèse est appuyée par l'historiographie des décennies suivantes et enrichie par plusieurs contributions comme l'histoire comparée de l'internement au Canada et aux États-Unis publiée par Greg Robinson<sup>2</sup> ou l'étude de Patricia Roy sur les Canadiens d'origine asiatique au

---

<sup>1</sup> Ann Sunahara, *The Politics of Racism: The Uprooting of Japanese Canadians during the Second World War*, Toronto, James Lorimer & Company, 1981, p.3-66.

<sup>2</sup> Robinson, *Un Drame de la Deuxième ...*319p.

XXe siècle<sup>3</sup>. Il est important de retenir ces éléments (le racisme et la justification du gouvernement de l'époque), puisque ce sont des arguments utilisés par les acteurs dans les années 1980 et 1990 pour défendre leur agenda politique.

Notre sujet s'inscrit pleinement dans l'historiographie des réparations au Canada, qui est particulièrement fertile tant les excuses et réparations se multiplient dans ce pays comme le soulignent Travis Tomchuck et Jodi Giesbrecht, dans un article où ils étudient les stratégies de quatre mouvements de réparations liés aux communautés immigrées<sup>4</sup>. Cette dynamique riche est soutenue par Jennifer Henderson et Pauline Wakeham qui avancent l'idée d'une « culture of redress » comme un « paradigme social dominant » dans toutes les sociétés<sup>5</sup>. Il nous faut identifier deux types de production : les œuvres militantes comme celles rédigées par Roy Miki<sup>6</sup> ou Audrey Kobayashi<sup>7</sup> au sujet des Canadiens japonais et les travaux d'historiens comme ceux de Franca Iacovetta<sup>8</sup>, Ian Radforth<sup>9</sup> ou Frances Swyripa<sup>10</sup>. L'histoire des réparations est elle-même liée à celle des usages du passé et des mémoires. Notre étude s'inscrit dans une étude des dynamiques d'usages politiques du passé tels que décrits par Martin Pâquet comme « une série de pratiques – pratiques rhétoriques mais aussi symboliques, catégorielles, classificatrices ou commémoratives faisant référence à des représentations sociales d'un passé proche ou lointain<sup>11</sup> ».

---

<sup>3</sup> Patricia E. Roy, *The Triumph of Citizenship, The Japanese and Chinese in Canada, 1941-67*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2008, p.11.

<sup>4</sup> Travis Tomchuk et Jodi Giesbrecht, *Mouvements de réparation au Canada*, Ottawa, La Société historique du Canada, 2018, p.1.

<sup>5</sup> Jennifer Henderson et Pauline Wakeham, « Introduction » dans Jennifer Henderson et Pauline Wakeham, dir. *Reconciling Canada : Critical Perspectives on the Culture of Redress*, Toronto, University of Toronto Press, 2013, p.3-5.

<sup>6</sup> Roy Miki et Cassandra Kobayashi, *Justice in Our Time : The Japanese Canadian Redress Settlement*. Vancouver, Talonbooks, 1991, 160p.

<sup>7</sup> Audrey Kobayashi. « The Japanese-Canadian Redress Settlement and its Implications for "Race Relations" ». *Canadian Ethnic Studies/Etudes ethniques au Canada*, vol. 24, no. 1, 1992, p.1-19.

<sup>8</sup> Franca Iacovetta et Robert Ventresca, « Redress, Collective Memory and the Politics of History », Franca Iacovetta, Robert Perin et Angelo Principe, dir. *Enemies Within Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p.379-412.

<sup>9</sup> Ian Radforth, « Ethnic Minorities and Wartime Injustices: Redress Campaigns and Historical Narratives in Late Twentieth-Century Canada », *Settling and Unsettling Memories: Essays in Canadian Public History*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 369-415.

<sup>10</sup> Frances Swyripa, « The Politics of Redress : The Contemporary Ukrainian-Canadian Campaign » Franca Iacovetta, Robert Perin et Angelo Principe, dir. *Enemies Within : Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p.355-378.

<sup>11</sup> Martin Pâquet, « 'Amnistier le passé comme on enlève des bottes'. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », Martin Pâquet, dir. *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques*, Québec, Nota Bene, 2006, p.17.

Ces pratiques sont applicables aux réparations comme nous le détaillerons plus tard. Cette question est également indissociable des mémoires (notamment de la mémoire collective) et de leurs usages, de leurs constructions dans le cadre des réparations. Dans le cas canadien japonais, Miki se base sur son expérience personnelle pour décrire ces constructions grâce aux réunions, conférences etc<sup>12</sup>. Pamela Sugiman insiste sur la fluidité des mémoires (ce qui est essentiel à retenir pour notre étude)<sup>13</sup> tandis que Marie-Claire Lavabre rappelle la polysémie du terme mémoire et les enjeux autour de sa délimitation<sup>14</sup>. Ces questions forgent nos questionnements sur les mémoires des anciens combattants et leurs concurrents.

### 1.1.2 Une ou des mémoires canadiennes japonaises ?

Les auteurs que nous avons évoqués ont souligné la fluidité des mémoires, c'est-à-dire le fait qu'elles ne sont pas figées et sont sujettes à changements. Mona Oikawa<sup>15</sup> et Kirsten McAllister<sup>16</sup> traitent toutes les deux des mémoires de l'internement canadien japonais et arrivent à la conclusion que la mémoire individuelle tient une place importante dans la mémoire collective. Elles appellent ainsi à repenser les mémoires de la communauté comme des mémoires plus hétérogènes afin de reconsidérer l'histoire de l'internement. Cela soulève finalement la question de l'homogénéité du groupe face aux réparations. L'historiographie a un temps insisté sur l'unicité de la communauté : c'est ce que fait Roy Miki qui décrit les stratégies de la *National Association of Japanese Canadians* pour construire une mémoire collective. Miki défend l'idée selon laquelle les internés sont très souvent silencieux et ne veulent pas parler de leur passé<sup>17</sup>. Il fait une généralisation et donne un caractère homogène au

---

<sup>12</sup> Roy Miki, *Redress: Inside the Japanese Canadian Call for Justice*, Vancouver, Raincoast Books, 2004, p.243-260.

<sup>13</sup> Pamela Sugiman, « Memories of Internment : Narrating Japanese Canadian Women's Life Stories », *Canadian Journal of Sociology/Cahiers Canadiens de Sociologie*, vol.29, no. 3, 2004, p. 359-388.

<sup>14</sup> Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, vol. 7. 2000, p. 48-57.

<sup>15</sup> Mona Oikawa, *Cartographies of Violence : Japanese Canadian Women, Memory, and the Subjects of the Internment*. Toronto, University of Toronto Press, 2012, p.5.

<sup>16</sup> Kirsten McAllister, « Archive and Myth: The Changing Memoryscape of Japanese Canadian Internment Camps », James Opp et John C. Walsh, dir. *Placing Memory and Remembering Place in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2010, p.240-241.

<sup>17</sup> Miki, *Redress: Inside the Japanese Canadian ...*, p.243-260.

groupe. Dans son étude sur l'identité des Sansei (la troisième génération de la communauté japonaise) se basant sur l'histoire orale, la sociologue Tomoko Makabe décrit aussi les internés comme silencieux ce qui favorise selon elle ainsi un écart générationnel et un désintérêt pour le mouvement de réparation chez la majorité des Sansei<sup>18</sup>. Cela illustre une certaine hétérogénéité de la communauté. La vision unie de la communauté est ainsi remise en cause par Oikawa qui affirme que de nombreux Sansei connaissaient l'histoire de leurs mères et avaient une mémoire individuelle de l'évènement, les conduisant à s'intéresser aux réparations<sup>19</sup>.

Depuis les années 2000, l'historiographie s'intéresse davantage aux divisions qui existent à l'intérieur de la communauté canado-japonaise. Roy Miki décrit les coulisses du mouvement de réparation, dont les tensions politiques entre le comité de réparations et la NAJC sur les modalités de la compensation<sup>20</sup>. Nous avons également vu l'opposition entre Makabe et Oikawa à propos de l'investissement des Sansei, témoignant du débat historiographique. Dans sa thèse sur la communauté japonaise au Québec, Christian Roy s'intéresse (en s'appuyant notamment sur la presse et les archives communautaires) à son intégration à la société québécoise de la deuxième moitié du XXe siècle et sa construction identitaire. Il consacre toute une section de ce travail au mouvement de réparations où il décrit notamment les divergences entre la communauté canadienne japonaise montréalaise et la NAJC sur la nature des compensations demandées<sup>21</sup>. Ainsi les divisions et l'hétérogénéité des Canadiens japonais sont particulièrement bien traitées dans l'historiographie et nous incitent à ne pas considérer les anciens combattants canadiens comme un groupe d'acteurs unique, homogène et avec un agenda politique commun. De la même manière, les mémoires de la guerre ne sont pas les mêmes pour un survivant de la bataille de Hong Kong emprisonné au Japon que pour un soldat capturé à Dieppe<sup>22</sup>. De plus, même au sein de

---

<sup>18</sup> Makabe, *The Canadian Sansei*, 228p.

<sup>19</sup> Oikawa, *Cartographies of Violence : Japanese Canadian ...*, p.5.

<sup>20</sup> Miki, *Redress: Inside the Japanese Canadian ...*, p.168-169.

<sup>21</sup> Roy, *Histoire de la communauté japonaise ...*, p.474-489.

<sup>22</sup> Le raid de Dieppe est une opération menée par les Alliées le 19 août 1942. Le but était de tester les défenses allemandes sur les côtes de la France occupée. Cette attaque représente la première grande opération qui implique les forces armées canadiennes, qui composent d'ailleurs la majorité du contingent allié avec environ 5 000 hommes. Le raid est un échec important, avec plus de 900 morts canadiens et un peu moins de 2 000 prisonniers. Le raid de Dieppe marque fortement les Canadiens, par l'ampleur de la défaite. Pour en savoir plus voir : Béatrice Richard, *La mémoire de Dieppe : radioscopie d'un mythe*, Montréal, VLB, 2002, 205p.

ces groupes, tous les vétérans ne sont pas alignés sur une position, certains pouvant être en faveur des réparations pour les Canadiens japonais alors que d'autres y sont farouchement opposés.

### 1.1.3 Les anciens combattants et les réparations au Canada

Il nous faut aborder la vaste littérature concernant les anciens combattants. Concernant ces derniers et la campagne canadienne japonaise, le travail historiographique reste encore à faire. Pour mieux saisir les enjeux du débat et les revendications des vétérans, il est nécessaire de se pencher sur l'écriture de la bataille de Hong Kong mais aussi sur leurs luttes après la guerre pour obtenir de meilleurs droits. Un détour par l'historiographie des vétérans à l'international est aussi essentiel pour mieux saisir les similarités et spécificités avec le cas canadien. Cela permet ainsi d'avoir une meilleure vision de la campagne internationale menée par les anciens combattants.

*Une historiographie des anciens prisonniers au Japon et des réparations qui reste à écrire*

L'article de Desmarais sur l'utilisation du passé dans le cadre de la campagne des réparations envers les Canadiens japonais tient une place importante dans notre démarche<sup>23</sup>. En effet, cette chercheuse s'interroge sur les stratégies rhétoriques des acteurs, les divisions des acteurs, les mémoires conflictuelles et une multiplicité d'enjeux (relations économiques avec le Japon, les élections fédérales, une influence américaine). Ces aspects nous intéressent particulièrement pour le reste de notre réflexion et permettent d'avoir un cadre général que nous cherchons à compléter. Dans un bref passage, Desmarais cite en quelques lignes l'opposition de l'association des vétérans de Hong Kong (HKVA) aux réparations et celle du monde vétéran<sup>24</sup>.

Cela est symptomatique d'un phénomène concernant les anciens combattants canadiens dans l'historiographie des réparations canadiennes japonaises : ils sont

---

<sup>23</sup> Julie Desmarais, « La « réparation » de l'internement des Canadiens d'origine japonaise : l'utilisation d'un récit » dans Martin Pâquet, dir. *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques.*, Québec, Nota Bene, 2006, p.85-111.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p.104-105.

présentés de manière quasiment homogène comme des adversaires politiques des Canadiens japonais. Dans son article sur les minorités ethniques et leurs campagnes de réparations, Ian Radforth ne leur consacre que quelques lignes et pour dire des choses similaires à Julie Desmarais<sup>25</sup>. Miki et C.Kobayashi décrivent la résolution de la direction ontarienne de la Légion royale canadienne<sup>26</sup> contre le mouvement de réparations, critiquant cette position mais sans pour autant tenter de l'analyser. Il faut ici retenir que ces deux auteurs sont tous les deux des militants particulièrement investis dans la campagne et produisent davantage une œuvre militante. Dans cette perspective, ils citent grâce à des sources de presse, le cas de deux vétérans soutenant le mouvement sous-entendant ainsi une possible division de la communauté<sup>27</sup>. Cela ressemble fortement aux enjeux qui secouent également la communauté canadienne japonaise et sa supposée homogénéité. Même si cet extrait de l'ouvrage de Miki et C.Kobayashi ouvre des perspectives intéressantes que nous allons exploiter dans notre étude, cela ne couvre à peine qu'une page, illustrant ainsi la mise à l'écart des anciens combattants dans cette historiographie. Ils sont systématiquement présents mais présentés comme appartenant à la trame de fond du débat.

De plus, il n'existe que très peu de nuances sur leurs positionnements puisque peu de travaux leur sont consacrés. Pourtant les études sur les Canadiens japonais montrent bien qu'il est difficile de désigner un groupe comme homogène, puisque ce dernier est composé en réalité de plusieurs mémoires collectives elles-mêmes composées par une multitude de mémoires individuelles.

### *Une histoire de la bataille de Hong Kong et de la captivité au Japon*

Il s'agit ici de voir, grâce à l'historiographie, quelle place tient la bataille de Hong Kong et ses conséquences dans les mémoires canadiennes. Au Canada, l'écriture des guerres mondiales a longtemps été la chasse gardée des historiens officiels, c'est-à-dire, des historiens chargés par des départements de l'armée canadienne ou bien par le gouvernement d'écrire l'histoire des guerres. Cette situation dure jusqu'aux années 1960, à partir du moment où des historiens plus « indépendants » investissent le champ

---

<sup>25</sup> Radforth, « « Ethnic Minorities and Wartime Injustices ... », p.376.

<sup>26</sup> Une des principales associations regroupant les anciens combattants canadiens.

<sup>27</sup> Roy Miki et Cassandra Kobayashi, *Justice in Our Time : The Japanese Canadian Redress Settlement*. Vancouver, Talonbooks, 1991, p.101-102.

historique des guerres mondiales<sup>28</sup>. Tim Cook a consacré tout un ouvrage sur l'écriture des conflits mondiaux au Canada et explique que ces histoires officielles ont souvent pour but de « créer » et unifier la nation canadienne mais donc altèrent des événements moins glorieux comme la bataille de Hong Kong ou le raid de Dieppe en lissant le discours fait de ces batailles ou bien en cherchant d'autres raisons à ces défaites<sup>29</sup>.

Toutefois, une nouvelle génération d'historiens émerge à partir des années 1960 et questionne les récits de la guerre des histoires officielles dans le dernier quart du XXe siècle. Ces études se penchent davantage sur les conséquences sociales ou économiques de la guerre et critiquent certaines interprétations des historiens officiels. L'histoire des guerres mondiales se démocratise et est racontée dans d'autres supports comme la télévision ou le cinéma<sup>30</sup>. Ces nouvelles manières d'appréhender la guerre causent certaines controverses et l'investissement des anciens combattants dans les débats, comme ceux provoqués par le documentaire *The Valour and Horror*. Ce dernier retrace notamment la bataille de Hong Kong et celle de Normandie. Il modifierait la réalité selon les vétérans et certains historiens officiels, en atténuant par exemple les crimes de guerre allemands<sup>31</sup>.

Concernant Hong Kong, les historiens se sont d'abord un temps intéressés aux conditions de détention dans les camps et à la bataille elle-même comme le fait Dave McIntosh<sup>32</sup>. En s'appuyant notamment sur des témoignages de survivants, McIntosh décrit la dureté de la vie de prisonnier et les souffrances des soldats capturés mais également le retour à la vie civile. Il consacre également un chapitre aux revendications d'excuses et critique vertement le manque d'action du gouvernement fédéral canadien et il n'hésite pas à comparer le cas des vétérans de Hong Kong à celui des Canadiens japonais. Il faut toutefois prendre avec nuance cet ouvrage, qui s'inscrit clairement dans la dynamique politique vétérane cherchant à obtenir gain de cause politique. L'année de publication (1997) est particulièrement proche de la date des compensations offertes par le gouvernement fédéral (1998).

---

<sup>28</sup> Tim Cook, *Clio's Warriors : Canadian Historians and the Writing of the World Wars*, Vancouver, UBC Press, 2006, p.162-199.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.174-187.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.200-226.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.226-229.

<sup>32</sup> McIntosh, *Hell on Earth : Aging ...* 277p.

La littérature plus récente s'intéresse davantage à la mémoire de l'évènement et à la manière dont il occupe les mémoires canadiennes de la Seconde Guerre mondiale. Jonathan Vance pointe le fait que la mémoire de cette dernière est souvent assimilée et rapprochée par les Canadiens à celle de la Première Guerre mondiale, sans nécessairement les distinguer<sup>33</sup>. Le poids mémoriel du deuxième conflit mondial serait ainsi moindre dans les mémoires canadiennes, encore plus dans un contexte pacifique et prospère d'après-guerre. Cela joue un rôle important sur la mémoire des combattants puisque leurs célébrations sont généralement associées à celle de leurs prédécesseurs de 1914-1918<sup>34</sup>. La bataille de Hong Kong est également associée à de nombreux mythes négatifs comme le supposé sous-entraînement de la C Force<sup>35</sup> et cela agace particulièrement les soldats concernés<sup>36</sup>.

Cette place dans l'imaginaire collectif influence nécessairement le vécu des anciens combattants et ce sentiment de mise à l'écart joue un rôle dans la manière dont les vétérans de Hong Kong mettent en valeur leur mémoire dans les années 1980. Humphries et Rosenthal démontrent, par exemple, que les prisonniers de guerre, notamment les survivants des camps japonais, n'ont pas été traités différemment de leurs camarades dans le cadre des pensions dans les quelques années d'après-guerre (une situation qui évolue cependant dans les années 1960-1970). Cela favoriserait ainsi ce sentiment négatif de ces anciens combattants qui attendaient davantage de reconnaissance de leur expérience, qu'ils considèrent comme particulière, voire unique<sup>37</sup>.

Des travaux plus récents contribuent à revaloriser la mémoire des anciens combattants de Hong Kong et leur place dans la mémoire canadienne de la Seconde Guerre mondiale. Alexandra McKinnon détaille les efforts mis en place par la HKVA

---

<sup>33</sup> Jonathan Vance, « An Open Door to a Better Future: The Memory of Canada's Second World War ». Geoffrey Hayes, Mike Bechthold, et Matt Symes, dir., *Canada and the Second World War: Essays in Honour of Terry Copp*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2012, p.462.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 465-472.

<sup>35</sup> Il s'agit du terme par lequel on désigne la force canadienne déployée à Hong Kong.

<sup>36</sup> Franco David Macri, « Canadians Under Fire : C Force and the Battle of Hong Kong, December 1941 », *Journal of the Royal Asiatic Society Hong Kong Branch*, vol.51, 2011, p.237-256.

<sup>37</sup> Mark Humphries et Lyndsay Rosenthal, « Rehabilitation and Hong Kong Prisoners of War », *Canadian Military History*, vol.24, n°2, 2015, p.1-12.

pour insister sur leur expérience particulière de la guerre, l'unicité de leur expérience et la structuration du groupe. Elle explique également que la mémoire de ces vétérans est peu perpétuée par le gouvernement fédéral mais davantage par les individus eux-mêmes<sup>38</sup>.

Pour sa part, Bradley St Croix s'appuie sur le témoignage d'un vétéran, George MacDonell, pour tenter de déconstruire les clichés tenaces concernant la bataille de Hong Kong<sup>39</sup>. MacDonell explique que son régiment était entraîné et souhaitait se battre pour défendre le Canada mais qu'en réalité, il était face à une armée japonaise plus forte et plus nombreuse, rendant la défense de la ville impossible. Il souhaite que ses camarades et lui soient reconnus comme des vainqueurs de la guerre plutôt que des soldats ayant échoué dans leur mission. En effet, St Croix estime que si les autorités n'accordent que peu de places aux survivants de Hong Kong et des camps japonais dans les commémorations, c'est parce qu'en plus d'être associés à une défaite, ils sont considérés comme des prisonniers et non pas des soldats ayant participé à la victoire. De plus, les autorités voudraient éviter des soucis diplomatiques avec leur nouvel allié japonais d'après-guerre qui aurait rempli sa part en compensant à raison de 1,50\$ par jour de captivité les prisonniers, en vertu du Traité de paix signé en 1952<sup>40</sup>.

Bradley St Croix évoque également que cette volonté de reconnaissance a conduit justement à des démarches au niveau international de la part des anciens combattants à travers une soumission transmise au Comité des droits de l'Homme de l'ONU en 1987. Le but de cette soumission est d'obtenir des compensations monétaires du gouvernement japonais pour les travaux forcés réalisés par les prisonniers<sup>41</sup>. Cet aspect est particulièrement important dans notre étude des stratégies mises en place et des objectifs recherchés par les prisonniers de guerre pour obtenir des réparations.

---

<sup>38</sup> Alexandra McKinnon, « The Battle of Hong Kong, Forgotten and Remembered : C Force, Cultural Memory and Commemoration », *Canadian Military History*, vol.30, n°2, 2021, p.1-24.

<sup>39</sup> St Croix, « The Victors, Not the Vanquished ... », p.1-12.

<sup>40</sup> Bradley St Croix, *Fighting It Out : Canadian Troops at Hong Kong and in Memory*, Thèse, Université d'Ottawa, 2021, p.264-272.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p.272-276.

*Les anciens combattants et leurs luttes au Canada*

Après la guerre et leur retour au pays, de nombreuses dispositions sont prises par le gouvernement fédéral afin de prendre en charge les anciens combattants et leur réinsertion dans la vie civile. La préoccupation principale des associations d'anciens combattants est de demander de meilleurs taux sur les pensions, la Légion royale canadienne joue d'ailleurs un rôle essentiel dans cette lutte<sup>42</sup>. Une autre préoccupation allant de pair avec les pensions est celle de la santé des anciens combattants et des compensations auxquelles ils ont droit. Jusqu'en 1980, la notion de stress post-traumatique (PTSD en anglais) n'est pas reconnue par le gouvernement fédéral. Contrairement à ceux d'autres pays comme la Nouvelle-Zélande ou le Royaume-Uni, le gouvernement fédéral canadien privilégie les traitements médicaux plutôt qu'une compensation monétaire qui n'inciterait pas à « se faire soigner ». Après 1980, la condition mentale des vétérans devient ainsi un élément important de la rhétorique des associations qui défendent les droits des anciens combattants<sup>43</sup>. Stephen Winter souligne l'importance de cet argument dans les revendications des prisonniers canadiens au Japon dans son chapitre sur les vétérans canadiens de Hong Kong<sup>44</sup>. Il montre aussi que ces derniers ont un statut particulier puisqu'ils obtiennent progressivement les pensions maximales mais le gouvernement ne distingue pas l'expérience de captivité et les invalidités ce qui fait plafonner les pensions et conduit donc à des réclamations du groupe<sup>45</sup>. Tous ces éléments sont à prendre en compte pour saisir les stratégies politiques des vétérans canadiens et comprendre dans quel contexte elles s'inscrivent.

Les travaux de Peter Neary et Jack. L. Granatstein avancent des pistes intéressantes sur l'implication politique des anciens combattants au Canada mais elles sont à prendre avec beaucoup de précautions tant les auteurs semblent prendre parti. En effet, Granatstein estime que les vétérans manquent dans la politique canadienne et font pâle figure à côté des États-Unis où des anciens combattants ont été présidents

---

<sup>42</sup> Peter Neary et Jack.L Granatstein, *The Veterans Charter and Post-World War II Canada*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, p.64-100.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p.149-155.

<sup>44</sup> Stephen Winter, « Administrative Justice and Canada's Hong Kong Veterans », dans *Transitional Justice in Established Democracies, A Political Theory*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2014, p.144-146.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.147-153.

comme Eisenhower. Il affirme même regretter cette situation<sup>46</sup>. Il critique également une histoire des guerres mondiales au Canada trop consensuelle qui cherche à plaire à tout le monde, en citant explicitement les Canadiens japonais<sup>47</sup>. La prise de parti est clairement en faveur du monde militaire mais malgré tout, il soulève un enjeu pertinent. En effet, certains auteurs comme Cook parlent d'un « pouvoir militaire » politique<sup>48</sup> découlant du statut moral et symbolique des vétérans alors que Neary et Granatstein souscrivent à l'idée selon laquelle les anciens combattants ont peu de rôle politique au Canada. Dans notre recherche, nous supposons que les anciens prisonniers au Japon se font peu entendre car ils n'arrivent pas à peser politiquement et faire entendre leurs mémoires. Le fait qu'il y ait des divergences historiographiques sur la question renforce selon nous l'intérêt de notre hypothèse.

Les recherches sur la campagne de réparations des anciens prisonniers de Hong Kong sont encore assez maigres mais nous pouvons nous baser sur des études sur la Marine marchande dans la perspective d'une étude des stratégies appliquées dans le monde vétéran à la même période. Le mémoire de Matthew Moore sur cette campagne, de même qu'un article où il s'intéresse particulièrement aux stratégies politiques de ce groupe pour obtenir le statut d'anciens combattants<sup>49</sup>, nous permettent de souligner des enjeux similaires des préoccupations des survivants des camps japonais. Il démontre l'importance de la solidarité du monde vétéran pour peser auprès du public canadien et des instances fédérales. Il cite notamment la Légion royale canadienne et l'association des Amputés de guerre<sup>50</sup> qui jouent également un rôle central auprès des vétérans de Hong Kong dans les années 1980 et 1990. Moore remarque ainsi des liens avec la campagne menée par les prisonniers de guerre au Japon, en évoquant les processus d'unification du groupe, de récolte de documents et preuves et de recherche de l'appui du public canadien<sup>51</sup>. Cet appui s'acquiert en mobilisant et diffusant la mémoire du récit de la guerre des marins de la Marine marchande, en exploitant de nombreux outils comme la presse<sup>52</sup>.

---

<sup>46</sup> Neary, *The Veterans Charter and Post-World ...*, p.229-230.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.227-228.

<sup>48</sup> Cook, *Clio's Warriors : Canadian Historians and ...*, p.235-236.

<sup>49</sup> Matthew Moore, « 'Almost Too Late' : The Merchant Navy Redress Campaign and the Struggle for Veteranhood », *Canadian Historical Review*, vol.102, n°3, 2021, p.390-413.

<sup>50</sup> Moore, « *The Kiss of Death Bestowed ...* », p.92-145.

<sup>51</sup> Moore, « 'Almost Too Late' : The Merchant ... », p.394.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.406.

Finalement, nous notons une particularité importante des anciens combattants en tant que groupe menant des campagnes de réparations. En effet, la plupart des travaux décrivent les réparations et les compensations comme une réponse à une injustice historique causée à une communauté considérée comme une minorité exclue, comme les Canadiens japonais. Pourtant les vétérans canadiens sont majoritairement des hommes blancs anglo-saxons ayant donc servi dans l'armée pour défendre la liberté, ce qui les éloigne grandement de la description du groupe exclu. Or, la compensation offerte par le gouvernement fédéral canadien en décembre 1998 aux survivants des camps de prisonniers japonais sur des modalités similaires avec ce qui se fait avec d'autres groupes prouve bien que les redressements peuvent concerner les anciens combattants. Winter cite de nombreux exemples comme les compensations offertes aux soldats américains exposés aux radiations lors des tests nucléaires<sup>53</sup>. Il s'agit véritablement d'un aspect original de notre recherche puisqu'il permet de poursuivre l'argument de Winter et de prendre l'historiographie à contre-pied.

#### *Le monde international des anciens combattants*

Tony Banham explique qu'une partie de l'historiographie canadienne de la bataille de Hong Kong cherche à « canadianiser » la bataille alors que la C-Force ne représente que moins d'un soldat sur sept présents<sup>54</sup>. Cela met en lumière la dimension transnationale de notre sujet puisque d'autres combattants ont été faits prisonniers et cherchent des réparations.

Ces groupes ont de nombreuses stratégies en commun. Dans leurs discours, ils utilisent fréquemment le langage du traumatisme, comme le font notamment les anciens prisonniers australiens au Japon afin d'attirer la sympathie du public. Selon Twomey, l'importance du traumatisme permet l'émergence de « cultures victimaires »<sup>55</sup>. Il s'agit d'une thématique présente à la fois chez les Canadiens japonais et chez les survivants de Hong Kong, ce qui justifie selon nous son intérêt dans le cadre de nos analyses de discours afin de saisir les différentes stratégies en jeu

<sup>53</sup> Winter, « Administrative Justice and Canada's Hong ... », p.131-132.

<sup>54</sup> Tony Banham, « A Historiography of C Force », vol.24, n°2, 2015, p.235-243.

<sup>55</sup> Christina Twomey, « POWs of the Japanese : Race and Trauma in Australia, 1970-2005 », *Journal of War & Culture Studies*, vol.7, n°3, 2014, p.192-194.

mais également les similitudes entre les deux campagnes de réparations des groupes cités plus tôt. Le cas australien permet également de mettre en lumière une dynamique que nous souhaitons étudier. Twomey essaye de voir les relations se développant entre les mémoires conflictuelles des Aborigènes (s'appuyant sur l'histoire de la colonisation et de la dépossession) et des anciens prisonniers australiens (mettant en valeur l'identité anglo-saxonne), en relevant par exemple la réappropriation de certains éléments de langage dans les discours des deux groupes comme le mot « volé » ou « traumatisme ». En procédant ainsi, Twomey essaye d'éviter une simple description d'une volonté des anciens combattants de comparer leurs souffrances avec celles des Aborigènes<sup>56</sup>. Notre propre démarche insiste beaucoup sur le concept de concurrence victimaire (que nous développons un peu plus tard) mais comme Twomey, nous cherchons également à voir les relations entre les mémoires des vétérans canadiens et des Canadiens japonais, comment notamment les stratégies politiques et mémorielles des seconds influencent celles des premiers mais aussi de quelle manière elles peuvent entrer en conflit.

Les différents regroupements d'anciens combattants développent de nombreux arguments communs quand il s'agit de porter leurs revendications. Il existe plusieurs thèmes récurrents, comme la notion de sacrifice pour la nation, de la souffrance endurée pour un idéal mais aussi l'idée de trahison quand ils se voient refuser certains avantages. Les soldats philippins se sentent trahis par le gouvernement américain alors qu'ils ont répondu à son appel et espèrent une reconnaissance<sup>57</sup>. Dans son étude sur la Marine marchande, Moore souligne l'utilisation récurrente du champ lexical de la souffrance et de l'abandon afin de justifier leurs demandes<sup>58</sup>. Cette expérience de la guerre et de la souffrance pour défendre autrui donnerait en réalité une légitimité morale à ces anciens combattants. La trilogie d'ouvrages sur les anciens combattants français entre 1918 et 1939 rédigée par Antoine Prost pointe cette supériorité que les vétérans semblent revendiquer pour justifier leurs actions. Selon Prost, ils considèrent

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.322.

<sup>57</sup> Antonio Raimundo, « The Filipino Veterans Equity Movement : A Case Study in Reparations Theory », *California Law Review*, vol.98, n°2, p.611-616.

<sup>58</sup> Matthew Moore, « *The Kiss of Death Bestowed With Gratitude* » : *The Postwar Treatment of Canada's Second World War Merchant Navy, Redress, and The Negotiation of Veteran Identity*, Thesis, Ottawa, Carleton University, 2015, p.104-107.

que « la guerre fonde l'éminence des combattants »<sup>59</sup> et revendiquent une « magistrature morale sur l'ensemble de l'ensemble de la nation »<sup>60</sup>. Même si cette analyse s'applique ici dans un cadre français durant l'entre-deux-guerres, de nombreuses sources soulignent cette même idée d'éminence des anciens combattants canadiens.

Un des modes d'action privilégiés par les vétérans est la pression parlementaire. Selon Raimundo, passer par les parlements et le monde législatif est ce qu'il y a de plus efficace pour obtenir gain de cause dans le cadre de campagnes de réparations puisque certains groupes politiques ont parfois intérêt à défendre ces causes<sup>61</sup>. Le cas de la Marine marchande illustre d'ailleurs cette idée<sup>62</sup>. Cet aspect justifie l'usage des sources parlementaires dans notre étude.

Une autre solution pour les meneurs de ces campagnes est de s'adresser à l'État mais il s'agit d'une méthode à double tranchant puisque l'État se révèle être à la fois un adversaire ou du moins un obstacle mais aussi l'interlocuteur privilégié des groupes d'acteurs. Durant l'entre-deux-guerres en France, ce sont les actions menées auprès des ministres qui permettent de meilleures pensions<sup>63</sup> alors qu'au même moment au Canada, le gouvernement discrédite plusieurs demandes de vétérans autochtones<sup>64</sup>. Dans le cas des anciens prisonniers au Japon, le rôle des États alliés est central. En effet, s'ils sont réticents à l'idée de soutenir leurs vétérans, c'est en partie parce qu'ils ont signé le traité de paix de 1952 qui règle la question des compensations et contraint les gouvernements à renoncer à d'éventuelles poursuites postérieures<sup>65</sup>.

---

<sup>59</sup> Antoine Prost, « Politiciens et combattants. Le discours mythologique sur la politique », dans *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 3 : Mentalités et idéologies*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p.140-151.

<sup>60</sup> Antoine Prost, « Conclusion », dans *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 2 : Sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p.259.

<sup>61</sup> Raimundo, « The Filipino Veterans Equity Movement ... », p.619-621.

<sup>62</sup> Moore, « 'Almost Too Late' : The Merchant ... », p.106-114.

<sup>63</sup> Antoine Prost, « Les fonctions sociales des associations départementales et nationales », dans *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 2 : Sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p.240-244.

<sup>64</sup> Eric Story, « The Indigenous Casualties of War : Disability, Death, and the Racialized Politics of Pensions, 1914-39 », *Canadian Historical Review*, no.2, vol.102, 2021, p.279-304.

<sup>65</sup> Gary K. Reynolds, « US Prisoners of War and Civilian American Citizens Captured and Interned by Japan in World War II : The Issue of Compensation by Japan », *Naval History and Heritage Command* [en ligne], <https://www.history.navy.mil/research/library/online-reading-room/title-list-alphabetically/u/us-prisoners-war-civilian-american-citizens-captured.html>, consulté en ligne le 25 avril 2022.

Face à ces difficultés, nous avons évoqué plus tôt que les différents groupes s'organisent pour une soumission commune à l'ONU pour contester la validité du Traité de paix<sup>66</sup>. Du côté judiciaire, certains groupes d'anciens prisonniers américains au Japon tentent de porter leur cause face aux tribunaux japonais dans les années 1990, mais sans succès<sup>67</sup>. Si la question des anciens prisonniers n'est pas forcément évidente chez les pays alliés, elle l'est encore moins au Japon où leurs mémoires sont mises de côté et « dominées » par d'autres comme les victimes des raids aériens américains de 1945<sup>68</sup>.

#### **1.1.4 L'utilisation du passé pour les réparations ou la concurrence des récits historiques**

Ces deux campagnes de réparations se côtoient, se confrontent et sont comparées à maintes reprises par les différents acteurs. La question de la conflictualité des mémoires est donc au centre de nos recherches, à travers notamment le concept de « concurrence victimaire ».

##### *Une dynamique mémorielle*

Le passé et les manières de le présenter sont au centre des stratégies mises en place par les acteurs pour porter leurs revendications politiques ou bien pour porter un message. Cela ne date pas du « boom » mémoriel des années 1980 et l'émergence des mémoires des communautés ayant subi des injustices historiques. Les tensions entre mémoires gaullistes et communistes dans les années 1950 en France en sont un parfait exemple<sup>69</sup> et préfigurent cette dynamique mémorielle des années 1980-1990 évoquée par Marc Bergère<sup>70</sup>.

---

<sup>66</sup> St Croix, *Fighting it Out : Canadian Troops ...*, p.272-276.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> Kamila Szczepanski, « Adressing the Allied POW Issue in Japan : The Case of POW Research Network Japan », *Japan Forum*, vol.26, n°1, 2014, p.92-95.

<sup>69</sup> Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Résistants, Requis et Déportés en Europe Occidentale, 1945-1965*, Bruxelles, Paris, Complexe IHTP-CNRS, 2003, p.45-49.

<sup>70</sup> Marc Bergère, « La postérité de l'évènement », *Vichy au Canada : l'exil québécois de collaborateurs français*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, p.179 et p.194-197.

Le passé peut être utilisé par les gouvernements comme le montre une nouvelle fois la France d'après-guerre, où une mémoire collective résistante de la guerre est créée, au détriment de certains groupes mis de côté comme les Juifs. Le but est de souder la nation après les troubles de l'Occupation<sup>71</sup>. L'État peut avoir un rôle normatif en ce qui concerne l'histoire comme le souligne Régine Robin dans l'ouvrage collectif dirigé par Jacques Beauchemin sur les concurrences des mémoires dans le monde occidental. Robin prend comme exemple les lois mémorielles françaises sur l'Holocauste<sup>72</sup>. Ces considérations, ajoutées aux hypothèses de Desmarais sur le rôle de la politique multiculturelle canadienne dans les réparations de 1988<sup>73</sup>, nous poussent à étudier en profondeur l'influence et le rôle de l'État dans ces enjeux mémoriels.

Les relations entre les militants et l'usage du passé qu'ils font sont un autre aspect de notre question. Plusieurs historiens exposent la manière dont des militants pour des réparations envers des communautés construisent un récit historique partiel et sélectif. Iacovetta et Ventresca expliquent (en utilisant des sources de presse notamment) par exemple que les Italo-Canadiens omettent d'évoquer les liens de certains internés avec des organisations fascistes et affirment avoir vécu les mêmes torts que les Canadiens japonais afin de créer une mémoire collective rassemblant leur communauté dans la lutte pour la reconnaissance et pour capter l'intérêt du public canadien<sup>74</sup>. De nombreux historiens contestent les récits militants de plusieurs campagnes comme celles des Ukrainiens canadiens<sup>75</sup> et des Canadiens japonais. Concernant ces derniers, Desmarais met en lumière un véritable débat politique et rhétorique entre deux récits de la guerre, entre la NAJC qui affirme les motivations racistes de l'internement et certains opposants comme l'historien Jack Granatstein qui justifient publiquement les décisions du gouvernement de l'époque par le contexte de la guerre<sup>76</sup>.

---

<sup>71</sup> Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie ...*, p.45-49 et p.239-245.

<sup>72</sup> Régine Robin, « La réécriture du roman national est-elle possible en France ? », dans Jacques Beauchemin, *Mémoire et démocratie en Occident : Concurrence des mémoires ou concurrence victimaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p.73-74.

<sup>73</sup> Desmarais, « La 'réparation' de l'internement ... », p.85-111.

<sup>74</sup> Iacovetta et Ventresca, « Redress, Collective Memory and the ... », p.398-404.

<sup>75</sup> Swyripa, « The Politics of Redress : The ... », p.365.

<sup>76</sup> Desmarais, « La 'réparation' de l'internement ... », p.86-87.

*Le récit des victimes et leurs concurrences*

Les discours des anciens combattants prisonniers au Japon durant la guerre s'inscrivent pleinement dans ces enjeux d'utilisation des récits historiques, puisque comme nous l'avons vu, l'historiographie a tendance à les présenter comme défendant une position similaire à celle de Jack Granatstein. Ces pratiques se caractérisent par l'usage de procédés rhétoriques, comme celui de la concurrence victimaire ou mémorielle telle que théorisée par Jean-Michel Chaumont. Le sociologue belge se base sur le cas de la Shoah et ses mémoires pour mettre en lumière ce qu'il appelle des concurrences victimaires. Ici, il prend pour exemple des Juifs revendiquant l'unicité de l'Holocauste et sa singularité, comme un événement véritablement incomparable. Ainsi, divers groupes ayant subi des crimes ou des injustices comparent leurs souffrances ou bien affirment être ceux ayant le plus souffert<sup>77</sup>. Le concept rencontre quelques critiques à la parution de l'ouvrage, notamment d'historiens juifs qui considèrent le concept comme invalide et/ou niant l'unicité de la Shoah<sup>78</sup>. Malgré ces critiques, le concept est désormais largement repris dans le monde scientifique, plus souvent sous le terme de concurrence mémorielle ou concurrence des mémoires<sup>79</sup>.

Ces rivalités sont en partie alimentées par l'intérêt grandissant du statut de « victime », auparavant éclipsé par celui du héros. Une mythologie autour de la figure du martyr résistant se développe après la Seconde Guerre mondiale<sup>80</sup>. Mais à partir des années 1960, comme Chaumont l'a souligné avant elle<sup>81</sup>, Robin pointe le rôle de la mémoire juive de la Shoah dans « l'émergence du paradigme victimaire »<sup>82</sup>. L'historiographie semble confirmer cette quête du statut de « victime » menée par les Canadiens japonais dans les années 1980. Peut-on appliquer ce même principe aux anciens combattants canadiens dans leur opposition aux réparations ?

---

<sup>77</sup> Jean-Michel Chaumont. *La concurrence des victimes : Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2010, 392p.

<sup>78</sup> Richard Sabban, Compte rendu de l'ouvrage de Jean-Michel Chaumont. *La concurrence des victimes : Génocide, identité, reconnaissance*. Paris, La Découverte, 2010, *Revue d'histoire de la Shoah*, vol.163, no.2, 1998, p.271-283.

<sup>79</sup> Pour voir plus d'exemples et de cas d'études sur les concurrences des mémoires voir : Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*. Paris, La Découverte, 2008, 336p.

<sup>80</sup> Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie ...*, p.204-229.

<sup>81</sup> Jean-Michel Chaumont. *La concurrence des victimes : Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2010, 392p.

<sup>82</sup> Robin, « La réécriture du roman national ... », p.71-72.

Les communautés victimes d'injustices historiques et leurs mémoires s'organisent progressivement et prennent de plus en plus de place dans le débat public pour défendre leur récit historique. Dans son chapitre sur les mémoires conflictuelles des colons et des Aborigènes en Australie, Peter Brown évoque même une « guerre des histoires »<sup>83</sup>. Il explique que, d'une certaine manière, imposer sa version des faits et sa mémoire pour déterminer l'identité australienne, c'est chercher à avoir un ascendant politique pour le groupe en question dans le présent<sup>84</sup>. Marc Bergère met en lumière un phénomène similaire au sujet du nationalisme québécois, où l'enjeu de la domination d'un récit historique permettrait soit de le renforcer, soit de le saper<sup>85</sup>. Ces deux cas nous semblent particulièrement parlants compte tenu que nous essayons dans nos recherches de voir si le discours vétéran est occulté par un discours canadien japonais que nous considérons comme davantage « dominant ».

#### *Les acteurs de ces concurrences*

Plusieurs auteurs soulignent l'activité importante des médias et du public dans la construction de ces mémoires et de leur mise en conflit. Brown montre bien comment les journaux sont mobilisés à la fois par les porteurs de la mémoire aborigène et par ceux de la mémoire d'une Australie anglo-saxonne pour tenter de faire prévaloir leur récit historique auprès du grand public<sup>86</sup>. D'une manière similaire, Marc Bergère montre que la mise en lumière de la présence des collaborateurs français au Canada se fait en grande partie à travers la presse<sup>87</sup>. Le processus est similaire pour les Canadiens japonais, les médias servent grandement de moyen de pression sur le gouvernement fédéral mais aussi de diffusion du récit historique canadien japonais. La réussite de cette campagne s'est faite notamment à travers l'acquisition de l'opinion publique à leur cause. Ainsi nous cherchons à voir comment les anciens combattants canadiens exploitent ces canaux de diffusion pour défendre leur mémoire et leur récit.

---

<sup>83</sup> Peter Brown, « Mémoires de passés, mémoires d'avenirs. Que se cache-t-il derrière le mot « pardon » ? », *Mémoires et démocratie en Occident : Concurrence des mémoires ou concurrence victimaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p.111.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p.120.

<sup>85</sup> Bergère, « La postérité de l'évènement », p.198.

<sup>86</sup> Brown, « Mémoires de passés, mémoires d'avenirs ... », p.106-111.

<sup>87</sup> Bergère, « La postérité de l'évènement », p.181-189.

Au fil des lectures sur les enjeux mémoriels et les débats qu'ils causent, différentes catégories d'acteurs semblent émerger. Maryline Crivello et Nicolas Offenstadt en distinguent quatre dans leur contribution se trouvant dans leur ouvrage collectif sur les usages politiques du passé en France<sup>88</sup>. La première serait les historiens et la communauté scientifique qui peuvent à la fois être vus comme des figures d'autorités, un moyen de légitimation mais aussi comme des personnes ayant mis de côté les mémoires des minorités dans l'histoire académique<sup>89</sup>. L'État représente la deuxième catégorie avec son pouvoir normatif sur l'histoire et sur le passé de la nation comme nous l'avons vu plus tôt avec les lois mémorielles en France. Les médias sont aussi vus comme une catégorie d'acteurs par Crivello et Offenstadt, ce qui renforce notre argumentation sur la presse. Enfin, la dernière catégorie est celle des acteurs, qu'ils soient individuels ou bien des groupes, et qui se développent davantage depuis les années 1970<sup>90</sup>. Ces catégories nous sont utiles dans la conception de notre cadre d'analyse.

## 1.2 QUESTIONS DE RECHERCHE ET CADRES D'ANALYSE

### 1.2.1 Questions et hypothèse de recherche

Ces réflexions historiographiques poussent à s'interroger sur le positionnement, la mobilisation et les stratégies des anciens combattants canadiens et des prisonniers de guerre pour faire valoir leurs droits supposés en réaction à la campagne concomitante des Canadiens japonais. Comment cette étude peut-elle permettre d'avoir une vision plus multiple et diversifiée des mémoires de la Seconde Guerre mondiale au Canada concernées par ces campagnes politiques ? Ces nombreuses mémoires jouent un rôle déterminant dans le débat politique qu'il faut étudier. Il nous faut également nous interroger sur les relations entretenues par les deux groupes et leurs causes respectives. Comment s'expriment les rapports souvent conflictuels et concurrentiels de ces mémoires dans le débat canadien, presque un demi-siècle après le conflit ?

---

<sup>88</sup> Maryline Crivello, Nicolas Offenstadt, « Introduction » dans Maryline Crivello, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt (dir.), *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2017, p.191-202.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p.193-194.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p.191-197.

Cette analyse de la concurrence des mémoires conduirait ainsi à mettre en lumière un groupe d'acteurs souvent en retrait dans l'historiographie des réparations au Canada. L'analyse des liens entre la campagne canadienne japonaise et celle des anciens prisonniers de guerre au Japon constitue finalement une porte d'entrée sur l'étude de cette dernière. Elle est en réalité assez peu étudiée dans la littérature en comparaison à la bataille de Hong Kong, aux conditions de détention des soldats ou bien aux commémorations de cet évènement. Quelles sont donc les stratégies politiques et médiatiques adoptées par les survivants des camps japonais ? Comment ces dernières sont-elles influencées par les réparations des Canadiens japonais ?

La mobilisation des instances de l'ONU par les associations d'anciens combattants souligne également la spécificité de leurs modes d'action et nous conduit à repenser selon une approche transnationale, un débat surtout pensé comme canadien. Nous souhaitons également appliquer un questionnement en miroir de l'historiographie récente des Canadiens japonais, qui insiste sur l'hétérogénéité du groupe et ses divisions. Existe-t-il plusieurs positionnements dans le groupe vétéran vis-à-vis de la question des compensations ? Si oui, quelles en sont les expressions et les conséquences parmi les individus et les associations ? Enfin, comment cela affecte leurs propres stratégies et revendications ?

Nous estimons que les anciens combattants canadiens sont de véritables acteurs mémoriels du débat où leur place est bien plus importante que ne le laissent penser les études précédentes sur la campagne canadienne japonaise. En revanche, cette présence marquée n'est suivie que par peu de réactions gouvernementales et parlementaires en leur faveur, du moins entre 1984 et 1988. Ce manque de poids politique peut s'expliquer par plusieurs hypothèses. Tout d'abord, les mémoires des anciens combattants seraient « dominées » par celles des Canadiens japonais, qui semblent communément admises par la majorité du public canadien. Cela se voit notamment à travers le mécanisme de concurrence victimaire, puisque les vétérans de Hong Kong et les Canadiens japonais rentrent parfois en conflit pour déterminer quel groupe a le plus souffert. Cela permet d'observer certains débats proches de ceux ayant déjà eu lieu durant la guerre.

L'hétérogénéité du groupe vétéran jouerait également un rôle, entre les anciens combattants fermement opposés aux réparations canadiennes japonaises, ceux s'y opposant tant que le gouvernement japonais ne fait pas de geste envers les anciens prisonniers et ceux critiquant leurs propres camarades pour leur opposition. Quelles sont les raisons de ces divisions ? S'agit-il d'une question morale ou bien simplement d'une question monétaire ? Cela joue peut-être en défaveur des anciens combattants dans le cadre plus global du débat. Nous pensons également que les difficultés rencontrées sont en partie dues aux actions d'un acteur essentiel : le gouvernement fédéral canadien. Ce dernier est un interlocuteur privilégié des associations mais aussi un obstacle sur lequel butent les vétérans, le plus souvent pour des raisons diplomatiques. Le gouvernement est en effet à la fois arbitre et parti, ce qui pousse les anciens combattants à varier leurs stratégies, en portant leur cause à l'international et en se fiant au monde parlementaire canadien.

Finalement, nous estimons que l'étude des rapports entre les deux campagnes politiques permet d'illustrer de nombreuses similarités sur les stratégies adoptées par les deux groupes. La campagne canadienne japonaise serait également un catalyseur pour les revendications des vétérans de Hong Kong. Les réparations du 22 septembre 1988 sont lourdes en héritage et continuent de jouer un rôle politique et symbolique auprès des anciens combattants pour mener leur propre combat dans les années 1990, dépassant ainsi le simple cadre chronologique du débat entre 1984 et 1988.

### **1.2.2 Cadres d'analyse**

Les travaux dont nous avons parlé plus tôt, en particulier ceux de Swyripa, Iacovetta et Ventresca, mettent en lumière l'utilisation que les représentants de différentes communautés font du passé, le récit historique qu'ils construisent et la mémoire collective qu'ils mobilisent pour atteindre des objectifs politiques. Ils montrent que les différents meneurs des associations sélectionnent seulement les éléments historiques permettant d'unir la communauté derrière un seul récit. Cette unité permet donc à la communauté en question de davantage peser sur la scène publique et donc de porter son discours auprès du reste de la société canadienne.

Toutefois ces discours sont marqués par des omissions et des largesses prises avec la réalité historique.

Notre objectif est donc d'observer et d'analyser la manière dont les anciens combattants construisent leur propre récit de la guerre, de leur emprisonnement au Japon mais également la manière dont ils racontent l'histoire de l'internement des Canadiens japonais. Nous cherchons également à voir quelles stratégies et arguments sont utilisés pour atteindre leur but face à ces multiples récits et perceptions du passé. La position des Canadiens japonais vis-à-vis des critiques et des revendications des vétérans permet de prendre la question à l'envers puisque l'historiographie présente l'avis du monde vétéran sur les demandes des Canadiens japonais, mais très rarement dans l'autre sens. Cette approche peut également permettre de mettre en lumière l'émulation mutuelle entre ces deux groupes. L'étude de Iacovetta et Ventresca montre cependant aussi une certaine hétérogénéité au sein des communautés, puisque des historiens italo-canadiens (dont ces deux auteurs) contestent ce récit qui se veut hégémonique<sup>91</sup>. Miki et Kobayashi mentionnent également deux vétérans favorables aux réparations envers les Canadiens japonais<sup>92</sup>. Ainsi nous souhaitons étudier la façon dont les associations d'anciens combattants tentent de créer un discours unique de la guerre et de l'internement afin d'être moins fragiles dans les débats et les difficultés parfois rencontrées dans la construction de ce récit.

L'étude de l'historiographie met en évidence l'apport du concept de concurrence victimaire développé par Jean-Michel Chaumont dans les négociations d'excuses et réparations pour des communautés ayant subi des injustices historiques. Cette concurrence victimaire est d'ailleurs d'une certaine manière l'expression de la construction de récits historiques utilisés pour atteindre un agenda politique que nous venons tout juste d'aborder. Julie Desmarais la transpose au cas du mouvement de réparation des Canadiens japonais. Elle relève en effet l'usage de ce procédé rhétorique chez la NAJC, qui n'hésite pas à faire référence à l'Holocauste et à revendiquer son statut de communauté ayant subi le plus d'injustices historiques durant la guerre au Canada. Elle entre également dans une certaine concurrence avec

---

<sup>91</sup> Iacovetta et Ventresca, « Redress, Collective Memory and the ... », p.379-412.

<sup>92</sup> Miki et Kobayashi, *Justice in Our Time : The ...* p.101-102.

les anciens combattants de Hong Kong qui n'auraient pas subi un tort du même niveau<sup>93</sup>.

Nos sources associatives confirment l'utilisation très régulière de cette stratégie rhétorique qui consiste à défendre l'idée selon laquelle son propre groupe est plus légitime (même si les acteurs en question se défendent de nier les souffrances des autres) pour obtenir des réparations ou bien à affirmer que l'expérience vécue du groupe est plus singulière. La forte présence de ces thématiques dans les sources pousse à chercher dans quelle mesure la concurrence victimaire contribue à la construction des récits historiques et à la conflictualité des groupes d'acteurs dans le débat public, plus spécifiquement dans le cas des vétérans. Cette étude a ainsi pour objectif de prolonger et approfondir cet élément soulevé par Julie Desmarais dans sa contribution. La concurrence victimaire ou des mémoires est pertinente pour l'étude des stratégies des groupes et la manière dont est conçu le passé de la guerre chez les anciens combattants et notamment les anciens prisonniers au Japon. Cela permet aussi d'observer comment chaque groupe perçoit la mémoire des autres acteurs. Ce concept est donc au centre de l'analyse de nos sources.

Afin d'analyser au mieux ces phénomènes, nous sommes ainsi attentifs aux différents procédés rhétoriques employés par les anciens combattants dans le cadre du débat public, notamment ceux mettant en compétition les expériences de la guerre et ses conséquences comme les souffrances physiques et psychologiques. En réalité, nous cherchons à apercevoir la manière dont les différents acteurs du débat politique peuvent quantifier les injustices en faisant, par exemple, référence à l'histoire, à la Seconde Guerre mondiale. Nous souhaitons également analyser les situations de conflits directs entre les anciens combattants et les Canadiens japonais mais également les situations où ce conflit est sous-entendu et moins direct. De manière concrète, il s'agit, par exemple, de voir comment les anciens combattants peuvent tenter de défendre les décisions prises à l'égard des Canadiens japonais par le gouvernement de Mackenzie King durant la guerre, en défendant la thèse d'une menace japonaise de l'intérieur. Il s'agit aussi de voir les discours employés qui mettent en valeur les souffrances des prisonniers de guerre au Japon, les sévices subis. Un indicateur de la

---

<sup>93</sup> Desmarais, « La 'réparation' de l'internement des ... », p.86-87.

concurrence victimaire est également la formulation d'accusations de tentative de banalisation de l'expérience vécue par une communauté. L'intérêt que nous portons à la concurrence victimaire ne doit pas faire oublier qu'elle n'est pas systématique et que les membres des deux groupes souvent présentés comme adversaires peuvent parfois avoir les mêmes positions. D'autres indicateurs pour analyser la construction de récits historiques visant à construire une mémoire collective du groupe vétéran peuvent être, par exemple, des références historiques contradictoires à celles d'autres groupes ou bien des éléments que nous savons réfutés par l'historiographie actuelle.

Cette étude vise également à inscrire le débat des réparations et les positions des anciens combattants dans un cadre dépassant l'échelle canadienne. Les travaux historiques se sont jusqu'à présent davantage consacrés au cadre national des réparations, malgré quelques mentions aux relations économiques avec le Japon ou bien à l'influence américaine<sup>94</sup>. Une de ces études mentionne des démarches faites auprès de l'ONU par l'association des vétérans de Hong Kong et celle des Amputés de Guerre<sup>95</sup>. La collecte de nos sources a d'ailleurs confirmé cet intérêt : nous avons réussi à obtenir les soumissions faites à la Commission et au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies (via le secrétaire de *la Hong Kong Veterans Commemorative Association*<sup>96</sup>) et nous avons identifié plusieurs documents dans le fonds Birchall qui évoquent des liens entre les associations d'anciens combattants canadiens et d'autres associations de vétérans du Commonwealth ayant connu la captivité au Japon. Il se trouve en réalité que ces démarches auprès de l'ONU mobilisent une grande partie des ressources de ces associations et sont primordiales pour ces dernières.

Une approche transnationale est donc pertinente afin de saisir la globalité des stratégies mises en place par les anciens prisonniers de guerre dans le débat politique. L'approche transnationale consiste notamment à insister sur les échanges et relations entre les acteurs dépassant le cadre national (sans pour autant l'exclure) et s'inscrivant

---

<sup>94</sup> Desmarais, « La 'réparation' de l'internement des ... », p.99-105.

<sup>95</sup> St Croix, *Fighting It Out : Canadian Troops...*, p.272-276.

<sup>96</sup> L'association fondée par les enfants des vétérans de Hong Kong et ayant pris la relève de la Hong Kong Veterans Association dans les années 1990.

dans un contexte plus global<sup>97</sup>. Les vétérans saisissent une organisation internationale, l'ONU, pour porter leurs revendications. Les anciens combattants canadiens ne sont d'ailleurs pas les seuls anciens prisonniers de guerre alliés et s'inscrivent dans le cadre plus général de la guerre du Pacifique. Les campagnes politiques des vétérans alliés et leurs liens avec leurs frères d'armes canadiens témoignent de cette situation (voir le chapitre 4). Nous souhaitons ainsi reprendre en partie une réflexion déjà appliquée dans le cadre de l'internement en Amérique du Nord. En effet, Greg Robinson adopte une approche transnationale lorsqu'il traite de l'internement des Canadiens japonais et des Américains d'origine japonaise durant la guerre<sup>98</sup>. L'ensemble de ces éléments confirme l'intérêt d'associer échelle canadienne et transnationale dans notre sujet.

Nous aimerions reprendre dans notre grille d'analyse, les quatre catégories d'acteurs mémoriels évoqués par Crivello et Offenstadt<sup>99</sup>. Nos sources nous ont permis d'identifier naturellement trois d'entre elles. La catégorie des « acteurs » est représentée dans notre cas par les associations d'anciens combattants et de Canadiens japonais, leurs membres mais aussi les individus qui écrivent des lettres à l'éditeur dans la presse ou bien qui correspondent avec les figures éminentes des mouvements de réparation. L'État est particulièrement présent dans nos sources. Ici, il s'agit du gouvernement fédéral dont l'inaction supposée vis-à-vis du Japon et son soutien à la cause canadienne japonaise font partie des raisons pour lesquelles les anciens prisonniers de guerre se mobilisent. Les visions du passé de la Seconde Guerre mondiale des membres du gouvernement et des représentants associatifs rentrent souvent en conflit dans nos sources.

Enfin, les médias ont une place primordiale dans nos recherches puisqu'ils sont le véhicule des opinions et de la multiplicité des mémoires de la guerre au Canada. Ils sont des lieux de confrontation mémorielle, notamment à travers les éditoriaux et les lettres à l'éditeur. Le rôle de la quatrième catégorie, celle des historiens, est plus difficile à identifier dans notre sujet. Certains universitaires interviennent dans quelques articles de journaux et Jack Granatstein s'est publiquement déclaré en

---

<sup>97</sup> Akira Iriye, « Réflexions sur l'histoire globale et transnationale », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, n°121, 2013, p.89-106.

<sup>98</sup> Robinson, *Un Drame de la Deuxième ...*, 319p.

<sup>99</sup> Crivello, Offenstadt, « Introduction », p.191-202.

opposition aux réparations des Canadiens japonais mais leur place dans le débat même est assez légère et superficielle. Pourquoi cet investissement apparemment faible ? Il s'agit d'une question à laquelle nous devons répondre par l'exploitation de nos sources.

Ces multiples acteurs et leurs actions peuvent aussi être analysés grâce à la notion d'« affaire », selon la description faite dans l'ouvrage collectif de Luc Boltanski et Élisabeth Claverie. L'affaire est un moment particulier des débats politiques, qui les structure et se caractérise notamment par « l'engagement d'un médiateur – individuel ou sous forme de collectif – et sur la saisie d'un espace public pris à témoin de l'injustice<sup>100</sup>». Elle se caractérise aussi par une division de la « communauté de jugement » où plusieurs discours sur l'affaire se confrontent, contrairement au scandale où cette communauté est unanime<sup>101</sup>. Quelques moments de la campagne des anciens combattants sont ainsi enrichis par ce cadre d'analyse, particulièrement « l'affaire Obata » début 1986 (voir la section 2.2.2).

Au long de ce mémoire, nous sommes confrontés à l'opinion publique, que nous cherchons à exploiter dans nos sources. Nous sommes conscients du côté flou et controversé de l'opinion publique. Pierre Bourdieu estime même qu'elle n'existe pas puisqu'elle consisterait à notre époque à une simple addition de sondages et d'enquêtes d'opinions<sup>102</sup>. En effet, l'opinion publique est vue par plusieurs chercheurs comme une construction qui sert à légitimer les politiciens et qui ne se base sur rien d'empirique alors même que les instituts de sondage revendiquent un caractère scientifique<sup>103</sup>.

Pierre Laborie explique dans un chapitre d'ouvrage que, malgré les débats la concernant, l'opinion publique est un concept utilisé en permanence, ce qui en fait un fait social. Selon lui d'ailleurs, « c'est moins la dimension publique des réactions qui donne à l'opinion son caractère collectif que la conscience répandue d'une identité de

---

<sup>100</sup> Luc Boltanski *et al.* *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, p.10.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p.11-12.

<sup>102</sup> Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n°318, 1973, p.1292-1309.

<sup>103</sup> Laurence Kaufmann, « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage et Société*, vol.100, n°2, 2002, p.49-51.

vue partagée par les autres membres du groupe social »<sup>104</sup>. De plus, il faudrait, pour être plus prudent quant à la polysémie et l'imprécision du terme, parler plutôt d'opinion et non pas d'opinion publique<sup>105</sup>. Ce que nous désignons comme opinion dans nos recherches consiste davantage en les avis des citoyens, des associations, des élus parlementaires ou encore de la presse. Patrick Champagne associe cette définition à une vision de l'opinion publique plutôt comme on pouvait la voir au XIXe siècle et dans le premier XXe siècle, avant la grande émergence des sondages d'opinion sévèrement critiqués par les sociologues comme Bourdieu<sup>106</sup>. Nous prenons donc en compte cette dimension publique reléguée par Laborie mais nous nous penchons aussi sur ce phénomène « d'identité de vue partagée », pour voir comment les différents groupes du débat se distinguent. Cette approche permet également de voir à quel point les différents acteurs associatifs arrivent à « convaincre » l'opinion, ce qui est un objectif essentiel dans le cadre de leurs stratégies.

Il est également important d'apporter des précisions sur deux autres termes que nous utilisons fréquemment, afin d'éviter toute confusion. Il s'agit du récit et du discours. Par discours, nous désignons surtout les paroles, qu'il s'agisse de discours à proprement parler ou d'éléments textuels, des différents acteurs. Le récit est davantage exploité et désigné sous la dénomination de « récit historique » dans nos recherches. Il s'agit ici des mémoires collectives et de la manière dont elles sont narrées auprès du public, de la presse, du gouvernement etc.

### 1.3 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

#### 1.3.1 Description du corpus documentaire

Notre volonté d'étudier la position des anciens prisonniers de guerre dans le débat politique nous impose d'étudier une certaine variété de sources puisque ce débat implique de nombreux acteurs et stratégies concurrentes. Nous utilisons ainsi des sources parlementaires, des sources de presse et des sources associatives et privées.

---

<sup>104</sup> Pierre Laborie, « Opinion publique », Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia *et al.* dir, *Historiographies, II, Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p.803-807.

<sup>105</sup> Ibid.

<sup>106</sup> Patrick Champagne, « Opinion publique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 23 juin 2022. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/opinion-publique/>.

Nous avons initialement prévu d'exploiter des sources gouvernementales, plus précisément du ministère des Affaires des Anciens Combattants. Après certaines lectures et exploitations de nos premières sources, nous avons comme projet de consulter des archives issues de fonds de ministères avec lesquels les anciens combattants ont beaucoup échangé dans les années 1980, notamment celui des Affaires des Anciens Combattants<sup>107</sup>. Toutefois, les délais particulièrement longs de notre demande d'accès à l'information nous empêchent de prendre en compte cette catégorie de sources dans nos recherches. En effet, après treize mois d'attente (décembre 2021 à janvier 2023), notre demande n'était toujours pas réglée et sujette à plusieurs révisions des services de BAC. Nous sommes conscients que nous passons à côté de nombreuses informations et que nos recherches peuvent être prolongées et bonifiées par leur usage, dans des études postérieures.

Nos sources principales proviennent des fonds d'archives Roger Obata (une trentaine de documents particulièrement denses en information)<sup>108</sup> et Leonard Birchall (environ 250 documents sélectionnés)<sup>109</sup> dans lesquels nous pouvons trouver des sources privées et associatives. Ces fonds sont complétés par une centaine de documents provenant de la *Hong Kong Veterans Association (HKVA)*<sup>110</sup> et le fonds de la Légion royale canadienne.

Notre intérêt est particulièrement grand pour ces sources puisqu'elles ne sont que peu ou pas utilisées dans l'historiographie et permettent selon nous d'observer les comportements mémoriels et les débats politiques qui secouent le groupe vétéran à cette période. Les sources associatives des anciens combattants sont relativement mises de côté dans la littérature, même si Bradley St Croix les utilise dans sa thèse dans une perspective différente, concernant la campagne des réparations des Canadiens japonais. Dans l'historiographie en général, on se réfère souvent aux fonds produits par la Légion royale canadienne alors que les archives produites par la HKVA

---

<sup>107</sup> BAC (Ottawa), fonds Records of the Minister's Office, RG38, 06-0905-06 HFRC, 2011-00002-5, volumes 3-4-5-6-12-24-24, 1962-1994.

<sup>108</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, 1986 et BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-427-X-E, volume 15, dossier 5, War Veterans and Redress, 1986.

<sup>109</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, Japanese Compensation, 1946-1950, 1985-2011.

<sup>110</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, 1984-1998.

ou les Amputés de Guerre sont peu utilisées. Ces archives sont pourtant révélatrices des stratégies déployées. Les fonds Birchall, Obata et de la HKVA contiennent de très nombreuses correspondances entre les responsables d'associations d'anciens combattants, des représentants du gouvernement fédéral ou bien des meneurs canadiens japonais. Ces fonds nous permettent également de voir les réactions du public puisque de nombreux citoyens canadiens prennent l'initiative de leur écrire pour leur apporter leur soutien ou au contraire, les critiquer. On y retrouve également de nombreux échanges internes aux différentes associations.

Le fonds de la HKVA contient également plusieurs des soumissions faites à l'ONU entre 1987 et 1996, donnant ainsi une porte d'entrée sur les stratégies politiques et juridiques des anciens combattants à l'international. D'autres soumissions faites aux instances internationales sont présentes dans le fonds dans la Légion, permettant ainsi une vision d'ensemble plus complète sur ces démarches.

Le choix de nos sources est fortement inspiré par l'historiographie précédant ce mémoire. La presse est largement utilisée par un grand nombre de chercheurs travaillant sur les réparations et nous nous inscrivons dans cette logique en l'utilisant de même, mais dans une perspective d'étude des anciens combattants. Nous pensions initialement l'utiliser comme une source complémentaire mais les nombreuses coupures de presse présentes dans les fonds associatifs consultés nous ont fait prendre conscience de la place de la presse dans les débats que nous suivons. Elle expose les différents points de vue des acteurs et parfois des divergences au sein même des groupes.

Nous avons fait le choix de nous concentrer sur quelques titres précis, tant le sujet est vaste et discuté. Nous avons ciblé de grands titres provinciaux et nationaux disponibles sur la base de données *Canadian Major Dailies* afin d'avoir une vision globale : *The Globe and Mail*, *Toronto Star*, *Ottawa Citizen*, *Vancouver Sun*. Nous exploitons aussi des titres québécois puisque l'un des deux régiments de la C-Force, les *Royal Rifles of Canada*, est composé en grande partie par des Québécois anglophones des Cantons-de-l'Est mais aussi par des personnes originaires de la ville de Québec et de Gaspésie. Ainsi nous avons sélectionné *Le Devoir*, *La Presse*, et *The*

*record*. Les deux premiers sont des grands titres québécois et le troisième est un journal régional des Cantons-de-l'Est. Tous les types de documents sont analysés de 1984 à 1998, de l'éditorial au simple article factuel. Pour ce faire, un certain nombre de mots-clés en français et en anglais ont été retenus comme « Japanese Canadian and veterans », « Redress and veterans », « Hong Kong redress » etc.

Le magazine de la Légion royale canadienne, *Legion Magazine*, a été un temps envisagé dans notre étude mais ses bureaux ont longtemps été fermés avec la pandémie de Covid-19. Nos tentatives pour trouver des exemplaires numériques ou des exemplaires dans des bibliothèques universitaires n'ont pas été fructueuses.

Le travail de Julie Desmarais a fortement influencé notre réflexion et le choix de sources parlementaires. Cette chercheuse exploite certains débats parlementaires pour mettre en lumière les débats et enjeux soulevés par la campagne canadienne japonaise. Notre objectif est d'approfondir cette démarche pour analyser le rôle des anciens combattants. Ces sources devaient être notre source principale, toutefois elles ne sont pas aussi riches que nous l'attendions. En revanche, nous considérons ces débats comme un endroit idéal d'expression d'usage du passé. Or ces documents relativement mis de côté dans l'historiographie sont révélateurs de la manière dont les mémoires sont utilisées par le monde politique. Nous choisissons ainsi d'étudier les débats de la Chambre des Communes, du Sénat et les réunions du comité permanent des affaires des anciens combattants et du comité des affaires étrangères, de la fin de la deuxième session de la 32<sup>e</sup> législature (se terminant le 9 juillet 1984) jusqu'à la première session de la 36<sup>e</sup> législature (se terminant le 19 septembre 1999). Ces documents sont produits par la Bibliothèque du Parlement pour consigner et rendre public les débats parlementaires. Ils sont numérisés et organisés dans une base de données disponible sur le site de la bibliothèque mais également sur le site Lipad<sup>111</sup> pour la Chambre des Communes. La méthodologie d'exploitation de ces sources est davantage détaillée dans la section suivante.

---

<sup>111</sup> Université de Toronto, *Lipad* [en ligne], <https://www.lipad.ca/>, (page consultée le 18 janvier 2023).

### 1.3.2 Méthodologie

#### *Les fonds Obata, Birchall et des associations d'anciens combattants*

Les sources associatives et privées sont pour nous un moyen d'étudier les comportements mémoriels chez les anciens combattants. De plus, ces fonds permettent d'avoir une vision plus nuancée du groupe vétéran. En effet, Obata est connu pour son activisme en faveur des réparations envers les Canadiens japonais et pourrait de ce fait se situer en porte-à-faux avec une partie des anciens combattants canadiens. L'étude des correspondances et des procès-verbaux de réunions permet d'observer la diversité des positions politiques des différents acteurs mais également les stratégies rhétoriques et mémorielles mises en place dans leurs discours. Dans les premières sources analysées, certains procédés sont déjà observés comme celui de la concurrence victimaire ou concurrence mémorielle.

Il nous faut toutefois rester conscient de certaines limites de ces sources, en particulier le biais vétéran. Elles vont exposer certains récits historiques qui sont par définition partiaux. Mais c'est précisément l'exploitation de ce biais qui nous intéresse puisque ce point de vue est largement mis de côté dans l'historiographie des réparations. Ces fonds d'archives sont également très remplis, avec une multitude de documents et ce même en restreignant significativement les dossiers d'archives ciblés. En réalité, il s'agit d'une particularité du monde associatif qui est caractérisé par une forte abondance documentaire due à la communication interne et externe des associations<sup>112</sup>. Un autre obstacle potentiel est la multiplicité des mémoires qui résulte de cette masse documentaire, qui empêcherait d'avoir une vision claire des stratégies des associations étudiées<sup>113</sup>. Nous considérons toutefois cette caractéristique comme une richesse dans le cadre de nos recherches puisque nous étudions l'hétérogénéité mémorielle des acteurs.

Nous devons garder à l'esprit que ces fonds sont constitués directement par les associations et les personnes privées. Dans le cas des associations, Julien Fuchs

---

<sup>112</sup> Julien Fuchs, « Sources et archives des mouvements de jeunesse : Préalables méthodologiques à une recherche sur l'univers associatif », *Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, 2008, p.172-173.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p.174.

explique l'importance de l'oralité dans le cadre des réunions et que, par conséquent, ce qui se trouve dans les sources écrites est ce qui est considéré comme vraiment utile par les associations. Ainsi, il y a une sélectivité de l'information dans les archives associatives<sup>114</sup>. Les sources de la HKVA sont d'ailleurs parcellaires, car une inondation au cours des années 1990 a détruit une partie des archives de l'association. L'enjeu de la sélectivité de l'information est le même pour les sources privées. Nous pensons toutefois que ce souci ne s'applique pas ou moins aux associations de vétérans puisque l'enjeu de la commémoration et du souvenir y est central. Toutefois, à travers une simple exploitation des sources associatives, il nous est difficile de savoir comment les différents individus appréhendent le débat.

Afin de dépasser ces difficultés, il faut varier les catégories de sources mais également varier les échelles d'études au sein des associations. Fuchs explique que la seule utilisation de documents provenant de responsables associatifs ne permet pas de saisir la réalité complète des associations. C'est pourquoi il est nécessaire d'associer à la fois les prises de positions officielles et les échanges avec des personnages politiques importants avec des documents provenant de « simples » adhérents mettant en lumière leurs préoccupations<sup>115</sup>. De plus, nous avons déjà comme principe de diversifier nos sources (presse, parlementaires, privées et à différentes échelles) comme Fuchs le suggère afin de perfectionner notre approche et compléter nos sources associatives<sup>116</sup>.

#### *Les sources issues de la presse*

L'étude des sources de presse, quant à elle, nous permet de voir le traitement du débat politique et des prisonniers de guerre dans l'espace public, voir les prises de paroles des différents acteurs dans un contexte moins formel que celui des correspondances associatives ou celui du Parlement. Nous aimerions ainsi savoir quels sont les usages faits du passé de la guerre et de l'internement dans les journaux mais aussi la manière dont les anciens combattants investissent le débat public. Les revendications et les positions des anciens combattants canadiens peuvent être vues comme des protestations politiques puisqu'ils font porter leur cause au Parlement

---

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> *Ibid.*, p.174 et 179.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p.176-178.

canadien mais aussi à l'ONU. Ils reprochent entre autres au Canada de ne pas suffisamment les soutenir et de céder face à la pression des Canadiens japonais<sup>117</sup>. Il nous semble ainsi pertinent d'étudier la couverture de ces protestations dans le débat public et donc dans la presse.

Les mouvements politiques les plus couverts dans les médias sont ceux qui saturent l'espace public de leurs modes d'action divers<sup>118</sup>. Nous pouvons peut-être voir ici une manière d'appréhender la « domination » de la mémoire canadienne japonaise dans les médias canadiens. Il pourrait être ainsi pertinent de regarder la manière dont les anciens combattants usent de la presse ou d'autres moyens d'expression pour leurs revendications et protestations. Cela nous permet d'envisager la presse comme un outil de lutte mémorielle, un aspect que nous développerons davantage dans la seconde partie de ce rapport.

L'enjeu de la sélectivité de l'information touche aussi les sources de presse. Cette sélectivité est souvent réalisée par les journalistes, en partie influencés par l'orientation politique du journal en question<sup>119</sup>. Au-delà de ce biais, Alice Krieg expose plusieurs aspects à prendre en compte dans l'analyse du discours de presse. Pour synthétiser au mieux, elle explique qu'il faut être conscient des transformations du discours rapporté par la presse. Ainsi, il faut être prudent lors de l'étude des lexiques employés dans les articles, puisqu'il peut s'agir de termes non utilisés par les acteurs cités mais transformés par l'auteur du texte<sup>120</sup>. Ce dernier peut aussi parfois « effacer » sa source sous des termes plus génériques comme « selon des sources proches de l'enquête » et donc rendre plus ardu le travail de recherche de l'historien qui utilise les journaux<sup>121</sup>.

---

<sup>117</sup> The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987.

<sup>118</sup> Olivier Fillieule, « On y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, p.237-238.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p.216-217.

<sup>120</sup> Alice Krieg, « Analyser le discours de presse », *Communication*, vol.20, n°1, p.83-87.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p.79-80.

Les journaux que nous exploitons dans le cadre de nos recherches sont accessibles en ligne sur différentes bases de données or, cela comporte quelques défauts. En effet, la plupart de nos articles sont isolés de leur numéro de journal original et sont complètement décontextualisés. Krieg démontre que la place de l'article dans le journal et les articles qui l'entourent permettent de mieux l'appréhender du point de vue de l'étude historique. En ligne, ce contexte se perdrait<sup>122</sup>. Pour dépasser toutes ces limites propres à l'analyse des sources de presse, la solution est similaire à celle que nous appliquons pour les archives associatives, à savoir, le croisement d'une grande variété de sources afin d'atténuer l'influence de la sélectivité, de la transformation journalistique mais aussi de l'exploitation en ligne de ces sources. La question de la numérisation est aussi essentielle concernant les sources parlementaires.

#### *Les archives parlementaires*

Enfin, les sources parlementaires sont particulièrement adaptées à cette étude puisque l'arène politique est un lieu où les usages du passé sont nombreux et où les mémoires entrent régulièrement en concurrence. Le but est ici de voir comment les mémoires des prisonniers de guerre au Japon sont utilisées et pour quelles raisons elles le sont. Nous serons également particulièrement attentifs aux expressions de la concurrence victimaire. Associer les sources parlementaires aux sources associatives et privées nous permettrait également de comparer directement les stratégies entre des membres de la classe politique canadienne et celles des vétérans. De plus, nous espérons que ces débats parlementaires exposent d'autres enjeux que les enjeux mémoriels, comme la question des relations diplomatiques avec le Japon. En effet, les vétérans de Hong Kong cherchent à obtenir des excuses officielles et des réparations de la part du gouvernement japonais, qui refuse systématiquement.

Dans l'utilisation de ce type de source, il faut être particulièrement vigilant à l'égard de l'orientation politique de chaque intervenant et du contexte politique global du moment. Comme le souligne Serge Model dans un article sur les débats parlementaires belges, il faut garder à l'esprit que les documents que nous pouvons consulter ne sont pas une transcription exacte et parfaite des débats mais font l'objet

---

<sup>122</sup> Krieg, « Analyser le discours de presse », p.78.

d'une réécriture<sup>123</sup>. Nous nous basons essentiellement sur des ressources en ligne comme le site Lipad ou la Bibliothèque du Parlement du Canada pour exploiter nos différentes archives parlementaires. Un collectif d'historiens et d'ingénieurs a créé l'outil Lipad et ils détaillent dans un article les enjeux techniques et historiques de la numérisation de ces documents<sup>124</sup>. Cette dernière présente tout d'abord des avantages comme celui de dépasser la difficulté que représente l'étude de dizaines de milliers de pages et des centaines de millions de mots<sup>125</sup>. La numérisation OCR permet déjà d'utiliser la recherche par mots-clés mais Lipad permet également de lier des mots-clés aux députés concernés, à regrouper des passages de différents volumes et donner des informations complémentaires sur les intervenants<sup>126</sup>.

Toutefois, Lipad est encore en cours de développement et n'est pas adapté à la langue française notamment en raison des accents présents sur certains mots. Il faut donc privilégier l'usage de l'anglais avec cet outil et utiliser l'Hansard classique sous format PDF et la recherche par mots-clés plus fastidieuse<sup>127</sup>. Nous procédons déjà plus ou moins de cette manière dans nos recherches puisque nous utilisons à la fois des mots-clés anglais et français.

En revanche, l'article de Beelen et ses co-auteurs n'évoque pas les limites de la recherche par mots-clés. Nous pensons que nous pouvons appliquer la même problématique présente dans l'article de Krieg, avec la perte du contexte historique général des débats et les autres préoccupations des députés en parallèle de la campagne canadienne japonaise et des revendications des anciens prisonniers de guerre. Pour résoudre ce problème, nous associons l'exploitation de Lipad et du Hansard classique autour des dates identifiées grâce à l'utilisation du premier. Ainsi, nous retournons dans les volumes complets à telle date pour nous faire une idée du contexte politique du moment.

---

<sup>123</sup> Serge Model, « Les comptes rendus parlementaires en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2506-2507, no. 21-22, 2021, p.8.

<sup>124</sup> Kaspar Beelen et al., « Digitization of the Canadian Parliamentary Debates », *Canadian Journal of Political Science*, vol.50, n°3, p.849-864.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p.852.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p.852-859

<sup>127</sup> *Ibid.*, p.852.

Pour nous y retrouver dans les sources parlementaires, nous utilisons l'index fourni pour chaque session et un nombre limité de mots-clés (comme Hong Kong, Chadderton<sup>128</sup>, anciens combattants et Japon, prisonniers et Japon etc) en faisant bien attention à alterner entre français et anglais. Cela nous permet de ne pas être dépassé par ce qu'on appelle le « bruit ». Nous procédons d'une manière similaire pour les sources de presse en réalisant la même recherche par mots-clés. Nous serons aussi particulièrement attentifs aux silences dans les sources qui, comme le souligne Gerber dans son article sur les correspondances d'immigrés en Amérique du Nord<sup>129</sup>, sont parfois tout aussi parlants que les choses explicitement dites.

Nous souhaitons réaliser une étude qualitative<sup>130</sup> en combinant l'analyse de discours et l'analyse de contenu. Alice Krieg-Planque propose une définition simple et rapide de ces deux analyses : pour résumer grossièrement, l'analyse de contenu est l'étude de ce qui est dit, « de quoi on parle ? » et l'analyse de discours, l'étude de « comment c'est dit ? »<sup>131</sup>. Toutefois, nous ne sommes pas en accord avec ces propos qui poussent à trop cloisonner les deux types d'analyse et ne pas tenter de les associer. Au contraire, nous considérons qu'en histoire la combinaison de ces deux analyses se fait très naturellement et qu'il est difficile par exemple de se passer d'éléments de l'analyse de contenu comme le contexte. Cette combinaison est d'ailleurs bien présente dans l'historiographie. C'est pour cela que nous nous retrouvons dans l'approche pragmatique de l'analyse de discours, présentée par Alpha Ousmane Barry, qui insiste

---

<sup>128</sup> Cliff Chadderton est un vétéran canadien de la Seconde Guerre mondiale très investi dans les associations des anciens combattants. Il est le patron de l'association des vétérans de Hong Kong (HKVA) et est le président des Amputés de Guerre. Il est très souvent présent au Comité permanent des affaires des anciens combattants et intervient régulièrement dans la presse

<sup>129</sup> David A. Gerber, « Acts of Deceiving and Withholding in Immigrant Letters : Personal Identity and Self-Presentation in Personal Correspondence », *Journal of Social History*, hiver 2005, vol.39, no2, p.315-330.

<sup>130</sup> Notre démarche repose sur une approche qualitative mais nous souhaitons nous tourner brièvement vers une « quantification » de la campagne avec les sources de presse, dans la partie 3.2.3 du mémoire. Nous donnons dans cette section quelques chiffres, notamment sur la répartition des articles de journaux dans le temps. Nous sommes loin d'une démarche quantitative aboutie puisque nous n'avons sélectionné qu'environ 200 articles qui nous semblent les plus intéressants. Toutefois, donner quelques chiffres comme la distribution dans le temps des prises de positions dans la presse permet une vision plus riche du sujet. Une démarche pleinement quantitative sur la campagne des anciens prisonniers canadiens des camps japonais pourrait faire l'objet d'une recherche complète.

<sup>131</sup> Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, 2012, p. 42-43.

notamment sur les concepts d'acte, de contexte et de performance<sup>132</sup>. Nous nous intéressons autant aux stratégies et revendications politiques, donc l'analyse de contenu. Pour autant, la manière dont ces revendications sont formulées et la manière dont est utilisé le passé nous poussent également vers l'analyse de discours. Pour résumer, nous accordons autant d'intérêt aux stratégies politiques qu'aux stratégies discursives.

Nous avons envisagé de traiter notre sujet selon une logique chronologique avec comme moment marquant les réparations de 1988 mais nous nous sommes rendu compte que cet évènement ne change pas drastiquement le discours des anciens combattants et ne peut pas être considéré comme une rupture. Nos recherches concernent une grande variété d'acteurs, des groupes aux contours flous et plusieurs institutions. Des enjeux diplomatiques sont soulevés au côté d'enjeux mémoriels et même économiques. En réalité, de nombreuses échelles sont mobilisées et tous ces facteurs nous poussent à adopter une approche plus thématique et multiscalaire.

Dans un premier temps nous étudions la question des enjeux mémoriels au Canada soulevés par les revendications des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon, notamment à travers la construction de plusieurs mémoires collectives de la guerre. Ces dernières entrent parfois en conflit et conduisent à une omniprésence de cette conflictualité dans le débat public, qui illustre plus largement la place délicate de la Seconde Guerre mondiale au Canada. Le chapitre suivant nous permet d'aborder la campagne menée par les vétérans à l'échelle nationale. Il est question de l'organisation du « monde vétéran canadien » et de ses stratégies comme la pression parlementaire ou le dialogue direct avec le gouvernement fédéral. Il en ressort une multitude de divisions parmi les acteurs, que cela soit entre les différents groupes ou bien au sein même de ces derniers. Notre dernier chapitre nous amène à réfléchir à toute la dimension transnationale de cette question des réparations, illustrée par une véritable solidarité internationale des anciens combattants et leurs démarches auprès de l'ONU, qui leur permet de critiquer ouvertement la diplomatie menée par leur propre gouvernement.

---

<sup>132</sup> Alpha Ousmane Barry, « Les bases théoriques en analyse de discours », *Les textes de méthodologie*, [En ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/metho-2002-01-barry.pdf> (Consulté le 13 février 2022), p. 29-31.

## **CHAPITRE 2 : UN DÉBAT AUX EXPRESSIONS MÉMORIELLES CONCURRENTES ET CONFLICTUELLES**

Avant de nous intéresser à la campagne des vétérans de Hong Kong, que cela soit au niveau national ou transnational, il est essentiel d'étudier le « cadre mémoriel » dans lequel elle s'inscrit. Cela permet de mieux comprendre les motivations des acteurs et les stratégies adoptées. Nous voyons que le débat politique autour des réparations des anciens combattants ou des Canadiens japonais est un moment particulier de construction des mémoires collectives de la Seconde Guerre mondiale au Canada, marqué par une certaine conflictualité. Cette dernière s'exprime au travers des mécanismes de la concurrence mémorielle, dont nous avons un parfait exemple avec « l'affaire Obata ».

### **2.1 UN MOMENT DE CONSTRUCTION DES MÉMOIRES COLLECTIVES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

La rencontre des campagnes politiques des anciens combattants de Hong Kong et des Canadiens japonais permet d'observer comment les mémoires de ces groupes se construisent et s'articulent dans le débat public. On observe ainsi que les prisonniers de guerre et leurs partisans tentent de diffuser une autre histoire de l'internement des Canadiens japonais. Par ce processus, les vétérans prennent plus de place dans le débat et veulent valoriser leur propre mémoire de la guerre, assez méconnue finalement du public canadien. Ces deux groupes, anciens combattants et Canadiens japonais sont présentés comme des adversaires dans l'historiographie. Malgré cette opposition apparente, ils présentent surtout de nombreuses thématiques en commun, dont l'importance prise par les récits d'individus.

### 2.1.1 Une contre-mémoire de l'internement développée par les vétérans

#### *L'idée d'une « cinquième colonne » japonaise au Canada*

Les négociations menées par les Canadiens japonais sont l'occasion pour ces derniers de mettre en avant leur mémoire collective, construite autour de leur internement durant la guerre. L'objectif ici est de diffuser cette histoire de l'internement auprès du public, des institutions et du gouvernement afin de gagner le plus de soutiens possible pour obtenir finalement des excuses officielles et des réparations de ce dernier. Or, plusieurs anciens combattants et une partie de la population canadienne ne sont pas nécessairement favorables à cette campagne politique. Ces opposants tentent à leur tour de diffuser une contre-mémoire de l'internement des Canadiens japonais. Ces deux interprétations de cet événement entrent en concurrence et proposent des récits contradictoires de la guerre au Canada. Cela permet de voir de quelle manière la guerre au Canada peut être perçue durant les années 1980. Dans ces discours, nous observons à propos du conflit, des éléments relativement proches de ceux que l'on peut trouver durant les années 1940.

Les opposants aux réparations reviennent régulièrement sur l'internement et ses justifications. Ils essaient souvent de lier l'expérience des prisonniers des camps japonais à celle des internés, comme si un lien logique existait entre les actions du gouvernement japonais et l'internement. Plusieurs individus appellent à se rappeler du contexte de l'époque. Peter Worthington, vétéran de la Seconde Guerre mondiale et journaliste, écrit les mots suivants dans un article d'opinion afin de justifier les craintes canadiennes : « The context of the times has been forgotten. We were in a war for survival then. The American fleet had been devastated at Pearl Harbor, we were naked and defenceless, and our Canadian troops at Hong Kong were suffering atrocities in Japanese prison camps<sup>1</sup> ».

Pearl Harbor<sup>2</sup> est un événement marquant toujours bien présent dans les mémoires canadiennes puisqu'il est utilisé à plusieurs reprises pour illustrer la peur d'une invasion japonaise sur les côtes de la Colombie-Britannique. On observe

---

<sup>1</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « It's too late for compensation », Journal non-identifié, 1984-1985 ?

<sup>2</sup> Il s'agit de l'attaque surprise menée par les Japonais contre la base navale américaine de Pearl Harbor, à Hawaï, le 7 décembre 1941. Cette attaque provoque l'entrée en guerre des Américains.

également le processus qui consiste à utiliser le cas canadien japonais pour évoquer celui des anciens combattants canadiens au Japon. En utilisant un sujet déjà bien débattu, les vétérans s'insèrent plus facilement sur la scène médiatique. Ce genre de stratégies médiatiques est davantage détaillé dans le chapitre 3. On observe toutefois certaines incohérences dans ce discours, qui cherche à « revisiter » la mémoire de l'internement tout en la liant à celle des prisonniers de guerre. Leonard Birchall, dans une lettre à Flora MacDonald (alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration), dénonce les exactions du Japon durant la campagne du Pacifique et explique que le seul tort de leurs victimes est d'être d'une nationalité différente de la leur<sup>3</sup>. Si l'on se fie aux historiens et au consensus scientifique, les Canadiens japonais, que Birchall critique également dans cette lettre, ont subi l'internement sur la seule base de leur origine. Cet élément n'est pourtant jamais relevé par les opposants aux réparations.

En effet, les interventions similaires à celles de Peter Worthington ou Birchall laissent entendre que le gouvernement de Mackenzie King craint surtout les Canadiens japonais essentiellement à cause de la menace militaire représentée par le Japon. L'hypothétique présence d'espions impériaux au sein de la communauté jouerait également. L'idée d'une cinquième colonne japonaise en Colombie-Britannique est un argument important du gouvernement fédéral durant la guerre. Ce même argument est repris plus de quarante ans plus tard par les adversaires de la NAJC, qui n'hésitent pas à questionner la loyauté de leurs concitoyens d'origine japonaise lors du conflit.

Lionel Speller, président de la branche britanno-colombienne de la HKVA, sous-entend dès 1984 que les Canadiens japonais finançaient la sphère de coprosperité asiatique<sup>4</sup>. Ce vétéran et ancien prisonnier de guerre est originaire de la province et illustre un point de vue sur la guerre persistant en Colombie-Britannique. Il reprend également l'idée selon laquelle l'internement serait en réalité une « bénédiction déguisée » pour la communauté et qu'elle devrait même être reconnaissante<sup>5</sup>. Selon

---

<sup>3</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Flora MacDonald, 17 janvier 1985.

<sup>4</sup> La sphère de coprosperité asiatique est un projet impérialiste du Japon, consistant à unir l'Asie du Sud-Est sous sa gouverne et pour son bénéfice, afin de faire face aux puissances occidentales.

<sup>5</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « Other war victims », *Times Colonist*, 18 février 1984.

cet argument, la dispersion géographique des Canadiens japonais après la guerre aurait favorisé leur intégration à la société canadienne.

Les opposants à la campagne politique de la NAJC pointent à de multiples reprises ce qu'ils considèrent être des éléments qui prouvent la déloyauté de la communauté canadienne japonaise au Japon. Kenneth Cambon, un ancien combattant de Hong Kong, écrit à Mulroney en janvier 1985 pour lui faire part de tout son mécontentement en rapport avec les négociations menées par le gouvernement fédéral. Dans cette lettre, il décrit les Canadiens japonais comme des fanatiques de l'empereur et explique que plusieurs d'entre eux disposaient de la double nationalité, ce qui serait une preuve de leur loyauté fragile envers le Canada. Enfin, il estime que le fait d'envoyer leurs jeunes faire leurs études au Japon contribue à renforcer leur identité japonaise<sup>6</sup>. Cambon omet toutefois de dire (ou bien il ne le sait pas), qu'envoyer un enfant au Japon coûte cher aux familles et que seules les familles les plus aisées peuvent se permettre ce genre de dépenses<sup>7</sup>.

Ce discours sur la déloyauté des internés est également repris par la branche ontarienne de la Légion royale canadienne en avril 1985. La résolution de l'association explique que « de nombreux Canadiens d'origine japonaise sont retournés au Japon et ont combattu du côté de leur pays d'origine pendant la guerre <sup>8</sup> ». La Légion affirme que les traîtres ne sont pas des cas isolés au sein de la communauté. Pourtant, les sources et l'historiographie ne permettent pas d'identifier plus d'une poignée de Canadiens japonais qui ont effectivement servi sous la bannière impériale. Ces anciens combattants tentent ainsi de remodeler la mémoire de la communauté durant la guerre à un moment où les historiens, comme Sunahara, démontrent déjà que l'internement est en réalité essentiellement motivé par des raisons racistes<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, Lettre de Kenneth Cambon à Brian Mulroney, 27 janvier 1985.

<sup>7</sup> Lemire. « Bittersweet memories : Narratives of Japanese Canadian Children's Experiences before the Second World War and the Politics of Redress », *BC Studies*, vol.192, 2017, p.71-104.

<sup>8</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Résolution de la branche ontarienne de la Légion royale canadienne, avril 1985, propos traduits depuis l'anglais.

<sup>9</sup> Sunahara, *The Politics of Racism: The ...* 222p.

Comme de nombreuses personnes critiques à l'égard des négociations pour les réparations, Cambon pointe l'isolement géographique et culturel des Canadiens japonais avant la Seconde Guerre mondiale<sup>10</sup>. Toutefois, il ne revient pas sur les mesures discriminatoires qui conduisent ce groupe à s'organiser en communauté visible dans l'espace, comme l'impossibilité de pratiquer certains métiers<sup>11</sup>. De cette manière, ces opposants aux réparations tronquent la mémoire collective de cette communauté en la présentant comme isolationniste et non pas comme victime de politiques discriminatoires et racistes.

D'autres survivants des camps japonais ont des mots très durs envers les Canadiens japonais. Leonard Birchall explique en 1985 dans une lettre destinée à Flora MacDonald qu'il considère l'internement comme nécessaire et estime que « ces innocents et dociles Japonais qui étaient internés seraient immédiatement devenus les mêmes criminels sauvages qui ont commencé [...] cette guerre non déclarée <sup>12</sup> ». Ces différentes interventions dans les médias et auprès de ministres ont ainsi pour but de transmettre une autre vision de la guerre, où les Canadiens japonais sont un vrai danger, justifiant ainsi leur internement.

#### *Des tentatives d'altération peu efficaces de l'expérience des Canadiens japonais*

Dans la lignée de Lionel Speller, d'autres personnes tentent de changer la perception canadienne sur les conséquences de l'internement. Un homme, dont nous n'avons que les initiales (PTO), écrit à Leonard Birchall en mars 1986 et lui explique que les Canadiens japonais qui sont « rapatriés<sup>13</sup> » après la guerre vivent bien leur nouvelle situation<sup>14</sup>. Certains membres de la Légion royale canadienne affirment

<sup>10</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, Lettre de Kenneth Cambon à Brian Mulroney, 27 janvier 1985.

<sup>11</sup> Patricia. E. Roy, *A White Man's Province. British Columbia Politicians and Chinese and Japanese Immigrants 1858-1914*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1989, p.265-266.

<sup>12</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Flora MacDonal, 17 janvier 1985.

<sup>13</sup> À partir de février 1945 (donc avant même la fin de la guerre), le gouvernement fédéral canadien offre deux choix aux Canadiens japonais : s'installer à l'Est des Rocheuses ou bien retourner au Japon une fois le conflit terminé, alors que la majorité de la communauté n'y avait jamais mis les pieds. Le gouvernement promet d'organiser et payer le voyage, cherchant ainsi à inciter une majorité de Canadiens japonais à quitter le Canada. Environ 4 000 d'entre eux choisissent finalement de se rendre au Japon. Pour en savoir plus voir : Greg Robinson, *Un Drame de la Deuxième Guerre : le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, p.263-273.

<sup>14</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Lettre de PTO à Leonard Birchall, 4 mars 1986.

même que le rapatriement est un choix volontaire des Canadiens japonais. Le but ici est de donner du crédit à l'internement et aux actions du gouvernement, qui seraient bien plus humaines que ce que la NAJC le dit. Les historiens sont plus mitigés par rapport à cette affirmation. En effet, les rapatriés quittent le Canada, qui est le seul pays qu'ils connaissent pour la plupart, pour le Japon, un pays dévasté par la guerre où ils sont perçus comme des étrangers<sup>15</sup>.

Si les prises de paroles les plus vindicatives se démarquent, il existe en réalité plusieurs niveaux d'opposition et donc de perception du vécu de la communauté canadienne japonaise. Des individus, plus mesurés, reconnaissent l'innocence de la grande majorité d'entre eux mais atténuent néanmoins la portée de l'internement. Peter Worthington, comme nous l'avons vu, lie l'internement à la menace militaire japonaise, mais il admet volontiers le racisme de la Colombie-Britannique et d'une partie de sa population<sup>16</sup>. L'objectif principal reste malgré tout d'atténuer la culpabilité canadienne de l'internement.

Le gouvernement reste cependant relativement hermétique à ce genre d'arguments en faveur de l'internement et défend davantage la position des Canadiens japonais. Jack Murta, secrétaire d'État au Multiculturalisme de 1984 à 1985, écrit à Lionel Speller que leur « héritage était japonais mais, en tant que Canadiens, ils avaient toutes les raisons d'attendre les mêmes droits et libertés démocratiques que tous les Canadiens <sup>17</sup> ». Flora MacDonald, quant à elle, rappelle à Leonard Birchall que selon le gouvernement, l'idée d'une cinquième colonne japonaise au Canada durant la guerre ne se base sur aucune preuve concrète. Elle tente cependant de rassurer Birchall en lui expliquant que ces négociations n'enlèvent rien aux souffrances des vétérans de Hong Kong<sup>18</sup>. La mémoire de l'internement, telle que défendue par la NAJC et ses militants, est ainsi celle majoritairement adoptée par le gouvernement conservateur de Mulroney, qui négocie avec les Canadiens japonais.

---

<sup>15</sup> Robinson, *Un Drame de la Deuxième ...*, p. 263-273.

<sup>16</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « It's too late for compensation », Journal non-identifié, 1984-1985 ?

<sup>17</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, Lettre de Jack Murta à Lionel Speller, 30 janvier 1985.

<sup>18</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, Lettre de Flora MacDonald à Leonard Birchall, 13 juin 1985.

Face à ces discours d'opposants aux réparations, comment réagissent les militants canadiens japonais ? Comment défendent-ils leur mémoire et l'expérience de leur internement ? Ils s'expriment également dans la presse, comme Tsutomu Shimizu, un ancien combattant canadien japonais de la Seconde Guerre mondiale. Ce dernier réaffirme la loyauté de sa communauté et dénonce les critiques qu'elle subit encore actuellement. Shimizu avance que la Gendarmerie royale du Canada elle-même considérait les Canadiens japonais comme de loyaux citoyens<sup>19</sup>. De nombreux échanges avec les représentants vétérans ont également lieu. M.Yamada, un autre Canadien japonais, écrit à Clifford Chadderton en 1987 pour reprocher à la HKVA et aux Amputés de Guerre d'attaquer le bien-fondé de leurs revendications et donc de défendre une mémoire erronée de l'internement. Le patron de la HKVA lui répond simplement que les anciens combattants réagissent à des critiques faites à leur égard par certains militants de la NAJC<sup>20</sup>.

La version canadienne japonaise de l'internement apparaît finalement bien plus présente dans les journaux que celle de leurs opposants. Cela est d'ailleurs reproché au *Toronto Star* en février 1986. La rédaction du journal reçoit quelques plaintes de lecteurs estimant que les éditoriaux parlent trop souvent des Canadiens japonais et en les favorisant bien trop. Rod Goodman, le représentant du « *Bureau of Accuracy* » du *Toronto Star*, défend le journal dans un éditorial en expliquant que la rédaction évite toujours de faire du sensationnalisme et essaye d'être la plus impartiale possible. Il estime également que l'histoire des prisonniers de guerre au Japon n'est pas délaissée pour autant<sup>21</sup>. Cet exemple souligne le fait qu'entre les deux mémoires de l'internement en concurrence, c'est bien celle des Canadiens japonais qui est la plus communément admise.

Cette opposition entre deux mémoires de l'internement s'atténue nettement après 1988 et les réparations, puisque les Canadiens japonais obtiennent enfin ce pour quoi ils se battent. Néanmoins, on trouve encore dans les années 1990, certaines

---

<sup>19</sup> Annexe 1.

<sup>20</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à M.Yamada, 8 janvier 1987.

<sup>21</sup> « Star lambasted for stories on Japanese Canadians », *Toronto Star*, 8 février 1986.

références à cette version « non officielle » de l'internement où ce dernier est atténué et justifié par les partisans des prisonniers de guerre au Japon<sup>22</sup>.

Finalement, le discours des opposants aux réparations n'est pas si différent de celui adopté par les défenseurs de l'internement en 1942. Les mêmes arguments sont utilisés, plus de quarante ans plus tard. Pourtant, il existe déjà des études historiques reconnues dans les années 1980, qui affirment les motivations racistes de l'internement et son intérêt stratégique quasi nul<sup>23</sup>. Malgré cela, l'affrontement entre ces deux mémoires de l'internement est particulièrement vif durant la campagne canadienne japonaise. Cette dernière semble toutefois être plus efficace, puisque cette version est adoptée majoritairement par la classe politique et les médias. Ainsi, les anciens combattants de Hong Kong défendent une mémoire de la guerre justifiant l'internement mais, qu'en est-il de leur propre expérience ?

### **2.1.2 Un récit ambigu des mémoires des vétérans de Hong Kong**

Les anciens combattants cherchent également à diffuser et faire entendre leur mémoire de la guerre et de leur emprisonnement au Japon, mais de quelle manière le font-ils ? Comment cette mémoire est-elle perçue par les Canadiens ? La mémoire de la bataille de Hong Kong et de la captivité de ces soldats oscille entre méconnaissance des Canadiens, stéréotypes négatifs et valorisation des survivants de ces événements. Quelle image cela donne-t-il de la place de la Seconde Guerre mondiale au Canada et plus précisément de la campagne du Pacifique ?

#### *Quelle mémoire des événements ?*

Si les Canadiens japonais insistent davantage sur les pertes matérielles, les séparations familiales et la question de leur citoyenneté canadienne bafouée, les anciens combattants de Hong Kong basent leur mémoire sur les conditions de leur captivité. Les récits qui sont faits de leur emprisonnement mettent beaucoup l'accent sur l'horreur des camps japonais, leur insalubrité et les crimes de guerre commis par leurs geôliers. Un article du journal *The record* en mai 1986 reprend globalement les éléments récurrents dans chaque description de l'expérience dans les camps japonais :

<sup>22</sup> « Internments within Canada had to be done », *Toronto Star*, 21 septembre 1994.

<sup>23</sup> Sunahara, *The Politics of Racism: The ...* 222p.

During their imprisonment the Canadians were fed only starvation rations and had to catch and cook rats and cat carbage and ind sects to survive.

The men were forced to work long hours in the Japanese camps in violation of the Geneva Convention. They worked in mines, freight yards, and steel mills and helped build ships.

Some were killed by their guards ; most were tortured, and all have suffered long-term medical effects stemming from malnutrition. Many still suffer the after effects of avitaminosis, a nervous condition caused by a chronic shortage of vitamins.

Other diseases leaving the ex-prisoners with long-term disabilities included beri beri, tropical dysentery and rheumatic fever<sup>24</sup>.

Tous les articles de presse évoquant le long emprisonnement de ces vétérans reviennent sur un ou plusieurs de ces éléments, que cela soit leur état de santé ou bien la brutalité et la cruauté de leurs geôliers japonais. Les anciens combattants eux-mêmes racontent cette période avec de nombreux détails, que cela soit dans la presse<sup>25</sup> ou bien dans des correspondances avec des ministres<sup>26</sup>. Ces conditions particulièrement dures et leurs conséquences sur le long terme constituent également la base de leurs revendications auprès de l'ONU<sup>27</sup>. L'un des arguments des anciens combattants, particulièrement à l'ONU, est d'insister sur le fait qu'il n'y a pas de prescription sur les crimes de guerre<sup>28</sup>. Ils donnent ainsi plus de « corps » à cette idée en décrivant les dures conditions de leur captivité. Ainsi, leur objectif est que le public canadien connaisse leurs souffrances et sympathise davantage avec leurs revendications et leur position sur les réparations canadiennes japonaises.

La construction de la mémoire de ce groupe d'anciens combattants passe également par la commémoration. La HKVA et le ministère des Affaires Anciens Combattants organisent de nombreux pèlerinages au Japon pour que les survivants des camps japonais puissent se recueillir. Ces commémorations posent pourtant quelques

---

<sup>24</sup> « ET veterans may join Hong Kong law suit », *The record*, 7 mai 1986.

<sup>25</sup> « PoW ; Hong Kong veteran recalls the nightmare of Japanese prisons », *The Ottawa Citizen*, 11 juillet 1987.

<sup>26</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986.

<sup>27</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Gustave Gingras et Carol Chapman, *The Sequelae of inhuman conditions and slave labour experienced by members of the Canadian components of the Hong Kong forces, 1941-1945, while prisoners of the japanese government*, mai 1987.

<sup>28</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, Interview radio de Chadderton, 6 février 1986.

problèmes à certains parlementaires. Jacques Guibault, député libéral de la circonscription de Saint-Jacques, critique en novembre 1985 ces voyages qui ne seraient « rien d'autre qu'une partie de plaisir aux frais de la princesse<sup>29</sup> ». Il se fait reprendre sèchement par Jack Shields, député conservateur, qui lui reproche d'oublier le sacrifice de « [la] jeunesse, [la] santé et dans bien des cas [la] vie » de ces soldats<sup>30</sup>. Comment expliquer cette réaction du député Guibault ? Les débats parlementaires étudiés ne laissent pas apparaître des critiques faites à l'égard des commémorations menées par d'autres groupes de vétérans. Guibault reconnaît sans doute le sacrifice de ces combattants mais peut-être que leur statut de prisonnier joue en leur défaveur, dans la perception que le député peut avoir d'eux.

Cela rejoint les propos de Bradley St-Croix, qui détaille la difficulté que rencontrent les anciens combattants de Hong Kong pour être reconnus comme des vainqueurs de la guerre<sup>31</sup>. Dan Gardner, un membre du comité éditorial du *The Ottawa Citizen*, avance également cette idée en mai 1998, quelques mois avant les compensations obtenues par les anciens combattants. Il estime que le public canadien ne souvient pas des défaites de la guerre comme Dieppe ou Hong Kong, mais qu'il se souvient plus facilement des événements de l'internement des Canadiens japonais<sup>32</sup>. Cet article souligne premièrement, que même dix ans après les réparations de 1988, les Canadiens japonais sont encore associés d'une manière ou d'une autre au cas des prisonniers de guerre des camps japonais. Deuxièmement, cela montre que sur l'ensemble de la période étudiée par ce mémoire, la place limitée de la mémoire des vétérans de Hong Kong est une thématique récurrente. Les propos de Dan Gardner semblent confirmer notre hypothèse selon laquelle les mémoires des anciens combattants de Hong Kong pèsent moins politiquement et publiquement que celles des Canadiens japonais.

---

<sup>29</sup> Ces voyages sont financés par le ministère des Anciens combattants. Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 6, 26 novembre 1985, p.8811.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> St Croix, « The Victors, Not the Vanquished ... », p.1-12.

<sup>32</sup> « Defeat, shame and Canadian history », *The Ottawa Citizen*, 20 mai 1998.

*Les anciens combattants de Hong Kong, symbole de la méconnaissance canadienne du théâtre Pacifique de la guerre*

Les vétérans de Hong Kong sont eux-mêmes conscients de leur place réduite dans la mémoire canadienne de la Seconde Guerre mondiale. Dans un article de *The record* en 1992, Denzil Firth, un prisonnier de guerre, écrit qu'ils « occupent un petit coin de l'histoire <sup>33</sup> ». Clifford Chadderton insiste sur le fait qu'il existe une véritable méconnaissance du public canadien au sujet de la bataille de Hong Kong <sup>34</sup>. Cet avis est également partagé par des personnalités extérieures à la sphère militaire. Ron Stewart, un député conservateur, prend la parole au lendemain des compensations offertes aux Canadiens japonais et interroge le public : « Did you ever hear of Hong Kong and what happened to Canadians in Hong Kong ? <sup>35</sup> ».

De manière plus globale, la partie Pacifique de la Seconde Guerre mondiale est moins connue au Canada que le théâtre européen <sup>36</sup>. L'implication canadienne dans ce dernier est en effet plus importante. Ainsi, même s'il s'agit d'une défaite, le raid de Dieppe occupe une place importante dans les mémoires canadiennes <sup>37</sup>. La présence canadienne lors de la libération de l'Europe est aussi largement célébrée comme en témoignent les propos de Jack Granatstein, historien spécialisé en histoire militaire. Dans les colonnes de l'*Ottawa Citizen*, il exprime toute la fierté canadienne associée au Débarquement de Normandie et à la libération des Pays-Bas, où les forces canadiennes jouent un rôle important <sup>38</sup>.

En revanche, la bataille de Hong Kong et ses combattants sont beaucoup moins cités lors des différentes interventions commémoratives de la guerre au Parlement. En octobre 1987 et en prévision du jour du Souvenir, George Hees, ministre des Anciens Combattants, prend la parole pour rendre hommage aux vétérans des deux guerres mondiales. Il cite plusieurs groupes d'anciens combattants comme ceux de Dieppe ou

---

<sup>33</sup> « Hong Kong vets : Still 'family' after 50 years », *The record*, 8 septembre 1992, propos traduits de l'anglais.

<sup>34</sup> « Hong Kong vets raise an awkward question », *The Globe and Mail*, 15 août 1987.

<sup>35</sup> « Tory MP condemns deal for Japanese Canadians », *Toronto Star*, 24 septembre 1988.

<sup>36</sup> Pour une référence générale sur les mémoires de la Seconde Guerre mondiale au Canada : Geoffrey Hayes, Mike Bechthold, et Matt Symes, dir., *Canada and the Second World War: Essays in Honour of Terry Copp*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2012, 500p.

<sup>37</sup> Richard, *La mémoire de Dieppe : radioscopie ...* 205p.

<sup>38</sup> « Canadians broke faith with those who died », *The Ottawa Citizen*, 19 juin 1996.

bien ceux ayant perdu la vie durant la bataille de la crête de Vimy<sup>39</sup>. Les survivants de Hong Kong sont absents lors de cette prise de parole<sup>40</sup>. Ces derniers sont parfois mentionnés lors de commémorations parlementaires<sup>41</sup>, mais ils restent néanmoins bien moins présents que certains de leurs camarades. Les vétérans de Hong Kong et leurs familles sont conscients de cette différence de traitement et la déplorent, comme Derrill Henderson, fils de prisonnier de guerre et actuel secrétaire de la HKVA : « We hear the history of Dieppe veterans and those who fought, flew, and sailed in the campaign against the Axis, and justifiably so, but ask anyone on the street under 60 about Canada's war effort in Hong Kong, even the Far East, and all you get is blank stares<sup>42</sup> ».

Un éditorial du *Toronto Star* raconte à quel point la guerre dans le Pacifique contre les Japonais est peu connue au Canada. Cela s'expliquerait par l'implication « minimale » du pays dans le conflit contre le Japon impérial. L'éditorial souligne toutefois deux éléments de la guerre du Pacifique dans l'histoire canadienne : la bataille de Hong Kong et l'internement des Canadiens japonais<sup>43</sup>. Il est intéressant de noter que les auteurs de l'éditorial considèrent l'internement comme une conséquence logique de la guerre avec le Japon et non pas comme une affaire intérieure concernant des citoyens. Ces deux événements se retrouvent finalement liés dans la mémoire collective du front Pacifique, ce qui peut expliquer la récurrence de leur association dans les débats autour des réparations. Ces différents propos tenus par les acteurs favorables à ce groupe de vétérans confirment encore plus l'apparente place limitée de leur mémoire dans la mémoire collective canadienne de la guerre.

---

<sup>39</sup> La bataille de la crête de Vimy (9-12 avril 1917) a lieu en France durant la Première Guerre mondiale et est une victoire alliée contre l'Empire allemand. Les Canadiens représentent la majorité des troupes alliées engagées dans la bataille. Cette victoire est particulièrement célébrée au Canada, qui la considère comme un événement fondateur de son identité nationale. Pour en savoir plus : Geoffrey Hayes, Andrew Iarocci, et Mike Bechthold, dir., *Vimy Ridge: A Canadian Reassessment*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2007, 353p.

<sup>40</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, volume 9, 28 octobre 1987, p.10488-10489.

<sup>41</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 6, 26 novembre 1985, p.8820.

<sup>42</sup> « Canadians still owe debt to Hong Kong veterans », *The Ottawa Citizen*, 11 juin 1998.

<sup>43</sup> « Canada and Japan, fifty years later », *Toronto Star*, 14 août 1995.

*L'ambivalence de la lutte contre les stéréotypes négatifs de la bataille de Hong Kong*

Face à cette problématique, les anciens combattants et les Canadiens qui leur sont favorables tentent de diffuser et construire une mémoire de Hong Kong. La bataille de Hong Kong est affublée de plusieurs stéréotypes dans l'imaginaire collectif : les soldats étaient mal entraînés et sous-équipés, ils étaient envoyés délibérément sur une position indéfendable et auraient mal combattu<sup>44</sup>. Les soutiens des anciens combattants tentent donc de revaloriser l'expérience de ces vétérans et de les présenter comme des héros et non pas comme de simples prisonniers n'ayant pas contribué à la victoire finale. Si George Hees omet de citer les vétérans de Hong Kong en 1987, il les présentait en novembre 1985 comme « les premiers à connaître la tourmente et les derniers à retrouver la liberté », insistant sur leur sacrifice pour la liberté et la lutte contre le nazisme<sup>45</sup>. Nous n'avons pas trouvé d'explication justifiant cette différence entre ces deux interventions. Néanmoins, les anciens prisonniers au Japon sont moins présents que leurs camarades au Parlement, mais quand ils le sont, les parlementaires insistent sur leur sacrifice. Il existe en effet, la volonté de défendre une mémoire plus glorieuse de la bataille de Hong Kong.

Cela s'observe notamment en 1993, lorsqu'un rapport de Christopher Maltby, le commandant des troupes britanniques à Hong Kong décédé en 1980, est rendu public. Il y critique notamment la C-Force, qui serait composée « d'ivrognes et de lâches ». Kim Campbell, alors ministre des Anciens combattants, défend la valeur des vétérans de Hong Kong. Jack Marshall, un sénateur et ancien combattant, rappelle, quant à lui, que la seule Croix de Victoria attribuée à un soldat présent à Hong Kong, appartient à un Canadien, John Osborn<sup>46</sup>. Dans la même veine, lors d'un pèlerinage à Hong Kong en 1994, Jean Chrétien, alors Premier ministre du Canada, affirme que « aucune troupe n'a jamais combattu avec plus de courage ou de talent contre des chances plus désespérées <sup>47</sup> ». Il s'agit de quelques exemples illustrant une tentative de valorisation de la mémoire de Hong Kong face aux stéréotypes négatifs, voir une tentative de « canadianisation » de l'évènement comme Banham le décrit<sup>48</sup>.

<sup>44</sup> St Croix, *Fighting it Out : Canadian Troops ...*, p.1-54.

<sup>45</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 6, 8 novembre 1985, p.8471.

<sup>46</sup> « Kim Campbell défend les vétérans de Hong Kong », *La presse*, 2 février 1993.

<sup>47</sup> « PM remembers Canadian soldiers at Hong Kong », *The record*, 14 novembre 1994.

<sup>48</sup> Banham, « A Historiography of C Force », p.235-243.

Toutefois, il est difficile pour les anciens combattants et leurs partisans de construire une mémoire moins négative de la bataille de Hong Kong sans justement utiliser les mêmes stéréotypes qui contribuent à la mauvaise image de cet événement auprès du public canadien. Ces clichés leur permettent de susciter la colère du public. Les vétérans essaient de lutter contre ces idées reçues mais participent eux-mêmes à une certaine désinformation désormais démentie par l'historiographie. Dans leurs discours, de nombreux Canadiens rejettent la responsabilité de l'échec de la bataille sur le commandement britannique. Ce dernier aurait envoyé la C-Force afin de faire bonne figure et de ne pas donner l'impression de totalement délaisser Hong Kong, qu'il savait indéfendable. Les Canadiens ne seraient ainsi donc que de la chair à canon<sup>49</sup>. Kenneth Cambon reprend cette idée même après les réparations de 1998 et décrit la bataille comme « l'un des plus grands actes d'incompétence et de futilité<sup>50</sup> » de la guerre. Ce discours est également repris au niveau associatif par la HKVA<sup>51</sup> mais aussi au Parlement<sup>52</sup>.

L'historiographie dément pourtant ces affirmations. Bradley St Croix explique que le commandement britannique et le gouvernement fédéral canadien n'ont pas envoyé sciemment 2000 Canadiens à la mort, il s'agit davantage d'erreurs de renseignements et d'organisation<sup>53</sup>. Macri, quant à lui, affirme que la défaite provient essentiellement de l'infériorité numérique des forces alliées et que les Canadiens se sont battus tout à fait honorablement. Dans son étude, MacDonell (un vétéran de Hong Kong) se plaint de l'image négative qu'ils ont et rappelle que Singapour est tombée plus rapidement que Hong Kong, malgré une défense de plus de 75 000 soldats alliés<sup>54</sup>. À travers l'utilisation de ces stéréotypes, l'objectif des vétérans est de dire que la valeur des soldats canadiens n'est pas la raison de la défaite tout en attirant la sympathie du public. Toutefois, en procédant ainsi, les anciens combattants et leurs alliés donnent l'impression que Hong Kong n'était qu'une bataille évitable et un

---

<sup>49</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires des anciens combattants, 12 mars 1987, 3 :10.

<sup>50</sup> « Too little, too late for Hong Kong war horrors », *Vancouver Sun*, 16 décembre 1998.

<sup>51</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Nouvelles de la branche de l'Alberta et du Saskatchewan de la HKVA, mai 1988.

<sup>52</sup> Sénat, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, volume 1, 9 décembre 1991, p.727-729.

<sup>53</sup> St Croix, *Fighting it Out : Canadian Troops ...*, p.150-151.

<sup>54</sup> Macri, « Canadians Under Fire : C Force and ... », p.251-253.

sacrifice inutile. Cela va difficilement avec l'idée de présenter les anciens combattants comme des héros.

Dans le cadre des débats sur les réparations des Canadiens japonais et leurs propres revendications, les anciens combattants et leurs soutiens tentent à la fois de promouvoir une autre mémoire de l'internement et une mémoire plus valorisante de la bataille de Hong Kong. Cette dernière se confronte néanmoins à un défi : sa place vraisemblablement plus limitée que celles d'autres groupes comme les Canadiens japonais. Les discours sur la mémoire de la bataille sont particulièrement ambivalents, entre héroïsme canadien et catastrophe militaire inutile, rendant difficile sa compréhension pour le public. Pour mieux se faire connaître et entendre, les différents groupes ont notamment recours à de multiples récits individuels.

### **2.1.3 L'importance des récits individuels pour forger les récits collectifs**

#### *Histoires d'individus héroïques et histoires familiales*

Les travaux de Kirsten McAllister insistent sur le rôle des mémoires individuelles pour former la mémoire collective d'une communauté, ici en prenant le cas des Canadiens japonais<sup>55</sup>. Les mémoires des anciens combattants de Hong Kong ainsi que celles des Canadiens japonais se construisent notamment par l'utilisation de nombreux récits individuels et d'histoires de certaines personnalités durant la guerre. Utiliser ces histoires individuelles est un moyen pour que les Canadiens puissent s'identifier à des noms, des visages et pas seulement une communauté qu'ils ne connaissent pas nécessairement. Ce procédé permet ainsi de donner plus de poids à leurs mémoires respectives dans le débat politique et auprès du public canadien.

Les anciens combattants de Hong Kong tentent de fédérer autour de récits héroïques de quelques soldats qui, face à l'horreur du champ de bataille, la cruauté de leurs geôliers japonais et les conditions de détention, font preuve d'un grand courage et d'une forte résilience. Même s'il ne s'agit pas d'une stratégie explicite, l'objectif est de montrer des héros canadiens. Comme l'explique André Thiéblemont dans un article de revue sur la notion d'héroïsme, un héros se construit par les histoires, les récits et

---

<sup>55</sup> McAllister, « Archive and Myth : The Changing ... », p.215-246.

cette construction peut servir à renforcer une cause politique<sup>56</sup>. L'idée, selon Claude Abzac-Epezy et Édouard Ebel, est que le héros se fabrique avec un discours qui insiste sur l'exceptionnalité des actes<sup>57</sup>. Les anciens combattants, à travers ces récits individuels cherchent à montrer leurs souffrances collectives et revendiquer d'une certaine manière un « droit à la parole » dans le débat politique sur la guerre<sup>58</sup>. Les vétérans de Hong Kong et ceux qui leur sont favorables dans le cadre du débat sur les réparations utilisent donc les récits de prisonniers ou de soldats morts au combat, pour tenter de légitimer le bien-fondé de leur position.

L'expérience de Leonard Joseph Birchall est souvent reprise dans la presse. Il est un lieutenant de l'aviation canadienne ayant combattu dans le Pacifique durant la guerre et est promu Air commodore<sup>59</sup> après la guerre. Lors d'une mission de reconnaissance proche du Sri Lanka (Ceylan à l'époque) le 4 avril 1942, il repère une flotte japonaise et arrive à prévenir les Britanniques avant que son avion se fasse abattre et qu'il se fasse capturer. Il est depuis surnommé le « Sauveur de Ceylan » par les médias canadiens<sup>60</sup>. En plus de cet acte considéré comme héroïque par le public canadien, il se distingue en tant que prisonnier de guerre. L'un de ses frères d'armes se faisant battre par un officier japonais, il décide d'intervenir et frappe le Japonais au point de lui casser la mâchoire. Birchall se retrouve condamné à mort, les yeux bandés et prêt à être décapité. Le bourreau loupe volontairement son coup en lui disant qu'il a changé d'avis. L'aviateur s'illustre plusieurs fois en tant que meneur de ses camarades<sup>61</sup>. Pour ces faits, il reçoit notamment par la main du roi George VI, la Croix du service distingué dans l'Aviation et est fait chevalier de l'Ordre de l'Empire Britannique<sup>62</sup>. Son histoire personnelle, telle que retranscrite dans l'espace public, met l'accent à la fois sur son héroïsme et la violence japonaise.

---

<sup>56</sup> André Thiéblemont, « De l'héroïsme à l'héros », *Inflexions*, n°16, 2011, p.121-128.

<sup>57</sup> Claude d'Abzac-Epezy et Edouard Ebel, « Introduction », dans Claude d'Abzac-Epezy et Edouard Ebel (dir.), *La représentation du héros dans la culture de la gendarmerie XIXe-XXe siècles*, Paris, Cahiers du Centre d'études en histoire de la Défense, 2008, p.15-18.

<sup>58</sup> Martin Schoups et Antoon Vrints, *Les survivants. Les anciens combattants belges dans l'entre-deux-guerres*, Lille, Septentrion Presses Universitaires, 2022, p.10, p.157 et p.279-281.

<sup>59</sup> Rang d'officier supérieur.

<sup>60</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15 février 1985.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 6, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à comité éditorial du *Whig Standard*, 9 février 1986.

D'autres combattants de Hong Kong n'ont pas tous survécu à la bataille mais voient leur histoire personnelle réutilisée afin de nourrir la mémoire collective de ce groupe de vétérans. Le fils de John Osborn se rappelle de son père, ayant perdu la vie à 42 ans face aux soldats japonais. Osborn meurt en se jetant sur une grenade afin de protéger ses camarades. Sans ces survivants, ses derniers instants ne seraient pas connus par le public canadien. Gerry Osborn explique également que son père, avant son départ, avait donné presque un litre de sang à sa fille gravement malade, qu'il ne pensait pas revoir vivante à son retour. Comme Birchall, John Osborn est un héros de guerre canadien décoré, à titre posthume ici, ayant reçu la Croix de Victoria, qui est la plus haute distinction militaire possible dans l'armée britannique<sup>63</sup>. Cette histoire, à la fois familiale et héroïque, permet au public de mettre des noms sur ces visages et souffrances et de s'y identifier. En insistant sur ce que les vétérans ont accompli, leurs soutiens cherchent peut-être à dresser une comparaison qui oppose des combattants acteurs de leur destin et des internés canadiens japonais vus comme « passifs ».

Les Canadiens japonais, quant à eux, insistent davantage sur les histoires familiales ou bien les récits d'individus servant loyalement le Canada malgré l'internement. Tsutomu Shimizu, par exemple, raconte ce qu'il qualifie comme le « déracinement » de sa famille. Il énumère les biens que ses parents ont été forcés de vendre : « leur épicerie à Victoria, une voiture, une radio, un fusil de chasse, des bottes et d'autres objets <sup>64</sup> ». Parler concrètement des pertes matérielles est ainsi un moyen d'interpeller les Canadiens. Il s'agit là d'une stratégie pleinement assumée par la NAJC, à travers une interview d'une militante Kassandra Kobayashi : « We believe that if people realize the tremendous losses suffered by individuals ; that if people realize we are community made up of individuals who had homes and cars and toys and pets just like other Canadians, they will understand and want to support prevention <sup>65</sup> ». Roger Obata revient également sur l'expérience des vétérans canadiens japonais de la Seconde Guerre mondiale. Il parle de l'histoire de ces hommes qui décident de se battre pour un pays qui, pourtant, internent leurs familles pour des

---

<sup>63</sup> « PM remembers Canadian soldiers at Hong Kong », *The record*, 14 novembre 1994.

<sup>64</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15 février 1985.

<sup>65</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, « Interned Japanese hire firm to study financial losses », *The Whig-Standard*, 17 mai 1985.

raisons injustifiées selon eux<sup>66</sup>. L'effet recherché est le choc provoqué par l'idée que des familles envoyant certains de leurs enfants à la guerre puissent être internées pour trahison.

### *Les traîtres canadiens japonais*

Les opposants aux réparations des Canadiens japonais (dont certains survivants des camps de prisonniers japonais) ont la particularité d'utiliser des individus nippon-canadiens et leurs expériences de la guerre afin de discréditer la campagne politique menée par la NAJC. Ils remettent en cause la loyauté de la communauté durant la guerre, afin de donner plus de crédit à la théorie de la cinquième colonne japonaise au Canada. De cette manière, les opposants aux réparations cherchent à changer la perception du public canadien sur la mémoire de l'internement et de la guerre des Canadiens japonais. Dans la quasi-totalité des cas, ils reprennent les mêmes exemples.

Leonard Birchall reçoit en mars 1986, une lettre d'un certain Dave<sup>67</sup> qui évoque le cas d'une Canadienne japonaise présente au Japon pendant le conflit et ayant servi dans une radio japonaise afin de faire la propagande du régime impérial auprès des forces alliées. Dave la qualifie du terme « rose de Tokyo », qui est associé aux femmes japonaises anglophones (souvent Américaines japonaises) faisant de la propagande pour le Japon<sup>68</sup>. Dave aurait réussi à se rendre au Japon en 1950 pour discuter avec cette femme, du nom de Kathleen Fujiwara. Cette dernière n'a pas été jugée comme les autres roses de Tokyo (sans que cela soit expliqué pourquoi dans les sources à disposition) et aurait exprimé son envie, au moment de l'interview, de se rendre au Canada pour voir sa famille. Elle rencontre toutefois des difficultés puisque son passeport est expiré et qu'elle est considérée comme une traîtresse<sup>69</sup>. Le cas de Fujiwara est cependant très peu exploité en comparaison des deux suivants.

Deux autres exemples sont encore plus abondamment utilisés par les opposants aux réparations afin de nourrir leur version de la mémoire de l'internement au Canada.

---

<sup>66</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-427-X-E, volume 15, dossier 5, War Veterans and Redress, Brouillon d'une lettre à l'éditeur de Roger Obata, avril 1985.

<sup>67</sup> Nous n'avons pas trouvé plus d'informations permettant d'identifier cet individu.

<sup>68</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Lettre de Dave à Leonard Birchall, 12 mars 1986.

<sup>69</sup> *Ibid.*

De très nombreuses sources évoquent le *Kamloops Kid*, un Canadien japonais originaire de cette ville de Colombie-Britannique et fils d'un vétérinaire de la Première Guerre mondiale<sup>70</sup>. Inouye Kanao de son vrai nom, se trouve au Japon à la fin des années 1930 et devient interprète dans l'armée japonaise, auprès des prisonniers de guerre canadiens. Il est redouté par ces derniers à cause de ses penchants pour la torture et la violence. Il aime particulièrement battre ses concitoyens captifs avec le dos de son sabre. Kanao est le premier Canadien à être jugé pour crimes de guerre. Il sera exécuté pour haute trahison en août 1947<sup>71</sup>. Tous les récits à son sujet soulignent sa cruauté et sa monstruosité. Selon Peter Worthington, qui consacre de nombreuses lignes au *Kamloops Kid*, il ne faut pas l'associer aux Canadiens japonais<sup>72</sup>. La plupart des articles et des individus ne font pourtant pas cette distinction et Worthington lui-même, en parlant de la cinquième colonne japonaise et de Inouye Kanao, contribue à cela. Celui qui est parfois également surnommé le *Brown Pig* sert de justification à l'opposition de nombreux anciens combattants de Hong Kong comme John Stroud<sup>73</sup>. La plupart associent donc cette trahison à la question des réparations de la communauté canadienne japonaise.

Enfin, un troisième cas de Canadien japonais ayant trahi est utilisé. Son nom n'est pas cité dans les sources à nos dispositions, mais elles sont nombreuses à faire mention d'un interprète canadien japonais pour la marine japonaise et auprès des prisonniers de guerre, avec le même attrait pour la violence que Kanao. Selon un article du *Whig Standard*, il vante, devant des soldats canadiens, la supériorité de sa « race » et explique toutes les positions importantes qu'occuperont au Canada les membres de sa famille après la victoire du Japon. Selon des récits de prisonniers, il aurait été à la tête d'une flotte de pêche financée par le Japon avant la guerre et aurait transmis de nombreuses informations au consulat du Japon au Canada<sup>74</sup>. Il n'existe pourtant

---

<sup>70</sup> Si Inouye Kanao est très souvent cité dans les sources, ces dernières n'expliquent pas les raisons justifiant sa trahison. Certains blâment le racisme mais d'autres estiment que cela est improbable, compte tenu de son passé familial militaire. Ce sujet est très flou et quasiment absent des sources.

<sup>71</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « It's too late for compensation », Journal non-identifié, 1984-1985 ?

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> « Hong Kong veterans want Ottawa to back their compensation claims », *The Globe and Mail*, 26 septembre 1988.

<sup>74</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « The Second World War wasn't fought to make Canada a haven for traitors », *The Whig Standard*, 2 novembre 1988.

aucune preuve attestant d'espionnage japonais grâce à des pêcheurs canadiens japonais et il n'existe pas de moyen d'être sûr des propos de cet interprète puisqu'il n'a pas été retrouvé<sup>75</sup>.

En critiquant les quelques traîtres canadiens japonais, les opposants aux réparations sous-entendent que la communauté au complet est donc suspecte durant le conflit. Cette image du suspect, du traître n'est pas sans rappeler les stéréotypes du collaborateur en France au moment de l'épuration. L'altérité et la marginalité de plusieurs individus (notamment des étrangers) sont des éléments suffisants pour les suspecter d'être des espions, membres d'une cinquième colonne<sup>76</sup>. Le procédé est similaire concernant les Canadiens japonais. Les adversaires de ces derniers essayent de diffuser une autre mémoire de la guerre de la communauté canadienne japonaise via ces histoires individuelles, une sorte de « contre-mémoire ». Ces quelques exemples permettent de se rendre compte de l'importance des récits individuels pour donner du poids à la mémoire collective d'un groupe et faire avancer son agenda politique. Pourtant, malgré cette opposition apparente, ces mémoires présentent également de nombreuses similarités.

#### 2.1.4 Les similarités de récits a priori opposés

Les deux groupes partagent de nombreux éléments de langage et thèmes en communs dans leurs récits de la guerre. Les anciens combattants de Hong Kong et les Canadiens japonais utilisent notamment de plus en plus le champ lexical du traumatisme<sup>77</sup>, où le passé laisse des traces psychologiques encore présentes plus de quarante ans après les événements. Le docteur Gustave Gingras insiste sur les traumatismes toujours d'actualité des vétérans de Hong Kong dans son étude présentée à l'ONU en mai 1987. Il évoque notamment les cauchemars qui hantent encore ces hommes au moment de l'étude<sup>78</sup>. Dans une interview télévisée à la CBC en février

---

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Marc Bergère, « Le stéréotype du 'collabo' à la Libération », dans Marcel Grandière et Michel Molin, *Le stéréotype outil de régulations sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p.110-112. Voir aussi Claude Javeau et Sébastien Schehr, *La trahison : de l'adultère au crime politique*, Paris, Berg International, 2010, 200p.

<sup>77</sup> Pour plus de détails à ce sujet dans les années 1980 et le cadre des anciens combattants voir : Twomey, « POWs of the Japanese : Race ... », p.235-243 et Neary et Granatstein, *The Veterans Charter and Post ...*, p.149-155.

<sup>78</sup> « Canadian vets file claim against Japan at UN », *The Ottawa Citizen*, 27 mai 1987.

1986 (présentant la campagne de la NAJC), Amy Amasaki, une Canadienne japonaise, explique qu'elle continue de souffrir à cause de l'internement et notamment des souvenirs de la nuit où son père a été envoyé en internement<sup>79</sup>.

La guerre a ainsi toujours une forte incidence sur la vie des deux groupes qui en supportent encore les conséquences. Le temps n'aurait pas fait son affaire et ces souffrances justifieraient les réparations demandées. Les vétérans évoquent souvent leur état de santé durablement marqué par leur captivité. Le père de Derrill Henderson, par exemple, souffre pendant quatre décennies, à cause de ses glaucomes<sup>80</sup>, les douleurs de ses pieds, ses poumons abîmés et son estomac ulcéré<sup>81</sup>. Les Canadiens japonais, quant à eux, pointent davantage la peine et la colère de ne pas avoir été reconnus comme citoyens de leur propre pays<sup>82</sup>. Les anciens combattants évoquent donc davantage des souffrances physiques tandis que les Canadiens japonais soulignent des souffrances psychologiques. Les vétérans de Hong Kong rappellent que les internés n'ont pas souffert physiquement comme les prisonniers, et auraient donc par conséquent, moins souffert<sup>83</sup>. Pourtant, les années 1980 sont une décennie où se développe la notion de syndrome post-traumatique, notamment touchant les anciens combattants<sup>84</sup>. Il est curieux que ces derniers nient son existence chez les Canadiens japonais.

Une autre thématique centrale pour les militants cherchant des réparations est celle de l'urgence du temps qui passe et la peur d'être oublié. Miki et Kobayashi montrent bien l'importance de cet argument chez les Canadiens japonais<sup>85</sup>. Il en est de même pour les anciens combattants de Hong Kong. Lors d'une interview pour le *Globe and Mail* en 1987, Harry Atkinson, un survivant des camps japonais, dit : « there's no way people should be so thoughtless as to forget what happened to us <sup>86</sup> ». Il existe une

---

<sup>79</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Retranscription écrite de l'émission *CBO Morning*, 6 février 1986.

<sup>80</sup> Maladie qui détruit le nerf optique et provoque donc la cécité.

<sup>81</sup> « Canadians still owe debt to Hong Kong veterans », *The Ottawa Citizen*, 11 juin 1998.

<sup>82</sup> « Hero interned despite medals ; Now 97, Mitsui raged at treatment of Japanese-Canadians », *The Gazette*, 25 février 1985.

<sup>83</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Flora MacDonald, 17 janvier 1985.

<sup>84</sup> Neary et Granatstein, *The Veterans Charter and Post ...*, p.64-100.

<sup>85</sup> Miki et Kobayashi, *Justice in Our Time : The ...*, p.64-111.

<sup>86</sup> « Hong Kong vets raise an awkward question », *The Globe and Mail*, 15 août 1987.

véritable peur chez ces vétérans, une peur d'être oubliés de l'histoire et que leurs souffrances ne soient plus connues. Cela est encore plus renforcé par leur faible effectif numérique, qui « diminue de façon spectaculaire<sup>87</sup> » sur la période étudiée. En 1988, ils sont encore environ 900 vétérans de Hong Kong contre 370 en juin 1998<sup>88</sup>.

Les deux campagnes de réparations font une grande place au vocabulaire de l'injustice notamment face à une trahison ou un abandon du Canada. Shimizu, dans sa réponse à la résolution de la Légion, dénonce l'internement comme véritablement injuste et reproche le manque de soutien de la Légion et du Canada envers une communauté loyale<sup>89</sup>. Entre 1984 et le milieu des années 1990, les anciens combattants demandent surtout justice face à la violation de leurs droits les plus basiques durant leur emprisonnement<sup>90</sup>. Toutefois, suite à leurs échecs face à l'ONU (détaillés dans le chapitre 4), les vétérans parlent d'un abandon du Canada et d'un manque de considération du gouvernement, qui n'aurait pas suffisamment défendu leurs droits lors de la signature du traité de paix de 1952 et ne le fait toujours pas quarante ans après<sup>91</sup>.

L'historiographie et les acteurs opposent facilement les mémoires des deux groupes mais comme le montrent ces comparaisons et similarités, il existe un intérêt à étudier ce qui rapproche des mémoires concurrentes. D'une manière similaire à Twomey, cela permet de voir les relations se développant entre ces mémoires et leurs influences réciproques<sup>92</sup>. Cette approche est d'autant plus pertinente que les deux causes se développent dans la même unité chronologique. Il faut penser à cette approche, en complément de la concurrence des mémoires, qui tient également une place essentielle dans ces débats.

---

<sup>87</sup> « Former PoWs bitter at Japanese apology ; We want compensation, not words, they say », *The Gazette*, 29 mai 1991.

<sup>88</sup> « Canadians still owe debt to Hong Kong veterans », *The Ottawa Citizen*, 11 juin 1998.

<sup>89</sup> Annexe 1.

<sup>90</sup> « Hong Kong vets seeking justice », *Vancouver Sun*, 13 juillet 1987.

<sup>91</sup> « MPs seek early aid for abused PoWs », *The Ottawa Citizen*, 12 juin 1998.

<sup>92</sup> Twomey, « POWs of the Japanese : Race... », p.324-325.

## 2.2 UNE CONCURRENCE DES MÉMOIRES

Les débats autour des réparations envers les Canadiens japonais permettent de mettre en lumière un processus particulièrement utilisé par les acteurs : la concurrence des mémoires. Elle peut aussi se désigner comme concurrence des victimes. Cette concurrence, notamment théorisée par le sociologue belge Chaumont<sup>93</sup>, consiste essentiellement en une confrontation de mémoires qui cherchent à déterminer laquelle a le plus souffert et mérite davantage le statut de victime. Ce dernier permettrait aux groupes concernés de davantage peser politiquement et de se faire entendre puisqu'ils seraient ceux ayant subi le plus de souffrances. Il s'agit ici de voir comment cette concurrence des mémoires s'exprime dans le cadre de ce débat canadien.

### 2.2.1 Les mécanismes de la concurrence mémorielle

#### *La banalisation de l'expérience et l'essentialisation de l'adversaire*

L'opposition entre les anciens combattants et les Canadiens japonais représente un véritable cas d'école pour observer comment la concurrence des victimes s'exprime et se met en place dans le débat canadien autour des réparations et des mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Un premier marqueur de la concurrence des mémoires est la banalisation de l'expérience d'autrui. Ici, les anciens combattants et leurs partisans l'utilisent grandement contre les Canadiens japonais. Pour les adversaires de ces derniers, l'internement n'est pas comparable à la captivité au Japon puisque les conditions dans les camps canadiens sont acceptables. De plus, aucun interné n'est tué ou torturé dans le cadre de l'internement, contrairement aux vétérans de Hong Kong<sup>94</sup>. Bernard Roux, un ancien combattant, critique les Canadiens japonais en expliquant que concernant leur internement :

Il n'y avait pas de barbelés. Il y avait une garde formée de vétérans de la Première Guerre mondiale. Le travail volontaire était payé 35 sous l'heure et consistait en la construction de la future route transcanadienne : défrichage, coupe de bois, ou le choix de travailler sur une ferme en Ontario. Ils avaient le privilège de faire une visite par mois dans une ville du voisinage. Ils n'étaient

<sup>93</sup> Chaumont, *La concurrence des victimes : Génocide ...* 392p.

<sup>94</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Flora MacDonald, 17 janvier 1985.

pas séparés de leurs familles. Aucune personne ne fut tuée ou blessée par mauvais traitements<sup>95</sup>.

Roux explique par la suite que de manière générale, les anciens combattants ne réclament pas d'indemnité supplémentaire car leur vécu serait une conséquence logique de la guerre<sup>96</sup>. Il s'agit sûrement là de l'argument le plus exploité par ces derniers afin de défendre leur position et leurs revendications. En faisant ainsi, ils réaffirment leur statut de victime, car l'internement serait bien inférieur face au passé militaire des vétérans.

La minimisation de l'expérience des Canadiens japonais se fait également à travers le langage et le choix de certains mots pour les désigner en tant que groupe, comme le terme péjoratif « Jap <sup>97</sup> ». Les termes pour évoquer l'internement participent aussi à la minimisation de l'évènement. De nombreux opposants aux réparations préfèrent parler de « relocalisation » plutôt que d'internement, en reprenant ainsi les termes utilisés par le gouvernement fédéral de l'époque. Dans les communications internes de la HKVA, les vétérans ne font que très peu mention du mot internement<sup>98</sup>. En plus de banaliser et minimiser la réalité de l'internement des Canadiens japonais, l'emploi du mot « relocalisation » traduit bien la mémoire de l'évènement telle que pensée par les anciens combattants.

Les opposants aux réparations, dont plusieurs vétérans de Hong Kong, cherchent parfois à rattacher l'ensemble de la communauté aux actes de quelques individus ayant trahi le Canada. Certains vont plus loin dans leur essentialisation de la communauté, en les désignant comme des Japonais et leur enlevant donc la partie canadienne de leur citoyenneté. D'autres les qualifient même de « Jap », qui est une expression méprisante pour parler des Japonais et des personnes d'origine japonaise. L'intention ici est de minimiser l'internement en le justifiant par le fait que les Canadiens japonais sont en réalité seulement des Japonais et donc, des ennemis du Canada. Cette essentialisation s'observe particulièrement dans les correspondances

---

<sup>95</sup> « C'était la guerre. Compensation financière des Japonais Canadiens ? », *La Presse*, 11 mars 1985.

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de John Stroud à Roger Cyr, 31 juillet 1989.

<sup>98</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, *Nouvelles associatives* 31 décembre 1985.

que reçoit Leonard Birchall<sup>99</sup> mais également au sein des associations comme la HKVA. Lors d'un échange en 1989, John Stroud (alors président intérimaire de la HKVA) discute avec Roger Cyr (Secrétaire et trésorier de l'association) de montants supplémentaires demandés par les Canadiens japonais et écrit : « where does it end with these Japs Roger <sup>100</sup>».

Cela témoigne en partie des traces laissées par la guerre chez ces prisonniers de guerre, qui présentent encore beaucoup d'amertume envers ce qui peut être associé aux Japonais. Lionel Speller, le président de la branche britanno-colombienne de la HKVA, utilise publiquement le mot « Jap » dans un article du *Times Colonist*<sup>101</sup>. Malgré cet exemple, quand il s'agit de la scène médiatique ou gouvernementale, les anciens combattants essentialisent très peu les Canadiens japonais. Cette différence entre le public et privé est particulièrement marquée car les adversaires pourraient se mettre une partie du public canadien à dos en se montrant trop durs et critiques envers les anciens internés.

#### *La comparaison avec d'autres causes de « victimes »*

Les opposants aux réparations des Canadiens japonais exploitent aussi les mémoires d'autres groupes pour banaliser la mémoire de l'internement de la communauté. Dans sa lettre à Otto Jelinek en janvier 1986, Leonard Birchall décrit l'expérience des Canadiens japonais comme une part de l'histoire canadienne, au même titre que les torts subis par les Acadiens, les Métis, les Italo-Canadiens ou les Ukrainiens d'origine canadienne<sup>102</sup>. En citant ces communautés, Birchall cherche « normaliser » le cas canadien japonais en expliquant qu'il existe de nombreuses injustices et qu'il vaut mieux ne pas les oublier plutôt que tenter de les réparer, car cela

---

<sup>99</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, Lettre d'Edward Deans à Leonard Birchall, 7 mai 1986.

<sup>100</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de John Stroud à Roger Cyr, 31 juillet 1989.

<sup>101</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, « Former PoW bitter over lack of compensation », *Times Colonist*, 17 août 1990.

<sup>102</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986. Pour plus de détails sur les autres communautés internées au Canada voir Franca Iacovetta, Robert Perin et Angelo Principe, dir. *Enemies Within Italian and Other Internees in Canada and Abroad*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, 429p.

empêcherait de voir vers l'avenir<sup>103</sup>. On observe ainsi une concurrence entre plusieurs minorités ayant vécu une expérience d'internement.

Face aux mentions des autres communautés internées, la question de la comparaison entre ces groupes se pose et contribue d'une certaine manière à la conflictualité entre les mémoires. On lit dans un article du *Ottawa Citizen* que le traitement des Canadiens japonais est bien plus dur que celui des Canadiens d'origine allemande ou italienne, puisque ces derniers ont été très peu internés<sup>104</sup>. On retrouve bien ce que Chaumont décrit dans son ouvrage sur la concurrence des victimes. Ces dernières, en essayant de faire valoir la supériorité de leurs souffrances, se divisent et s'éloignent du vrai objectif qui est la reconnaissance des torts subis par ces groupes<sup>105</sup>. Il ne faut toutefois pas penser que les différentes communautés sont réellement en conflit. Les Canadiens d'origine chinoise<sup>106</sup> et ceux d'origine ukrainienne se réjouissent des réparations de septembre 1988, puisque cela crée un précédent<sup>107</sup>. En réalité, les différentes associations militantes ne cherchent pas volontairement à saper les efforts des autres, mais en tentant de justifier le bien-fondé de leurs revendications, elles contribuent à ce processus de concurrence.

Les responsables de la HKVA et des Amputés de Guerre utilisent également un autre concept, celui de la priorité, pour justifier la préséance de leurs revendications. Cette idée apparaît lors de « l'affaire Obata » (étudiée dans la section suivante), soit au début de l'année 1986. Lors des échanges avec le gouvernement et les militants de la NAJC, Clifford Chadderton explique que les vétérans de Hong Kong ne s'opposent pas aux réparations canadiennes japonaises sur la base du mérite mais plutôt en se basant sur une question de priorité<sup>108</sup>. Toutefois, malgré sa récurrence dans les sources, les anciens combattants n'expliquent pas sur quoi se fonde cette priorité. Nous ne

---

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> « Japanese Canadians paid heavy price during Second World War », *The Ottawa Citizen*, 24 septembre 1988. Pour en savoir plus voir : Lucile Chaput, « L'internement au Canada durant la Seconde Guerre mondiale : le camp n°33, 1939-1946 », », *Études canadiennes / Canadian Studies*, n°81, 2016, p.129-147.

<sup>105</sup> Chaumont, *La concurrence des victimes : Génocide ...* p.290-318.

<sup>106</sup> Pour en savoir plus sur les Canadiens d'origine chinoise voir Roy P., *The Triumph of Citizenship The ...* 400p.

<sup>107</sup> « Pact set precedent, Ukrainian group says », *Toronto Star*, 23 septembre 1988.

<sup>108</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Otto Jelinek, 6 février 1986.

pouvons faire que des hypothèses. Peut-être qu'en tant qu'anciens combattants ayant versé leur sang pour le Canada, ces derniers estiment être prioritaires. En tant que militaires, ils mériteraient, selon eux, davantage des réparations. L'horreur des camps japonais est peut-être également une autre justification. Il est possible que certains vétérans ne considèrent pas les Canadiens japonais comme de « vrais » Canadiens, en insistant sur leur altérité. Ce concept reste toutefois flou et ouvre la porte aux interprétations.

Un autre mécanisme observable dans la dynamique de concurrence des victimes consiste à revendiquer la singularité de l'expérience du groupe. Julie Desmarais l'évoque déjà concernant les Canadiens japonais, qui font parfois référence à la Shoah pour renforcer leur cause<sup>109</sup>. L'effet recherché est de montrer que leur communauté a vécu quelque chose d'unique, de différent des autres, ce qui justifierait les réparations. Les anciens combattants de Hong Kong et leurs soutiens parlent ainsi de l'unicité de leur situation. Dans une lettre à l'éditeur en 1986, Mme Ward-King, une lectrice du journal *The Whig Standard*, écrit que « jamais dans l'histoire canadienne un groupe de Canadiens a tant souffert de la faim et d'abus<sup>110</sup> ». Ils seraient le seul groupe de soldats alliés à avoir été envoyé défendre une position indéfendable<sup>111</sup>. Si les vétérans de Hong Kong insistent sur la singularité de l'expérience, ils ne cherchent pas nécessairement à se désigner comme des « victimes » mais plutôt comme des défenseurs du Canada et des héros, comme nous l'avons vu dans la section consacrée à la mémoire de la bataille. Pourtant ils cherchent, consciemment ou non, à avoir une posture implicite de « victime » selon la définition de la concurrence victimaire mais sans forcément se revendiquer comme tel. Il pourrait être intéressant, dans une étude ultérieure, de se demander si tous les anciens prisonniers de guerre se reconnaissent dans cette représentation de leur groupe. En effet, si les sources étudiées dans notre corpus documentaire permettent d'observer une certaine division (voir la partie 3.3), nous n'avons pas assez d'éléments pour approfondir cette réflexion.

---

<sup>109</sup> Desmarais, « La 'réparation' de l'internement des ... », p.94-95.

<sup>110</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, « Writer displayed disrespect for our Pacific war veterans », *The Whig Standard*, 31 mai 1986, traduit depuis l'anglais.

<sup>111</sup> « Hong Kong vets raise an awkward question », *The Globe and Mail*, 15 août 1987.

Passées les excuses officielles en 1988, les termes de la concurrence des mémoires sont moins forts dans le débat canadien mais comme nous venons de le voir, les Canadiens japonais deviennent un précédent. Les anciens combattants de Hong Kong, sont désormais obligés d'accepter le succès de la NAJC et utilisent cet accomplissement comme un argument supplémentaire justifiant leurs propres revendications envers le Japon<sup>112</sup>. Les Canadiens japonais restent encore bien présents dans les discours des anciens combattants, qui continuent à mettre en concurrence les mémoires des deux groupes. Toutefois, ces derniers le font de manière plus indirecte puisque les réparations ont eu lieu. De nombreux articles et prises de paroles sur les vétérans de Hong Kong évoquent sans aucune transition les Canadiens japonais<sup>113</sup>, montrant le lien fort entre les deux causes, et ce, jusqu'en 1998. Cette relation s'exprime particulièrement lors d'un évènement particulier « l'affaire Obata ».

### 2.2.2 Les anciens combattants et « l'affaire Obata »

Les mécanismes de la concurrence mémorielle trouvent une expression concrète lors d'un moment particulier où les groupes les plus identifiables, la NAJC et les associations d'anciens combattants, entrent en conflit direct. Cette « affaire Obata » est une sorte d'étude de cas pour observer plus en détail la manière dont cette confrontation reprend les éléments mémoriels vus lors de la section précédente. Elle permet aussi d'illustrer une première hétérogénéité du point de vue des acteurs, que nous détaillerons encore davantage dans la prochaine partie.

« L'affaire Obata » est une dénomination utilisée pour ce mémoire, puisque ce moment correspond aux critères de l'affaire, que l'on trouve dans l'ouvrage de Boltanski et Claverie (voir 1.2.2). La transposition à notre sujet d'étude se fait aisément. Les anciens combattants critiquent publiquement Roger Obata pour avoir, selon eux, minimisé leurs souffrances et en appellent à un médiateur, ici le gouvernement fédéral canadien. Cette opposition conduit à des échanges où différentes

---

<sup>112</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Présentation pour le comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 13 novembre 1996.

<sup>113</sup> « Mulrone y to demand apology for Canadian PoWs from Japanese leader », *The Gazette*, 26 mai 1991.

mémoires de la Seconde Guerre mondiale se disputent la primauté, à la fois devant le gouvernement et devant le public canadien<sup>114</sup>.

Cette affaire s'inscrit dans une période particulière puisque la campagne canadienne japonaise prend toujours plus d'ampleur dans le débat public, avec une présence grandissante dans la presse et les débats parlementaires. Cette controverse débute le 30 janvier 1986, suite à une émission télévisée sur la chaîne CBC, consacrée à la bataille de Hong Kong et à ses survivants. La transcription écrite de l'émission montre que plusieurs témoignages de vétérans sont utilisés afin de faire davantage connaître leur histoire. Clifford Chadderton intervient à plusieurs reprises pour présenter les revendications des anciens prisonniers de guerre au Japon<sup>115</sup>. À ce moment, ce dernier occupe de nombreuses fonctions éminentes au sein du monde vétéran puisqu'il est à la fois le patron de la *Hong Kong Veterans Association*, le président de l'association des Amputés de Guerre<sup>116</sup>, mais aussi le président du Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada (CNAAC)<sup>117</sup>.

#### *Les débuts de « l'affaire Obata »*

La présentatrice, Nancy Ing, expose avec Chadderton les difficultés rencontrées par ces groupes associatifs dans leur lutte avec le gouvernement japonais en revenant sur les éléments les plus connus et les plus utilisés, comme le Traité de paix de 1952. Selon la HKVA, par la voix de Chadderton, si le gouvernement fédéral canadien considère de compenser les Canadiens japonais quarante ans plus tard, le gouvernement japonais devrait en faire de même concernant les anciens prisonniers de guerre<sup>118</sup>. Les termes de la concurrence victimaire ou mémorielle arrivent lorsque le montage de l'émission fait intervenir Roger Obata, ancien combattant canadien japonais et grand activiste pour les réparations suite à l'internement.

---

<sup>114</sup> Il existe un autre cas canadien d'affaire touchant à la Seconde Guerre mondiale et particulièrement présente dans les médias : l'affaire Bernonville. Ce dernier est un collaborateur français ayant fui l'épuration en se rendant au Québec. Une fois sa couverture découverte à la fin des années 1940, un grand débat a lieu au Canada sur la possibilité d'octroyer le droit d'asile à Bernonville. Voir Bergère, *Vichy au Canada ...* 328p.

<sup>115</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, « CBLT Newshow Re : Hong Kong Vets », 30 janvier 1986.

<sup>116</sup> The War Amps dans sa version anglaise.

<sup>117</sup> The National Council of Veteran Associations in Canada (NCVA) dans sa version anglaise.

<sup>118</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, « CBLT Newshow Re : Hong Kong Vets », 30 janvier 1986, p.2.

En effet, Obata considère que les revendications des deux groupes ne sont en rien comparables et il utilise la formule suivante : « We're comparing apples and oranges !<sup>119</sup> ». Obata reprend l'argument classique utilisé par les Canadiens japonais et leurs soutiens, à savoir que les anciens combattants portent une revendication contre un pays étranger contre lequel le Canada était en guerre tandis que les Canadiens japonais luttent pour leurs droits en tant que citoyens dans leur propre pays<sup>120</sup>. Il crée ainsi, intentionnellement ou non, une sorte de hiérarchie entre les deux causes : le cas des Canadiens japonais serait à cet égard plus grave, car leurs droits de citoyens ont été bafoués. Un tel argumentaire ne manque pas de faire réagir vivement la communauté des anciens combattants conduisant ainsi à une confrontation directe des mémoires des deux groupes à travers les figures centrales que sont Clifford Chadderton et Roger Obata.

Dès le 5 février 1986, Chadderton multiplie les lettres auprès de plusieurs personnalités afin de défendre les intérêts des anciens combattants qu'il représente. Il ne s'agit pas des premières correspondances de ce type à ce sujet, mais il estime que cette intervention d'Obata nécessite une réponse immédiate<sup>121</sup>. Il écrit tout d'abord à Art Miki, le président de la NAJC pour l'informer que la HKVA compte s'opposer aux négociations qui ont lieu entre le gouvernement fédéral et les associations des Canadiens japonais tant que le gouvernement japonais ne prend aucune mesure favorable envers les vétérans canadiens<sup>122</sup>. Il envoie également un courrier à Otto Jelinek, le Secrétaire d'État au Multiculturalisme en charge des négociations avec la NAJC pour lui tenir des propos similaires<sup>123</sup>. L'objectif ici est de ne pas perdre en crédibilité auprès du gouvernement en s'opposant trop fermement et violemment à la NAJC. Du point de vue de la HKVA et des Amputés de guerre, il faut montrer qu'ils ne réagissent pas par animosité envers les Canadiens japonais mais par opposition aux propos tenus. Ainsi, dans ces nombreuses correspondances (dont les deux citées

---

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Ken Gaudin, 5 février 1986.

<sup>122</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Art Miki, 5 février 1986.

<sup>123</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Otto Jelinek, 5 février 1986.

précédemment) produites en février 1986, Chadderton rejette systématiquement la responsabilité de cette concurrence sur les Canadiens japonais, particulièrement Roger Obata : « In view of the comments of Mr.Obata, I am recommending to the Hong Kong veterans that we oppose the claim of the Japanese Canadians<sup>124</sup> ».

### *Les stratégies des anciens combattants*

Les responsables de la HKVA cherchent surtout à rester crédibles auprès du public canadien qui, en 1986 est de plus en plus favorable à la cause canadienne japonaise. Dès le 6 février de la même année, Chadderton développe lors d'une autre émission radio<sup>125</sup> de la CBC consacrée à la campagne de la NAJC, l'idée selon laquelle les anciens combattants seraient les « agressés » dans cette opposition de revendications. Il insiste sur le fait que les vétérans s'opposent aux Canadiens japonais seulement parce que Roger Obata les a impliqués en critiquant leurs revendications. Le patron de la HKVA répète plusieurs fois la réticence initiale de l'association à s'exprimer sur le sujet<sup>126</sup>. Cette manière de présenter les choses permet ainsi aux anciens combattants de revendiquer en quelque sorte un statut de « victime » poussée à bout par les provocations de la partie adverse. Cela leur évite d'être considérés comme s'opposant à cette mesure pour des raisons plus sujettes à tension, comme le racisme, et donc de pouvoir garder une image favorable auprès de l'opinion.

Toutefois, cet argument avancé par Chadderton sous-entend que la HKVA ne s'est jamais prononcée sur le sujet et que la responsabilité de cette concurrence n'est attribuable qu'à la NAJC et Roger Obata. La HKVA est en effet muette sur le sujet jusqu'à « l'affaire Obata », toutefois les positions des Canadiens japonais sont attaquées à de multiples reprises par d'anciens combattants, que cela soit à l'échelle individuelle ou bien à l'échelle associative. En février 1985 C.T Timlock, un vétéran ayant combattu en Europe, écrit que l'internement n'était qu'un « inconfort mineur » et que les prisonniers de guerre n'ont pas à payer pour eux<sup>127</sup>. D'autres de ses camarades tiennent des propos similaires dans la presse bien avant février 1986. Mais

---

<sup>124</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Art Miki, 5 février 1986.

<sup>125</sup> Nous ne disposons ici que des retranscriptions écrites.

<sup>126</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, « Compensation for Japanese Canadians », 6 février 1986, p.2-3.

<sup>127</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, C.T. Timlock, « War-time internment was minor discomfort », 15 février 1985.

c'est une prise de position associative qui a provoqué le plus de remous avec les Canadiens japonais.

En avril 1985, la branche ontarienne de la Légion royale produit une résolution où elle appelle les citoyens canadiens à défendre les actions prises par le gouvernement de Mackenzie King durant la guerre, en reprenant ainsi la thèse favorable à l'internement<sup>128</sup>. Il s'agit ici d'une attaque bien plus frontale que les réactions de Chadderton et de la HKVA, qui se traduit donc par une réaction plus vive. En effet, « l'affaire Obata » est assez peu présente dans la presse comparée à la prise de position de la Légion. Il peut y avoir plusieurs raisons : les termes plus mesurés de HKVA qui évitent des réactions trop épidermiques, la taille plus restreinte de la HKVA comparée à la Légion ou bien la place médiatique prise par Leonard Birchall à ce moment<sup>129</sup>. Concernant la résolution de 1985, Art Miki prend la parole et déclare que la Légion parle de « pommes et d'oranges <sup>130</sup> ». Nous retrouvons ici les termes employés par Obata pour qualifier le rapprochement fait entre les deux causes par les anciens combattants de Hong Kong. Il faut peut-être y voir ici une formule utilisée par les représentants de la NAJC pour discréditer les critiques des vétérans. Ainsi, si Chadderton estime que la HKVA ne fait que réagir à une attaque des Canadiens japonais, du point de vue de ces derniers, les anciens combattants en général leur semblent plutôt hostiles initialement.

Le président des Amputés de Guerre considère qu'en réalité, ce sont les survivants des camps japonais qui ont plus de légitimité à recevoir une compensation. Il résume sa pensée de la manière suivante : « Their claim is based on a matter of human rights. Our claim is much stronger, in my view. Our claim is based on a denial of the conventional manner in which prisoners of war are supposed to be treated ; and in fact it was the direct result of a military action<sup>131</sup> ». Nous pouvons observer le même processus de hiérarchisation des expériences réalisé par Roger Obata quand il considère que les anciens combattants confondent tout et que ce sont les Canadiens

---

<sup>128</sup> Annexe 1.

<sup>129</sup> Cela sera abordé et développé dans la section 3.1.3.

<sup>130</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, Japanese Compensation, volume 8, dossier 3, William Clark, 14 avril 1985, « Legion's view on redress irks Japanese group »

<sup>131</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Ken Gaudin, 5 février 1986, p.2.

japonais, en tant que citoyens, qui ont le plus souffert. Ainsi, selon Chadderton les questions de droit l'homme ne sont pas au même niveau que ceux concernant les prisonniers de guerre, il y aurait une sorte de supériorité des revendications des vétérans.

Il est intéressant de noter que Chadderton répète dans ses lettres que les deux causes n'ont rien en commun mis à part leur proximité temporelle et leur non-résolution depuis plus de quarante ans<sup>132</sup>. Il cherche donc en quelque sorte à les dissocier et expliquer qu'il n'y a que très peu de parallèles entre elles. Pourtant, en demandant au gouvernement d'arrêter les négociations avec la NAJC tant que le gouvernement japonais ne compense pas les vétérans de Hong Kong pour leurs travaux forcés, il associe les deux revendications de facto à la fois auprès des militants canadiens japonais mais aussi auprès du public canadien lorsqu'il s'exprime à ce sujet à la radio. De plus, il compare clairement les causes en interne (et probablement en privé) puisque la citation utilisée dans le paragraphe suivant est issue d'une lettre adressée à Ken Gaudin, alors président de la HKVA. Le discours des représentants des associations est en réalité assez ambigu en public, et parfois clairement contradictoire quand les déclarations publiques sont comparées aux échanges internes. Il s'agit sûrement de stratégies bien pensées, qui seront analysées dans le chapitre 3.

Chadderton et Obata ont également quelques interactions directes, mais privées, qui soulignent la situation particulière du second. Il rappelle qu'il est un soutien de longue date des Amputés de Guerre<sup>133</sup>. Roger Obata est en effet un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, ayant servi auprès des services de renseignement de l'armée américaine, mais il est aussi un Canadien japonais particulièrement investi auprès de sa communauté puisqu'il a été le premier président de la NAJC. Sa mère a d'ailleurs été internée durant la guerre<sup>134</sup>, ce qui nourrit très probablement son engagement en faveur des réparations pour les anciens internés. La section précédente sur les expressions de la concurrence victimaire souligne dans le

---

<sup>132</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Art Miki, 5 février 1986, p.1.

<sup>133</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Roger Obata pour Clifford Chadderton, 10 mars 1986.

<sup>134</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, « CBLT Newshow Re : Hong Kong Vets », 30 janvier 1986, p.2.

discours vétéran un soutien assez global au sein de leur groupe. Pourtant, la position d'Obata apporte une première nuance à cette idée d'uniformité du positionnement vétéran. La question de l'hétérogénéité des idées politiques des anciens combattants sera davantage étudiée plus tard dans le mémoire.

Nous considérons également que cette « affaire Obata » marque en quelque sorte le début d'une campagne de revendications plus médiatisée et plus active des anciens combattants pour obtenir des réparations du Japon. En effet, Chadderton commence à préparer la stratégie de la HKVA auprès du gouvernement avec Ken Gaudin, alors président de ladite association,<sup>135</sup> et rentre en contact avec plusieurs ministres. En plus d'Otto Jelinek, deux autres ministres reçoivent une copie de la lettre adressée au Secrétaire d'État au Multiculturalisme : George Hees, ministre des Anciens Combattants et Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration<sup>136</sup>. Cette implication gouvernementale, additionnée à des prises de position publiques plus marquées, marque un premier tournant dans la campagne des anciens combattants prisonniers au Japon.

S'il est facile d'identifier l'événement déclencheur provoquant cette « affaire », à savoir l'intervention de Roger Obata à la radio, il est plus difficile d'en identifier clairement la fin. Le conflit entre les deux groupes d'acteurs n'est pas nouveau en février 1986 mais s'en retrouve renforcé et se poursuit jusqu'aux réparations de 1988. Cet antagonisme est même toujours présent lors de la compensation offerte aux anciens combattants en décembre 1998 mais nous verrons plus tard dans notre étude qu'il s'agit d'une opposition plus subtile. En réalité, « l'affaire Obata » est surtout un déclencheur permettant aux meneurs vétérans de porter leurs revendications de manière plus soutenue auprès du public, en s'appuyant sur la campagne canadienne japonaise.

Ce moment de cristallisation des tensions entre les deux groupes souligne une expression particulière de la concurrence victimaire et des mémoires. À travers les

---

<sup>135</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Ken Gaudin, 5 février 1986, p.2.

<sup>136</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton pour Art Miki, 5 février 1986, p.2.

deux personnalités que sont Clifford Chadderton et Roger Obata, nous remarquons une volonté de hiérarchiser les deux causes et donc revendiquer d'une certaine manière, la supériorité de leur expérience, voire sa singularité. Chadderton reprend ce concept de « priorité » aux vétérans déjà analysé dans la section précédente. Cette étude de cas s'inscrit parfaitement dans le cadre de la concurrence victimaire telle que théorisée par Jean-Michel Chaumont. Néanmoins, « l'affaire Obata » est moins virulente que ce qui peut être observé dans la presse, notamment à travers les lettres à l'éditeur. En revanche, elle souligne les tensions entre acteurs et associations et met en exergue la volonté des anciens combattants de profiter de la campagne canadienne japonaise pour faire entendre leur mémoire de la Seconde Guerre mondiale auprès des Canadiens.

### **2.2.3 Les enjeux du jugement du passé**

Toutes ces concurrences entre les mémoires consistent, pour résumer, à revenir sur le passé de la Seconde Guerre mondiale, le discuter et en défendre sa propre vision. Dans le cadre du débat sur les réparations envers les Canadiens japonais, la question de la pertinence de juger l'histoire avec des yeux contemporains se pose régulièrement. Cela conduit les acteurs à faire parfois référence ou appel aux historiens. Quelle place ces derniers tiennent-ils ? Quel est le rapport des acteurs à la lecture du passé ? L'appel à l'histoire est souvent une stratégie utilisée par les opposants aux Canadiens japonais qui remettent en cause leurs revendications. Pourtant, après 1988, peu de personnes font la même chose avec les revendications des anciens combattants. Leur aura militaire d'anciens combattants joue peut-être en leur faveur. Le fait qu'ils ne soient pas perçus comme une minorité est éventuellement une autre explication.

Dès 1984, les hommes politiques se questionnent sur la pertinence de juger le passé canadien de la guerre. Lors d'un débat à la Chambre des Communes, Mulroney, alors chef de l'opposition, interpelle Pierre Elliott Trudeau sur la situation des Canadiens japonais. Ce dernier lui réplique qu'on ne peut pas revenir en arrière, qu'il regrette l'internement mais ne peut pas s'excuser pour un événement auquel lui et son gouvernement n'ont pas pris part. Selon lui, il faudrait alors s'excuser auprès de tous les groupes victimes d'injustices au Canada et ce ne serait pas son rôle de « réécrire

l'histoire<sup>137</sup> ». Il sous-entend que Mulroney hiérarchiserait les souffrances des groupes alors que d'autres en mériteraient tout autant. Présenter les choses ainsi attise, selon nous, la concurrence des mémoires.

Il est curieux de noter que Trudeau évoque à plusieurs reprises plusieurs groupes d'internés et les Canadiens français malmenés par la politique linguistique du Manitoba depuis le XIXe siècle, afin de justifier son argument<sup>138</sup>. En revanche, il ne cite à aucun moment les Québécois arrêtés dans le cadre de la crise d'Octobre en 1970, suite à l'application de la *Loi sur les mesures de guerre* par le gouvernement libéral de Trudeau<sup>139</sup>. Il s'agit de la même loi ayant conduit à l'internement des Canadiens japonais et qui est débattue dans le cadre des réparations. Cet échange entre les deux hommes politiques illustre bien la dynamique mémorielle qui prend de plus en plus forme au Canada et en Occident dans les années 1980, celle de la « culture of redress » comme la désignent Wakeham et Henderson<sup>140</sup>. Ce mouvement s'inscrit également dans le contexte particulier du multiculturalisme canadien<sup>141</sup>, qui cherche à valoriser la diversité culturelle du pays et les communautés qui le composent. Certaines de ses communautés se font ainsi parfois entendre à travers ce type de campagnes politiques. Trudeau est ainsi bien conscient des revendications toujours plus pressantes de plusieurs groupes culturels et de la soif de repentance pour certains événements de l'histoire canadienne. Ses réponses traduisent aussi l'exercice d'équilibriste que représente le fait de concilier tous les éléments de cette dynamique nouvelle. Cette

---

<sup>137</sup> Chambre des Communes, Débats, 32<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, volume 4, 29 juin 1984, p.5306-5308.

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> La crise d'Octobre correspond à la période où le Front de Libération du Québec kidnappe James Cross, un attaché commercial britannique, et Pierre Laporte, le ministre québécois du Travail. Ces événements déclenchent l'application de la *Loi sur les mesures de guerre*. Laporte est tué par ses ravisseurs et un peu moins de 500 Québécois suspects sont arrêtés. Parmi ces derniers, ils seraient nombreux à avoir été arrêtés injustement. Pour en savoir plus voir Bernard Dagenais, *La Crise d'Octobre 1970 au Québec : Entre la raison et la manipulation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, 312p.

<sup>140</sup> Henderson et Wakeham, « Introduction » p.3-5.

<sup>141</sup> Durant les années 1960, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est créée afin de répondre aux inquiétudes des francophones du Québec par rapport au statut de leur langue et culture au sein du Canada face aux progrès de l'anglais et l'augmentation de l'immigration non-européenne et non-francophone. Suite au rapport de la commission et des réactions d'autres communautés culturelles, Pierre Elliott Trudeau met en place en 1971 une politique qui reconnaît le caractère multiculturel du Canada et cherche à le promouvoir, tout en l'inscrivant dans un cadre bilingue. La Charte canadienne des droits et des libertés reconnaît l'importance de la défense et de la promotion du multiculturalisme, principe inscrit dans son texte. La Loi sur le multiculturalisme canadien est adoptée en 1988 afin d'agir plus concrètement en direction de l'objectif de promotion de la diversité culturelle du Canada : Shibao Guo et Lloyd Wong. *Revisiting Multiculturalism in Canada : Theories, Policies and Debates*. Rotterdam, Brill, 2015, p.1-7.

« confrontation » entre Trudeau et Mulroney souligne ainsi l'importance des liens entre histoire, repentance et communautés culturelles au Canada au cours des années 1980.

La position de Trudeau est, par la suite, récupérée par les opposants aux réparations, qui vont plus loin en expliquant que débattre sur le passé ne provoquerait que de la division. Comme le dit Douglas R. Hansen, un ancien combattant : « Let the sorrowful embers of that war die rather than reflagging them <sup>142</sup> ». Les anciens vétérans appellent, d'une certaine manière, à l'objectivité lorsqu'on parle de l'histoire de la guerre. Peter Worthington parle « d'une histoire qui s'immisce dans le présent », pour critiquer l'explosion mémorielle des années 1980<sup>143</sup>. Pourtant, les anciens combattants de Hong Kong font la même chose que les Canadiens japonais avec leurs revendications et leurs démarches auprès de l'ONU.

La question de la place du passé dans le présent conduit à s'interroger sur la place des historiens dans le débat mais également leurs relations avec les autres acteurs. Ils sont considérés comme une catégorie d'intervenants à part entière dans les débats mémoriels par Crivello<sup>144</sup>. Les Canadiens japonais et les anciens combattants confondent souvent historiens et écrivains. Shimizu, par exemple, cite les travaux de Sunahara, une historienne, mais également les ouvrages de Roy et Adachi, qui ne sont pas des historiens. Il les regroupe sous le terme « d'historiens contemporains », pour donner plus de poids à ses arguments<sup>145</sup>. Les travaux de Sunahara, prouvant le racisme motivant l'internement, sont également utilisés lors des débats parlementaires par les partisans de la NAJC, afin de légitimer ses revendications<sup>146</sup>.

De manière générale, les historiens s'expriment assez peu et sans trop prendre parti dans le débat. On observe toutefois quelques interventions, notamment concernant le cas des vétérans. Jack Granatstein, historien spécialisé en histoire militaire, professeur à l'Université de York, ancien combattant canadien et

---

<sup>142</sup> « Why reflag embers of World War II ? », *Toronto Star*, 15 février 1986.

<sup>143</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « It's too late for compensation », Journal non-identifié, 1984-1985 ?

<sup>144</sup> Crivello, Offenstadt, « Introduction », p.191-202.

<sup>145</sup> Annexe 1.

<sup>146</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, volume 12, 25 avril 1988, 14794.

particulièrement critique envers les nouvelles générations d'historiens<sup>147</sup>, prend la parole à plusieurs reprises en 1996. Il considère que les Canadiens ne commémorent pas assez la Seconde Guerre mondiale et critique la place prise par « l'éducation sexuelle » et le « multiculturalisme » dans les écoles<sup>148</sup>. Granatstein reproche la place faite à l'internement des Canadiens japonais alors que celle consacrée aux souffrances des anciens combattants est bien trop limitée selon lui<sup>149</sup>. Ses propos s'inscrivent finalement dans le ressenti des vétérans de Hong Kong, qui se sentent à l'écart de la mémoire collective de la guerre. Granatstein fait néanmoins figure d'exception à ce moment parmi les historiens, qui restent plutôt discrets. Son passé militaire explique son investissement.

La campagne des Canadiens japonais donne la possibilité aux mémoires des prisonniers de guerre des camps japonais de s'exprimer. Les mémoires des deux groupes entrent en conflit, essentiellement entre 1984 et 1988. Les vétérans et leurs soutiens tentent de revenir sur la version de l'internement telle que défendue par la NAJC. Ils cherchent ainsi à justifier l'internement comme une mesure nécessaire en temps de guerre. L'objectif ici est ainsi de montrer aux Canadiens que leurs souffrances sont plus fortes. Les anciens combattants utilisent donc de nombreux procédés propres à la concurrence des victimes, comme la banalisation de l'expérience d'autrui ou la revendication de la singularité du vécu de son propre groupe. Cela traduit finalement les rapports délicats de la mémoire des vétérans de Hong Kong au sein de la mémoire canadienne de la guerre, entre méconnaissance du public et stéréotypes négatifs entretenus parfois même par les vétérans. Les anciens combattants de Hong Kong et leur expérience de la guerre apparaissent comme moins présents dans le débat public que celle des Canadiens japonais. Toutefois, les relations mémorielles entre ces deux groupes ne se limitent pas à une simple confrontation, puisqu'ils présentent de nombreuses similarités à la fois dans les stratégies et le langage. Ce « cadre mémoriel » établi, il est désormais plus facile d'appréhender la campagne politique des vétérans de Hong Kong en tant que telle.

---

<sup>147</sup> Jack L. Granatstein, *Who Killed Canadian History ?*, Toronto, HarperCollins, 1998, 156p.

<sup>148</sup> « Canadians broke faith with those who died », *The Ottawa Citizen*, 19 juin 1996.

<sup>149</sup> *Ibid.*

## **CHAPITRE 3 : UNE CAMPAGNE POLITIQUE À L'ÉCHELLE CANADIENNE**

Les revendications des anciens prisonniers de guerre au Japon s'inscrivent d'abord dans un débat à l'échelle nationale. Certes, elles sont initialement formulées à l'encontre du gouvernement japonais mais les vétérans profitent de la dynamique initiée par les Canadiens japonais sur la scène canadienne. Ils tentent ainsi de mobiliser la société en leur faveur pour solidifier leur cause. Nous commençons par une étude du monde associatif des anciens combattants, afin de comprendre le fonctionnement de ce groupe et sa manière de s'organiser dans le débat autour des réparations. Une fois ce cadre posé, il est plus facile d'aborder les différentes stratégies des acteurs, qui associent échanges avec les instances gouvernementales et parlementaires avec l'occupation de la scène médiatique. L'analyse de ces stratégies révèle finalement un monde vétéran bien plus fracturé par ces enjeux politiques et mémoriels que ne le laisse penser l'historiographie, à l'image finalement de la société canadienne à ce moment au sujet du multiculturalisme.

### **3.1 LE MONDE VÉTÉRAN CANADIEN ET LES RÉPARATIONS**

La campagne des anciens prisonniers de guerre au Japon et leur opposition apparente aux Canadiens japonais s'organisent autour de plusieurs associations. Il ne s'agit donc pas seulement de la *Hong Kong Veterans Association*. En effet, la solidarité du monde associatif vétéran est essentielle pour espérer faire porter sa voix auprès du public et du monde politique. Parmi les vétérans, quelques individualités se démarquent particulièrement par leur investissement et leur omniprésence, contribuant à diffuser la cause des anciens combattants. Analyser l'organisation de ce « monde vétéran » permet d'une part, de comprendre son fonctionnement en réseau. D'autre part, l'étude des stratégies adoptées par les anciens combattants dans la section suivante est facilitée une fois le cadre associatif expliqué.

### 3.1.1 La *Hong Kong Veterans Association*

La *Hong Kong Veterans Association* est l'association regroupant les vétérans de la bataille de Hong Kong ayant survécu à la détention dans les camps de prisonniers japonais. L'association naît en 1965, avec la volonté d'unir ses membres pour défendre leurs droits face à un gouvernement qu'ils considèrent comme ne leur accordant pas suffisamment d'attention. Leur objectif principal est donc d'obtenir de meilleures pensions et une meilleure reconnaissance de leur statut particulier d'anciens prisonniers de guerre<sup>1</sup>.

Quelle place tient ce groupe d'anciens combattants au sein du monde vétéran canadien ? Comme nous l'avons déjà expliqué, ce sont les soldats canadiens ayant passé le plus de temps en captivité, environ trois ans et demi. Au cours des décennies suivant la fin de la guerre, ils arrivent à faire reconnaître leur « cas d'exception<sup>2</sup> » auprès du gouvernement fédéral. Entre 1971 et 1986, les plafonds de leurs pensions sont augmentés jusqu'à atteindre 50% pour la pension de prisonnier de guerre et 100% pour la pension d'invalidité, donnant une pension de 150% (sans compter d'autres prestations au cas par cas). D'après le ministère des Affaires des Anciens Combattants, cela représente un minimum de 20 000 dollars par an et jusqu'à plus de 60 000 dollars pour certains<sup>3</sup>. Cela fait d'eux l'un des groupes d'anciens combattants canadiens les mieux compensés pour leurs services. Ces chiffres, avancés par Dennis Wallace lors d'une réunion d'un comité parlementaire, démontrent que les survivants des camps japonais ont souvent réussi à se faire entendre. Ces avancées contrastent avec les difficultés rencontrées par les anciens combattants dans le cadre des campagnes de réparations. Ce questionnement occupe une grande place dans la section suivante sur les stratégies des anciens combattants.

Le décès de Ken Gaudin, alors président de la HKVA, le 28 décembre 1987, est l'occasion de disposer d'un aperçu de l'organigramme de l'association. Cette dernière est organisée en six branches régionales, dirigées par un président de branche.

---

<sup>1</sup> *Hong Kong Veterans Association*, « Our Roots », *Hong Kong Commemorative Associations* [en ligne] URL : <https://www.hkvca.ca/aboutus/hkvahist.php>, (page consultée le 25 janvier 2023).

<sup>2</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 35e législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, retranscription écrite, 11 mars 1997.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Le conseil exécutif de l'association des anciens combattants de Hong Kong est composé de quatre membres : le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier et l'ancien président. Le Conseil national regroupe tous les individus cités précédemment et a pour mission d'élire les membres du conseil exécutif. Enfin, un dernier personnage est essentiel : le patron de l'association<sup>4</sup>. Ce dernier est Clifford Chadderton, qui dispose d'une position considérée comme honorifique, attribuée à une personne ayant un « high national profile »<sup>5</sup>. Chadderton est un personnage central davantage étudié plus tard dans notre démonstration. La très grande majorité des documents à notre disposition émane des membres du conseil exécutif et du patron. La question des réparations est de dimension nationale, voire transnationale, ce qui explique le manque de documentation provenant des branches régionales. Ces dernières sont informées des avancées du conseil exécutif via des correspondances qui font office de compte-rendu, comme en janvier 1988 lorsque John Stroud, devenu président intérimaire, cite l'étude médicale menée dans le cadre de leurs revendications<sup>6</sup>.

Il est important de noter que le grade de chaque ancien combattant membre de l'association ne compte pas dans la hiérarchie de la HKVA. Par exemple, Roger Cyr et Harry Atkinson, tous deux présidents de l'association à un moment donné de notre étude, n'avaient que le grade de soldat lors de leur capture par les Japonais. Ken Gaudin, un autre président de l'association, était un caporal<sup>7</sup>.

Si l'organigramme et le fonctionnement de l'association sont relativement clairs, sa position et son discours public vis-à-vis de la campagne canadienne japonaise le sont bien moins. Lorsque Chadderton écrit à Otto Jelinek, le secrétaire d'État au Multiculturalisme en février 1986, il adopte un ton formel où il explique que la HKVA ne s'oppose pas à la NAJC et ses revendications du point de vue du mérite mais

---

<sup>4</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Compte-rendu de réunion du conseil national, 2 janvier 1988.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de John Stroud aux présidents de branches, 18 janvier 1988.

<sup>7</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Gustave Gingras et Carol Chapman, *The Sequelae of inhuman conditions and slave labour experienced by members of the Canadian components of the Hong Kong forces, 1941-1945, while prisoners of the Japanese government*, mai 1987, Appendice E.

seulement du point de vue de la priorité<sup>8</sup>. L'association n'aurait jamais pris parti officiellement avant « l'affaire Obata », cette dernière la poussant à agir. Cet argument est, comme nous l'avons vu, un élément récurrent du discours des anciens combattants afin de rejeter la faute des tensions sur les Canadiens japonais. Ainsi, à partir de 1986, Chadderton et l'association affirment leur opposition aux négociations menées par le gouvernement fédéral et en informent Art Miki, le président de la NAJC<sup>9</sup>. Pourtant, l'intérêt de l'association pour cette question n'est pas nouveau en 1986. John Stroud, président de la branche ontarienne de la HKVA s'exprime contre la campagne canadienne japonaise dès 1984, par le moyen de la presse<sup>10</sup>. Ce faisant, il implique son association dès 1984 puisqu'il en est un membre important. Certains échanges du Conseil national en 1985 témoignent également de l'intérêt de l'association pour les Canadiens japonais. Les responsables font des rapports réguliers sur l'évolution des négociations entre la NAJC et le gouvernement<sup>11</sup>.

Cette ambiguïté se poursuit après 1986. En août 1987, un rapport d'une réunion du conseil exécutif explique que la HKVA n'a pas de position officielle concernant les Canadiens japonais<sup>12</sup>. L'association subit en réalité les foudres des médias en juillet 1987, qui considèrent les prises de paroles de Ken Gaudin, président de l'association, John Stroud et Lionel Speller, président de la branche britanno-colombienne, comme une attaque officielle de la HKVA contre la NAJC. Chadderton se défend dans la presse en affirmant que ces individus ne parlent pas au nom de l'association<sup>13</sup>. Certes, on comprend que les personnes visées ont probablement exprimé des opinions personnelles mais elles occupent toutes les trois des positions clés dans l'organigramme de l'association qui peuvent laisser penser qu'elles ont un rôle de porte-parole. Cela illustre parfaitement l'ambivalence que l'on retrouve parfois dans les propos de la HKVA. Cette déclaration est particulièrement ambiguë si elle est confrontée à la déclaration officielle de l'opposition de l'association en 1986 à la suite

---

<sup>8</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Otto Jelinek, 6 février 1986.

<sup>9</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Art Miki, 5 février 1986.

<sup>10</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, « The Kamloops Kid », *The Globe and Mail*, 1984.

<sup>11</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin au Conseil national, 24 mars 1985.

<sup>12</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Compte-rendu de réunion du conseil exécutif, 26 août 1987.

<sup>13</sup> *Ibid.*

de « l'affaire Obata »<sup>14</sup>. Le discours de Chadderton et de ses collègues est par la suite plus axé sur leurs démarches auprès de l'ONU<sup>15</sup>.

Finalement, l'association des anciens combattants de Hong Kong tient beaucoup à l'unité de ce qu'elle désigne parfois comme « la famille de Hong Kong ». Cette idée se retrouve à l'origine même de la fondation de l'association puisque ses fondateurs estiment qu'à moins de se regrouper, le gouvernement ne prendrait pas suffisamment soin d'eux<sup>16</sup>. Il s'agit d'un thème essentiel, renforcé par la petite taille de l'association, qui représente au mieux 1400 vétérans et seulement quelques centaines dans les années 1990. Cette nécessité se voit lorsque Harry Atkinson appelle à l'unité des membres face à quelques dissensions. Sans cette union, leurs opérations pourraient ne pas aboutir<sup>17</sup>.

La solidarité des anciens combattants est un élément de réussite essentiel souligné par Matthew Moore avec la campagne de la Marine marchande<sup>18</sup>. Les vétérans de Hong Kong ne peuvent espérer faire porter leurs revendications sans aide extérieure et c'est pour cela qu'ils se tournent vers d'autres camarades, afin d'obtenir leur soutien.

### **3.1.2 Le monde associatif des anciens combattants et les soutiens de la HKVA**

Deux associations se distinguent particulièrement dans le cadre de la campagne des anciens combattants canadiens : les Amputés de Guerre du Canada et la Légion royale canadienne. La première est une association créée après la Première Guerre mondiale en 1918, qui a pour but de regrouper les vétérans ayant perdu un membre durant la guerre et les aider et accompagner dans leur réinsertion dans la vie civile. Dans les années 1960, l'association devient ensuite un organisme de bienfaisance

---

<sup>14</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, Nouvelles associatives des Amputés de Guerre du Canada, 1986.

<sup>15</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à M.Yamada, 8 janvier 1987.

<sup>16</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Harry Atkinson à tous les membres, 31 décembre 1992.

<sup>17</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Harry Atkinson au Conseil national, 1<sup>er</sup> mars 1992.

<sup>18</sup> Moore, « *The Kiss of Death Bestowed ...* », p.92-145.

visant tous les amputés du Canada<sup>19</sup>. Les Amputés de Guerre sont ainsi l'association la plus proche de la HKVA puisqu'elle prend en charge toutes les procédures faites auprès de l'ONU et de ses différentes instances. Elle le fait « en association » avec les vétérans de Hong Kong, ce qui en dit long sur les liens entre les deux<sup>20</sup>. Comment expliquer cette collaboration étroite ?

Un début de réponse peut être observé dans une lettre de décembre 1985 où Clifford Chadderton écrit à Leonard Birchall. Il explique que Ken Gaudin le laisse gérer, en tant que patron de l'association des vétérans de Hong Kong, les discussions menées avec le gouvernement japonais, dans l'espoir d'obtenir des réparations pour les travaux forcés. Il justifie cette délégation par le possible manque de moyens de Gaudin ou bien un manque de motivation<sup>21</sup>. Certes, Chadderton est un membre éminent de la HKVA mais il est surtout le directeur général des Amputés de Guerre, une association bien plus grande, aux moyens conséquents. Nous reviendrons plus en détail sur l'investissement personnel de Chadderton dans la section suivante.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas la HKVA qui initie le rapprochement avec l'association de son patron. C'est bien Chadderton et les Amputés de Guerre qui proposent leurs services et leur soutien à leurs camarades à la fin de l'année 1985. Cela surprend d'ailleurs Ken Gaudin, qui considère qu'il serait idiot de refuser cette proposition<sup>22</sup>. Cette réaction de surprise, mais aussi de plaisir et de joie, traduit le poids que représente le soutien des Amputés de Guerre. Il est délicat de déterminer les raisons motivant cette proposition, outre les liens de Chadderton avec la HKVA. En effet, le corpus de sources étudiées ne contient que très peu de documents provenant des Amputés de Guerre, autres que des correspondances rédigées par leur directeur-général. Les échanges avec les secrétaires de l'association n'ont pas permis

---

<sup>19</sup> Les Amputés de Guerre, « Notre histoire », *Les Amputés de Guerre* [en ligne], <https://www.amputesdeguerre.ca/a-propos/historique/>, (Page consultée le 25 janvier 2023).

<sup>20</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987.

<sup>21</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Clifford Chadderton à Leonard Birchall, 20 décembre 1985.

<sup>22</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin à Clifford Chadderton, 31 décembre 1985.

de mettre la main sur des documents supplémentaires justifiant l'investissement de l'association.

Les Amputés de Guerre sont réputés publiquement pour leur organisation efficace et leur capacité à faire de la publicité pour les anciens combattants<sup>23</sup>. La HKVA se repose donc sur l'expertise de cette association et de Chadderton, en espérant que leurs revendications soient largement diffusées et défendues auprès des différentes sphères de la société. L'investissement des Amputés de Guerre se voit également lors des tensions avec les Canadiens japonais. En effet, c'est cette association qui échange le plus avec la NAJC lors de « l'affaire Obata », surtout via Clifford Chadderton<sup>24</sup>. Les dossiers étudiés du fonds Roger Obata comportent quasi-exclusivement des échanges avec les Amputés de Guerre et non pas avec la HKVA. Cela montre bien que Roger Obata, en tant que représentant de la NAJC, identifie les Amputés de Guerre comme l'interlocuteur principal vétérans. Il est également intéressant de noter que Clifford Chadderton rédige la quasi-totalité de ses lettres en utilisant l'en-tête de l'association dont il est directeur-général et pas le patron, alors qu'il défend pourtant ici les intérêts des anciens combattants de Hong Kong. Peut-être que se présenter comme dirigeant des Amputés de Guerre a plus de poids politique. Toujours est-il que la collaboration entre les deux associations ne connaît pas de difficultés apparentes durant la période d'études, et se poursuit jusqu'aux réparations de 1998.

Une autre association, particulièrement importante à l'échelle canadienne, est présente dans les sources : la Légion royale canadienne. Cette dernière naît en 1925, de l'union de plusieurs associations d'anciens combattants, afin de se renforcer grâce à un collectif vétéran plus uni. Elle joue un rôle important pour la création des droits des vétérans durant l'entre-deux-guerres mais aussi après la Seconde Guerre mondiale et est considérée comme « l'organisation principale de lobbying pour les vétérans <sup>25</sup>» à travers le Canada. Dans ses travaux, Matthew Moore explique que le soutien de cette dernière aide beaucoup la campagne politique de la Marine marchande. Ces marins,

---

<sup>23</sup> « Canada's Hong Kong survivors take compensation case to U.N. », *Toronto Star*, 28 février 1988.

<sup>24</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Art Miki, 5 février 1986.

<sup>25</sup> Moore, « *The Kiss of Death Bestowed ...* », p.60-62.

considérés comme des civils durant la guerre, ne disposent pas des mêmes pensions que les autres anciens combattants. Le manque de solidarité des autres associations de vétérans ralentit leur campagne politique. Leur soutien apporté dans les années 1990 change le rapport de force en faveur des marins qui disposent ensuite de l'aide du lobby vétérans, notamment à travers la Légion<sup>26</sup>.

Quel est le rapport qu'entretient la Légion avec les anciens combattants de Hong Kong ? Elle s'investit en partie dans le débat des réparations canadiennes japonaises dès avril 1985, où sa branche ontarienne prend publiquement position contre les négociations menées par le gouvernement de Brian Mulroney<sup>27</sup>. Il s'agit d'un événement en soi puisqu'à ce moment, ni les Amputés de Guerre ni l'Association des vétérans de Hong Kong n'ont une position officielle sur la question. Cette prise de parole peut laisser penser que la Légion s'apprête à jouer un rôle moteur dans la campagne d'opposition à la NAJC mais pourtant, l'initiative de la branche ontarienne n'est pas suivie par une action d'ampleur à l'échelle nationale.

Le soutien de la Légion reste un enjeu important pour les anciens combattants qui espèrent faire entendre leurs revendications, puisqu'elle dispose d'un puissant pouvoir de lobbying à l'échelle canadienne. Les survivants des camps japonais tentent ainsi leur chance auprès de la Légion comme Leonard Birchall. Ce dernier rentre en contact avec Steve Dunson, le président national de l'époque, qui lui suggère d'adhérer à la branche de Kingston. Ainsi, Birchall espère pouvoir intervenir lors des réunions annuelles pour combattre les revendications des Canadiens japonais et obtenir l'appui de ce qu'il considère être une « strong national organization <sup>28</sup> ». La Légion est ciblée également par Clifford Chadderton, afin que les anciens prisonniers de guerre obtiennent de meilleures pensions<sup>29</sup>. Elle semble impliquée dans les négociations avec le gouvernement fédéral concernant les demandes de compensations pour travaux forcés, puisqu'elle est présente à une réunion en mars 1986 avec plusieurs ministres<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> Moore, « *The Kiss of Death Bestowed ...* », p.60-145.

<sup>27</sup> Annexe 1.

<sup>28</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Gordon Lane, 25 février 1986.

<sup>29</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Mémoire d'une réunion du NCVA, 26 janvier 1987.

<sup>30</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin au Conseil national, 22 mars 1986.

Chadderton échange très régulièrement avec ses responsables et explique que la HKVA ne peut pas se permettre de critiquer officiellement les Canadiens japonais, sans risquer de menacer ses propres revendications puisqu'elles traitent aussi de droits de l'Homme bafoués<sup>31</sup>. Ces correspondances entretenues avec la Légion soulignent la nécessité de son soutien, encore plus puisqu'aux yeux du public canadien l'association est officiellement opposée à la NAJC. Elles montrent également l'importance du réseau vétéran, construit sur des relations de soutien entre les associations et leurs représentants. Les associations sont rarement isolées puisque les anciens combattants s'investissent souvent dans plusieurs d'entre elles, comme Chadderton qui est à la fois le patron de la HKVA, le directeur-général des Amputés de Guerre mais aussi le secrétaire de la NCVA.

Si la Légion est présente dans les débats pré-1988, elle apparaît bien moins dans les sources après les réparations obtenues par la communauté canadienne japonaise. Elle est même critiquée par plusieurs anciens combattants qui lui reprochent de ne pas suffisamment défendre les intérêts des vétérans de Hong Kong. Un certain M. Bexfield, un vétéran, estime même que la Légion ne fait « rien ». Ce à quoi elle répond qu'une résolution, qui a pour vocation d'être adoptée en juin 1996, reflète sa position en faveur des survivants des camps japonais<sup>32</sup>. Elle affirme également faire pression sur le gouvernement lorsqu'un autre vétéran explique être choqué par son manque de soutien<sup>33</sup>. L'orientation de la Légion est certes indéniable mais dans les faits, elle agit beaucoup moins sur le terrain que les Amputés de Guerre. Que cela soit dans les comités parlementaires ou auprès des ministres, elle n'est pas aussi présente qu'elle le prétend. Comment expliquer cet investissement limité auprès des vétérans de Hong Kong après 1988 ? La réponse se trouve peut-être dans la campagne de la Marine marchande, qui occupe beaucoup les responsables de la Légion royale canadienne au même moment<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre de Clifford Chadderton à Fred G.Hannington, 16 août 1988.

<sup>32</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre de Jim Rycroft à R.Bexfield, 17 mai 1996.

<sup>33</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre de Joseph Kobolak à J.E. Candy, 12 mars 1997.

<sup>34</sup> Moore, « *The Kiss of Death Bestowed ...* », p.92-145.

Les rôles joués par les deux associations étudiées permettent d'avoir un aperçu de la constellation associative du monde vétéran et son importance pour organiser des revendications auprès du gouvernement et faire porter sa voix auprès du public canadien. Parmi ces associations, certaines contributions individuelles se démarquent très clairement et ne peuvent être ignorées.

### **3.1.3 Des individualités omniprésentes dans le débat : Clifford Chadderton et Leonard Birchall**

Il est nécessaire de passer par l'étude de certaines figures importantes afin de mieux saisir les actions menées par les anciens combattants à ce moment. En effet, ce sont autant les associations que ces individus, omniprésents dans les débats, qui forgent leur campagne politique.

Clifford Chadderton est sûrement le vétéran le plus cité dans ce mémoire, tant il tient une place importante à tous les niveaux. Nous avons déjà vu qu'il a de nombreuses fonctions : patron de l'Association des vétérans de Hong Kong, directeur-général des Amputés de Guerre du Canada mais aussi secrétaire du NCVA. Il s'engage dès 1939 et combat lors du Débarquement de Normandie. Il est blessé en 1944 et perd une partie de sa jambe droite. Après la guerre, il s'investit dans de nombreux travaux législatifs concernant les anciens combattants (comme avec le Comité Wood, qui étudie en 1965 la législation des pensions)<sup>35</sup>. Il prend la tête des Amputés de Guerre en 1965 et contribue à en faire un organisme de bienfaisance qui étend son mandat envers tous les amputés du Canada. Chadderton est un homme multidécouronné pour ses services auprès de ses camarades : membre de l'Ordre du Canada en 1977, puis officier du même ordre en 1986, chevalier du mérite de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte en 1986. Il intervient auprès des organisations internationales d'anciens combattants comme la Fédération mondiale des vétérans et participe des dizaines de fois à des comités parlementaires canadiens<sup>36</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de noter que

---

<sup>35</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, Annexe p.1.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p.2

la figure de proue des revendications des anciens combattants de Hong Kong n'en soit pas un. Cela souligne davantage la stature de Chadderton.

Ce court résumé de sa carrière suffit pour montrer tout ce que peut représenter Chadderton dans le monde vétéran canadien. Il est ainsi beaucoup plus facile de comprendre le soulagement de Ken Gaudin lorsqu'il apprend que le directeur-général des Amputés de Guerre souhaite s'engager en faveur de la HKVA<sup>37</sup>. Chadderton s'investit auprès des anciens combattants de Hong Kong du début à la fin de la période étudiée et est toujours aussi actif durant quatorze ans, ce qui n'est pas le cas de tous les acteurs identifiés. Il intervient tout d'abord auprès du gouvernement comme ses multiples lettres lors de « l'affaire Obata » en témoignent. Il est également une figure connue des parlementaires canadiens puisqu'il assiste et participe régulièrement à des réunions de comités parlementaires. En 1996 notamment, il prend la parole face au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, pour demander le soutien parlementaire face au gouvernement fédéral qui refuse de compenser les vétérans<sup>38</sup>. Il est également omniprésent sur la scène médiatique, soit par ses lettres à l'éditeur<sup>39</sup> ou bien dans les articles généraux touchant aux vétérans de Hong Kong<sup>40</sup>.

Il est également le visage international des survivants des camps japonais. Chadderton écrit plusieurs lettres à l'ambassadeur du Japon au Canada, Kiyooki Kikuchi, afin de faire réagir le gouvernement japonais et obtenir des compensations pour les travaux forcés<sup>41</sup>. Il incarne également cette dimension transnationale puisque c'est son association, les Amputés de Guerre, qui porte les différentes soumissions faites à l'ONU jusqu'en 1996. Chadderton est un maillon essentiel de la stratégie des anciens combattants de Hong Kong, qui dépendent grandement de lui. Ses quelques

---

<sup>37</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin à Clifford Chadderton, 31 décembre 1985.

<sup>38</sup> Annexe 2.

<sup>39</sup> « Hong Kong veterans have claim against Japanese », *The Gazette*, 14 février 1986.

<sup>40</sup> « War veterans threaten to take Canada to court over reparations », *Vancouver Sun*, 8 janvier 1996.

<sup>41</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Clifford Chadderton à kiyooki Kikuchi, 15 décembre 1985.

congés se font ressentir, comme en mars 1985 où le Conseil national de la HKVA explique ne pas avoir eu de nouvelles du NCVA puisque Chadderton est absent<sup>42</sup>.

Leonard Joseph Birchall est la deuxième personnalité du monde vétéran particulièrement marquante lors débat autour des réparations. Si Chadderton représente le côté politique et plus formel des revendications des anciens combattants, Birchall incarne un visage plus radical. Il se différencie de son frère d'armes par le fait qu'il est surtout actif lors de la période pré-1988, correspondant à la campagne canadienne japonaise. Nous avons vu plus tôt les faits d'armes de Birchall, faisant de lui un héros de guerre canadien décoré, qui dispose d'une grande aura auprès du public et auprès des autres anciens combattants. Ainsi, sans se revendiquer publiquement comme membre d'une association, il intervient notamment auprès du même comité que Chadderton en 1996 (l'une de ses rares interventions post-1988)<sup>43</sup>. On retrouve d'une certaine manière ce droit à la parole des anciens combattants, dû à leur héroïsme durant la guerre<sup>44</sup>.

En réaction aux négociations menées par le gouvernement, il s'engage contre la NAJC dès janvier 1985. Il écrit à Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration mais aussi la députée de sa circonscription. Il lui explique que l'internement est une mesure justifiée et que les vétérans ont nettement plus souffert, reprenant les termes classiques de la concurrence victimaire et des opposants aux réparations<sup>45</sup>. Fin janvier 1986, il démissionne du Parti conservateur et transmet un dossier de quarante pages à Flora MacDonald, George Hees (ministre des Affaires des Anciens Combattants) et Otto Jelinek (secrétaire d'État au Multiculturalisme), où il explique son opposition à la campagne de la NAJC. Il reprend les mêmes arguments concernant l'idée d'une cinquième colonne japonaise au Canada durant la guerre, défend ce qu'il considère comme des actions nécessaires en temps de guerre et critique ouvertement le gouvernement pour ses actions<sup>46</sup>. Hormis des réponses formelles et

---

<sup>42</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin au Conseil national, 24 mars 1985.

<sup>43</sup> Annexe 2.

<sup>44</sup> Schoups et Vrints, *Les survivants. Les anciens combattants ...*, p.10, p.157 et p.279-281.

<sup>45</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Flora MacDonald, 17 janvier 1985.

<sup>46</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986.

polies, Birchall n'influence pas les ministres, qui semblent plus favorables aux Canadiens japonais.

Le Sauveur de Ceylan se distingue de Chadderton sur la question de la représentativité des anciens combattants. Le patron de la HKVA représente avant tout les intérêts des associations et de ses membres alors que Birchall affirme être le représentant d'une large partie de l'opinion publique qui le soutiendrait dans sa lutte contre les revendications canadiennes japonaises<sup>47</sup>. Il reçoit en effet de nombreux soutiens, à la fois dans des correspondances, souvent très véhémentes à l'égard de la communauté canadienne japonaise, et dans de nombreuses lettres à l'éditeur<sup>48</sup>. En revanche, il subit également de violentes attaques dans la presse, notamment sur son âge avancé qui lui ferait dire des choses insensées et injustes<sup>49</sup>. Néanmoins, Leonard Birchall participe à la visibilité de la cause des anciens prisonniers de guerre et permet à la mémoire de ces vétérans de tenter de concurrencer celle des Canadiens japonais.

Que fait ressortir cette analyse du rôle de Chadderton et Birchall ? Elle montre tout d'abord l'importance de ces figures individuelles auxquelles le public peut se rattacher. Ces personnages sont en effet plus parlants que des noms d'associations. Ils ont également en commun leur aura militaire, qui leur permet d'avoir une certaine considération du public et des acteurs, que les Canadiens japonais n'ont pas nécessairement. Cela rappelle d'une certaine manière le « pouvoir militaire » auquel Tim Cook fait référence dans ses travaux<sup>50</sup>. Chadderton et Birchall sont le véritable visage de la cause des anciens prisonniers de guerre qui luttent pour obtenir des compensations de la part du gouvernement japonais. Ils sont en quelque sorte les deux faces d'une même pièce. Birchall représente davantage le côté médiatique et sensationnel, lui le héros de guerre en croisade contre les revendications canadiennes japonaises. Chadderton, quant à lui, est davantage l'interlocuteur privilégié des institutions et est le moteur politique des réparations des anciens prisonniers de guerre. Les deux échangent d'ailleurs à plusieurs reprises. Chadderton félicite à plusieurs

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>48</sup> « No payment for internees », *The Gazette*, 21 février 1986.

<sup>49</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, « Let's drop our bigotry and apologize to Japanese », *The Whig Standard*, 4 mars 1986.

<sup>50</sup> Cook, *Clio's Warriors : Canadian Historians and ...*, p.235-236.

reprises Birchall pour son engagement<sup>51</sup> mais ils ne coordonnent pas pour autant leurs actions. Cette analyse permet d'aborder les stratégies associatives à l'échelle individuelle et de saisir l'importance d'avoir des figures de proue dans ce genre de moment politique. Les anciens combattants adoptent, en réalité, plusieurs modes d'action pour tenter d'avoir gain de cause.

## **3.2 LES STRATÉGIES POLITIQUES ET MÉDIATIQUES DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le monde des anciens combattants canadiens, et plus particulièrement la *Hong Kong Veterans Association* et les Amputés de Guerre, s'organise pour exister politiquement dans le débat des réparations à travers plusieurs moyens. Les vétérans attachent beaucoup d'importance à échanger directement avec le gouvernement fédéral, mais lorsque cette tactique semble sans issue, ils se tournent vers la sphère parlementaire, ce qui leur sourit davantage. En parallèle, ils essaient d'occuper l'espace médiatique à travers la presse et notamment l'utilisation des lettres à l'éditeur. Ces stratégies mettent finalement en lumière de nombreuses similarités entre la campagne canadienne japonaise et celle des survivants des camps de prisonniers au Japon.

### **3.2.1 Interpeller et dialoguer avec le gouvernement**

Les vétérans, que cela soit au niveau individuel ou associatif, ont toujours cherché à maintenir un lien privilégié et direct avec le gouvernement fédéral pour tenter de faire avancer leurs revendications, comme en témoignent les soixante-treize échanges de correspondance avec divers ministres présentés par Chadderton au comité permanent des affaires étrangères et du commerce international en novembre 1996<sup>52</sup>. Ces relations sont loin d'être sans accroc et rappellent les tensions qui existent également avec la NAJC concernant les modalités des compensations. Les meneurs canadiens japonais dénoncent notamment la pression fédérale pour trouver une solution qui ne conviendrait pas à leur communauté<sup>53</sup>. Cet aspect pourrait être

---

<sup>51</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Leonard Birchall, 5 février 1986.

<sup>52</sup> Annexe 2.

<sup>53</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, *Montreal Gazette*, « Group won't be rushed on redress plan », 30 janvier 1986.

davantage creusé avec des sources ministérielles notamment celles du ministère des Affaires Anciens combattants, auxquelles, malheureusement, nous n'avons pas eu accès.

Un certain nombre d'anciens combattants écrit à des ministres à titre individuel, soit pour critiquer les démarches faites par le gouvernement pour compenser les internés canadiens japonais ou bien pour appeler aux réparations à l'égard des prisonniers de guerre. Kenneth Cambon est un vétéran de la bataille de Hong Kong et a donc passé plus de trois ans et demi en détention au Japon. Il écrit directement à Brian Mulroney en janvier 1985 pour lui faire part de son opinion sur la campagne canadienne japonaise. Dans cette lettre de deux pages, il défend l'internement du gouvernement de Mackenzie King et la thèse de la cinquième colonne. Il avance même l'idée selon laquelle les internés auraient bénéficié de cette situation puisque leur éclatement géographique d'après-guerre aurait facilité leur intégration à la société<sup>54</sup>.

Un autre individu, plus célèbre, a particulièrement échangé avec plusieurs ministres, au point que cela soit mentionné dans la presse : il s'agit de Leonard Birchall. Nous avons vu précédemment sa grande implication et son poids au sein du groupe des anciens combattants. En février 1986, il échange de nombreuses fois avec Flora MacDonald, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, George Hees, ministre des Affaires des Anciens Combattants et Otto Jelinek, secrétaire d'État au Multiculturalisme. Birchall critique les négociations menées par l'administration de Mulroney, en tentant de justifier l'internement. Il cherche également à attirer l'attention des ministres sur le cas des anciens combattants de Hong Kong<sup>55</sup>.

Les différents secrétaires d'État au Multiculturalisme qui se succèdent entre 1984 et 1988 sont souvent au centre des correspondances avec les vétérans opposés aux réparations. S'ils sont souvent critiqués par la NAJC pour la lenteur de la procédure et qu'ils sont parfois accusés de ne pas vouloir compenser leur communauté

---

<sup>54</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, Lettre de Kenneth Cambon à Brian Mulroney, 27 janvier 1985.

<sup>55</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986.

à la hauteur du tort subi, les secrétaires les défendent auprès des anciens combattants. Jack Murta (en poste de 1984 à 1985) écrit ces mots à Lionel Speller, le président de la branche britanno-colombienne de la HKVA :

It is important to remember that we are discussing ill-treatment suffered by Canadians. Their heritage was Japanese but, as Canadians, they had every reason to expect the same democratic privileges and freedoms enjoyed by all Canadians. These were denied to them because of fear and a lack of understanding. Unfortunately, this unwarranted treatment continued for several years after the war ended<sup>56</sup>.

Du point de vue de nombreux anciens combattants défavorables aux réparations et aux discussions menées par le gouvernement, ce genre de propos n'est pas valable face à la thèse de la cinquième colonne japonaise au Canada. Ils rejettent la faute de l'internement sur l'agression japonaise durant la guerre. C'est notamment le cas de Leonard Birchall dans sa lettre à Otto Jelinek le 30 janvier 1986, où la campagne de la NAJC tient autant de place que celle de la HKVA. Il écrit ces mots :

How much more logical that the Japanese in Canada make their claim against Japan who started an undeclared war and were the direct reason for the problem in the first place. They could also ask for an official apology at the same time, something that Japan has never done nor considered doing. If this were done maybe the government could bend enough to use its influence in having the Hong Kong Veterans included in this claim<sup>57</sup>.

Les ministres des Affaires des Anciens Combattants sont nécessairement très sollicités, avec des réactions plus nuancées que leurs collègues chargés du multiculturalisme. George Hees, ministre de 1984 à 1988, est considéré comme un allié par les anciens combattants, voire un ami tant les relations du ministre avec les différentes associations sont bonnes. Ken Gaudin est particulièrement élogieux à son égard dans une correspondance où ils discutent des pensions des rescapés de Hong Kong : « Your support of the cause of all veterans has become well known and we are indeed fortunate to have you at the helm, believing ours hip will, under your guidance,

---

<sup>56</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, Lettre de Jack Murta à Lionel C.Speller, 30 janvier 1985.

<sup>57</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986.

continue on a straight course towards our ultimate and final haven<sup>58</sup> ». Il dispose ainsi d'une très bonne image et c'est tout naturellement que les anciens prisonniers se tournent vers lui dans le cadre du débat autour des réparations. Il se distingue de ses collègues ministres lors des échanges avec Birchall, où il ne prend pas la défense des Canadiens japonais et estime même « très intéressante » la position du commodore<sup>59</sup>. Art Miki, le président de la NAJC le considère comme un fervent adversaire à leur cause, à tel point qu'un article du *Toronto Star* se demande si la retraite du ministre (un peu plus tôt en 1988) n'aurait pas été un facteur favorisant les excuses de 1988<sup>60</sup>.

Les représentants de la HKVA arrivent à obtenir une réunion le 13 mars 1986, réunissant Otto Jelinek, George Hees, Clifford Chadderton, Ken Gaudin et Steve Dunson (président de la Légion royale canadienne). Cette rencontre se tient à un moment où les négociations avec la NAJC sont au point mort. Les ministres sur place auraient affirmé aux représentants vétérans que la question de la compensation n'avancerait plus et n'aboutirait à rien<sup>61</sup>. La poursuite des négociations ne semble pourtant pas avoir érodé la confiance des anciens combattants en leur ministre puisqu'ils continuent d'échanger avec lui à ce sujet. Une lettre de Chadderton évoque l'existence d'une deuxième réunion similaire ayant eu lieu en 1987<sup>62</sup>, sans préciser la date exacte et sans que nous trouvions trace d'un rapport précis de cette rencontre dans les sources étudiées. Chadderton explique à Hees les prochaines étapes du processus juridique que mènent les Amputés de Guerre et la HKVA à l'ONU, incluant de ce fait le gouvernement dans la discussion<sup>63</sup>. Cela démontre également une volonté de maintenir en permanence le dialogue avec le gouvernement tout en ayant l'air d'un interlocuteur crédible.

Les relations avec le gouvernement se détériorent progressivement à partir de 1988, ce qui se traduit tout d'abord par une relation plus professionnelle et moins

---

<sup>58</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin à George Hees, 22 mars 1985.

<sup>59</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Lettre de George Hees à Leonard Birchall, 26 février 1986.

<sup>60</sup> « Compensation stalemate ends just as federal election looms », *Toronto Star*, 23 septembre 1988.

<sup>61</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Ken Gaudin aux présidents locaux de la HKVA, 22 mars 1986.

<sup>62</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre de Clifford Chadderton à George Hees, 15 août 1988.

<sup>63</sup> *Ibid.*

amicale avec le successeur de George Hees, Gerald Merrithew. Les sources étudiées permettent difficilement d'identifier la raison de cette détérioration mais le ton est nettement moins chaleureux comme on peut l'observer lors de certains échanges au sujet de la médaille de la défense. Roger Cyr, le président de la HKVA après le décès de Ken Gaudin en 1988, écrit à Merrithew pour que l'ensemble des Grenadiers de Winnipeg et non pas seulement une partie, obtiennent la médaille de la défense. Le ministre rejette la demande, prétextant que les Grenadiers médaillés n'auraient pas dû la recevoir par le passé et qu'il s'agit d'une erreur. Il rappelle également que la spécificité de la bataille de Hong Kong ne justifie pas l'attribution de la médaille<sup>64</sup>. Roger Cyr souligne lui-même le « ton négatif de la lettre » quand il écrit à ses camarades<sup>65</sup>.

La période post-réparations et les démarches à l'ONU (qui seront bien plus détaillées dans le chapitre 4) marquent le début d'une rupture et l'apparition de tensions avec le gouvernement. De plus en plus à partir de 1988, l'État apparaît comme un obstacle à la campagne des anciens combattants canadiens, comme il a pu l'être avec les Canadiens japonais. Il faut rappeler que la HKVA et les Amputés de Guerre ont expressément demandé aux instances fédérales de rester en retrait par rapport à leurs démarches menées à l'ONU<sup>66</sup>. Toutefois, la perspective des associations change progressivement face aux échecs qu'ils essuient dans leurs tentatives de discuter avec le gouvernement japonais. Ce dernier, à travers le premier ministre Toshiki Kaifu, présente des excuses en conférence de presse le 28 mai 1991. Celles-ci sont jugées insuffisantes par les représentants associatifs car trop formelles et sans promesse d'acte de compensation. Les vétérans attendent en effet toujours des réparations pour les travaux forcés durant leur captivité. Au contraire, Mulroney et ses ministres semblent se contenter de telles excuses et s'en félicitent<sup>67</sup>. Ces excuses s'inscrivent dans un contexte particulier, où le Canada cherche à renforcer ses liens diplomatiques et commerciaux avec le Japon. Mulroney, lors d'un voyage au Japon en mai 1991, explique qu'il ne souhaite pas un accord de libre-échange immédiat avec le Japon. Il

---

<sup>64</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Gerald Merrithew à Roger Cyr, 20 mai 1992.

<sup>65</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Roger Cyr aux membres du conseil national de la HKVA, 25 mai 1992.

<sup>66</sup> Chambre des Communes, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, volume 1, 28 mai 1991, page.682-683.

<sup>67</sup> « Japan's apology result of PM's image-cure need », *Ottawa Citizen*, 29 mai 1991.

dit que « l'idée n'est pas utopique, seulement prématurée<sup>68</sup> ». Cela démontre les projets du Canada, qui à terme, veut accentuer ses liens commerciaux avec le Japon. Cet aspect des enjeux diplomatiques et commerciaux est davantage détaillé dans le chapitre 4.

La commission des droits de l'homme de l'ONU reconnaît en 1993 les mauvais traitements subis par les anciens prisonniers canadiens, mais ne peut pas forcer le gouvernement japonais à les compenser. De plus, selon la commission, les vétérans n'ont pas épuisé tous les moyens domestiques, c'est-à-dire au niveau du gouvernement du Canada, pour obtenir gain de cause<sup>69</sup>. Le manque de soutien des instances fédérales commence à devenir un sujet de discussion dans la presse, qui s'interroge sur cette absence de solidarité envers ses anciens combattants<sup>70</sup>. L'idée selon laquelle le Canada aurait « trahi » les anciens prisonniers et bafoué leurs droits en signant le traité de 1952 (qui évacuerait toute revendication postérieure) se fait de plus en plus présente dans la sphère médiatique<sup>71</sup>. Allan Rock, ministre de la Justice de 1993 à 1997, affirme que le Canada a respecté les droits nationaux et internationaux des vétérans en 1952. Ces derniers bénéficient des pensions d'anciens combattants et d'une pension supplémentaire équivalente à la durée de leur emprisonnement, notamment financée par les actifs japonais sous le contrôle du Canada durant la guerre<sup>72</sup>. Cette position est celle du gouvernement sur la presque totalité de la période 1988-1998 et contribue à une certaine amertume des anciens combattants à son égard. Leur agacement peut se voir dans les propos tenus par Chadderton devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, où il explique « qu'il [est] inutile pour nous de continuer à écrire au premier ministre, à son cabinet, ou à tout autre ministre, même à l'honorable secrétaire d'État responsable des anciens combattants<sup>73</sup> ».

Ce n'est qu'en décembre 1998, et après de nombreuses discussions au sein des comités parlementaires, que cette situation évolue et aboutit à une compensation pour les travaux forcés que les prisonniers ont dû réaliser dans des « conditions

<sup>68</sup> « Mulroney prône l'admission du Japon au Conseil de sécurité des Nations Unies », *Le Devoir*, 31 mai 1991.

<sup>69</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre d'Allan Rock à Clifford Chadderton, 25 mars 1996.

<sup>70</sup> « Canada faces compensation claim from veterans », *Ottawa Citizen*, 18 juillet 1993.

<sup>71</sup> « Canada sold us out veterans tell U.N. », *Toronto Star*, 13 juillet 1993.

<sup>72</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre d'Allan Rock à Clifford Chadderton, 25 mars 1996.

<sup>73</sup> Annexe 2.

inhumaines<sup>74</sup> ». Les anciens combattants de Hong Kong encore vivants et les veuves de ceux décédés obtiennent chacun la somme de 24 000 dollars, soit 18 dollars par jour de captivité<sup>75</sup>. Cette annonce est faite conjointement par le ministère des Anciens Combattants, représenté par le ministre Fred J. Mifflin, et le ministère des Affaires Étrangères, Lloyd Axworthy. Ils prennent la peine de rappeler que le traité de paix de 1952 leur empêchait de demander quoi que ce soit à leurs homologues japonais, ne reconnaissant donc toujours pas les critiques faites par les vétérans pour leur supposée inaction<sup>76</sup>.

Les relations des anciens combattants avec le gouvernement fédéral sont quelque peu ambiguës au cours de la quinzaine d'années que couvre ce mémoire. S'il est l'interlocuteur privilégié des associations, le gouvernement est aussi d'une certaine manière un obstacle à l'obtention d'une compensation puisque les différents ministres se « réfugient » derrière les termes du traité de 1952. Les anciens prisonniers de guerre sont en réalité obligés de passer par le monde parlementaire pour faire avancer leurs revendications.

### 3.2.2 La tribune parlementaire et les réparations

Dans leur ouvrage sur les concurrences des passés, Maryline Crivello et Nicolas Offenstadt identifient quatre catégories d'intervenants dans le débat public : les historiens, les médias, les acteurs individuels ou collectifs et l'État<sup>77</sup>. Les cas des campagnes de réparations menées au Canada et dans le monde tendent à désigner un cinquième acteur que l'on peut considérer comme une composante de l'État complémentaire au gouvernement : les parlementaires. Antonio Raimundo considère que la stratégie législative est le moyen le plus efficace de faire aboutir une campagne de réparations car le Parlement serait « the preferable forum for redress »<sup>78</sup>. Il pense qu'il s'agit d'un lieu plus adapté pour échanger entre acteurs et pour trouver des solutions « sociales » contrairement aux tribunaux<sup>79</sup>.

---

<sup>74</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Nouvelles gouvernementales, « Canada to Pay Hong Kong Veterans nearly \$24,000 », 11 décembre 1998.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Crivello, Offenstadt, « Introduction », p.191-202.

<sup>78</sup> Raimundo, « The Filipino Veterans Equity Movement ... », p.621.

<sup>79</sup> *Ibid.*

Les anciens combattants ont pris un certain temps avant de réellement se saisir de ce mode d'action pourtant largement utilisé dans le cadre de la campagne canadienne japonaise. Entre 1984 et 1988, certains députés interviennent très régulièrement pour défendre la cause portée par la NAJC. Les réparations deviennent donc un sujet de discussions à la Chambre des Communes sur cette période. Ces parlementaires interpellent souvent directement le gouvernement et le premier ministre Mulroney, comme le fait Sergio Marchi, député libéral de York-Ouest. Dès le 3 décembre 1984, il fait part de son inquiétude auprès de Jack Murta quant à la lenteur d'action du gouvernement conservateur nouvellement élu face à la question des réparations<sup>80</sup>. Marchi est un soutien majeur des Canadiens japonais au Parlement et prend de nombreuses fois la parole à ce sujet jusqu'en 1988. Ernie Epp, député néo-démocrate de Thunder-Bay-Nipigon, est aussi très investi et soumet régulièrement des pétitions signées par des Canadiens japonais ou leurs soutiens<sup>81</sup>. Le pétitionnement est un autre moyen exploité par la NAJC pour se faire entendre au niveau parlementaire.

Le sujet est si fréquemment amené devant la Chambre des Communes que Mulroney lui-même s'exprime dessus devant les députés le 16 avril 1985 à la suite d'une question posée par Sergio Marchi qui lui demande pourquoi les négociations sont au point mort<sup>82</sup>. Le premier ministre répond par l'offensive en critiquant l'hypocrisie des libéraux qui « ont applaudi » lorsque Pierre Elliott Trudeau a refusé de s'excuser auprès des Canadiens japonais<sup>83</sup>. Cet échange démontre une certaine tension politique autour de cette question mais surtout, sa présence bien ancrée dans les débats parlementaires à cette période. Pour résumer, les Canadiens japonais exploitent bien l'arène parlementaire à travers le soutien de plusieurs députés, ce qui joue un rôle déterminant dans l'obtention des excuses.

Comment sont donc exploités les moyens parlementaires par les anciens combattants de Hong Kong ? Quelle place occupent-ils dans l'ensemble de leurs stratégies ? Dans le cadre des compensations demandées au Japon, la HKVA ou les

---

<sup>80</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 1, 3 décembre 1984, p.853-855.

<sup>81</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, volume 3, 29 janvier 1987, p.2855.

<sup>82</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 3, 16 avril 1985, p.3773-3774.

<sup>83</sup> *Ibid.*

Amputés de Guerre utilisent très peu la Chambre des Communes ou le Sénat pour porter leur voix, du moins pas de 1984 à 1990. Les intérêts des anciens prisonniers de guerre sont évoqués au cours de cette période, mais essentiellement du point de vue des pensions<sup>84</sup>.

Il existe toutefois une exception notable le 26 juin 1986, lorsque Howard Crosby, député conservateur d'Halifax-Ouest, mentionne la préparation des démarches à l'ONU des vétérans de Hong Kong. Il explique que le Parlement « [a] fait preuve de beaucoup de compréhension envers les Japonais victimes de mauvais traitements de la part du gouvernement canadien et [il appuie] leurs revendications » et appelle à ce « [que] tous les Canadiens, y compris ceux d'ascendance japonaise, donnent leur appui aux prisonniers de guerre de Hong Kong<sup>85</sup>. ». C'est l'une des rares fois où les deux campagnes de réparations sont associées au Parlement avant les années 1990. Le reste du temps, les survivants des camps de prisonniers japonais sont évoqués lors des journées commémoratives des guerres mondiales<sup>86</sup>.

Leurs revendications apparaissent plus régulièrement à partir des années 1990, le plus souvent en lien avec les différentes soumissions faites auprès des instances de l'ONU. Ces dernières jouent probablement un rôle permettant de rendre davantage publique leur campagne. Par exemple, le Sénat se penche rapidement sur la question des excuses présentées par le Premier ministre japonais en mai 1991<sup>87</sup> et un député, Pat Nowlan (conservateur), appelle à plus de soutien envers les anciens combattants de Hong Kong<sup>88</sup>. Ce genre d'interventions reste toutefois assez épisodique comparé à ce qui se faisait lors de la campagne des Canadiens japonais. Il faut toutefois retenir que ce sont les discussions des associations avec l'ONU qui donnent le plus de visibilité à la cause de la HKVA.

Comment expliquer cette présence moins marquée de la campagne des anciens combattants au Parlement ? L'une des raisons se trouve peut-être dans une autre campagne de réparations : celle de la Marine marchande. Les marins sont engagés

---

<sup>84</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 6, 5 novembre 1985, p.8364.

<sup>85</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 10, 26 juin 1986, p. 14900.

<sup>86</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 6, 26 novembre 1985, p.8811.

<sup>87</sup> Sénat, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, volume 1, 13 juin 1991, p.188.

<sup>88</sup> Chambres des Communes, Débat, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, volume 2, 17 juin 1991, p.1822.

depuis plus de quarante ans dans une lutte pour que leur soit reconnu le statut d'anciens combattants. Leur cas est traité bien plus souvent au Parlement que celui de leurs camarades de Hong Kong. Cela s'explique peut-être par la différence numérique des deux groupes. En 1998, ce sont environ 700 survivants de Hong Kong et leurs veuves qui sont compensés<sup>89</sup> alors qu'en 2001, on dénombre plus de 9500 dossiers de marins pour obtenir les indemnités offertes par le gouvernement fédéral canadien<sup>90</sup>. Cela peut également s'expliquer par la mémoire plus « négative » associée à la défaite de Hong Kong. Cette présence parlementaire limitée s'explique éventuellement par le côté « militaire » des anciens combattants, qui ne souhaitent peut-être pas se plaindre auprès des institutions. Enfin, les vétérans de Hong Kong identifient le gouvernement japonais comme l'entité avec laquelle discuter entre 1984 et 1987 (avant les démarches avec l'ONU). Peut-être qu'en tant que militaires, les anciens combattants ont également tendance à favoriser les échanges avec l'exécutif plutôt que les milieux législatifs et juridiques. S'exprimer au Parlement n'est alors pas perçu comme une priorité à ce moment.

Le cas de la HKVA passe en réalité davantage par les comités parlementaires de la Chambre des Communes avant de réellement devenir un sujet régulier et important lors des débats de la chambre en 1998. Les représentants associatifs sont souvent conviés pour intervenir auprès des comités. Deux de ces derniers sont mobilisés pour cette question. Le premier est le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international puisque les revendications des anciens combattants concernent à la fois le Japon, l'ONU et plusieurs traités internationaux. Le 19 novembre 1996, Roger Cyr, Clifford Chadderton, Leonard Birchall et Brian Forbes (l'avocat et conseiller légal des Amputés de Guerre) sont présents pour témoigner. Cyr et Birchall racontent leur expérience en détention tandis que Chadderton et Forbes transmettent une grande quantité de documentation juridique et médicale aux députés présents<sup>91</sup>. Si les associations se tournent vers les parlementaires, c'est parce que l'ONU estime qu'ils n'ont pas épuisé « tous les recours internes et qu'il

---

<sup>89</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Nouvelles gouvernementales, « Canada to Pay Hong Kong Veterans nearly \$24,000 », 11 décembre 1998.

<sup>90</sup> Moore, *The Kiss of Death Bestowed ...*, p.142.

<sup>91</sup> Annexe 2.

[s'agit] d'une question politique qui [relève] du Canada »<sup>92</sup>. Le détail du processus à l'ONU est davantage étudié dans le chapitre 4.

Les anciens combattants tiennent toutefois à souligner qu'ils n'ont pas échoué avec l'ONU et que leurs revendications sont toujours valables comme l'explique Chadderton : « Nous n'avons pas perdu à Genève. Nous n'avons pas perdu devant le Comité des droits de l'homme. Une décision a été rendue<sup>93</sup>. ». En se présentant devant le comité, ils ont plusieurs objectifs : faire reconnaître que le Canada n'a pas suffisamment défendu ses combattants face aux violations de la Convention de Genève de 1929 et 1949 commises par le Japon durant la guerre (non-rémunération pour travaux forcés); faire reconnaître que le Canada n'a pas convenablement défendu leurs intérêts lors de la signature du traité de paix de 1952 et donc n'a pas respecté la Convention de Genève de 1949 qui interdit à un gouvernement d'exonérer un autre de sa responsabilité lors d'une violation de la Convention ; faire reconnaître le nouveau manque de soutien gouvernemental lors de leurs démarches auprès de l'ONU ; que le comité fasse un rapport qui soit transmis au gouvernement<sup>94</sup>. En effet, Stéphane Bergeron, député de Verchères du Bloc québécois, rappelle que le comité n'a qu'un pouvoir de recommandation et de contrôle. Chadderton considère pourtant qu'il ne faut pas sous-estimer le pouvoir réel d'un comité auprès du gouvernement<sup>95</sup>.

Cette réunion permet également de noter une autre raison pour laquelle les vétérans n'ont pas tenté plus tôt de porter leur cause au Parlement. Ils considèrent leurs revendications comme une « question juridique » puisqu'il s'agit de discuter droit international, ce qui justifie leurs échanges avec Allan Rock et leurs démarches avec l'ONU encore avant. Face à l'échec des discussions avec ce dernier, ils estiment que cette question doit être mise « à l'ordre du jour politique »<sup>96</sup>. Ils utilisent donc la voie parlementaire comme dernier recours après avoir échoué autrement. On note également un ton plus conciliant des députés qui échangent avec les représentants associatifs.

---

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

Le comité se saisit donc de cette affaire et tient une autre réunion à ce sujet le 11 mars 1997, où cette fois ce sont des représentants de ministères qui sont présents. Gilbert Laurin, directeur des opérations juridiques du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, réplique aux anciens combattants en expliquant que la Convention de Genève de 1929 ne peut être invoquée car le Japon ne l'a pas ratifiée, seulement signée. Il explique également que le traité de 1952 n'a pas exonéré le Japon de sa responsabilité pour les mauvais traitements subis par les anciens combattants canadiens (puisque les avoires japonais ont été saisis pour indemniser les vétérans) et que donc, la Convention de Genève de 1949 a été respectée. Il rappelle aussi une nouvelle fois que le traité de 1952 évacue toute possibilité de réclamation postérieure<sup>97</sup>.

Suite à ces réunions, le comité se réunit encore à quelques reprises et débat cette fois de la motion à soumettre au gouvernement. Suite à un long débat sur les termes de la motion entre le Bloc québécois et les libéraux, un texte conjoint à tous les groupes parlementaires est transmis au bureau du premier ministre libéral Jean Chrétien. Le comité recommande que les instances fédérales compensent au plus vite les anciens combattants de Hong Kong pour ces travaux forcés réalisés durant leur captivité, puis que le gouvernement canadien fasse une réclamation de remboursement au Japon<sup>98</sup>. Face à un certain manque de réaction de Jean Chrétien et ses ministres, le comité réitère sa recommandation le 11 juin 1998<sup>99</sup>.

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se saisit également de la question suite à la résolution adoptée par leurs collègues<sup>100</sup>. Le comité est à ce moment très mobilisé par la campagne de la Marine marchande et ne s'occupe que tardivement de celle de la HKVA<sup>101</sup>. Un membre de ce

---

<sup>97</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 35e législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, retranscription écrite, 11 mars 1997.

<sup>98</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 35e législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, retranscription écrite, 11 décembre 1997.

<sup>99</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 35e législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, retranscription écrite, 11 juin 1998.

<sup>100</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, retranscription écrite, 5 novembre 1998.

<sup>101</sup> *Ibid.*

comité, Peter Goldring, est particulièrement actif à la Chambre des Communes où il prend la parole une dizaine de fois à ce sujet durant l'année précédant les compensations. Peter Goldring est un ancien combattant et député conservateur d'Edmonton-Est. Dès novembre 1997, il interpelle le gouvernement sur son inaction et critique régulièrement son manque de considération envers les anciens prisonniers<sup>102</sup>. Inlassablement, il appelle à des compensations et prend comme appui les travaux du Comité des affaires étrangères et du commerce international. Goldring « trouve inconcevable que 52 ans plus tard, [le] gouvernement ne soit pas intervenu auprès du Japon [...] pour qu'il dédommage adéquatement les personnes qu'il a réduites à l'esclavage et aux travaux forcés<sup>103</sup> ».

La campagne des anciens combattants de Hong Kong est ainsi véritablement entrée dans le monde parlementaire en 1998 et la pression menée par Goldring rappelle celle des députés favorables aux Canadiens japonais, comme Sergio Marchi. Les interventions de Goldring mettent en lumière une certaine opposition entre parlementaires et ministres, puisque même avec une motion soutenue par tous les partis, le gouvernement n'agit pas assez vite au goût des députés<sup>104</sup>. C'est finalement Goldring qui présente le projet de loi C-463, qui reprend les termes de la motion des comités. Le projet est adopté le 3 décembre 1998, mettant fin à plus de cinquante ans de lutte des survivants des camps japonais<sup>105</sup>.

Les vétérans tardent avant de saisir de la voie parlementaire pour porter leurs revendications. Les raisons sont probablement à la fois volontaires et involontaires. Volontaires, parce que la HKVA et les Amputés de Guerre cherchent avant tout une solution juridique avec l'ONU puis le gouvernement fédéral canadien. Involontaires, peut-être car leurs voix se font moins entendre face aux campagnes canadienne japonaise et de la Marine marchande qui mobilisent plus l'attention des parlementaires. C'est pourtant bien le concours des comités parlementaires et de quelques personnalités très actives qui débloque la situation.

---

<sup>102</sup> Chambre des Communes, Débats, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 19 novembre 1997, p.1908.

<sup>103</sup> Chambre des Communes, Débats, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 11 juin 1998, p.8058.

<sup>104</sup> Chambre des Communes, Débats, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 3 novembre 1998, p.9782.

<sup>105</sup> Chambre des Communes, Débats, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 3 décembre 1998, p.10825.

### 3.2.3 La presse comme lieu d'expression du débat

Crivello et Offenstadt identifient les médias comme acteurs des débats mémoriels, qui mettent le passé en scène<sup>106</sup>. Dans le cas de notre étude, la presse permet de retrouver les termes les plus vifs du débat. De multiples articles couvrent les concurrences entre Canadiens japonais et les anciens combattants Hong Kong, ainsi que leurs campagnes politiques respectives. En plus des articles classiques davantage factuels, nous pouvons analyser de nombreuses lettres à l'éditeur provenant d'acteurs associatifs ou bien d'individus plus « lambda ».

Les personnalités les plus connues du monde vétéran s'expriment dans les journaux comme Clifford Chadderton. Il est tout aussi actif dans la presse que dans les comités parlementaires ou les échanges avec les ministres. Le plus souvent, il écrit des lettres à l'éditeur comme le 6 juin 1986 dans le *Toronto Star*. Il répond à un certain Peter Splingaerd qui accuse les Amputés de Guerre de ne pas considérer les Canadiens japonais comme des citoyens à part entière. Il explique que les causes n'ont rien à voir l'une avec l'autre et qu'il suggère même que la NAJC saisisse aussi l'ONU pour faire avancer ses revendications<sup>107</sup>. Sa production de lettres aux rédactions est aussi tout importante que sa production privée lors de « l'affaire Obata ». Le 18 février 1986, il écrit dans le journal *The record* les mêmes arguments avancés face aux ministres à ce moment, à savoir que les anciens prisonniers de guerre ont été forcés de répliquer face aux attaques de Roger Obata et qu'ils ne cherchent pas à comparer les deux causes<sup>108</sup>. Ce genre d'interventions dans la presse des acteurs vétérans les plus connus sont légion au cours de la période étudiée<sup>109</sup>.

Il existe aussi plusieurs individus, plus éloignés du monde politique, qui utilisent les journaux et participent à nourrir le débat sur les réparations. Les anciens combattants dans leur ensemble (pas seulement des anciens prisonniers au Japon) ainsi que leurs sympathisants se saisissent de ce moyen d'expression. Douglas R. Hansen, comme d'autres de ses camarades, apporte son soutien à Leonard Birchall en février 1986. Il souhaiterait que les efforts de compensation soient dirigés envers ceux ayant

<sup>106</sup> Crivello, Offenstadt, « Introduction », p.196-197.

<sup>107</sup> « Japanese Canadians could go to the U.N. », *Toronto Star*, 6 juin 1986.

<sup>108</sup> « A first-rate controversy aging », *The record*, 18 février 1986.

<sup>109</sup> Chadderton, Birchall, Speller ou bien Stroud prennent très régulièrement la parole dans les journaux.

vraiment souffert, les vétérans de Hong Kong, en sous-entendant qu'une victoire du Japon aurait sûrement profité aux Canadiens japonais<sup>110</sup>. Hansen met ainsi en question la loyauté de la communauté durant la guerre. On observe ici très clairement les termes de la concurrence victimaire et une vision particulièrement révisionniste de la position de la communauté canadienne japonaise durant la guerre.

Bob Smith est un autre soutien vétéran de Leonard Birchall qui s'exprime dans les colonnes de *The Gazette* en février 1986. Il revient sur l'internement des Canadiens japonais et explique qu'il était une nécessité, une décision juste pour la sécurité nationale. Il reprend la thèse de la cinquième colonne et explique que la communauté aurait pu faciliter la conquête japonaise du Canada<sup>111</sup>. Les prises de parole de Hansen et Smith mettent en lumière l'intérêt de l'étude de la presse, qui permet d'exprimer des opinions plus tranchées, voire polémiques, que l'on retrouverait difficilement dans les correspondances avec le gouvernement ou bien dans les débats parlementaires. Il est délicat de déterminer le poids réel de ces interventions dans les journaux. Elles permettent toutefois d'alimenter le débat et de permettre aux anciens combattants de toujours « exister » médiatiquement parlant.

Des opposants aux anciens combattants s'expriment également via les mêmes canaux. Sandra Kawai, une membre de la branche québécoise de la NAJC critique le double discours des vétérans et de leurs soutiens sur l'aspect monétaire des réparations. Ils n'hésiteraient pas à reprocher aux Canadiens japonais de chercher des compensations financières alors qu'eux-mêmes en revendiquent auprès du gouvernement japonais<sup>112</sup>.

Nous avons donc un premier aperçu de l'utilisation de la presse par les anciens combattants. Les journaux sont un outil qui leur permet d'exposer leurs récits de la guerre et leurs expériences afin que le public soit informé puis familiarisé avec ce que le groupe a à dire. En fonctionnant ainsi, le public pourrait être plus enclin à les soutenir dans leur campagne pour obtenir des réparations. Lors des innombrables articles appelant à la compensation des survivants des camps japonais, une description

---

<sup>110</sup> « Why reflate embers of World War II ? », *Toronto Star*, 15 février 1986.

<sup>111</sup> « No payment for internees », *The Gazette*, 21 février 1986.

<sup>112</sup> « La vérité sur les Japonais de Farnham », *Le Devoir*, 3 août 1987.

des conditions de vie en détention ou un récit de la bataille insistant sur la violence japonaise sont quasi systématiques. Chadderton raconte, par exemple, comment les soldats nippons tuent à la baïonnette les soldats alités à l'hôpital de Hong Kong ou bien il décrit les conditions « d'esclavage » dans lesquels travaillent les prisonniers<sup>113</sup>. On retrouve en réalité dans la presse tous les processus de construction des mémoires collectives (dont la concurrence victimaire ou des mémoires) de la Seconde Guerre mondiale que nous avons abordés dans le chapitre 2. Mobiliser les journaux est aussi un moyen pour les anciens combattants de faire davantage connaître la campagne du Pacifique, relativement méconnue par le public canadien.

Les journaux donnent l'occasion d'étudier un point de vue totalement absent des sources parlementaires et privées : celui du gouvernement japonais. En effet, le conseiller des affaires publiques de l'ambassade du Japon au Canada, Ryuhei Hosoya, utilise à trois reprises les colonnes de l'*Ottawa Citizen* pour exprimer la position de son pays. Il répète que son gouvernement a déjà présenté à plusieurs reprises ses regrets pour les actes de l'armée impériale mais il réaffirme que le traité de paix de 1952 évacue toute revendication future du Canada<sup>114</sup>. Malgré ces quelques interventions, il reste compliqué d'obtenir plus d'informations sur les positions japonaises compte tenu du manque de sources en anglais les évoquant.

Les stratégies des anciens combattants de Hong Kong auprès du gouvernement et du Parlement varient dans le temps et c'est également le cas concernant leur rapport à la presse. Nous pouvons ainsi distinguer certains moments et observer comment le rapport de la presse à cette campagne politique évolue. Il existe un contraste fort entre la présence du sujet dans la presse et son existence dans le monde politique, qui est plus épisodique et moins public. Les causes de la HKVA et de la NAJC sont liées sur la scène médiatique dès 1985 quand la branche ontarienne de la Légion royale canadienne prend position contre les négociations menées par Brian Mulroney et ses ministres<sup>115</sup>. Les deux campagnes profitent d'une grande couverture par les différents grands titres nationaux, qui sont aussi le théâtre de leur concurrence directe comme lors de « l'affaire Obata ». Entre 1984 et 1987, les anciens combattants utilisent

---

<sup>113</sup> « Vets entitled to compensation », *The record*, 3 décembre 1996.

<sup>114</sup> « Japan isn't 'placing lid on the past' », *Ottawa Citizen*, 18 août 1998.

<sup>115</sup> Annexe 1.

essentiellement la presse pour critiquer la campagne canadienne japonaise tout en citant la leur, pour se donner davantage de visibilité.

L'année 1987 marque un tournant dans le traitement médiatique des revendications de compensations pour travaux forcés. La première soumission faite à l'ONU fait beaucoup parler et suscite une grande quantité d'articles<sup>116</sup>. Cependant, les articles traitant des survivants des camps japonais et leur lutte politique restent en grande partie liés aux Canadiens japonais jusqu'aux excuses officielles du 22 septembre 1988. De 1988 à 1991, les médias s'intéressent essentiellement aux démarches internationales avec l'ONU<sup>117</sup>. Le soutien des rédactions et du public est de plus en plus perceptible dans les articles et notamment les éditoriaux. Par exemple, le *Toronto Star* critique le gouvernement fédéral dans un éditorial où il défend les arguments juridiques avancés par la HKVA et les Amputés de Guerre<sup>118</sup>. Les éditoriaux et lettres à l'éditeur ont ainsi un ton de plus en plus favorable envers les anciens combattants alors que les revendications ne sont pas nouvelles pour autant.

Ces évolutions s'observent également d'un point de vue statistique. Nous n'avons pas procédé à un dépouillement systématique des articles concernant les anciens prisonniers de guerre des camps japonais entre 1984 et 1998 mais notre échantillon de 208 articles nous permet de souligner quelques tendances. La couverture médiatique est tout d'abord plus importante après les excuses offertes aux Canadiens japonais (la répartition du nombre d'articles par journal est toutefois assez équilibrée entre les différents titres choisis dans l'échantillon). Sur nos 208 articles, 136 sont écrits à partir de 1989. Quelques années semblent plus propices aux articles parlant des vétérans canadiens comme 1991 (27 articles), 1995 (24 articles) et 1998 (27 articles). Les sources de presse produites ces années représentent plus de 37% de notre corpus et correspondent à des événements importants de la campagne comme les excuses du premier ministre japonais Kaifu en 1991<sup>119</sup>, l'échec des démarches à

---

<sup>116</sup> « Canadian vets file claim against Japan », *The Ottawa Citizen*, 27 mai 1987.

<sup>117</sup> « Pows want \$13.6 million from Japan Series : Canada at war », *The Gazette*, 8 octobre 1989.

<sup>118</sup> « Making Japan pay for abuse of PoWs », *Toronto Star*, 17 août 1992.

<sup>119</sup> « Former PoWs bitter at Japanese apology ; We want compensation, not words, they say », *The Gazette*, 29 mai 1991.

l'ONU en 1995<sup>120</sup> et finalement, les réparations offertes aux vétérans en 1998<sup>121</sup>. La distribution dans le temps des lettres à l'éditeur et éditoriaux étudiés permet également de dégager des moments clés de la campagne politique. Nous comptons 62 documents de cette nature dans notre corpus dont notamment 25% qui sont écrits en 1986, moment où la confrontation entre les vétérans et les Canadiens japonais est au plus haut. Les réparations obtenues par les vétérans en 1998 représentent également une proportion importante des éditoriaux et lettres à l'éditeur étudiés (22,5%). Ces deux moments se dégagent ainsi particulièrement à la lumière de ces sources.

Ainsi, comment expliquer ce soutien et cet intérêt plus marqués de la presse et des lecteurs vis-à-vis de la lutte menée par les associations au début des années 1990 ? Les journaux n'ont pas attendu cette décennie pour écrire sur les vétérans de Hong Kong et leurs conditions de détention, mais il s'agissait le plus souvent d'articles commémoratifs. Plusieurs hypothèses existent pour justifier cette évolution. Les réparations des Canadiens japonais occupaient beaucoup la scène médiatique avant 1988 et prendre position clairement en faveur des vétérans pouvait être plus délicat compte tenu du climat de tensions entre les deux groupes. La victoire de la NAJC laisse donc plus de place aux anciens combattants. Une autre explication pourrait venir de l'intérêt suscité par les démarches avec l'ONU, le public peut se demander pourquoi des Canadiens se trouvent obligés de saisir les tribunaux internationaux. Nous avons dit plus tôt que la campagne de la Marine marchande a pu éclipser celle de la HKVA au niveau du Parlement mais on peut avancer l'idée que la coexistence des deux causes a contribué à un engouement public autour des affaires des anciens combattants.

### 3.2.4 Buts opposés mais stratégies identiques

Les campagnes politiques des deux groupes présentent de nombreuses similitudes, on peut même évoquer une certaine influence des Canadiens japonais sur les anciens combattants de Hong Kong. Cette dernière se retrouve notamment dans l'argumentaire des vétérans, prouvant que la campagne de la NAJC laisse des traces et marque un précédent au Canada.

---

<sup>120</sup> « Veterans lose claim seeking compensation from Japan », *Toronto Star*, 11 décembre 1995.

<sup>121</sup> « Hong Kong veterans to get \$18-million. About 700 soldiers and families to divide money », *The Globe and Mail*, 12 décembre 1998.

Les sections précédentes mettent en valeur de manière évidente plusieurs de ces modes d'action en commun. Comme les Canadiens japonais, les représentants de la HKVA et des Amputés de Guerre correspondent grandement avec le gouvernement fédéral, qui est progressivement souvent considéré comme un obstacle responsable de nombreuses lenteurs dans le processus de réparations<sup>122</sup>. La presse joue également un rôle central pour la diffusion des mémoires mais également pour occuper l'espace public et marquer l'esprit des lecteurs à travers une multitude de lettres à l'éditeur et d'éditoriaux traitant des campagnes politiques. Enfin, ces dernières trouvent la solution à leurs revendications grâce au concours parlementaire. Les deux réparations sont obtenues notamment grâce au soutien actif d'un « lobby » à la Chambre des Communes et dans les comités. Une autre similarité dans ce cas est l'apparente opposition entre les membres du gouvernement fédéral et les parlementaires, qui poussent pour les compensations et appellent le fédéral à agir.

La NAJC et la HKVA utilisent également toutes les deux des études pour solidifier leurs revendications. Antonio Raimundo estime qu'une documentation dense et fournie est nécessaire pour que la revendication d'un groupe ayant subi un tort historique soit adéquatement traitée<sup>123</sup>. Les meneurs canadiens japonais commandent une étude auprès de l'entreprise Price Waterhouse, une entreprise spécialisée dans le conseil et la comptabilité, afin qu'elle estime les pertes de la communauté durant la Seconde Guerre mondiale. L'objectif ici est de donner plus de sens et de poids aux demandes de la NAJC, en les rendant concrètes<sup>124</sup>.

Les anciens prisonniers des camps japonais appliquent la même tactique en s'appuyant sur de nombreuses études médicales sur l'état de santé des survivants et l'impact de la détention et des travaux forcés sur leur organisme. Ces travaux servent souvent de base aux différentes soumissions faites à l'ONU<sup>125</sup> ou aux dossiers transmis

---

<sup>122</sup> Miki et Kobayashi, *Justice in Our Time : The ...* p.74-107.

<sup>123</sup> Raimundo, « The Filipino Veterans Equity Movement ... », p.588.

<sup>124</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 2, Japanese Compensation, « Interned Japanese hire firm to study financial losses », *The Whig Standard*, 17 mai 1985.

<sup>125</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987.

aux comités parlementaires<sup>126</sup>. Toutefois, toutes les études sur les anciens prisonniers de guerre ne sont pas nécessairement réalisées sur demande des associations de vétérans comme celle réalisée en novembre 1985 à la demande du ministère des Affaires des Anciens Combattants<sup>127</sup>. Elle porte sur la strongyloïdose, une infection provoquée par des parasites que l'on trouve dans des zones tropicales. Cette maladie peut poser de nombreux soucis dans le système respiratoire ou digestif et ainsi fortement affaiblir les personnes touchées<sup>128</sup>. Les médecins ayant mené cette étude estiment qu'environ 70% des 992 survivants encore vivants au moment des tests sont touchés par ce parasite depuis plus de quarante ans<sup>129</sup>.

Une autre étude médicale est particulièrement importante dans la documentation de la HKVA et des Amputés de Guerre. Il s'agit de celle du docteur Gustave Gingras, qui a été expressément commandée dans le cadre de la toute première soumission faite à l'ONU en 1987<sup>130</sup>. Gingras sert dans le Corps médical des Forces canadiennes durant la Seconde Guerre mondiale puis axe son travail autour des personnes paralysées comme les paraplégiques. Il se spécialise également dans la réadaptation des personnes handicapées. Gingras est mondialement reconnu dans son domaine<sup>131</sup>. Son passé militaire et sa proximité avec les Amputés de Guerre expliquent son implication auprès des anciens combattants de Hong Kong. Nous revenons rapidement sur le contenu des travaux de Gingras puisqu'ils font l'objet d'une étude plus approfondie dans le chapitre 4. Sur plus de 240 pages, le docteur réalise une trentaine d'interviews où il pose des dizaines des questions aux anciens prisonniers, portant sur tous les aspects de leur détention et sur leur vie après la guerre<sup>132</sup>.

---

<sup>126</sup> Annexe 2.

<sup>127</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Strongyloidiasis in Canadian Far East War Veterans », novembre 1985.

<sup>128</sup> *Ibid*, p.3.

<sup>129</sup> *Ibid*, p.2.

<sup>130</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Gustave Gingras et Carol Chapman, *The Sequelae of inhuman conditions and slave labour experienced by members of the Canadian components of the Hong Kong forces, 1941-1945, while prisoners of the Japanese government*, mai 1987.

<sup>131</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, Curriculum Vitae p.1-10.

<sup>132</sup> *Ibid*.

Ces dossiers réalisés par des acteurs considérés comme des experts par les associations, servent de documentation auprès du gouvernement et des instances parlementaires. « L'expert » est une figure souvent utilisée dans le cadre de ce genre de débats et qui peut couvrir une multitude de domaines<sup>133</sup>. L'utilisation de l'expertise permet ainsi aux acteurs de défendre leur légitimité dans l'espace public<sup>134</sup>. Ainsi, les différentes études médicales et les conclusions qui en découlent sont au centre de l'argumentation des anciens combattants.

Ces dossiers se retrouvent ainsi dans la presse à travers les prises de paroles des représentants associatifs. Ils reprennent les informations les plus frappantes, afin de marquer l'esprit des lecteurs et gagner leur sympathie. Dans un article de l'*Ottawa Citizen* se basant sur l'étude de Gingras, l'alimentation médiocre et insalubre des prisonniers est décrite et le journaliste insiste sur la perte de poids et les traces physiques laissées par la captivité : « Survivors say the daily ration of rice was never more than three cups, and maggots and rat droppings were common in food. Some men lost 60 or more pounds during captivity. [...] He was there for 10 days [...] until some of the flesh of his toes had fallen away from frostbite and the bones showed through<sup>135</sup> ».

Cet usage des études médicales dans la presse permet de souligner l'enjeu que représente le soutien de l'opinion pour obtenir des réparations, déjà évoqué en partie lors de la section consacrée aux journaux. De 1984 à 1988, les Canadiens japonais et les anciens combattants s'affrontent dans une sorte de « guerre de l'opinion » à travers les mécanismes de la concurrence victimaire. Le soutien du public est également un argument dans la rhétorique des acteurs auprès du gouvernement. Ainsi, Leonard Birchall rappelle à Otto Jelinek en janvier 1986 qu'il peut prouver avoir le soutien d'une large part de l'opinion<sup>136</sup>. Cela permet de donner plus de poids à la parole du commodore qui se montre comme une sorte de porte-parole. Cet objectif de soutien est primordial et assumé par les associations. Clifford Chadderton explique dans une

---

<sup>133</sup> Ludivine Bantigny, « Usages, mésusages et contre-usages de l'expertise. Une perspective historique », *Histoire@Politique*, vol.14, n°2, 2011, p.3.

<sup>134</sup> Anne-Marie Gingras, « La construction de la légitimité dans l'espace public », *Politique et Sociétés*, volume 27, n°2, 2008, p.3.

<sup>135</sup> « Canadian vets file claim against Japan at UN », *Ottawa Citizen*, 27 mai 1987.

<sup>136</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986.

lettre au Conseil national de la HKVA que le but est de toucher le « tribunal de l'opinion mondiale<sup>137</sup> ».

Au-delà des similarités entre les deux campagnes politiques et leurs stratégies, celle de la NAJC influence celle des anciens combattants. En effet, après le 22 septembre 1988, le cas des Canadiens japonais devient un précédent au Canada et alimente le discours des vétérans de Hong Kong durant la période 1988-1998. Quand leur situation est évoquée dans des articles de journaux, les excuses de 1988 sont citées pour davantage justifier la nécessité des réparations concernant les anciens prisonniers de guerre au Japon<sup>138</sup>. Aux yeux de la HKVA, si le Canada s'est excusé auprès des Canadiens japonais, le Japon doit s'excuser auprès des anciens combattants<sup>139</sup>. Les survivants des camps japonais ne sont pas les seuls à exploiter les excuses de 1988 comme précédent, la Marine marchande le fait également<sup>140</sup>.

Les Canadiens japonais sont eux-mêmes conscients de représenter une première au Canada. Bryce Kanbara, le directeur du chapitre torontois de la NAJC, apporte son soutien aux vétérans de Hong Kong le 26 février 1996 en expliquant que les Canadiens japonais savent toute la difficulté d'obtenir des excuses et des compensations<sup>141</sup>. Cette manœuvre, sincère ou non, est habile politiquement puisqu'elle apporte un soutien à un groupe pourtant très divisé au sujet des réparations de la communauté nippo-canadienne. En effet, comme évoqué plus tôt, les divers groupes d'acteurs sont en réalité bien plus hétérogènes que ne le laisse penser l'historiographie.

### 3.3 MULTIPLES DIVISIONS ET HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ACTEURS

Dans la lignée des historiens spécialistes de la communauté canadienne japonaise qui démontrent l'hétérogénéité de cette dernière, nous cherchons à prouver qu'il en va de même pour les anciens combattants, qui sont loin d'être un groupe

---

<sup>137</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Clifford Chadderton au conseil national de la HKVA, 27 août 1990.

<sup>138</sup> « Mulroney to demand apology for Canadian PoWs from Japanese leader », *The Gazette*, 26 mai 1991.

<sup>139</sup> « Mulroney lauds Kaifu's 'sadness and contrition' Japan finally apologized today for the ... », *Toronto Star*, 28 mai 1991.

<sup>140</sup> « Merchant navy vets deserve better », *Toronto Star*, 26 juin 1998.

<sup>141</sup> « Japanese Canadians back vets », *Toronto Star*, 26 février 1996.

monolithique. La campagne de réparations de la NAJC divise bien plus qu'on ne le pense et met en lumière plusieurs ruptures parmi les vétérans mais également dans la société canadienne. Cela permet une lecture plus nuancée des débats, qui révèlent plusieurs échelles d'analyses (individuelles, associatives) ainsi que plusieurs enjeux peu ou pas abordés jusqu'à présent dans la littérature scientifique.

### 3.3.1 La situation et l'engagement des anciens combattants canadiens japonais

Une première division s'observe entre les anciens combattants canadiens d'ascendance japonaise et leurs camarades. En effet, les vétérans canadiens comptent dans leurs rangs un petit nombre de Canadiens japonais ayant combattu durant les deux guerres mondiales. Ils sont en revanche très peu nombreux, notamment à cause des restrictions qu'ils subissent dans les années 1940. Après Pearl Harbor, l'engagement des Nisei est interdit dans l'armée canadienne même si les quelque trente soldats de la communauté, alors déjà engagés dans le conflit, ne sont pas démobilisés<sup>142</sup>. L'interdiction n'est levée qu'en 1944 et fait l'objet de nombreux débats pour savoir à quel point les Canadiens japonais peuvent s'engager dans l'armée. Il est décidé qu'un maximum de cent-cinquante d'entre eux pourrait s'engager, pour servir dans les renseignements alliés notamment comme traducteur<sup>143</sup>. Même s'ils sont numériquement très inférieurs aux autres groupes de vétérans canadiens, cela est suffisant pour souligner un premier aspect hétérogène du monde des anciens combattants dans le cadre du débat autour des réparations pour l'internement. De quelle manière interviennent ces vétérans à la situation particulière ?

Il existe quelques grandes figures canadiennes japonaises représentant ce groupe d'anciens combattants qui prennent la parole. Tsutomu Shimizu s'exprime plusieurs fois dans la presse à ce sujet. Il est issu d'une famille internée durant la guerre et se porte volontaire pour rejoindre les services de renseignements canadiens. Il raconte notamment l'expulsion de sa famille à Victoria en 1942 et les traces laissées par cette période<sup>144</sup>. Les vétérans canadiens japonais ne bénéficient pas de la même reconnaissance que leurs camarades ni de leur « aura » de vainqueur. Shimizu ne peut

<sup>142</sup> Robinson, *Un Drame de la Deuxième ...* p.219-223.

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15 février 1985.

en effet rentrer en Colombie-Britannique en 1949, comme tout le reste de la communauté<sup>145</sup>. La solidarité revendiquée des anciens combattants ne semble pas exister dans leur cas et les Canadiens japonais attaquent particulièrement leurs camarades sur ce point.

Shimizu fait aussi ce reproche à la Légion royale canadienne lors de sa prise de parole contre la résolution adoptée par la branche ontarienne de l'association qui recommande au gouvernement de ne pas compenser les internés<sup>146</sup>. Il accuse la Légion d'avoir abandonné une première fois les cinquante-quatre vétérans canadiens japonais de la Première Guerre mondiale alors que ces derniers attendent d'obtenir le droit de vote provincial qui leur est promis pour leur engagement. Ils n'obtiennent ce droit qu'en se mobilisant eux-mêmes, sans le soutien de quelconques associations d'anciens combattants<sup>147</sup>. L'autre « trahison » de la Légion a lieu en 1942 lorsqu'elle n'a pas empêché l'internement de leurs frères d'armes<sup>148</sup>. Ainsi, les vétérans canadiens japonais ont le sentiment de ne pas être soutenus par ceux ayant traversé les mêmes conflits qu'eux, illustrant une première division du groupe. Cette opposition est d'ailleurs mise en scène dans l'article où Shimizu raconte son histoire, puisque la rédaction met en opposition son discours à celui de Leonard Birchall, grand opposant aux réparations<sup>149</sup>.

Masumi Mitsui est un autre vétéran canadien d'origine japonaise qui illustre parfaitement l'idée selon laquelle ce groupe a été abandonné par le gouvernement fédéral canadien et les associations d'anciens combattants. Il est le dernier survivant de la Première Guerre mondiale parmi ses camarades. Sa famille estime que son internement en 1942 signifie que son sacrifice n'a aucune valeur aux yeux du Canada<sup>150</sup>. Grâce au témoignage de sa famille dans la presse, Mitsui devient ainsi un symbole montrant toute l'injustice et l'abandon ressenti par sa communauté. Dans son cas, on peut même parler de double abandon, à la fois par le gouvernement fédéral et

---

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Annexe 1.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15 février 1985.

<sup>150</sup> « Hero interned despite medals ; Now 97, Mitsui raged at treatment of Japanese-Canadians », *Montreal Gazette*, 23 février 1985.

par la Légion royale canadienne, qui a pour vocation de représenter tous les anciens combattants du pays.

Les vétérans issus de la communauté canadienne japonaise ont ainsi une position délicate, à cheval entre deux groupes qui s'opposent. Ils se retrouvent donc obligés de défendre leur légitimité comme anciens combattants et citoyens canadiens. Shimizu appelle les membres de la Légion et la direction de la branche ontarienne à faire la différence entre un Canadien d'origine japonaise et un citoyen japonais<sup>151</sup>. Obata insiste sur la loyauté de sa communauté et sa volonté de se battre pour le Canada. Ils se sont « littéralement battus pour intégrer l'armée canadienne », certains ayant voyagé à travers tout le pays dans l'espoir de se faire enrôler<sup>152</sup>. Il souhaite donc que sa voix soit entendue à la fois comme ancien combattant et comme citoyen canadien :

« How many Canadians would volunteer for the armed services while their families were incarcerated in the concentration camps of B.C. ? We enlisted because we wanted to be loyal citizen on a matter of principle. By the same token, as VETERANS, we expect that a wrong committed against citizens will be rectified by suitable restitution and that is the compensation we are seeking<sup>153</sup>. »

Il souligne ainsi la force morale des quelques Canadiens japonais ayant servi durant la guerre, pour faire réagir le public et ses frères d'armes. Obata tente également de se montrer comme un membre du monde vétéran canadien lorsqu'il écrit à Clifford Chadderton en mars 1986 à propos de son intervention télévisée. Il rappelle qu'il est un « supporter » des Amputés de Guerre et félicite l'association pour son travail auprès de ses camarades. Obata rappelle d'ailleurs qu'il est lui-même un vétéran<sup>154</sup>. Cette idée revient régulièrement dans ses correspondances à ce moment et souligne une véritable volonté de se faire reconnaître comme un ancien combattant égal aux autres, et non pas seulement comme un militant de la NAJC.

---

<sup>151</sup> Annexe 1.

<sup>152</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-427-X-E, volume 15, dossier 5, War Veterans and Redress, Brouillon d'une lettre à l'éditeur rédigée par Obata, avril 1985.

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Roger Obata à Clifford Chadderton, 10 mars 1986.

Cet argumentaire est notamment justifié par plusieurs attaques que ces vétérans canadiens japonais subissent au cours des années 1984-1988. Leonard Birchall, par exemple, remet en cause la valeur de leur engagement durant la guerre. Il déprécie leur service en expliquant qu'il ne dure que quelques mois et les protège du danger puisqu'ils ne sont pas directement sur le champ de bataille. Ils n'auraient pas subi les mêmes torts que lui, ancien prisonnier dans les camps japonais, a subis<sup>155</sup>. Ce que Birchall oublie en revanche, c'est que les soldats canadiens japonais sont confinés aux services de renseignement à cause du gouvernement fédéral. Il met ainsi de côté les refus subis par ceux voulant s'engager pour le Canada.

Toutefois, à partir des excuses de septembre 1988, cette opposition entre les anciens combattants canadiens japonais et leurs camarades s'estompe puisque les premiers réussissent à obtenir ce pour quoi ils se battent. Les divisions secouant le monde vétéran, en revanche, ne se limitent pas à une simple binarité entre soldats d'origine japonaise et les « autres ». Obata, Shimizu et Mitsui disposent de bien plus de soutien de leurs frères d'armes que leurs déclarations le laissent penser.

### **3.3.2 Tensions et divisions dans le monde vétéran canadien**

Les divisions internes touchent à la fois la campagne canadienne japonaise et celle menée par les anciens combattants. La NAJC a longtemps été confrontée à des groupes d'anciens internés prêts à accepter des excuses avec des termes plus légers et moins contraignants pour le gouvernement fédéral canadien. En effet, tous les Canadiens japonais n'attendent pas une compensation monétaire individuelle et certains attendent seulement des excuses<sup>156</sup>.

Des divergences d'opinions chez les vétérans canadiens s'observent dès avril 1985 avec la prise de position controversée de la branche ontarienne de la Légion royale canadienne. Les historiens étudiant les réparations ont souvent tendance à utiliser la résolution de la Légion pour illustrer l'antagonisme existant entre les deux

---

<sup>155</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Leonard Birchall à Otto Jelinek, 30 janvier 1986.

<sup>156</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, « Group won't be rushed on redress plan », *Montreal Gazette*, 30 janvier 1986.

groupes. Pourtant, dès le 24 avril 1985, Jim MacDonald, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, prend la parole dans les colonnes du *Globe and Mail*. Il s'oppose fermement à cette résolution et questionne la représentativité de la branche ontarienne qui revendique 195 000 anciens combattants. MacDonald affirme que la Légion « ne parle pas pour lui » et que son avis sur la campagne de la NAJC démontre un certain racisme à l'égard de leurs concitoyens canadiens japonais<sup>157</sup>.

La lettre à l'éditeur écrite par Jim MacDonald nous amène à nous questionner sur la représentativité des associations d'anciens combattants. En effet, toutes les associations ne représentent pas forcément les intérêts des anciens combattants de Hong Kong, même si ces derniers peuvent adhérer à plusieurs associations comme la HKVA ou la Légion. Pour plus de clarté, il nous faut donc dissocier les positions des adhérents de la HKVA, celles des membres des autres associations et celles de ceux qui parlent en leur propre nom. Les opinions peuvent être les mêmes mais il est pertinent de procéder ainsi afin d'éviter de donner une image trop monolithique et de parler des vétérans comme un ensemble indifférencié.

Les prises de parole individuelles sont nombreuses chez les anciens combattants. Concernant le sort des vétérans canadiens japonais de la Première Guerre mondiale, Duberry (survivant de la campagne d'Italie) explique dans une lettre destinée à Birchall qu'ils sont les seuls à mériter des excuses<sup>158</sup>. Le fait qu'ils soient associés à la victoire de la bataille de Vimy joue probablement en leur faveur auprès d'un certain nombre de personnes. De manière générale, ce groupe particulier de Canadiens d'origine japonaise est assez peu évoqué dans les sources touchant aux réparations provenant de l'extérieur de la communauté nippone canadienne. Peut-être que l'internement de ces soldats considérés comme des héros provoque un malaise chez leurs camarades ? Il peut s'agir d'une question à approfondir dans une étude postérieure.

---

<sup>157</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-427-X-E, volume 15, dossier 5, War Veterans and Redress, « Redress for Japanese », *The Globe and Mail*, 24 avril 1985.

<sup>158</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, Lettre de Duberry à Leonard Birchall, 5 février 1986.

Certains anciens combattants prennent clairement parti en faveur des réparations des Canadiens japonais comme J.I McGrail. Dans une lettre à l'éditeur, il s'oppose à un de ses camarades, Bob Smith. McGrail appelle le gouvernement à présenter ses excuses et explique qu'il ne s'est pas senti insulté par les propos de Roger Obata lorsque ce dernier a affirmé que la cause portée par la NAJC n'est pas comparable à celle des anciens prisonniers de guerre des camps japonais<sup>159</sup>. Il explique que la citoyenneté canadienne doit pouvoir signifier quelque chose et que le Canada devrait avoir honte. McGrail tente même un parallèle entre l'internement et l'apartheid mené en Afrique du Sud : « Indeed, as Canadians we should be ashamed of ourselves. We criticize South Africa for its policy of apartheid, yet thousands of our native people still have no reservations<sup>160</sup> ».

Son argumentaire est particulièrement proche de celui de Shimizu, puisqu'il accuse à demi-mot les opposants de la campagne de réparations d'être racistes. Bob Smith répond à ces propos dans un éditorial où il se défend d'être raciste et reprend les arguments classiques des défenseurs des actions du gouvernement de Mackenzie King. L'internement aurait été une nécessité face à la menace représentée par la supposée cinquième colonne japonaise présente en Colombie-Britannique<sup>161</sup>. Ce genre de confrontations entre anciens combattants est en réalité assez courant au cours de la période étudiée et souligne les divisions provoquées par la campagne de la NAJC.

La HKVA se positionne comme opposée aux réparations tant que le Japon n'a pas compensé les anciens prisonniers pour les travaux forcés endurés. Elle ne s'oppose pas aux excuses en tant que telles, l'association estime simplement que la priorité devrait être donnée aux vétérans de Hong Kong<sup>162</sup>. Les documents internes de l'association tendent à donner une image unie de la HKVA quant aux réparations canadiennes japonaises. Pourtant, il existe quelques anciens combattants de Hong Kong qui prennent position individuellement en faveur de la campagne menée par la NAJC.

---

<sup>159</sup> « War vet doesn't feel insulted », *The Gazette*, 6 mars 1986.

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> « No choice but to move Japanese-Canadians », *The Gazette*, 13 mars 1986.

<sup>162</sup> BAC (Ottawa), fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, Lettre de Clifford Chadderton à Roger Obata, 5 février 1986.

En octobre 1987, la ville de Vancouver a pour projet d'inaugurer une plaque mémorielle en l'honneur des internés. Cela provoque un grand débat au conseil municipal durant lequel un homme affirme qu'il s'agit d'une insulte envers les anciens combattants faits prisonniers au Japon. Pourtant Jack Rose, un survivant des camps japonais, lui répond en mettant sur un pied d'égalité son expérience et celle des Canadiens japonais, expliquant que tous ont souffert<sup>163</sup>. Ainsi, il ne rentre pas dans le jeu de la concurrence victimaire puisqu'il ne procède à aucune hiérarchisation des souffrances.

Un autre camarade d'infortune de Jack Rose, William Allister, se démarque de la tendance générale posant les survivants de Hong Kong comme des adversaires des Canadiens japonais. Il écrit notamment un livre, *Where Life and Death Hold Hands*<sup>164</sup>, où il raconte son expérience en captivité et son processus de réconciliation avec le Japon et les Japonais. Il montre également sa part d'ombre, puisqu'il explique avoir hésité à violer une Japonaise après sa libération avant de retrouver ses esprits<sup>165</sup>. L'exemple d'Allister est assez unique parmi les vétérans de Hong Kong puisqu'il est l'un des rares à parler d'apaisement des tensions entre les deux camps mais également des aspects les moins héroïques de leur histoire. Son cas démontre qu'au sein même de ceux ayant souffert aux mains des Japonais, il n'y a pas d'unité parfaite.

Les membres de la Légion sont en revanche bien plus divisés. Après les excuses du 22 septembre 1988, un article du *Vancouver Sun* interroge plusieurs anciens combattants membres de la Légion afin de savoir quel est leur ressenti sur ces réparations. Si un certain nombre d'entre eux restent attachés au discours tenu par la branche ontarienne de l'association, d'autres estiment que l'internement est le fruit de décisions politiques racistes et que les compensations sont une nécessité<sup>166</sup>. Un autre article évoque un vote tenu à Edmonton au sein du « plus vieux groupe d'anciens combattants au Canada <sup>167</sup> » où presque un tiers des votants s'est exprimé en faveur des

---

<sup>163</sup> « Vancouver gives site to Japanese Canadians Racism cited for killing of plaque to internees », *The Globe and Mail*, 9 octobre 1987.

<sup>164</sup> William Allister, *Where Life and Death Hold Hands*, Toronto, Musson Book Co, 1989, 245p.

<sup>165</sup> « The paradox of one man's war in the Pacific », *The Globe and Mail*, 19 août 1989.

<sup>166</sup> « Legion members split on issue of redress », *Vancouver Sun*, 23 septembre 1988.

<sup>167</sup> Nous n'avons pas trouvé plus d'informations permettant d'identifier l'association en question. Ce vote tenu à Edmonton n'est pas non plus mentionné ailleurs dans les sources sélectionnées pour ce mémoire.

réparations, s'opposant à ce qui semble être une majorité. Ces deux documents sont particulièrement utiles et originaux puisqu'il est relativement rare que les divisions associatives soient un sujet public. Ils permettent également de remettre en cause l'idée d'un groupe vétéran uni dans son opposition aux Canadiens japonais.

Logiquement, les divisions touchant les anciens combattants au sujet de la campagne canadienne japonaise s'estompent après 1988. Mais il en existe toujours concernant celle menée par les anciens prisonniers de guerre. Un évènement met notamment en lumière certaines divergences au sein même des adhérents de la HKVA : les excuses présentées par le premier ministre japonais en 1991. Des officiels de l'association comme John Stroud, alors président, estiment que c'est un premier pas bien insuffisant mais qui appelle à plus d'efforts pour une compensation. Chadderton considère ces excuses comme de la communication pour améliorer l'image du Japon auprès du public canadien. D'autres prisonniers, comme Roger Cyr ou Bill Overton sont plus indulgents envers ces excuses, qu'ils acceptent en attente d'une compensation financière<sup>168</sup>.

Nous avons expliqué que les sources donnent une image relativement unie de la HKVA. On observe cependant une exception en 1992 même si le sujet de discorde reste assez flou à cause d'un manque de documents évoquant cet « évènement ». Angus McRitchie et Frank Harding, tous deux membres de la branche manitobaine de l'association, semblent reprocher au Conseil national de ne pas en faire assez pour obtenir des réparations du gouvernement japonais et de trop se reposer sur les Amputés de Guerre et Clifford Chadderton. Face à ces tensions, Harry Atkinson, le président national, appelle à l'unité et tente de rassurer ses camarades en leur expliquant qu'ils font tout leur possible pour défendre leurs intérêts<sup>169</sup>. Hormis ce moment particulier, la HKVA ne semble pas avoir eu d'autres moments « tendus ». Il faut toutefois rester vigilants, puisque nous n'avons pu étudier qu'un fragment des sources de l'association, une partie ayant été détruite dans une inondation durant les années 1990.

---

<sup>168</sup> « Apology 'worthless' Canadian PoWs say », *Toronto Star*, 29 mai 1991.

<sup>169</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Harry Atkinson aux présidents de branches, 1 mars 1992.

La représentativité des associations est encore questionnée après 1988, notamment concernant les revendications de la Marine marchande. On compte en effet vingt-trois marins qui ont été faits prisonniers par les Japonais et ont vécu dans les mêmes conditions que les soldats et pilotes déjà en captivité. Pourtant, ils ne sont pas inclus dans le dossier porté par les Amputés de Guerre auprès de l'ONU et du gouvernement nippon. Foster J. K. Griezic, professeur d'histoire à l'université Carleton, appelle ainsi Chadderton à inclure les marins<sup>170</sup>.

Enfin, il ne semble avoir aucune division linguistique ou nationale entre les anciens prisonniers provenant du Québec et ceux venant du reste du Canada anglophone. Les prisonniers sont issus soit des *Winnipeg Grenadiers* ou des *Royal Rifles of Canada*. Les premiers viennent majoritairement du Manitoba tandis que les seconds proviennent majoritairement des Cantons-de-l'Est, de Gaspésie et de la ville de Québec. Les soldats de la région de Sherbrooke sont pour la plupart anglophones<sup>171</sup>. Aucun document étudié ne laisse paraître une quelconque spécificité locale ou linguistique. La seule particularité notée est la large couverture de la campagne des anciens prisonniers réalisée par le journal *The record*. Il s'agit du journal local des Cantons-de-l'Est, ce qui justifie cet intérêt prononcé pour le cas des survivants de Hong Kong<sup>172</sup>. Mais cela ne va pas plus loin qu'un nombre d'articles importants comparé aux autres journaux québécois.

### 3.3.2 Une société canadienne divisée

Les tensions traversant le monde des anciens combattants canadiens au sujet des réparations envers les Canadiens japonais illustrent d'une certaine manière les enjeux politiques divisant sérieusement la société canadienne à ce moment. Les opposants de la NAJC accusent régulièrement le gouvernement de Brian Mulroney d'électorisme. Ils estiment que les négociations menées par les différents secrétaires d'État au Multiculturalisme ont simplement pour but de donner une bonne image

<sup>170</sup> « Seamen were PoWs too », *Ottawa Citizen*, 24 novembre 1990.

<sup>171</sup> « ET veterans may join Hong Kong law suit », *The record*, 7 mai 1986.

<sup>172</sup> Nous pourrions aller plus loin en étudiant les journaux locaux en Gaspésie ou de la région de la Capitale-Nationale comme le *Gaspé Spec* ou *Quebec Chronicle* afin d'observer si le constat est le même. En l'état, l'ensemble des sources étudiées jusqu'à présent laisse penser que le résultat serait similaire.

auprès des minorités ethniques du pays. En s'excusant auprès de la communauté canadienne japonaise, les conservateurs espèreraient obtenir le vote d'autres groupes comme les Italo-Canadiens ou bien les Canadiens d'origine chinoise, eux-mêmes victimes d'injustices historiques de la part du gouvernement fédéral. Dans son chapitre d'ouvrage, Julie Desmarais relève également cette question, que nous cherchons à approfondir<sup>173</sup>.

Le premier exemple de cette accusation est particulièrement célèbre, puisqu'il s'agit de la confrontation entre Pierre Elliott Trudeau, encore premier ministre, et Brian Mulroney alors chef de l'opposition. Le 29 juin 1984, lors de la dernière participation de Trudeau aux débats de la Chambre des Communes, Mulroney l'interpelle en lui demandant si son gouvernement compte agir et présenter des excuses officielles aux internés d'origine japonaise. Trudeau lui demande pourquoi son parti semble s'intéresser si subitement à cette question, à quelques semaines des élections générales de 1984. Ainsi, il l'accuse directement de chercher à attirer des électeurs<sup>174</sup>.

La question de l'électorisme reste présente dans le débat jusqu'en septembre 1988. Plusieurs citoyens considèrent les négociations comme « a cheap vote-catching ploy<sup>175</sup> ». Des observateurs politiques et scientifiques adhèrent à la théorie de la motivation politique derrière les excuses. David Suzuki, un scientifique et animateur de radio canadien-japonais, annonce en avril 1988, alors que les négociations avancent peu, que la situation se débloquerait avant les élections de 1988<sup>176</sup>. Il faut reconnaître que le moment où sont faites les excuses est opportun, à deux mois des élections de 1988. L'auteur de l'article où s'exprime Suzuki rappelle d'ailleurs que les minorités ethniques représentent un tiers du corps électoral canadien<sup>177</sup>. Cela fait de nombreux éléments qui semblent concorder vers la théorie du stratagème politique. Cette hypothèse est particulièrement tentante pour justifier les compensations offertes aux Canadiens japonais mais il est délicat de dépasser ce stade de réflexion sans avoir accès

<sup>173</sup> Desmarais, « La 'réparation' de l'internement des ... », p.99-100.

<sup>174</sup> Chambre des Communes, Débats, 32<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, volume 4, 29 juin 1984, p.5306-5308.

<sup>175</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, Lettre de G.K Rutherford à Leonard Birchall.

<sup>176</sup> « Compensation stalemate ends just as federal election looms », *Toronto Star*, 23 septembre 1988.

<sup>177</sup> *Ibid.*

aux documents internes des ministères concernés. Il s'agit d'une piste à creuser avec un corpus documentaire plus dense.

La question du vote des minorités fait le lien avec une autre thématique très présente dans les échanges tendus entre les différents acteurs : le racisme. La section précédente donne un premier aperçu de cette accusation régulièrement faite à l'encontre des opposants de la NAJC. Entre 1984 et 1988, il est très courant que les différentes prises de position soient ponctuées de ce genre d'attaques. Gerard Dab, par exemple, explique que l'amalgame que fait Birchall entre Japonais et Canadiens japonais se fait sur une base purement raciale<sup>178</sup>. Cela révèle d'une certaine manière les rapports délicats qu'entretiennent à ce moment certains Canadiens vis-à-vis du multiculturalisme<sup>179</sup>.

En 1986, Leonard Birchall reçoit de très nombreuses lettres de soutiens suite à ses déclarations publiques en opposition aux réparations. Plusieurs de ces correspondances sont très explicites quant à leur avis sur la diversité culturelle au Canada. Gladys Martin écrit au commodore sa crainte face à ces « turbans, temples, Arméniens, Haïtiens et autres minorités<sup>180</sup> ». Elle reprend de nombreux stéréotypes sur les Vietnamiens ou les Chinois et explique être inquiète pour l'avenir du Canada<sup>181</sup>. Dans une lettre à l'attention de Mulroney, G. Philipps, un ancien combattant, tient à rappeler au premier ministre que le Canada est une « société chrétienne » et qu'il ne peut régir toutes ses actions en fonction des minorités<sup>182</sup>. La teneur de ces propos n'est pas sans rappeler la paranoïa qui a saisi la Colombie-Britannique après Pearl Harbor et qui a conduit à l'internement des Canadiens japonais.

---

<sup>178</sup> « Japanese-Canadians were badly treated », *The Gazette*, 24 février 1986.

<sup>179</sup> Le concept de multiculturalisme divise les Canadiens. Si la majorité adopte progressivement un discours favorable au multiculturalisme, ils sont plusieurs à voir dans cette politique un facteur de division de la société, un obstacle à l'unité nationale et une manière de nier l'importance de la biculturalité anglophone et francophone : Guo et Wong. *Revisiting Multiculturalism in Canada: Theories ...*, p.1-7.

<sup>180</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Lettre de Gladys Martin à Leonard Birchall, 9 février 1986.

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 7, Japanese Compensation, Lettre de G.Philipps à Brian Mulroney, 5 septembre 1989.

Les propos sont parfois plus nuancés comme ceux de K.F Scott<sup>183</sup> qui reconnaît l'aspect raciste de l'internement (comme l'historiographie la plus récente) tout en cherchant à le justifier à travers la peur de la guerre. Il affirme également que la société canadienne s'est depuis améliorée, puisque les Canadiens japonais occupent des situations très confortables dans la société<sup>184</sup>. Les propos les plus extrêmes sont souvent tenus en privé, dans le cadre de correspondances comme le fonds Birchall le montre. Le commodore reçoit de très nombreux témoignages de ce genre mais ne les cite pas lorsqu'il s'exprime publiquement. Les opposants à la campagne des Canadiens japonais se défendent contre les accusations publiques de racisme et reprennent essentiellement le discours du gouvernement libéral de Mackenzie King, comme étudié dans le chapitre 2. Pourtant, le ton des adversaires de la NAJC change nettement dans les échanges épistolaires. Il faut toutefois rappeler que les propos les plus à charge contre les Canadiens japonais sont tenus seulement à titre individuel et très rarement par des personnalités influentes du monde vétéran (Birchall étant l'un d'entre eux).

Les responsables des associations d'anciens combattants tiennent un discours souvent plus lissé. Les Amputés de Guerre et la HKVA répètent à de multiples reprises qu'ils ne sont pas opposés en tant que tels aux réparations envers les Canadiens japonais<sup>185</sup>. Ils sont d'ailleurs parfaitement conscients qu'attaquer trop frontalement la NAJC peut les conduire à être considérés comme des racistes. Chadderton réaffirme la liberté d'opinion individuelle de ses membres et préfère parler d'un « biais anti-japonais » plutôt que de racisme<sup>186</sup>. Le patron de la HKVA fait référence aux survivants de Hong Kong, mais omet d'évoquer les positions, qui peuvent être vues comme racistes, de certains de leurs soutiens.

La quête des anciens prisonniers de guerre, et sa réussite, reposent ainsi sur un réseau d'associations et d'individus au centre duquel se trouvent les Amputés de Guerre et Clifford Chadderton. Cela s'explique par la taille limitée de la HKVA et son

---

<sup>183</sup> Il est difficile de trouver des informations sur cet individu, nous supposons qu'il s'agit d'une lettre à l'éditeur mais nous ne savons pas s'il s'agit d'un ancien combattant.

<sup>184</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « Internship of Japanese-Canadians unacceptable, but understandable ? », *Toronto Star*, 15 février 1985.

<sup>185</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Nouvelles associatives des Amputés de Guerre, 16 août 1988.

<sup>186</sup> *Ibid.*

besoin d'exister dans le débat. Elle se tourne ainsi vers des acteurs au poids politique plus important. Malgré cette organisation, l'investissement important de Chadderton et le lobbying vétérans, leur campagne politique essuie de nombreux échecs, notamment face au gouvernement fédéral canadien. D'une certaine manière, leurs compensations monétaires obtenues en 1998, ainsi que celles des Canadiens japonais, semblent confirmer l'hypothèse de Raimundo qui veut que les injustices historiques sont plus facilement réglées par le monde parlementaire et législatif. Cela souligne également une des nombreuses similarités entre les campagnes des Canadiens japonais et des vétérans de Hong Kong, qui ont plus en commun que l'historiographie ne le laisse penser. L'idée que la littérature se fait de la catégorisation des acteurs se doit d'être affinée. La presse notamment, révèle des fractures parmi les anciens combattants au sujet des Canadiens japonais. Le monde vétérans est divisé, d'une manière similaire à celle de la société canadienne à ce moment au sujet du multiculturalisme. Les échecs répétés avec le gouvernement fédéral s'expliquent en réalité par des enjeux diplomatiques. Il existe toute une dimension transnationale à notre sujet qui conditionne en réalité le déroulé national de la campagne des vétérans de Hong Kong.

## **CHAPITRE 4 : LES DIMENSIONS TRANSNATIONALES DES RÉPARATIONS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS**

Les anciens combattants consacrent beaucoup d'efforts sur le théâtre national mais en réalité, leurs ressources sont en grande partie dirigées vers la scène politique internationale. L'approche transnationale se justifie par plusieurs éléments. La coalition mise en place par les vétérans alliés souligne que la campagne canadienne s'inscrit au sein d'un mouvement plus large de revendications suite aux actions japonaises durant la guerre. L'usage des instances internationales de l'ONU montre également une volonté des anciens combattants de dépasser le cadre étatique. Toutefois, ce dernier doit être inclus dans notre réflexion puisque l'aspect diplomatique avec les gouvernements canadien et japonais joue un rôle important. Ainsi, les vétérans s'en remettent à l'ONU pour espérer avoir gain de cause. En parallèle, des tentatives de discussions ont lieu avec le gouvernement japonais mais sans grand succès face à de nombreux obstacles de nature diplomatique. Les difficultés rencontrées conduisent les anciens combattants alliés à faire front commun, révélant des stratégies et des enjeux mémoriels communs. Cet aspect transnational est plus ou moins simultané à la campagne nationale. En revanche, cette dernière est fortement influencée dans son déroulé par les évolutions de la campagne auprès des acteurs internationaux<sup>1</sup>.

### **4.1 LE POIDS DE LA DIPLOMATIE CANADIENNE**

Les difficultés rencontrées par les anciens combattants canadiens dans le cadre de leur campagne s'expliquent également au niveau diplomatique. Les anciens prisonniers de guerre tentent d'approcher le gouvernement japonais, souvent sans succès, et font également face au gouvernement fédéral canadien. Ce dernier essaye

---

<sup>1</sup> Pour mieux comprendre la chronologie de la campagne et l'articulation des dimensions nationale et transnationale, voir l'Annexe 6.

en réalité de ménager son homologue japonais, dans le cadre de son propre agenda politique.

#### **4.1.1 Des relations délicates entre les anciens combattants canadiens et le Japon**

En parallèle des démarches à l'ONU, et même avant 1987, les vétérans de Hong Kong et leurs représentants échangent à plusieurs reprises avec Tokyo pour tenter d'obtenir les réparations revendiquées pour leurs travaux forcés et leurs conditions de captivité durant la guerre. Les relations sont néanmoins assez tendues sur toute la période de notre étude.

En 1985, lors d'une interview radio de la CBC consacrée aux vétérans de Hong Kong, Clifford Chadderton explique l'intention de la HKVA et des Amputés de Guerre d'essayer d'atteindre le gouvernement japonais, à travers l'ambassadeur canadien à Tokyo. Les représentants des anciens prisonniers de guerre ont, en effet, rencontré le diplomate lors d'un pèlerinage au Japon en décembre 1985 afin de commémorer les quarante ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les anciens combattants ont rappelé à l'ambassadeur canadien leur situation particulière et leurs revendications. La rencontre n'est toutefois pas concluante, l'ambassadeur considérant que cela n'était pas le bon moment pour traiter de cette question<sup>2</sup>. Le lendemain de cette intervention à la radio, Chadderton écrit directement à l'ambassadeur du Japon au Canada, Kiyooki Kikuchi. Le patron de la HKVA explique qu'il comprend que le Japon n'ait pas encore pu les indemniser correctement (c'est-à-dire plus de 1,5 dollar par jour de captivité) puisque son économie était en ruine après la guerre. En revanche, Chadderton estime que le contexte économique actuel très favorable au Japon devrait lui permettre de compenser adéquatement les anciens prisonniers de guerre. Il demande à Kikuchi de transmettre cette demande au gouvernement japonais<sup>3</sup>. Les fonds d'archives étudiés ne comprennent pas la réponse de l'ambassadeur. En revanche, des nouvelles associatives des Amputés de Guerre en 1986 mentionnent qu'aucune réponse n'est venue de l'ambassade. Chadderton annonce que si aucune réponse ne vient avant le

---

<sup>2</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Transcription écrite d'une émission de radio de la CBC, 16 décembre 1985.

<sup>3</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Clifford Chadderton à Kiyooki Kikuchi, 17 décembre 1985.

mois de juin 1986, les anciens combattants s'en iraient à l'ONU<sup>4</sup>. Ce premier échec montre qu'avant même d'aller à l'ONU ou de lancer clairement des démarches contre le gouvernement canadien, les vétérans canadiens voient la discussion avec le Japon comme leur premier recours.

Cet échange non réciproque avec l'ambassadeur japonais est clairement présenté comme l'un des déclencheurs des démarches faites à l'ONU par les anciens combattants canadiens. Les représentants vétérans parlent d'un « ultimatum » posé au gouvernement japonais, pour faire pression sur ce dernier afin de pouvoir entreprendre des négociations. Ils critiquent vertement les termes du Traité de paix, qui indemnisent les anciens prisonniers à hauteur de moins de 1000 dollars chacun<sup>5</sup>. Cet ultimatum reste, une nouvelle fois, sans réponse et conduit les anciens prisonniers de guerre canadiens à défendre leur cause devant l'ONU en 1987. Jusqu'en 1990, les relations entre les vétérans et le Japon se résument à des prises de position interposées dans les médias<sup>6</sup> et aux différentes soumissions faites à l'ONU par les anciens combattants canadiens.

Après la mort de l'empereur Hirohito<sup>7</sup> en 1989, les survivants des camps japonais tentent à nouveau leur chance avec son fils et successeur, l'empereur Akihito. À travers la coalition internationale d'anciens prisonniers de guerre menée par les vétérans canadiens, Chadderton transmet une pétition à l'empereur, lui demandant de les aider dans leur lutte pour obtenir une compensation pour leurs travaux forcés<sup>8</sup>. Cette nouvelle tentative reste également sans suite.

Un autre moment important des relations Japon-vétérans a lieu en mai 1991. Lors d'un voyage diplomatique au Japon, Brian Mulroney prévoit demander des excuses de la part de son homologue japonais mais précise également qu'il ne souhaite pas demander une indemnisation financière, probablement pour ne pas froisser le

---

<sup>4</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Nouvelles associatives des Amputés de Guerre, 1986.

<sup>5</sup> « Ex-POWS may press claim against Japan », *The Globe and Mail*, 7 mai 1986.

<sup>6</sup> « Lawsuit caps 42-year struggle », *The Ottawa Citizen*, 11 juillet 1987.

<sup>7</sup> Il s'agit de l'empereur à la tête du Japon durant la Seconde Guerre mondiale.

<sup>8</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « PoWs petition new emperor », *The Toronto Sun*, 10 novembre 1990.

premier ministre japonais, Toshiki Kaifu<sup>9</sup>. Lors de la rencontre entre les deux hommes, ce dernier offre ses excuses à Mulroney en ses termes : « I expressed my apologies for the unbearable sufferings and pains that were caused by the Japanese state against the Canadian people<sup>10</sup> ». Les vétérans sont pourtant loin d'être satisfaits de cette avancée, qui reste toutefois un évènement marquant de leur campagne politique. En effet, ces excuses ont lieu lors d'une conférence de presse et ne sont pas des excuses officielles émanant du gouvernement japonais. Les anciens combattants considèrent ces excuses comme une « gifle au visage<sup>11</sup> ». Selon eux, ces paroles n'ont pas de poids en l'absence de réparations adéquates même s'ils sont plusieurs à tout de même apprécier cette déclaration<sup>12</sup>. Cette déclaration du premier ministre japonais devient un nouvel argument renforçant les revendications des vétérans canadiens. Les représentants de la HKVA et des Amputés de Guerre estiment que les excuses de Kaifu représentent une reconnaissance de culpabilité<sup>13</sup>.

Le Japon semble assez indifférent aux revendications des anciens combattants de Hong Kong et ces derniers considèrent même que le gouvernement japonais agit activement pour saper leurs efforts diplomatiques. Selon Brian Forbes, le conseiller légal des Amputés de Guerre, si les efforts des vétérans à l'ONU sont peu récompensés, c'est parce que les Japonais utilisent leur influence économique et politique pour empêcher leurs soumissions de prendre de l'ampleur : « [...] it's our understanding from our sources that the Japanese mounted enormous pressure not to allow this to surface<sup>14</sup> ». Chadderton fait part de ces craintes à Mulroney dans une lettre en octobre 1991. Il y explique que les Japonais font en sorte que certaines soumissions des anciens prisonniers de guerre ne puissent pas être transmises à la Commission des droits de l'homme<sup>15</sup>. Cette accusation est reprise dans la presse canadienne en août 1992, après que la sous-commission des droits de l'homme ait répondu qu'elle n'avait pas compétence pour traiter le cas des anciens prisonniers canadiens. Les journaux

---

<sup>9</sup> « Mulroney to demand apology for Canadian PoWs from Japanese leader », *The Gazette*, 26 mai 1991.

<sup>10</sup> « Japan apologizes for mistreatment of PoWs Gesture called 'slap in the face' by Canadian veterans seeking compensation for forced labour », *The Globe and Mail*, 29 mai 1991.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> « The Fight for Justice », *Toronto Star*, 17 août 1991.

<sup>14</sup> « UN defers decision on War Amps claim », *The Ottawa Citizen*, 28 août 1991.

<sup>15</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Clifford Chadderton à Brian Mulroney, 18 octobre 1991.

canadiens considèrent que le lobbying japonais a triomphé<sup>16</sup>. De cette manière, les anciens combattants canadiens voient leurs craintes se confirmer et en jouent dans les médias, pour attirer la sympathie du public.

Après cet évènement, le reste de la campagne des vétérans ne voit quasiment plus d'échanges avec le gouvernement japonais ou ses représentants, hormis au moment des réparations en 1998. Le Japon reste néanmoins toujours très présent dans les discours des anciens combattants, mais surtout pour souligner sa non-réaction et son argumentation se reposant inlassablement sur le Traité de paix. Ryuhei Hosoya, le conseiller des affaires publiques de l'ambassade du Japon au Canada, prend trois fois la parole entre août et décembre 1998 sur la campagne des anciens prisonniers de guerre canadiens. Il s'agit de quelque chose d'assez inhabituel pour les Japonais, qui préfèrent habituellement éviter le plus possible le sujet. Cela est d'autant plus intrigant compte tenu du silence de l'ambassade japonaise au Canada les années précédentes. Peut-être essayent-ils de redorer leur image internationale et entretenir leurs relations amicales avec le Canada.

En août 1998, Hosoya réagit à une lettre à l'éditeur de John Franken, un ancien combattant qui appelle le Japon à s'excuser avant que tous les vétérans concernés ne meurent. L'ambassadeur japonais, Takashi Tajima, aurait transmis la même année les excuses faites en 1995 par Tomiichi Murayama, alors premier ministre japonais. Murayama s'excuse à ce moment auprès de toutes les personnes ayant souffert par la faute du Japon durant la guerre<sup>17</sup>. Hosoya avance que le Japon s'est déjà excusé de nombreuses fois et a fait part de ses remords mais explique à nouveau que le Japon a bien respecté tous ses engagements, selon les termes du Traité de paix<sup>18</sup>. Le conseiller de l'ambassade reprend finalement les mêmes arguments avancés depuis des années par son gouvernement. Il reprend la parole à deux reprises après les réparations offertes aux anciens combattants par le gouvernement canadien, le 12 décembre 1998. Hosoya présente à nouveau les excuses et regrets du Japon via la presse et espère que les liens entre les deux pays continueront à se renforcer à l'avenir<sup>19</sup>. Ces deux interventions

---

<sup>16</sup> « Japanese lobby won against vets, amps say », *Toronto Star*, 19 août 1992.

<sup>17</sup> « Japan isn't 'placing lid on the past' », *The Ottawa Citizen*, 18 août 1998.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> « Remorseful Japan says sorry to PoWs », *The Ottawa Citizen*, 19 décembre 1998 et « Japan already has apologized to PoWs », *Toronto Star*, 28 décembre 1998.

s'inscrivent dans la lignée de celle du mois d'août et ont un ton bien plus chaleureux qui tranche nettement avec l'indifférence du Japon dans les années 1980. Le gouvernement japonais tente peut-être de changer son approche afin d'être mieux perçu diplomatiquement. Les enjeux diplomatiques, justement, s'avèrent souvent être un obstacle à la campagne des anciens combattants.

#### **4.1.2 Une décennie et demie de conflictualités avec l'agenda diplomatique canadien**

Si les anciens combattants canadiens de Hong Kong entretiennent des relations délicates avec le Japon, sans pour autant avoir un soutien suffisant du gouvernement canadien, c'est parce que leur campagne politique entre en conflit avec la diplomatie canadienne. Les réflexions suivantes permettent d'éclairer davantage et justifier la position ambiguë du gouvernement canadien, déjà abordée dans le chapitre 3. Cette question s'observe dès 1985, notamment lors de la rencontre des vétérans de Hong Kong avec l'ambassadeur canadien à Tokyo. Clifford Chadderton écrit à Leonard Birchall afin de lui faire un compte rendu de ce voyage. L'ambassadeur canadien aurait fait un discours où il appelle les vétérans à « ne pas froisser les plumes japonaises<sup>20</sup>». Le patron de la HKVA est particulièrement agacé par cette déclaration qui renforce sa détermination à défendre la cause des survivants des camps japonais<sup>21</sup>. Dans son interview faite à la CBC, Chadderton raconte que l'ambassadeur a particulièrement insisté sur l'importance d'avoir de bonnes relations avec le Japon, en raison de son statut de partenaire commercial privilégié avec le Canada<sup>22</sup>. Cet enjeu est la raison la plus avancée par le gouvernement fédéral canadien au cours de la période et qui justifie son appui très modéré, voire léger à ses anciens combattants. Les Amputés de Guerre sont parfaitement conscients de cette situation, qu'ils regrettent puisqu'ils estiment que cela ne devrait pas être une excuse pour empêcher les vétérans d'obtenir des réparations pour leurs souffrances<sup>23</sup>. Ainsi, l'agenda diplomatique et commercial du

---

<sup>20</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, Lettre de Clifford Chadderton à Leonard Birchall, 20 décembre 1985.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Transcription écrite d'une émission de radio de la CBC, 16 décembre 1985.

<sup>23</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 4, Japanese Compensation, Déclaration officielle de Chadderton aux Amputés de Guerre, 1986.

gouvernement canadien est perçu comme un potentiel obstacle aux réparations dès 1986<sup>24</sup>.

En janvier 1986, le premier ministre japonais de l'époque, Yasuhiro Nakasone, se rend au Canada est invité à prendre la parole devant la Chambre des Communes avec Brian Mulroney, afin de discuter des relations entre les deux pays. Le premier ministre canadien prend la parole en premier, illustrant parfaitement tous les enjeux des liens entre le Canada et le Japon :

[...] Nous sommes en effet devenus des partenaires dans la paix, le progrès et la prospérité. Nos intérêts communs s'étendent bien au-delà des échanges commerciaux entre nos deux pays, mais il va sans dire que nous prisons hautement le fait que le Japon soit notre deuxième partenaire commercial en importance [...] il ressort de nos entretiens privés, monsieur le Premier ministre, que nous avons de nombreux objectifs communs sur les plans économique et diplomatique [...] Je rends hommage au courage dont vous avez fait preuve en décidant d'ouvrir les marchés japonais à des nouveaux produits finis étrangers, y compris les nôtres, en particulier dans le domaine de la haute technologie et des télécommunications [...] Nous tenons comme vous à ce qu'il y ait une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales [...] <sup>25</sup>.

Ce discours de Mulroney insiste énormément sur l'importance des liens commerciaux entre les deux pays et n'évoque à aucun moment la situation des anciens combattants canadiens ou bien même la guerre, à part pour souligner la résilience japonaise après le conflit. Il est peut-être logique de ne pas aborder ce genre de sujet sensible devant le Parlement pour une visite d'État mais cela indique néanmoins où se trouvent les priorités fédérales vis-à-vis du Japon. Yasuhiro Nakasone, en revanche, évoque davantage la guerre, en plus de l'aspect commercial :

Au terme de la Seconde Guerre mondiale, le peuple japonais, regrettant profondément le passé, a décidé de se fixer la recherche de la paix comme objectif national et a entamé la reconstruction de sa partie, guidé par les étoiles de la liberté et de la démocratie [...] Notre devoir est de consolider et de développer encore davantage ces progrès économiques, afin de répondre aux

---

<sup>24</sup> Voir ces références générales sur la diplomatie et les relations commerciales du Canada : Raymond Chrétien, *Le Canada dans le monde d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Editions Varia, 2007, 102p. et Michael Fry, John Kirton et Mitsuru Kurosawa, *The North Pacific Triangle : The United States, Japan, and Canada at Century's End*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 366p.

<sup>25</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 7, 13 janvier 1986, p.9722-9723.

besoins croissants des divers pays du monde. Le plus urgent en vue d'y parvenir est de défendre le système mondial du libre-échange [...]<sup>26</sup>.

Le premier ministre japonais évoque très rapidement la guerre et les regrets de son pays, sans aller plus loin et consacre la quasi-intégralité de son discours à la valorisation des relations économiques entre le Canada et le Japon, mais aussi des relations commerciales mondiales. Les anciens combattants canadiens sont bien au courant de l'importance de ces relations économiques entre les deux pays. C'est pour cela que lors de certaines de leurs réunions (internes ou bien avec la coalition internationale de vétérans), ils considèrent le boycott des produits japonais comme une option crédible pour mettre la pression sur le gouvernement japonais. Brian Forbes, par exemple, annonce dans un article du *Toronto Star* en 1991, que les anciens prisonniers de guerre en appelleraient au boycott international des voitures japonaises si le Japon persiste dans sa position<sup>27</sup>. Dans les discours de Mulroney et Nakasone, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale tient assez peu de place et le cas des anciens combattants canadiens est totalement absent. Cette situation semble logique puisqu'au même moment, l'ambassade japonaise au Canada ignore les tentatives de dialogue initiées par Clifford Chadderton avant la visite de Nakasone au Canada<sup>28</sup>.

Le décès de l'empereur Hirohito en 1989 est également un moment particulier qui souligne le poids des enjeux diplomatiques dans la campagne des vétérans. Les anciens prisonniers de guerre attendent de l'administration Mulroney qu'elle ne se rende pas aux funérailles de l'empereur. Dans les médias, ils demandent au gouvernement de n'envoyer que l'ambassadeur et de lui interdire de faire des déclarations publiques, afin de protester contre l'indifférence japonaise face à leurs revendications. Chadderton et son équipe cherchent à remettre en cause le récit qui est fait de l'implication de l'empereur durant la guerre. Selon eux, Hirohito était bien plus actif dans la direction du conflit et doit être tenu responsable des actes japonais. Les anciens combattants le considèrent clairement comme un équivalent à Adolf Hitler : « If Hitler had escaped death years ago, would we attend his funeral today ? We equate

---

<sup>26</sup> *Ibid*, p.9724-9727.

<sup>27</sup> « It will take more than an apology from ... », *Toronto Star*, 28 mai 1991.

<sup>28</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Nouvelles associatives des Amputés de Guerre, 1986.

Hirohito with Hitler<sup>29</sup> ». Un article du journal *Le Droit*, nous explique que Jeanne Sauvé, la gouverneure générale du Canada, et John Crosbie, le ministre du Commerce, se sont rendus sur place. Sauvé et Crosbie s'attirent encore plus les foudres des anciens combattants lorsqu'ils ne se rendent pas dans un cimetière japonais où des Canadiens sont enterrés. John Stroud exige des excuses et des explications pour cette « gifle en plein visage<sup>30</sup> ».

Les excuses faites par Kaifu en mai 1991 sont également un moment où s'exprime la contradiction entre les anciens combattants canadiens et l'agenda diplomatique du gouvernement canadien. En effet, si Mulroney est bien à la manœuvre pour obtenir ces excuses, il ne cherche aucune compensation afin de ne pas gêner le premier ministre japonais et potentiellement poser des problèmes à leurs relations diplomatiques<sup>31</sup>. Ces excuses sont, d'une certaine manière, un moyen pour le gouvernement canadien d'affirmer son soutien à ses vétérans sans trop en demander aux Japonais. Ce faisant, une partie du public canadien pourrait se satisfaire de ces excuses même si cela n'est pas le cas des vétérans de Hong Kong. Mulroney et son gouvernement essaient de défendre ces excuses comme une véritable victoire diplomatique. Gerald Merrithew, alors ministre des Anciens Combattants, prend la parole à la Chambre des Communes et qualifie cet acte de repentance de la part du Japon comme « extraordinaire pour le Canada ainsi que le peuple canadien et plus particulièrement pour les anciens combattants de Hong Kong [...]»<sup>32</sup>.

Les anciens combattants canadiens accusent Mulroney de faire passer les intérêts internationaux et commerciaux avant ceux des vétérans. En effet, le premier ministre conservateur milite à l'ONU pour que le Japon obtienne un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>33</sup>. Selon Mulroney, le Japon mérite ce siège compte tenu

---

<sup>29</sup> « Hirohito's funeral no place for PM, war veterans say », *Toronto Star*, 10 janvier 1989.

<sup>30</sup> « Les anciens combattants veulent des excuses », *Le Droit*, 28 février 1989.

<sup>31</sup> « Mulroney to demand apology for Canadian PoWs from Japanese leader », *The Gazette*, 26 mai 1991.

<sup>32</sup> Chambre des Communes, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, volume 1, 13 janvier 1986, p.682-683.

<sup>33</sup> Il s'agit d'un organe très important de l'ONU, chargé du maintien de la paix mondiale. Le Conseil peut servir de médiateur en cas de conflit entre différents groupes afin d'éviter l'aggravation de la situation. Le Conseil a plusieurs prérogatives importantes comme la possibilité d'appliquer des sanctions économiques, envoyer une force militaire pour maintenir la paix etc. Pour en savoir plus : Conseil de sécurité des Nations-Unies, « Qu'est-ce que le Conseil de sécurité ? », *Conseil de Sécurité des Nations Unies*, URL : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/what-security-council> (page consultée le 2 mars 2023).

de sa puissance économique. Il s'agit ici d'une déclaration forte venant d'un pays occidental, qui place le Canada comme un véritable allié du Japon. Le premier ministre canadien appelle également les anciens combattants à ne pas défendre le dossier soumis à l'ONU réclamant plus de 4 milliards de dollars au Japon. Il considère que les anciens prisonniers de guerre devraient se tourner vers le Canada pour des réparations « additionnelles » (ce qui sous-entend qu'il estime que le Japon a rempli sa part avec le Traité de paix)<sup>34</sup>. On observe ici une véritable volonté de ménager le Japon, afin de renforcer la coopération entre les deux pays.

La HKVA et les Amputés de Guerre ne cautionnent pas cet argument et se plaignent largement de la position du gouvernement canadien dans la presse et directement auprès de lui. Chadderton écrit à Barbara MacDougall (ministre des Affaires étrangères de 1991 à 1993) en février 1993 afin de lui faire part de sa position. Le patron de la HKVA considère que les intérêts diplomatiques ne devraient pas prévaloir sur ceux des vétérans et que le Japon a une obligation morale envers eux. Il souligne également le fait que la Corée du Sud soutient les revendications des « femmes de réconfort »<sup>35</sup> même si le gouvernement coréen a signé avec le Japon un traité similaire au Traité de paix<sup>36</sup>.

Cette critique et crainte de la position ambivalente du gouvernement canadien en raison des enjeux diplomatiques est, en réalité, présente sur toute la période étudiée. Les anciens combattants ne sont d'ailleurs pas les seuls à souligner cette situation. Lors d'une réunion du comité permanent des affaires étrangères en mars 1997, Stéphane Bergeron (député du Bloc québécois) pointe la position ambiguë du gouvernement canadien dans le cadre de la campagne des anciens combattants. Le député estime qu'Ottawa est « à la fois juge et partie<sup>37</sup> ». Il sous-entend ainsi que les différents ministères présents lors de la réunion peuvent ne pas nécessairement donner les

---

<sup>34</sup> « Japanese should get key UN role, PM says Backing for Security Council seat part of new policy toward Tokyo », *The Globe and Mail*, 31 mai 1991.

<sup>35</sup> Le terme « femmes de réconfort » désigne le système mis en place par le Japon impérial visant à exploiter les femmes des territoires occupés asiatiques comme esclaves sexuelles pour son armée. Pour en savoir plus : Pyong Gap Min, *Korean « Comfort Women » : Military Brothels, Brutality, and the Redress Movement*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2021, 324p.

<sup>36</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Clifford Chadderton à Barbara MacDougall, 1 février 1993.

<sup>37</sup> Chambre des Communes, Comités de la Chambre des Communes, 35e législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, retranscription écrite, 11 mars 1997.

recommandations les plus adéquates pour satisfaire les anciens prisonniers de guerre. Ces échanges délicats avec les gouvernements, notamment le gouvernement japonais, conduit les vétérans à recourir aux instances internationales et à se rendre devant l'ONU pour porter leur cause.

## 4.2 LA LUTTE DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ONU (1987-1995)

Dès 1987, les anciens combattants de Hong Kong, menés par Clifford Chadderton et les Amputés de Guerre, transmettent une première soumission à la Commission des droits de l'homme<sup>38</sup>, marquant le début d'une campagne internationale très active. Cette campagne traite principalement des termes de plusieurs traités internationaux régissant les conflits interétatiques, mais elle s'appuie également sur des études médicales. La première soumission est déposée en 1987 et les dernières tentatives auprès de l'ONU ont lieu en 1995.

### 4.2.1 Une campagne politique marquée par l'enjeu du droit international

Les sources dont nous disposons donnent une vision assez globale de l'évolution de la campagne menée par les anciens combattants aux Nations Unies. Toutefois, nous n'avons pas pu mettre la main sur l'ensemble de ces communications, notamment parce que plusieurs d'entre elles sont orales<sup>39</sup>. Nous avons pu étudier un total de sept soumissions écrites, faites entre 1987 et 1994 à la Commission des droits de l'homme et au Comité des droits de l'homme<sup>40</sup>. En revanche les réponses des

---

<sup>38</sup> Cette Commission (remplacée en 2006 par le Conseil des droits de l'homme) est un organe du Conseil économique et social, qui a pour but de protéger les droits de l'homme, à travers des sessions annuelles qui servent de forum aux groupes, organisations ou États en cas de revendications, dénonciations de non-respect des droits de l'homme etc. La Commission a également un rôle normatif concernant les droits de l'homme. La Commission est composée de 53 États membres, élus pour trois ans. Pour en savoir plus : Bibliothèque Dag-Hammarskjöld, « Organe de la Charte », *Documents de l'ONU : Droits de l'homme* [en ligne], URL : <https://research.un.org/fr/docs/humanrights/charter>, (page consultée le 2 mars 2023) et Nations Unies Conseil des droits de l'homme, « Introduction » *Archives de la Commission*, [en ligne], URL : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/chr/commission-on-human-rights>, (page consultée le 14 mars 2023).

<sup>39</sup> Annexe 3.

<sup>40</sup> La mission de ce comité est de surveiller l'application et le respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le comité est composé de 18 juristes indépendants élus par vote des États ayant signé le pacte, pour en savoir plus : Nations Unies Droits de l'Homme, Haut-Commissariat, *Comité des droits de l'homme*, URL : <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/ccpr>, (page consultée le 2 mars 2023) et Médecins Sans Frontières, « Comité des droits de l'homme », *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, URL : <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/comite-des-droits-de-lhomme-cdh/>, (page consultée le 14 mars 2023).

différents organes de l'ONU ne se trouvent pas dans les archives de la HKVA étudiées<sup>41</sup>. Il est néanmoins facile de se faire une idée des évolutions et des réactions de l'ONU via les correspondances privées de vétérans et les articles faits par les journaux. Les réactions à ces soumissions ne sont toutefois pas abordées de manière approfondie dans cette partie, notamment parce que les adversaires des vétérans utilisent inlassablement le Traité de paix de 1952 comme défense, peu importe les arguments avancés. Cette justification est présente comme une sorte de fil rouge tout au long du mémoire. Nous visons ici à exposer l'argumentaire des anciens combattants et leurs stratégies juridiques auprès de l'ONU.

### *Les fondations de la campagne politique : la soumission de 1987*

La possibilité de recourir à l'ONU est brandie dès 1986 par les anciens combattants canadiens comme un moyen de pression face à l'absence de réaction du gouvernement japonais. Les vétérans demandent au Japon de les indemniser à hauteur de 10 dollars par jour de captivité, pour compenser les travaux forcés réalisés et les conditions de détention particulièrement dures<sup>42</sup>. La première soumission à l'ONU est faite en mai 1987 et particulièrement imposante (plus de 500 pages). Elle est sûrement la plus importante de toute la campagne des anciens combattants, puisque ses arguments et l'étude médicale qu'elle contient seront repris dans chaque dossier postérieur, avec quelques précisions supplémentaires. Le dossier de 1987 est véritablement la base et la fondation de toute la campagne des anciens combattants de Hong Kong. Les Amputés de Guerre et la HKVA s'entourent de deux professionnels, un dans le domaine juridique et un autre dans le domaine médical. Brian Forbes est le conseiller légal des Amputés de Guerre et de la HKVA, en charge de l'étude des traités internationaux afin de mettre en lumière les violations des droits l'homme commises par le gouvernement japonais. Le docteur Gustave Gingras a déjà été présenté et a pour mission de produire une étude médicale sur les survivants des camps japonais afin d'évaluer les impacts physiques de leur captivité<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> Les archives de l'ONU pourraient être exploitées dans une étude postérieure, voir Nations Unies, *Section des archives et de la gestion des documents*, [en ligne]. URL : <https://archives.un.org/fr>, (page consultée le 14 mars 2023).

<sup>42</sup> « Canadian PoW group threatens to sue Japan », *Toronto Star*, 6 mai 1986.

<sup>43</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, p.7.

Les revendications des anciens prisonniers de guerre canadiens se basent sur quatre arguments, qui sont répétés et martelés pendant plusieurs années à l'ONU, dans la presse et dans les correspondances des vétérans avec le monde politique. Premièrement, les actes japonais représenteraient une violation des droits de l'homme qui n'aurait pas été réglée adéquatement par le Traité de paix de 1952. Deuxièmement, l'indemnisation offerte par ledit traité n'est pas adaptée au traitement vécu par les prisonniers de guerre. De plus, le Traité de paix ne peut juridiquement pas interdire aux vétérans, en tant qu'individus, de défendre leurs droits fondamentaux et donc de contester les termes du traité. Troisièmement, le droit international interdit toute prescription sur les crimes de guerre<sup>44</sup> et les crimes contre l'humanité. Finalement, le Japon, par son traitement des prisonniers de guerre, n'aurait pas respecté la Convention de Genève (la soumission ne précise cependant pas à laquelle elle fait référence)<sup>45</sup>.

Les vétérans attendent de la Commission des droits de l'homme qu'elle déclare officiellement qu'il y a bien une violation des droits de l'homme venant du Japon et qu'elle lui ordonne de compenser les anciens prisonniers de guerre canadiens<sup>46</sup>. Ils cherchent donc à forcer la main au gouvernement japonais, via une institution internationale, qui peut être considérée comme l'institution de référence. Il devient pourtant vite assez clair que l'ONU n'est pas en mesure d'ordonner quoi que ce soit au Japon. Cela n'est pas dans la juridiction de la commission, qui ne dispose donc pas de l'autorité ou du moyen de pression pour répondre aux attentes des vétérans. Ces derniers semblent être bien conscients de cette situation, notamment Brian Forbes, qui estime en février 1988 que la commission joue tout de même un rôle : « What the U.N.

---

<sup>44</sup> Il est assez curieux de noter que les anciens combattants canadiens prisonniers au Japon mobilisent assez les acquis des procès d'après-guerre (en dehors de la notion de crime de guerre) comme ceux de Tokyo et le mouvement de justice internationale autour des événements de la Seconde Guerre mondiale. Les partisans de la campagne des vétérans parlent régulièrement de « crimes de guerre » ou de « crimes contre l'humanité » pour désigner les conditions de leur détention mais se limitent surtout à l'imprescriptibilité de ces crimes, selon les traités internationaux comme la Convention de Genève. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses à partir des sources étudiées : peut-être que les vétérans estiment que l'argument de l'imprescriptibilité se suffit à lui-même ou bien peut-être que les anciens combattants estiment que les acquis de la justice internationale ne peuvent leur permettre d'obtenir des excuses et des réparations comme ont pu l'obtenir les Canadiens japonais et qu'il faut passer par d'autres moyens. Les vétérans cherchent peut-être également à ne pas se poser en victimes mais plutôt en héros de la guerre. Ils cherchent possiblement à se distinguer des autres victimes de guerres, notamment les civils.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.1-2.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.4.

(commission hearing) can do is give it more publicity and help shame Japan into paying. The Japanese don't like to talk about it<sup>47</sup>». Les démarches faites à l'ONU ont donc pour principal objectif de donner de la visibilité aux anciens combattants, afin que l'opinion soit en leur faveur et pousse le Japon à céder. Ils cherchent aussi à faire pression via une institution qui peut être vue comme une autorité morale internationale.

### *Les critiques du Traité de paix de 1952*

Dans leur soumission de 1987, les vétérans reviennent en détail sur les termes du Traité de paix de 1952, qui est à l'origine de cette campagne politique. Ce traité est signé le 8 septembre 1951 à San Francisco, devient effectif le 28 avril 1952 et met fin à l'état de guerre entre le Japon et les puissances occidentales alliées. Parmi les nombreuses questions abordées par ce traité, la question des prisonniers de guerre est réglée par un paiement de 1,5 dollar par jour par prisonnier, réalisé grâce aux actifs japonais présents au Canada. Les pays signataires bloquent toute possibilité de revendication ultérieure venant de leurs gouvernements ou de leurs citoyens<sup>48</sup>. Les anciens combattants canadiens estiment que la compensation n'est pas suffisante et adéquate, car elle ne couvre pas les travaux forcés réalisés, qu'ils qualifient d'esclavage. De plus, ils estiment que les signataires du traité n'ont aucun droit de limiter ou restreindre les droits fondamentaux individuels des vétérans de Hong Kong<sup>49</sup>. Ce non-respect de leurs droits serait une justification supplémentaire de leur démarche auprès de l'ONU. Brian Forbes utilise la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, dont le Japon est signataire, et son article 8 qui stipule que : « Everyone has the right to an effective remedy by the competent national tribunals for acts violating the fundamental rights granted him by the constitution or by-law<sup>50</sup>».

L'article 14<sup>51</sup> du Traité de paix est probablement l'article le plus critiqué dans les soumissions des anciens combattants. Il stipule que les compensations sont financées par les actifs japonais au Canada puisque l'économie japonaise n'était pas

---

<sup>47</sup> « Canada's Hong Kong survivors take compensation case to U.N. », *Toronto Star*, 28 février 1988.

<sup>48</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, p.23-33.

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Ibid.*, p.24.

<sup>51</sup> Annexe 7.

en mesure d'assumer ce coût à ce moment. Les vétérans insistent particulièrement sur le mot « presently » dans l'article 14(a), qui sous-entendrait donc que le Japon devrait payer une part plus importante une fois en capacité financière de le faire. Il s'agit là d'un argument très souvent employé par les vétérans, comme par Chadderton qui l'utilise dès 1985 lorsqu'il écrit à l'ambassadeur japonais au Canada<sup>52</sup>. L'article 14(b), quant à lui, empêche toute possibilité de revendications ultérieures de la part des victimes des crimes de guerre japonais :

Except as otherwise provided in the present treaty, the Allied Powers waive all reparations claims of the Allied Power, other claims of the Allied Powers and their nationals arising out of any actions taken by Japan and its nationals in the course of the prosecution of the war, and claims of the Allied Power for direct military costs of occupation<sup>53</sup>.

*L'étude Gingras ou l'utilisation de la science dans l'argumentaire vétéran*

Pour illustrer les souffrances des anciens prisonniers de guerre canadiens, les Amputés de Guerre et la HKVA ont recours aux services du docteur Gustave Gingras. Ce dernier mène quatre cents entretiens, entre 1986 et 1987, avec des survivants des camps japonais et répertorie toutes les maladies ou blessures qu'ils ont eues ou ont encore plus de 40 ans après la fin de la guerre. Gingras identifie 13 maladies, infections ou blessures touchant majoritairement les anciens prisonniers de guerre : séquelles neurologiques, psychiatriques, gastro-intestinales, orales, ophtalmologiques, cardio-vasculaires, respiratoires, sociales etc<sup>54</sup>. Au cours des entretiens, Gingras pose plus de 150 questions à chaque personne, sur plusieurs thématiques comme la brutalité des gardes, l'hygiène ou bien la nourriture dans les camps<sup>55</sup>.

Cette étude permet de tirer plusieurs conclusions générales sur les conséquences de la captivité sur ces vétérans canadiens dont voici une liste loin d'être exhaustive. Le docteur Gingras estime que 46% des survivants sont décédés en 1987, et que la majeure partie (sans que le docteur précise la proportion précise de cette

---

<sup>52</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Lettre de Clifford Chadderton à Kiyooki Kikuchi, 17 décembre 1985.

<sup>53</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, p.31-33.

<sup>54</sup> Annexe 5.

<sup>55</sup> Annexe 4.

majeure partie) de ces 46% a perdu la vie autour des 40 ans. L'espérance de vie de ces vétérans est ainsi inférieure à la moyenne canadienne. L'ensemble des survivants souffrent encore ou ont eu de lourdes carences alimentaires. Les anciens combattants de Hong Kong subissent de multiples séquelles neurologiques, physiques ou psychiatriques ayant une influence négative sur leur vie quotidienne<sup>56</sup>. Les données apportées par cette étude sont ensuite reprises à chaque soumission des anciens combattants à l'ONU, afin de donner plus de poids à leurs demandes et illustrer les peines engendrées par l'emprisonnement et les violations des traités internationaux commises par les Japonais.

#### *La suite des démarches auprès de l'ONU*

Les soumissions suivantes à notre disposition sont toutes plus courtes que celle de mai 1987 et ont pour but d'apporter des précisions et certains nouveaux éléments. C'est pour cela que nous revenons principalement sur ces nouveautés et pas sur le contenu et la structure même de ces soumissions successives. Dès le mois de décembre 1987, un nouveau dossier d'une quinzaine de pages est transmis à la commission. Les vétérans font référence à l'article 3 de la Convention de la Haye de 1907 qui dit qu'une partie belligérante violant ladite convention peut être amenée à payer des compensations<sup>57</sup>. Les anciens combattants utilisent également la troisième Convention de Genève de 1949, plus particulièrement l'article 131 : « No High Contracting Party shall be allowed to absolve itself or any other High Contracting Party of any liability incurred by itself or by another High Contracting Party in respect of breaches referred to in the preceding Article<sup>58</sup> ». Les brèches auxquelles fait référence l'article 131 sont notamment les meurtres, la torture et les traitements inhumains<sup>59</sup>. Il s'agit d'un élément essentiel de la position des vétérans canadiens, puisque cet article contredit les termes du Traité de 1952 qui, selon Forbes, absout le Japon de ses responsabilités.

---

<sup>56</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, p.31-32.

<sup>57</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights*, Addendum, décembre 1987, p.2.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>59</sup> *Ibid.*

Les deux soumissions de 1987 posent toutes les bases juridiques des revendications des anciens combattants. Un changement significatif a lieu à partir de 1990 lorsque les anciens combattants canadiens deviennent les représentants de presque 200 000 anciens prisonniers de guerre alliés (les modalités et détails de cette association sont étudiés dans la section 4.3)<sup>60</sup>. Les documents étudiés ne permettent cependant pas d'observer de différences notables dans le propos des soumissions communes, qui reprennent les mêmes éléments que les précédentes et en prenant des exemples plus actuels comme dans la soumission d'août 1991. Les anciens combattants citent les excuses de Toshiki Kaifu, le premier ministre japonais, et les utilisent comme preuve de la culpabilité japonaise<sup>61</sup>.

À partir de 1993, les anciens combattants canadiens changent leur stratégie juridique auprès de l'ONU puisque leurs efforts dirigés vers le Japon ne portent pas leurs fruits. Ils se tournent ainsi vers le comité des droits de l'homme et cette fois-ci seulement en leur nom (voir la partie 4.3 pour en savoir plus sur la « fin » de la coalition internationale). Les vétérans prennent appui sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est une convention internationale signée en 1966 qui a pour but de protéger les droits des individus. Cette soumission marque également le changement d'attitude des anciens combattants vis-à-vis de leur gouvernement puisqu'ils l'accusent d'avoir violé les articles 2(3)(a) et 26 du pacte :

Article 2(3)(a) of the Covenant :

Each state Party to the present Covenant undertakes : (a) to ensure that any person whose rights or freedoms as herein recognized are violated shall have an effective remedy, notwithstanding that the violation has been committed by persons acting in an official capacity [...]

Article 26 of the Covenant :

All persons are equal before the law and are entitled without any discrimination to the equal protection of the law. In this respect the law shall prohibit any discrimination and guarantee to all persons equal and effective protection against discrimination on any ground such as race, colour, sex, language,

---

<sup>60</sup> Annexe 3.

<sup>61</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations by the Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights on behalf of Allied Prisoners of War and Civilian internees* », août 1991, p.3.

religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status<sup>62</sup>.

Les vétérans estiment que le gouvernement canadien viole l'article 2(3)(a) puisqu'il persiste à défendre la position du Japon sur le Traité de paix et donc empêche les anciens prisonniers de guerre d'avoir une solution à la violation de leurs droits. Selon eux, cela représente une forme de discrimination et donc une violation de cet article 26<sup>63</sup>. Toutes les soumissions suivantes faites à l'ONU reprennent cette démonstration<sup>64</sup>, qui devient finalement les fondations de la lutte entre les vétérans et le gouvernement canadien entre 1995 et 1998. Ces échanges avec l'ONU sont finalement une arme pour mettre la pression sur les gouvernements japonais et canadien, donc sur deux terrains politiques différents.

#### *Les réactions à ces démarches*

Le combat des anciens combattants à l'ONU est globalement bien couvert dans les médias, qui reprennent les éléments essentiels et frappants des soumissions. L'usage de la presse permet surtout de voir certains éléments manquants à nos sources étudiées, comme les réponses de l'ONU ou les réactions du gouvernement canadien. Cela permet de combler quelques blancs mais de manière assez limitée. Certains articles évoquent le fait que l'ONU reconnaît bien les souffrances des vétérans et les violations des traités mais elle considère qu'elle n'est pas en mesure d'imposer des paiements au Japon. Elle ne peut faire que des recommandations mais n'a aucune autorité pouvant forcer le Japon à compenser les vétérans. Il s'agit là de la raison principale expliquant les « échecs » des soumissions à l'ONU (une raison revenant régulièrement jusqu'en 1995). Nous pouvons parler ici d'échec juridique et monétaire mais d'un point de vue politique, et surtout médiatique, le cas des vétérans est décrit comme l'un de ceux attirant le plus l'attention à Genève<sup>65</sup>. Cela peut être vu comme un succès pour les vétérans. La couverture médiatique est également particulièrement importante à partir de décembre 1995, lorsque les espoirs des anciens combattants à l'ONU sont définitivement enterrés par le Comité des droits de l'homme. Ce dernier

---

<sup>62</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, *Communication to the Human Rights Committee*, 30 mai 1993, p.3.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p.27-28.

<sup>64</sup> Annexe 3.

<sup>65</sup> « UN defers decision on War Amps claim », *The Ottawa Citizen*, 28 août 1991.

estime que la soumission des vétérans n'est pas admissible selon les termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>66</sup>. L'enjeu de cette partie était d'analyser les grands arguments juridiques des vétérans mais ces derniers sont également portés par un certain nombre de stratégies visant à les renforcer et les crédibiliser.

#### **4.2.2 Une diversité de stratégies politiques et juridiques pour renforcer la campagne des vétérans**

Les anciens combattants canadiens cherchent à rassembler plusieurs soutiens dans le cadre de leurs démarches auprès des Nations Unies. Ils arrivent notamment à obtenir le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)<sup>67</sup> qui apporte périodiquement son aide via sa division légale. Lors de la soumission faite à la Commission des droits de l'homme en décembre 1987, Brian Forbes explique que le CICR, après étude de leur cas, en est arrivé aux mêmes conclusions concernant la validité des termes du Traité de paix<sup>68</sup>. Le comité étudie également la Convention de la Haye de 1907 dans le cadre de la soumission faite par les anciens prisonniers de guerre en février 1991. Le CICR renforce l'argument juridique des anciens combattants en expliquant que le fait d'indemniser les parties concernées en cas de violation du traité est devenu coutumier dans le droit international<sup>69</sup>. Cela renforce significativement les propos des vétérans puisque le CICR est un acteur non-étatique qui bénéficie d'un certain prestige international et est décrit dans la presse comme un « allié puissant<sup>70</sup>».

<sup>66</sup> « Canadian vets lose bid for compensation : Troops who fought in Hong Kong had each sought about \$20,000 Cdn from Japan », *Vancouver Sun*, 11 décembre 1995.

<sup>67</sup> Le Comité international de la Croix-Rouge est une organisation non-gouvernementale spécialisée dans l'aide humanitaire et la défense du droit international. Le CICR est reconnu et respecté par les États, qui n'hésitent pas à lui faire appel quand une mission humanitaire est nécessaire. La Croix-Rouge se charge notamment de surveiller que les droits des prisonniers de guerre sont respectés durant les conflits. Pour en savoir plus voir : Marion Harroff-Tavel, « La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales*, vol. 121, no. 1, 2005, p. 73-89 et Comité international de la Croix-Rouge, « Notre mandat et mission », *Comité international de la Croix-Rouge*. URL : <https://www.icrc.org/fr/notre-mandat-et-notre-mission>, (page consultée le 2 mars 2023).

<sup>68</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights*, Addendum, décembre 1987, p.7.

<sup>69</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations by the Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights on behalf of Allied Prisoners of War and Civilian internees* », août 1991, p.3.

<sup>70</sup> « PoWs want \$13.6 million from Japan », *The Gazette*, 8 octobre 1989.

Dans les dossiers soumis à l'ONU, Brian Forbes vante un autre atout de la campagne politique des vétérans : le Dr John Humpfrey. Forbes le désigne comme la carte maîtresse des vétérans de Hong Kong, leur « ace in the hole<sup>71</sup> ». Humpfrey est un Canadien professeur de droit à l'université McGill et est âgé de 83 ans en 1988. Il est un juriste éminent spécialisé en droit international, qui a été directeur de la division des droits de l'homme à l'ONU pendant plus de vingt ans. Il a même contribué à préparer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948<sup>72</sup>. Humpfrey connaît donc parfaitement le fonctionnement institutionnel onusien et le droit international, faisant de lui un soutien de poids pour la campagne des anciens combattants. Le professeur sert donc de figure d'autorité pour les arguments avancés dans les soumissions faites à l'ONU et écrit même directement au gouvernement canadien. Cette recherche de soutiens de figures ou d'organisations importantes s'inscrit pleinement dans la stratégie des vétérans, qui cherchent à faire la plus grande publicité possible à leur cause. En procédant ainsi, les anciens combattants espèrent davantage légitimer leurs revendications et faire toujours plus pression sur le gouvernement japonais.

Une autre stratégie des anciens combattants consiste à fournir une importante documentation annexe dans leurs différentes soumissions afin d'illustrer leurs propos et les souffrances vécues par les anciens prisonniers de guerre. Il s'agit d'une logique similaire à celle observée au niveau canadien dans la presse. Dans l'appendice C de la soumission de mai 1987, les Amputés de Guerre et la HKVA utilisent un extrait du livre de Carl Vincent *No Reason Why* (un ouvrage retraçant la préparation et le déroulé de la bataille, critiquant fortement la décision de défendre Hong Kong)<sup>73</sup>, pour insister sur l'absurdité de l'envoi de la C Force à Hong Kong. Ainsi, les vétérans reprennent tous les stéréotypes associés à la bataille, que nous avons déjà étudiés dans le chapitre 2<sup>74</sup>. Ils diffusent donc leur mémoire de la bataille et de la détention au niveau des

---

<sup>71</sup> « Canada's Hong Kong survivors take compensation case to U.N. », *Toronto Star*, 28 février 1988.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Carl Vincent, *No Reason Why : The Canadian Hong Kong Tragedy, an Examination*, Stittsville, Canada's Wings, 1981, 281p.

<sup>74</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, Appendice C.

instances internationales. D'autres annexes des soumissions ont davantage pour but d'appuyer et illustrer les arguments de Brian Forbes et son équipe. Plusieurs des dossiers ont, par exemple, une annexe consacrée à l'étude du docteur Gingras comme la soumission de février 1991<sup>75</sup>. Celle d'août 1991 utilise un extrait du Tribunal militaire international de 1948, qui juge les actes commis par le Japon durant la guerre<sup>76</sup>.

Les anciens combattants font également souvent référence à d'autres groupes ayant vécu des injustices historiques et qui demandent des réparations. Cette approche met en lumière certains mécanismes de la concurrence victimaire. Les survivants des camps japonais comparent régulièrement le taux de mortalité entre les prisonniers de guerre en Europe et en Asie. Les soldats morts prisonniers sur le vieux continent représentent environ 4% de l'ensemble des prisonniers de guerre, contre environ 27% quand il s'agit des prisonniers des Japonais<sup>77</sup>. L'expérience des anciens combattants de Hong Kong est donc présentée comme unique dans la violence et la mortalité, la singularité de leur vécu est soulignée. Les vétérans comparent également l'attitude allemande face aux réparations à celle du Japon. En effet, la République fédérale d'Allemagne mène des programmes de compensations des victimes de guerre depuis les années 1950, afin de s'excuser pour ses actes. Entre 1959 et 1987, le gouvernement allemand a versé presque 900 millions de deutschemarks à plus de dix pays européens et prévoit de continuer les versements au moins jusqu'en 2000. Les vétérans qualifient le cas allemand de « précédent » et appellent le Japon à adopter la même attitude face aux réparations de guerre<sup>78</sup>.

---

<sup>75</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations by the Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights on behalf of Allied Prisoners of War and Civilian internees* », février 1991, p.9-10.

<sup>76</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations by the Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights on behalf of Allied Prisoners of War and Civilian internees* », août 1991, Appendice A. Pour en savoir plus sur les procès de Tokyo voir : Eric Seizelet, « Le Japon et la Cour pénale internationale : enjeux politiques et mémoriels », *Droit et cultures*, n°58, 2009, p.85-108 et Rumiko Nishino, « Le tribunal d'opinion de Tôkyô pour les « femmes de réconfort », *Droit et cultures*, n°58, 2009, p.85-108.

<sup>77</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, The War Amputations of Canada in association with Hong Kong Veterans' Association of Canada, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987, p.11.

<sup>78</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations by the Government of

Les Canadiens japonais sont également cités à quelques reprises dans les soumissions faites à l'ONU. Dans le dossier transmis en mai 1994, qui traite du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la responsabilité du gouvernement canadien, les vétérans évoquent les réparations faites en 1988 envers les internés. Le gouvernement canadien aurait pris ses responsabilités en compensant les Canadiens japonais mais pas avec les anciens combattants, ce qui serait une preuve supplémentaire que l'inaction d'Ottawa représenterait une forme de discrimination à leur égard (selon les termes du Pacte)<sup>79</sup>. Cet argument démontre une nouvelle fois que, même à l'échelle internationale et dans le cadre de leurs propres revendications, les vétérans continuent d'entretenir un lien avec les réparations des Canadiens japonais. Cette utilisation souligne également le poids du précédent canadien japonais dans les esprits canadiens. Ces échanges sont difficiles et peu apaisés, témoignant des obstacles diplomatiques rencontrés par les vétérans. Pour surmonter les difficultés rencontrées à la fois dans leurs rapports avec le Japon, dans ceux entretenus avec leur propre gouvernement mais aussi avec l'ONU, les vétérans canadiens s'organisent avec leurs frères d'armes à l'international.

### **4.3 UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE**

Les anciens combattants canadiens faits prisonniers au Japon durant la guerre sont loin d'être seuls dans leur combat pour obtenir des réparations. Ils sont même, à partir de 1987 et de leur première soumission à l'ONU, à la tête d'une coalition internationale de presque 200 000 anciens prisonniers de guerre.

#### **4.3.1 Les Canadiens comme meneurs d'une « internationale d'anciens prisonniers » à partir de 1987**

Étudier la question des réparations au-delà du cadre canadien permet de se rendre compte que les anciens combattants canadiens sont très loin d'être les seuls

---

Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights on behalf of Allied Prisoners of War and Civilian internees* », août 1991, p.5-9.

<sup>79</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, *Supplementary Communication to the Human Rights Committee*, mars 1994, p.14-16.

concernés dans cette lutte. Rien qu'à Hong Kong en 1941, la C Force ne représentait qu'un septième des forces engagées, au côté de Britanniques et d'Indiens<sup>80</sup>. Si l'ensemble des vétérans canadiens faits prisonniers par les Japonais est pris en compte (les aviateurs inclus), on atteint un nombre proche de 2 000 Canadiens concernés. Malgré ces effectifs restreints, cela ne les empêche pas de tenir une place prééminente pour représenter l'ensemble des anciens prisonniers de guerre du théâtre pacifique, soit plus de 200 000 combattants alliés<sup>81</sup>. Comment expliquer cette situation et comment tous ces groupes d'anciens combattants s'organisent-ils ?

La *Hong Kong Veterans Association* entretient des contacts avec ses homologues d'autres pays du *Commonwealth*. Par exemple en 1985, la HKVA travaille et échange avec la *Australian National Ex-Prisoners of War* au sujet des voyages organisés au Japon pour les vétérans<sup>82</sup>. Il existe un véritable intérêt pour ces associations de se tenir informées des situations dans lesquelles se trouvent leurs frères d'armes. En septembre 1986, Ken Gaudin échange avec George Hees au sujet de la possibilité d'attribuer la médaille de la défense aux *Royal Rifles of Canada* (situation déjà évoquée dans le chapitre 3). Gaudin explique que l'association des anciens prisonniers de guerre américains au Japon, les *American Defenders of Bataan and Corregidor*<sup>83</sup>, sont des amis de la HKVA et observent attentivement toute législation touchant les survivants canadiens des camps japonais. Le président de la HKVA rappelle que l'inverse est également vrai. Il se sert ainsi du projet américain de créer une médaille pour les anciens prisonniers de guerre afin de faire part de l'idée à Hees. Plus directement en lien avec les réparations, la HKVA obtient notamment le soutien public de la Fédération mondiale des anciens combattants, une association représentant les vétérans de cinquante-quatre pays<sup>84</sup>. Ces trois exemples montrent que, comme à l'échelle nationale, il existe tout un réseau vétéran à l'échelle internationale.

La première soumission faite à l'ONU en mai 1987 est présentée par les Amputés de Guerre en association avec la *Hong Kong Veterans Association*. Il s'agit

---

<sup>80</sup> Banham, « A Historiography of C Force », ... p.235-243.

<sup>81</sup> « Ex-PoWs of Japanese ask \$3.6 billion », *Vancouver Sun*, 15 août 1990.

<sup>82</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Lettre de Philipp D. Butler à Roger Cyr, 22 novembre 1985.

<sup>83</sup> Il s'agit de la principale association regroupant les anciens prisonniers de guerre américains des camps japonais, une sorte d'équivalent à la HKVA.

<sup>84</sup> « Canada's Hong Kong survivors take compensation case to U.N. », *Toronto Star*, 28 février 1988.

d'une première dans le monde vétéran, plaçant ainsi les anciens combattants canadiens comme des précurseurs, du moins dans leur approche avec l'ONU. Leur soumission de mai 1987 commence à influencer des individus dans d'autres pays dès août 1988. Un député britannique, Bernard Braine, inspiré par l'initiative de la HKVA et des Amputés de Guerre, décide de lancer un débat sur les réparations des anciens prisonniers de guerre britanniques des camps japonais. Les propos de Braine s'appuient essentiellement sur les documents soumis par la HKVA à l'ONU. Pareillement, un sénateur américain, Mark O. Hatfield, écrit à Roger Cyr afin d'avoir plus d'informations et de détails sur leurs démarches auprès de l'ONU<sup>85</sup>. Ces progrès à l'international sont d'ailleurs relevés lors d'une séance de la Chambre des Communes canadienne en septembre 1988. Albert Girard, député conservateur, souligne les débats parlementaires menés en Grande-Bretagne et aux États-Unis et reproche le manque d'implication des institutions canadiennes dans la défense des vétérans<sup>86</sup>.

La véritable bascule a lieu en 1990 quand les associations des différents pays s'organisent pour transmettre des soumissions communes à l'ONU. Chaque association concernée transmet alors son propre dossier à la commission au cours de l'année 1990<sup>87</sup>. Sous la direction des Amputés de Guerre, une nouvelle soumission demandant plus de 3,6 milliards de dollars est transmise en août 1990 à un sous-comité de la Commission des droits de l'homme<sup>88</sup>. Celle-ci se fait au nom de plus de 180 000 prisonniers : « 22,000 anciens prisonniers de guerre et civils d'Australie, 6,000 de Nouvelle-Zélande, 41,000 des Pays-Bas, 60,000 du Royaume-Uni, 50,000 des États-Unis et 1,300 du Canada <sup>89</sup> ». Le rôle de meneur des Canadiens interpelle encore plus quand les effectifs vétérans des différents pays sont comparés. Ralph Levenberg, alors président de l'*American Defenders of Bataan and Corregidor*, explique que « it is due

---

<sup>85</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Communication de Roger Cyr aux membres de la HKVA, 15 août 1988.

<sup>86</sup> Chambre des Communes, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, volume 15, 21 septembre 1988, p.19470.

<sup>87</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Gross Human Rights Violations by the Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights on behalf of Allied Prisoners of War and Civilian internees* », février 1991, p.2.

<sup>88</sup> Nous n'avons pu obtenir cette soumission, voir Annexe 3.

<sup>89</sup> « Ex-PoWs of Japanese ask \$3.6 billion », *Vancouver Sun*, 15 août 1990, propos traduits depuis l'anglais.

to Chadderton and his Canadian team that U.S. veterans are involved in the claim<sup>90</sup>». L'influence du patron de la HKVA s'étend donc aussi à l'international. Ce dernier est d'ailleurs désigné comme le « chairman of the international group » dans un journal néo-zélandais<sup>91</sup>.

Les anciens combattants canadiens sont présentés à l'étranger comme les pionniers des revendications des anciens prisonniers de guerre contre l'indifférence apparente du gouvernement japonais à leurs demandes. En effet, dans un autre journal néo-zélandais, la campagne canadienne est décrite en détail et présentée comme une sorte de point de départ d'une campagne plus large des anciens prisonniers de guerre au Japon<sup>92</sup>. Un journal britannique, quant à lui, affirme clairement que c'est Chadderton et le Canada qui ont déclenché le combat pour les réparations<sup>93</sup>. En unissant leurs forces, toutes ces associations d'anciens combattants cherchent à encore plus mobiliser les scènes médiatiques nationales et internationales, et à davantage peser auprès des instances internationales. Selon Chadderton, grâce à cette alliance, « it's not a thousand Canadians anymore – it's ten of thousands, and the world media has picked it up<sup>94</sup>».

Malgré les échecs des soumissions de 1990, la coalition continue à préparer de multiples communications pour défendre leur cause. Le 17 septembre 1991, les représentants de treize associations<sup>95</sup> des six pays concernés se réunissent à Ottawa pour une réunion afin de déterminer la marche à suivre. Ces représentants estiment que s'ils veulent espérer réussir à obtenir des compensations pour les travaux forcés et les conditions de détention, ils doivent impliquer leurs gouvernements respectifs et non plus seulement attaquer le Japon en tant qu'individus. Ces gouvernements doivent

---

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Emperor asked about war claims », *New Zealand Herald*, 12 novembre 1990.

<sup>92</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Ex-prisoners claim \$14.8m from Japanese », *Evening Post*, 12 novembre 1990.

<sup>93</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Slave-camp PoWs sue the Japanese », *The Independent*, 6 janvier 1991.

<sup>94</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Veterans join in claim against Japan », *The Chronicle*, 12 novembre 1990.

<sup>95</sup> On retrouve notamment parmi les associations la *British Labor Camp Survivors Association*, le *New Zealand Action Committee of Japanese War Actions*, la *Dutch Foundation of Japanese Honorary Debts*, les *American Defenders of Bataan and Corregidor* et l'*Australian Queensland Ex-PoW Association*, « The fight for justice », *Toronto Star*, 17 août 1991.

assumer leurs responsabilités, en compensant leurs vétérans ou en reconnaissant avoir failli à défendre leurs droits lors de la signature du Traité de paix<sup>96</sup>.

Un communiqué de Clifford Chadderton nous apprend également que les anciens combattants ont tenté de diffuser leur histoire au public japonais via les médias, mais sans succès. Surtout, le rôle de meneur des Canadiens à l'ONU, à travers les Amputés de Guerre, est confirmé par cette rencontre. Selon les représentants, leur combat mené depuis quatre ans déjà justifie cette position<sup>97</sup>. Un document produit par les Amputés de Guerre apporte également une autre explication à leur place dans la lutte : « Canadians from the Hong Kong Forces were among the first NORTH AMERICANS in Japanese hands and, as a group, were in captivity longer than personnel from any of the other Allied Forces <sup>98</sup> ». L'inutilité stratégique apparente de l'envoi de la C Force serait également une autre raison<sup>99</sup>.

Nous disposons d'assez peu de documents supplémentaires sur l'organisation interne de cette coalition. Ainsi, la HKVA et des Amputés de guerre continuent à faire des soumissions à l'ONU, mais seulement en leur nom à partir de 1993<sup>100</sup>. Il est difficile, compte tenu des sources étudiées, de déterminer les raisons qui poussent les Canadiens à faire de nouveau cavalier seul, d'autant plus que les autres pays (Grande-Bretagne, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande) semblent continuer à travailler conjointement, du moins ponctuellement. En effet, des associations de ces quatre pays préparent en janvier 1995 un procès contre le Japon où ils réclament 30 000 dollars par individu<sup>101</sup>. Nous n'avons toutefois pas de traces du déroulé même ni du résultat de ce procès.

Comment expliquer cette évolution ? Peut-être qu'à la suite des échecs, ou plutôt non-réussites des soumissions communes, les associations des autres pays ont

---

<sup>96</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Communiqué de Clifford Chadderton, 17 septembre 1991.

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Déclaration transmise au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 19 novembre 1996.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, *Communication to the Human Rights Committee*, mai 1993.

<sup>101</sup> « Allied prisoners demand compensation from Japan », *The Globe and Mail*, 31 janvier 1995.

souhaité mener leur propre combat. Les Canadiens ont peut-être estimé avoir plus de chances d'obtenir une compensation en défendant leur seul cas. Cette période coïncide également au moment où les Amputés de Guerre et la HKVA se décident à impliquer le gouvernement canadien dans le débat, en l'accusant de ne pas avoir rempli ses obligations à l'égard de ses combattants. Ce changement de positionnement peut expliquer la fin des soumissions communes aux six pays. Cet aspect transnational de la lutte des anciens prisonniers de guerre donne ainsi la possibilité de s'intéresser aux moyens employés par ces autres associations, parfois similaires à la HKVA.

#### **4.3.2 Les anciens combattants alliés et leurs campagnes de réparations**

Les différentes associations et regroupements de vétérans alliés passent également par l'ONU pour revendiquer des réparations. Mais ces anciens combattants ont également leur propre agenda politique. Grâce aux documents présents dans les fonds des associations canadiennes et au fonds Leonard Birchall (qui présente un grand intérêt à la dimension transnationale des réparations pour les anciens prisonniers de guerre), nous sommes en mesure d'avoir un aperçu des stratégies de ces vétérans britanniques, néo-zélandais, néerlandais, américains et australiens. Toutefois, il faut être conscient que ces informations sont relativement parcellaires, puisque nous nous basons sur des sources canadiennes. Dans une autre étude, il pourrait être intéressant de penser la question des réparations comme une question pleinement transnationale, en s'appuyant sur les archives de ces différentes associations. L'objectif de cette partie n'est donc pas de donner une vision exhaustive des stratégies adoptées par les vétérans alliés mais plutôt de montrer ce qui les rapproche et les distingue de celles des vétérans canadiens. Ce faisant, des pistes d'études transnationales des réparations sont mises en évidence.

##### *Le cas américain*

Il nous faut tout d'abord aborder la campagne des anciens prisonniers de guerre américains, particulièrement sur la période pré-1988, qui correspond à la campagne de réparations menées par les Américains japonais. Ces vétérans s'inscrivent dans un contexte proche de celui de leurs frères d'armes canadiens puisque leur pays a également interné ses citoyens d'origine japonaise. Les vétérans canadiens (et les Canadiens plus globalement) ont, en effet, souvent le regard tourné vers leurs voisins.

Dans une interview radio accordée à la CBC le 16 décembre 1985 au sujet des anciens combattants de Hong Kong, Clifford Chadderton raconte que les anciens prisonniers de guerre américains tentent de faire entendre leurs revendications au Congrès puisqu'ils se seraient fait débouter par le gouvernement américain<sup>102</sup>. Même si la chronologie n'est pas la même, les difficultés à traiter avec les gouvernements à ce sujet se confirment.

La scène politique américaine est également utilisée par d'autres acteurs de la scène politique canadienne, à savoir les Canadiens japonais. Les activistes, comme Shimizu, prennent souvent le cas des Américains d'origine japonaise pour justifier leurs propres revendications. En effet, ces derniers sont souvent plus avancés dans les négociations avec le gouvernement américain que leurs voisins au nord ne le sont avec Ottawa. Shimizu cite par exemple qu'en « 1982, a U.S. Congress commission recommended every Japanese American who lived through those times should get \$20,000 compensation<sup>103</sup> ». Une lettre à l'éditeur rédigée en février 1986 par un vétéran de la campagne d'Italie dans les colonnes du *Whig Standard* rappelle bien ce lien entre Canada et États-Unis. Cet ancien combattant, du nom de H.J. Holt, explique que les Américains font plus d'effort pour compenser les internés alors que selon l'auteur de ces lignes, la situation canadienne était bien plus dure à vivre. Cette prise de parole se fait en réaction aux propos de Leonard Birchall dans la presse<sup>104</sup>.

Les anciens prisonniers de guerre américains des camps japonais adoptent pourtant une position similaire à celle de leurs frères d'armes canadiens. Le 3 mai 1988, l'*American Defenders of Bataan and Corregidor* produit une résolution où elle s'oppose clairement à toute compensation offerte à la communauté des Américains d'origine japonaise. L'association justifie sa position en reprenant exactement les mêmes arguments déjà étudiés dans le cas canadien : l'internement était une mesure de guerre justifiée et des excuses, associées à une compensation financière, seraient

---

<sup>102</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, Transcription écrite d'une émission de radio de la CBC, 16 décembre 1985.

<sup>103</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 3, Japanese Compensation, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15 février 1985.

<sup>104</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, « Revenge or decency ? », *The Whig Standard*, 14 février 1986.

une insulte faite aux vétérans américains<sup>105</sup>. Les excuses et réparations présentées par Ronald Reagan, le président américain, sont reçues avec inquiétude par Chadderton qui écrit à George Hees le 15 août 1988. Le patron de la HKVA sait que le gouvernement canadien attend l'avis de la HKVA sur la question des réparations. Chadderton esquive la question et préfère parler des démarches faites auprès de l'ONU<sup>106</sup>. Ce faisant, il ne s'oppose pas aux réparations sans pour autant donner une sorte d'approbation à leur égard.

Les liens à l'échelle nord-américaine sont intéressants : si dans le cadre des campagnes de réparations menées par les internés, le Canada semble suivre et être influencé par la trajectoire américaine, cela semble être l'inverse dans le cadre de la campagne des anciens prisonniers de guerre. Ces quelques exemples démontrent cette relation particulière entre les campagnes américaine<sup>107</sup> et canadienne, particulièrement lorsqu'elles sont concomitantes à celles des internés.

#### *Les difficultés d'échanges avec le Japon*

Comme la HKVA et les Amputés de Guerre, ces associations ont des relations délicates avec le gouvernement japonais et sa mémoire de la guerre. L'association britannique des *Far East Prisoner-of-war association* estime en 1986 que très peu de Japonais se sentent réellement désolés pour ce qui s'est passé durant le conflit<sup>108</sup>. Cette impression justifie les attitudes adoptées par les anciens prisonniers de guerre à l'égard du Japon. Pour tenter de faire plier ce dernier sur le sujet, les représentants associatifs passent par l'ONU au nom des vétérans de leur pays, mais sans grand succès. Les survivants néo-zélandais par exemple, transmettent une soumission de plus de trois

---

<sup>105</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 6, Japanese Compensation, Résolution de l'*American Defenders of Bataan and Corregidor*, 3 mai 1988.

<sup>106</sup> BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, Lettre de Clifford Chadderton à George Hees, 15 août 1988.

<sup>107</sup> Dans l'état actuel de nos recherches, il ne semble pas que les anciens prisonniers de guerre américains aient reçu une compensation de leur gouvernement comme leurs frères d'armes canadiens. Ils ont revanche reçu des excuses officielles du Japon en 2009 et des excuses d'entreprises japonaises en 2015 : « Apology, memorial in Japan mark reconciliation for American POWs », *USA Today*, 1 décembre 2016.

<sup>108</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 5, Japanese Compensation, Nouvelles associatives de la FEPOWA, 1986.

cents pages à l'ONU en mai 1990 où ils demandent 14 millions de dollars, en parallèle de leurs discussions avec la coalition internationale d'anciens prisonniers<sup>109</sup>.

Les Néo-zélandais tentent de s'adresser directement au gouvernement japonais par le biais de son ambassade en 1990, d'une manière similaire aux vétérans canadiens. Mais comme pour leurs camarades canadiens, l'ambassade japonaise à Wellington répond par la négative et reprend le même argumentaire, qui repose essentiellement sur les termes du Traité de paix<sup>110</sup>. Les Néo-zélandais tentent également de faire appel à l'empereur Akihito en 1990, l'année de son couronnement. Ils lui rappellent l'obligation morale du Japon à l'égard des anciens prisonniers de guerre mais encore une fois, la démarche est sans réponse<sup>111</sup>. De ce point de vue, les anciens combattants néo-zélandais et canadiens connaissent les mêmes déconvenues avec le gouvernement japonais et il ne fait aucun doute que la situation est la même pour les vétérans des autres pays.

Les anciens combattants néerlandais, à travers la *Foundation of Japanese Honorary Debts in the Netherlands*, tentent de trouver des alliés japonais. Ils échangent notamment en novembre 1990 avec le maire de Nagasaki, Hitoshi Motoshima. Ce dernier demande pardon aux vétérans alliés pour les conditions de leur captivité, ce qui est assez rare venant d'un officiel japonais. Les anciens prisonniers de guerre néerlandais disent explicitement qu'ils souhaitent rester en contact avec le bourgmestre, probablement pour bénéficier d'un appui politique au sein même du Japon<sup>112</sup>. Les sources canadiennes à notre disposition ne nous permettent pas de savoir si une approche similaire est tentée par Chadderton et son équipe.

L'usage des tribunaux est une solution envisagée et exploitée par plusieurs anciens combattants même si nos sources n'évoquent qu'assez peu cet aspect de leur lutte. Jack Edwards, un vétéran britannique, ainsi que plusieurs civils hongkongais

---

<sup>109</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Emperor asked about war claims », *New-Zealand Herald*, 12 novembre 1990.

<sup>110</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Ex-prisoners claim \$14.8m from Japanese », *Evening Post Wellington*, 12 novembre 1990.

<sup>111</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Emperor asked about war claims », *New-Zealand Herald*, 12 novembre 1990.

<sup>112</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, Lettre de S.A Lapré à Hitoshi Motoshima, 13 novembre 1990.

attaquent le Japon en justice en août 1993 dans un tribunal tokyoïte pour les sévices subis durant le conflit. Il s'agit ici d'individus, et non d'associations, qui décident de se lancer dans un procès contre le gouvernement japonais. Ce cas est d'autant plus intéressant, car il évoque la situation de civils faits prisonniers après la bataille de Hong Kong (majoritairement d'origine chinoise mais aussi britannique)<sup>113</sup>, qui sont des personnes assez peu évoquées dans les sources utilisées et qui mériteraient aussi de voir leurs campagnes de réparations davantage étudiées. Cela permettrait d'enrichir l'historiographie des réparations de guerre, en décentrant le regard du seul cas des anciens combattants. Nous n'avons pas trouvé de trace du résultat de ce procès mais compte tenu de l'attitude inflexible du Japon sur la question et de la difficulté de traiter cette question au Japon même, il est fort probable que le procès n'ait pas abouti. De plus, les tribunaux japonais utiliseraient très probablement les termes du Traité de paix pour justifier la position de leur gouvernement. Nous avons également vu précédemment que les représentants des vétérans américains, australiens, néo-zélandais et britanniques tentent aussi la stratégie judiciaire au Japon en 1995<sup>114</sup>.

Les différentes associations ont également des éléments de langage en commun avec les anciens combattants canadiens. Comme ces derniers, les vétérans alliés présentent leur expérience en insistant sur leurs souffrances physiques, les conditions cauchemardesques de captivité et les récits individuels. Un article de journal raconte l'emprisonnement de Clifford Banks, un vétéran britannique :

During the war, Mr Banks kept a diary. It details the two years he spent in hospital after being struck by machine-gun fire in the Malayan jungle, and his 18 months in labour camps after that. He had 13 operations, five without anaesthetic, and was then put to work carrying trees. Every time he fell over « I was beaten almost senseless with pick-axe handles. » His diary for 1945 includes : 10 March : « Food situation is very grim. Rations which were small enough before have been cut in half ». 19 April : « Three suicides today. Two cut throats and one bore hole. Poor devils » [...] 7 May : « Have got yellow jaundice. Not feeling too good. Don't think it can go on to much longer<sup>115</sup>.»

<sup>113</sup> « Hong Kong war victims seek redress from Japan », *Toronto Star*, 12 août 1993.

<sup>114</sup> « Allied prisoners demand compensation from Japan », *The Globe and Mail*, 31 janvier 1995.

<sup>115</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 9, Japanese Compensation, « Slave-camp PoWs sue the Japanese », *The Independent*, 6 janvier 1991.

En revanche, si le langage est similaire entre les différents groupes d'anciens combattants alliés, leur position vis-à-vis des excuses japonaises n'est pas uniforme. Un article du *Toronto Star* met en lumière une différence assez notable entre Australiens, Britanniques et Canadiens en août 1995. Roger Cyr explique que la *Hong Kong Veterans Association* attend des actes concrets du gouvernement japonais, c'est-à-dire des réparations et que de simples excuses ne leur suffisent pas. Au contraire, les vétérans australiens pourraient se contenter d'excuses venant du parlement japonais et de l'empereur. Des représentants britanniques attendent quant à eux des excuses officielles au nom de la nation japonaise<sup>116</sup>. Les nombreux échecs face au gouvernement japonais et à l'ONU peuvent expliquer ces attentes « revues à la baisse » des Australiens et Britanniques.

*Le dialogue avec le gouvernement, une stratégie commune aux vétérans*

L'importance des échanges avec leur gouvernement est un autre élément commun aux anciens combattants alliés. Nous avons vu à quel point il s'agit d'un interlocuteur essentiel dans le cadre de la campagne canadienne. Les documents du fonds Birchall donnent un aperçu des échanges entre le gouvernement britannique et les anciens prisonniers. En juillet 1995, le premier ministre britannique, John Major, demande des excuses officielles à son homologue japonais et insiste spécifiquement sur le fait qu'il attend des actes<sup>117</sup>. Major adopte une attitude bien plus active qui se distingue très clairement de celle des premiers ministres canadiens. Mulroney, comme nous l'avons vu plus tôt, n'a jamais demandé aussi fermement des excuses au Japon et a seulement obtenu des excuses lors d'une discussion privée avec le premier ministre japonais en mai 1991. Mulroney essaye, en règle générale, de ne pas froisser le gouvernement japonais. Ses successeurs, Kim Campbell et Jean Chrétien, ne s'impliquent pas davantage dans la campagne des anciens combattants, du moins pas comme John Major. Peut-être que Major craint moins les conséquences d'une telle demande auprès du Japon, n'étant pas aussi lié économiquement avec le Japon que le Canada. Malgré tout, l'intervention de ce dernier ne donne rien avec le gouvernement japonais puisque les anciens combattants britanniques continuent d'écrire à leurs représentants pour obtenir des réparations après 1995.

<sup>116</sup> « Ex-PoWs say Japan's apology not enough », *Toronto Star*, 16 août 1995.

<sup>117</sup> « Take stand for Canadian PoWs », *Toronto Star*, 28 juillet 1995.

Comme Leonard Birchall avec Mulroney, certains vétérans britanniques écrivent directement à leur premier ministre. Un ancien combattant (dont le nom n'est pas indiqué dans le document) écrit à Tony Blair, alors Premier ministre depuis mai 1997. Dans cette lettre, le vétéran essaye de faire appel aux sentiments de Blair en racontant les nombreuses souffrances des survivants des camps japonais, avec les mêmes détails crus que l'on retrouve habituellement. Il insiste sur l'horreur vécue, les cauchemars et les blessures physiques toujours présentes. L'ancien soldat demande ainsi à son premier ministre de rester ouvert aux revendications de ses frères d'armes<sup>118</sup>.

H.J. Griffiths, un autre ancien prisonnier de guerre britannique, va encore plus loin et rédige en avril 1998 une lettre à l'attention de la reine du Royaume-Uni, Elizabeth II. Dans ce document, Griffiths critique fortement le gouvernement britannique qui prévoit de faire de l'empereur Akihito, membre de l'Ordre de la Jarretière<sup>119</sup>. Selon lui, le Parlement se préoccupe davantage de ses relations diplomatiques et commerciales avec le Japon que de la situation des survivants des camps japonais. Il appelle la monarchie à prendre position en leur faveur et ignorer le Parlement<sup>120</sup>. Comme au Canada, le gouvernement britannique est ainsi perçu comme un obstacle aux revendications des anciens combattants qui espèrent obtenir des réparations pour leurs travaux forcés et leur captivité. Buckingham Palace répond à Griffiths en expliquant que cet honneur fait à l'empereur est surtout pour montrer l'amitié unissant les deux pays et qu'il faut davantage regarder vers le futur, pour éviter de détériorer les relations avec un pays ami<sup>121</sup>. Cette réponse confirme d'une certaine manière les craintes de Griffiths et souligne toute la difficulté des vétérans à faire le poids face aux enjeux diplomatiques. D'un point de vue archivistique, nous n'avons pas d'explication à la présence de tels documents dans le fonds Birchall. Ils montrent

---

<sup>118</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 10, Japanese Compensation, Lettre d'un ancien combattant britannique à Tony Blair, probablement en 1997.

<sup>119</sup> Il s'agit de l'ordre de chevalerie le plus prestigieux du Royaume-Uni.

<sup>120</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 10, Japanese Compensation, Lettre de H.J. Griffiths à la reine Elizabeth II, 29 avril 1998.

<sup>121</sup> BAC (Ottawa), fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, dossier 10, Japanese Compensation, Lettre de Mrs. Deborah Bean à H.J. Griffiths, 5 mai 1998.

néanmoins les liens et échanges qui existent entre les anciens prisonniers des différents pays<sup>122</sup>.

La campagne des anciens prisonniers de guerre canadiens s'inscrit donc tout autant à l'échelle internationale qu'au niveau national. Les deux derniers chapitres montrent qu'en réalité, le déroulé canadien de la lutte politique des vétérans est fortement influencé par cette dimension transnationale. C'est en effet suite aux « échecs » des soumissions faites à l'ONU et des discussions avec le gouvernement japonais que les anciens combattants de Hong Kong orientent leurs revendications vers le gouvernement canadien, aboutissant à des réparations en décembre 1998. Ce dernier est ici également un obstacle pour la cause des vétérans, malgré son statut d'interlocuteur privilégié. Le Canada essaye de ménager le Japon pour continuer d'entretenir de bonnes relations diplomatiques et surtout, commerciales. La lutte des anciens combattants canadiens s'inscrit également dans un mouvement mondial qui cherche à obtenir des réparations du Japon pour ses crimes de guerre. Ce mouvement dépasse d'ailleurs le cadre vétéran puisque les anciens prisonniers de guerre citent régulièrement le cas des « femmes de réconfort » coréennes. Ainsi, l'étude de cette dimension transnationale permet d'avoir une approche plus globale de l'histoire des anciens prisonniers de guerre au Japon et des mémoires de ces anciens combattants. Ces derniers rencontrent les mêmes difficultés de dialogue avec le Japon et utilisent les mêmes éléments de langage pour parler de leur expérience, même si les stratégies diffèrent par moment.

---

<sup>122</sup> Les vétérans canadiens sont les premiers à recevoir des réparations en 1998. Les gouvernements britannique, australien et néo-zélandais adoptent des plans similaires en 2000 et 2001 pour compenser leurs anciens combattants : Reynolds, « US Prisoners of War ... ».

## CONCLUSION

Ce mémoire étudie la campagne politique des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon durant la guerre, campagne menée conjointement par la HKVA et les Amputés de Guerre. Durant une quinzaine d'années, à cheval entre les années 1980 et 1990, ils cherchent à faire reconnaître les travaux forcés auxquels ils furent contraints en captivité et les conditions terribles de cette dernière. Leur objectif affiché est d'obtenir à la fois des réparations financières et des excuses de la part du gouvernement japonais. Les anciens combattants profitent d'un débat canadien, à savoir la campagne canadienne japonaise, pour relancer leur campagne et tenter de dialoguer avec le Japon. Face à l'obstination de ce dernier, les représentants vétérans se tournent donc vers l'ONU à partir de 1987. En parallèle des multiples soumissions faites à l'ONU, les anciens combattants continuent leur campagne nationale qui consiste à diffuser leurs mémoires de la guerre et de la captivité dans les médias mais aussi près du monde parlementaire et politique. Les anciens prisonniers de guerre canadiens finissent par être compensés par le gouvernement fédéral canadien en décembre 1998 après presque quinze ans d'une campagne politique active et des excuses en demi-teinte du gouvernement japonais. Ces réparations arrivent dix ans après celles données aux Canadiens japonais par le gouvernement de Mulroney en réparation de leur internement survenu durant le conflit au titre de la *Loi sur les mesures de guerre*, sur lesquelles les vétérans avaient en partie construit leurs revendications.

Peut-on alors parler d'échec ou de succès de cette campagne politique ? En réalité, cela dépend des objectifs visés et des stratégies adoptées. D'un strict point de vue monétaire, les vétérans obtiennent ce pour quoi ils se battent depuis les années 1980. Il faut toutefois noter que cet argent ne provient pas du gouvernement japonais mais bien du gouvernement fédéral, ce qui était pourtant la revendication initiale des anciens combattants, qui martelaient sans cesse l'argument de l'obligation morale du Japon. Au plan symbolique, la HKVA et les Amputés de Guerre n'arrivent pas à

obtenir des excuses officielles, ni une reconnaissance formelle de leurs travaux forcés par le Japon. Ils ne reçoivent que des excuses informelles en 1991, reformulées dans la presse par le conseiller de l'ambassade du Japon à Ottawa. Leur objectif de reconnaissance par le Japon n'est donc pas rempli.

Ces résultats mitigés sont le fruit d'une campagne menée à différents niveaux nationaux ou internationaux, dont les étapes et résultats ne cessent de s'influencer. De ce point de vue, les démarches réalisées auprès de l'ONU peuvent être perçues comme un semi-échec. L'idée initiale des soumissions est de gagner une légitimité permettant de pousser les instances onusiennes à faire pression sur le gouvernement japonais puis sur le gouvernement canadien. Or, les différents comités et commissions estiment qu'ils n'ont pas l'autorité pour cela et renvoient les vétérans à l'échelle nationale. Si, du point de vue « diplomatique », les revendications n'arrivent pas à aboutir à l'ONU, elles arrivent néanmoins à se faire entendre grâce à ce niveau international. L'expérience des anciens combattants de Hong Kong, et des anciens prisonniers de guerre alliés au Japon en général, est diffusée à grande échelle et participe à l'entretien des mémoires de ces vétérans. Les soumissions, les arguments avancés et les soutiens des vétérans à l'ONU contribuent à légitimer leur cause au niveau canadien. Cela joue un rôle dans le soutien apporté par les comités parlementaires à partir de 1996, qui est déterminant pour l'obtention des réparations. Il s'agit là d'une réussite pour les associations d'anciens combattants.

Au-delà de ces considérations sur la réussite ou non de la campagne des anciens combattants, leur combat illustre une véritable lutte entre plusieurs mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Les expériences des anciens combattants de Hong Kong tiennent moins de place dans la mémoire canadienne de la guerre que celles de leurs camarades ayant combattu en Europe. Face à ce sentiment de se trouver dans une sorte d'angle mort de la mémoire de la guerre, les survivants des camps japonais multiplient les interventions dans les médias et auprès des différents groupes d'acteurs pour raconter leurs histoires. De ce point de vue, les anciens combattants de Hong Kong parviennent à diffuser assez largement leur expérience de la guerre. La campagne des vétérans est d'ailleurs concomitante à celle des Canadiens japonais, rassemblés au sein de la NAJC, qu'elle dénonce largement afin de se faire entendre.

L'historiographie sur les réparations insiste sur l'opposition entre les deux groupes sans toutefois la détailler davantage. Il existe bel et bien une tension mémorielle entre les Canadiens japonais et les anciens prisonniers de guerre, qui s'exprime à travers l'articulation de stratégies individuelles et collectives. La campagne canadienne japonaise est un prétexte assumé par les représentants de la HKVA et des Amputés de Guerre pour faire connaître leurs propres revendications. La stratégie de ces associations consiste à défendre et diffuser une sorte de contre-mémoire de l'internement des Canadiens japonais, à travers notamment le recours aux mécanismes de la concurrence victimaire. Cette dernière s'exprime à travers le discours vétéran qui consiste à minimiser l'internement canadien japonais et ses conséquences et affirmer la plus grande souffrance des prisonniers de guerre. À l'inverse, les Canadiens japonais estiment être prioritaires parce qu'ils ont été « trahis » par leur propre gouvernement alors que la captivité au Japon est une conséquence logique de la guerre. Ce processus s'observe encore plus nettement au niveau individuel, puisque ces prises de position n'engagent que les personnes concernées. De nombreux anciens combattants, comme Leonard Birchall, passent par la presse pour tenter de banaliser l'expérience des Canadiens japonais et en insistant sur la singularité de l'expérience des anciens prisonniers de guerre. Ces derniers justifient l'internement et la priorité du cas des vétérans en matière de réparation. Cette stratégie se fait quitte à entretenir une mémoire ambiguë de la bataille de Hong Kong, où les stéréotypes la concernant sont à la fois combattus et entretenus par les vétérans eux-mêmes.

Cette confrontation des mémoires peut être également analysée et restructurée à travers le prisme de la notion de controverse. En effet, une controverse se caractérise la plupart du temps par « [une situation] où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge<sup>1</sup> ». Ici, le gouvernement fédéral et le public canadien se retrouvent dans cette position d'arbitre, que les vétérans et Canadiens japonais essaient d'avoir comme soutien. « L'affaire Obata » est un exemple de cette dynamique entre les deux groupes. Il est intéressant de noter que ce schéma se retrouve à d'autres moments de la campagne des anciens prisonniers de

---

<sup>1</sup> Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil Neuf Cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n°25, 2007, p.195.

guerre, par exemple lors de leur opposition avec le gouvernement japonais, où c'est ici l'ONU qui tient le rôle de juge.

L'étude de ces différentes stratégies individuelles et collectives éclaire une hétérogénéité du monde vétéran jusqu'alors peu évoquée dans l'historiographie des réparations. Les associations insistent souvent sur leur statut de représentants des anciens combattants mais dans les faits, des dissensions existent. Plusieurs de ces derniers prennent clairement position en faveur des Canadiens japonais, comme William Allister ou Jack Rose. Les tensions mémorielles ne se limitent donc pas à une simple opposition vétérans/Canadiens japonais mais aussi entre vétérans. Malgré ces éléments et un débat bien présent dans le monde vétéran, les arguments avancés par les représentants des anciens combattants n'ont aucun effet sur l'attitude du gouvernement fédéral canadien face aux revendications de la NAJC. Pour bien étudier et situer la campagne des anciens combattants de Hong Kong, il faut donc lire leur histoire en parallèle de celle des Canadiens japonais, tant leurs récits et campagnes politiques se croisent.

Le débat autour des deux campagnes de réparations montre également à quel point les mémoires des anciens combattants s'articulent autour de plusieurs niveaux d'acteurs et de stratégies. Les individus ont un rôle essentiel dans cette articulation entre mémoires de la guerre et stratégies politiques. Ils sont nombreux à prendre la parole dans des lettres à l'éditeur, à écrire aux parlementaires ou bien aux membres du gouvernement. C'est grâce à ces documents provenant d'individus que l'on peut observer les termes les plus tranchés de concurrence mémorielle mais également la manière dont les mémoires des différents groupes sont perçues et transmises au-delà du cadre associatif. Les positions individuelles apportent également plusieurs nuances aux positionnements des associations, qui ont souvent tendance à vouloir homogénéiser les positions des groupes d'acteurs.

En revanche, ce sont bien les associations et les stratégies collectives qui façonnent l'évolution de la campagne politique des anciens combattants. Dans notre hypothèse initiale nous affirmions l'agentivité des anciens combattants canadiens dans le cadre du débat autour des réparations pour les Canadiens japonais. L'intensité des concurrences mémorielles avec ces derniers en témoigne largement. Mais comme nous

l'avons dit plus tôt, les vétérans s'inscrivent dans un double débat : celui des Canadiens japonais et leur propre lutte pour obtenir des compensations pour leurs travaux forcés au Japon durant la guerre. Leur préoccupation principale reste ainsi leurs revendications.

Ces dernières se caractérisent par une combinaison de stratégies aux échelles nationale et transnationale. La HKVA et les Amputés de Guerre mènent parallèlement la campagne à ces deux niveaux, alternant dialogues avec le Japon, soumissions à l'ONU, discussions avec le gouvernement fédéral canadien et le Parlement et campagne médiatique nationale pour diffuser leurs mémoires. Que cela soit sur la scène canadienne ou celle de l'ONU, les associations mobilisent de nombreux registres argumentaires. Ils s'appuient sur le droit international pour légitimer leurs revendications mais utilisent aussi des études médicales, en particulier celle du docteur Gingras. L'emploi des histoires individuelles des anciens prisonniers permet également de donner du « corps » à leurs mémoires de la guerre, en insistant sur des figures héroïques et l'horreur de leur captivité. L'ensemble de ces outils est ainsi exploité à tous les niveaux par les anciens combattants. Toutefois, les résultats limités des démarches onusiennes redéfinissent fondamentalement la stratégie des anciens combattants qui vont définitivement militer pour des réparations auprès du gouvernement fédéral à partir de 1995.

Dans nos hypothèses, nous affirmions que les vétérans n'arrivent pas à peser politiquement. Les relations des anciens combattants avec le gouvernement nous donnent une première explication et confirmation à notre hypothèse. Plus les relations entre le gouvernement fédéral canadien et les vétérans sont analysées, plus Ottawa apparaît comme un sérieux obstacle à l'avancement des revendications des anciens combattants. Le cas des Canadiens japonais préoccupe davantage Mulroney et son administration jusqu'en 1988. La mémoire de l'internement a un poids politique plus considérable que celle de la captivité au Japon. Il est en revanche difficile d'affirmer avec certitude ce qui justifie cet intérêt plus prononcé du gouvernement pour la campagne de la NAJC. Une première hypothèse avancée au cours du mémoire concerne simplement l'effectif beaucoup plus restreint des anciens combattants de Hong Kong comparé à celui des victimes de l'internement encore en vie dans les années 1980. Certains opposants à la NAJC estiment également que le gouvernement

canadien privilégie les Canadiens japonais pour des raisons électorales. Sans pouvoir accéder à des sources ministérielles ou des documents provenant des différentes administrations fédérales, il est difficile d'aller plus loin dans les hypothèses.

Le gouvernement canadien est aussi un obstacle sur la scène internationale. Initialement, les vétérans n'attendent pas qu'Ottawa prenne position mais cela change face à l'attitude japonaise qui consiste à se réfugier inlassablement derrière les termes du Traité de paix de 1952. Les anciens combattants espèrent un soutien diplomatique de leur gouvernement mais celui-ci tient à ses relations commerciales avec le Japon et cherche surtout à éviter d'embarrasser un partenaire majeur. Les différentes administrations fédérales adoptent finalement les mêmes arguments que le Japon en expliquant qu'elles ont les mains liées par le Traité de paix qui leur empêche d'agir. Les instances fédérales ne cèdent que face à la pression médiatique et parlementaire croissante à la fin des années 1990.

Cette idée étonne davantage à la lumière de la couverture médiatique assez importante sur l'histoire des survivants des camps japonais. Nous pensons que le poids politique restreint des anciens combattants pouvait s'expliquer par une place limitée de leur mémoire comparée à celle des Canadiens japonais. En réalité, la mémoire de la captivité durant la guerre est bien présente et diffusée auprès des Canadiens, notamment grâce à la presse. En revanche, la version de la mémoire de l'internement que les vétérans soutiennent est peu défendue en dehors de leurs soutiens et n'a que trop peu d'influence sur la campagne des Canadiens japonais.

L'hétérogénéité du groupe vétéran était une autre hypothèse soulignée pour justifier les difficultés rencontrées par les anciens combattants, à la fois dans le cadre de la campagne canadienne japonaise mais également concernant leurs propres revendications. Après analyse des sources, nous ne pensons pas que l'hétérogénéité du groupe soit véritablement une difficulté pour mener efficacement ses stratégies politiques et médiatiques. Dans les correspondances associatives, les représentants vétérans n'évoquent quasiment pas les divisions du groupe comme un problème majeur et désignent bien plus facilement d'autres responsables comme le gouvernement canadien ou le Japon. Les différentes étapes de notre démonstration prouvent suffisamment l'influence négative de ces deux acteurs sur la campagne des

anciens combattants, ce qui nous permet d'affirmer que l'hétérogénéité des vétérans n'est pas une justification suffisante à leurs difficultés.

Cette étude s'intègre dans de multiples champs de réflexion encore plus larges que ceux adoptés au cours de ce mémoire. Elle peut tout d'abord s'inscrire dans le cadre des travaux sur les violations des droits et des libertés et les campagnes de réparations qui en découlent, notamment à partir des années 1980 et qui sont toujours autant vigoureuses au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous pensons notamment aux Canadiens d'origine italienne et leurs représentants, qui ont continué à lutter pour des excuses officielles du Canada, qu'ils n'ont obtenues qu'en mai 2021<sup>2</sup>. Pour s'éloigner du contexte de la Seconde Guerre mondiale, la question des pensionnats au Canada rentre également dans ce cadre d'analyse<sup>3</sup>.

Les démarches réalisées par les vétérans canadiens à l'ONU ouvrent également la porte à l'étude d'une dynamique mondiale de revendications de victimes de guerre, comme les « femmes de réconfort » coréennes. Les multiples soumissions faites à l'ONU, ainsi que le rôle tenu par le Japon dans cette campagne politique, s'inscrivent tout aussi bien dans une histoire transnationale des anciens prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale. Elles peuvent aussi participer à l'histoire des relations délicates entretenues par le Japon avec son passé impérialiste. Enfin, les tensions entre les Canadiens japonais et les anciens combattants ont lieu dans le contexte général de la mise en place du multiculturalisme au Canada. Les correspondances étudiées, notamment celles adressées à Leonard Birchall, témoignent de l'importance de ce sujet dans les années 1980.

Notre raisonnement présente néanmoins quelques limites, ou plutôt des pistes de réflexion qui mériteraient d'être davantage creusées. Les sources étudiées permettent bien d'observer les liens existant dans le monde vétéran international mais également de mettre en lumière l'influence canadienne sur les anciens prisonniers alliés et les interactions particulières entre vétérans canadiens et américains. Cela dit, l'aspect transnational de notre recherche n'est pas totalement abouti et pourrait être

---

<sup>2</sup> « Ottawa présente des excuses officielles aux Canadiens d'origine italienne », *Le Devoir*, 27 mai 2021.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur les pensionnats et les réparations voir : « Henderson et Wakeham, *Reconciling Canada : Critical Perspectives ...* », 496p.

enrichi grâce à l'étude des archives des différentes associations concernées par les différentes soumissions faites à l'ONU. En utilisant ces documents, cela nous donnerait les moyens de dépasser le bref aperçu que nous avons fait des stratégies nationales de ces groupes de vétérans alliés et d'analyser une véritable influence mutuelle entre ces associations. Cette approche pourrait également donner davantage d'informations sur le rôle moteur des vétérans canadiens lors des soumissions communes faites au début des années 1990. L'exploitation de sources provenant de l'ONU pourrait également permettre un approfondissement de cet aspect essentiel des revendications des anciens combattants.

La grande limite de notre étude réside dans l'absence de sources gouvernementales canadiennes. Nous n'avons pas pu y avoir accès à cause des délais de traitement d'accès à l'information. Une étude postérieure pourrait s'attarder sur les documents des ministères des Anciens Combattants et des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que sur des sources provenant du cabinet du Premier ministre. Ainsi, nous pourrions obtenir plus de détails, à la fois sur les enjeux diplomatiques avec le Japon et les supposés enjeux électoraux concernant les Canadiens japonais. Il serait aussi possible d'éclairer les logiques en cours dans la prise de position du gouvernement fédéral canadien et d'observer son fonctionnement quand il est confronté à une campagne de réparations de ce type. Cette démarche permettrait d'apporter un regard plus complet sur cette campagne de réparations, finalement assez peu connue par les Canadiens.

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

### 1. SOURCES

#### 1.1 Sources privées et associatives

ARCHIVES PRIVÉES DE L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DE HONG KONG, 1861 Robertson Road, Nepean, Ottawa, 1984-1998.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (Ottawa). Fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44, National Council of Veterans Assoc's of Canada, 1990-1997.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (Ottawa). Fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, volume 8, Japanese Compensation [textual record], 1946-1950, 1985-2011.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (Ottawa). Fonds Roger Obata, R9332-427-X-E, volume 15, dossier 5, War Veterans and Redress, 1986.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (Ottawa). Fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, volume 6, dossier 33, War Amps Issue on Redress, 1985.

#### 1.2 Sources de presse

*La Presse*, 1984-1998.

*Le Devoir*, 1984-1998.

*Ottawa Citizen*, 1984-1998.

*The Globe and Mail*, 1984-1998.

*The record*, 1984-1998.

*Toronto Star*, 1984-1998.

*Vancouver Sun*, 1984-1998.

#### 1.3 Sources parlementaires

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 32<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 07 décembre 1983 au 09 juillet 1984.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 5 novembre 1984 au 28 août 1986.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 30 septembre 1986 au 01 octobre 1988.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 03 avril 1989 au 12 mai 1991.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 13 mai 1991 au 08 septembre 1993.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 35<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 17 janvier 1994 au 02 février 1996.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 35<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 27 février 1996 au 27 avril 1997.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 22 septembre 1997 au 18 septembre 1999.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 32<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires des anciens combattants, 07 décembre 1983 au 09 juillet 1984.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires des anciens combattants, 5 novembre 1984 au 28 août 1986.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent des affaires des anciens combattants, 30 septembre 1986 au 01 octobre 1988.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, 03 avril 1989 au 12 mai 1991.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, 13 mai 1991 au 08 septembre 1993.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 35<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, 17 janvier 1994 au 02 février 1996.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 35<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, 27 février 1996 au 27 avril 1997.

CHAMBRE DES COMMUNES, Comités de la Chambre des communes, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, 22 septembre 1997 au 18 septembre 1999.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 32<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 07 décembre 1983 au 09 juillet 1984.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 5 novembre 1984 au 28 août 1986.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 30 septembre 1986 au 01 octobre 1988.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 12 décembre 1988 au 28 février 1989.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 03 avril 1989 au 12 mai 1991.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 13 mai 1991 au 08 septembre 1993.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 35<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 17 janvier 1994 au 02 février 1996.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 35<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 27 février 1996 au 27 avril 1997.

CHAMBRE DES COMMUNES, Débats, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 22 septembre 1997 au 18 septembre 1999.

SÉNAT, Débats, 32<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 07 décembre 1983 au 09 juillet 1984.

SÉNAT, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 5 novembre 1984 au 28 août 1986.

SÉNAT, Débats, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 30 septembre 1986 au 01 octobre 1988.

SÉNAT, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 12 décembre 1988 au 28 février 1989.

SÉNAT, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 03 avril 1989 au 12 mai 1991.

SÉNAT, Débats, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 13 mai 1991 au 08 septembre 1993.

SÉNAT, Débats, 35<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 17 janvier 1994 au 02 février 1996.

SÉNAT, Débats, 35<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 27 février 1996 au 27 avril 1997.

SÉNAT, Débats, 36<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, 22 septembre 1997 au 18 septembre 1999

## 2. BIBLIOGRAPHIE

### 2.1 Outils et sites de référence

BIBLIOTHÈQUE DAG-HAMMARSKJÖLD. « Organes de la Charte », *Documents de l'ONU : Droits de l'homme* [en ligne], URL : <https://research.un.org/fr/docs/humanrights/charter>, (page consultée le 2 mars 2023).

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. « Notre mandat et notre mission », *Comité international de la Croix-Rouge*. URL : <https://www.icrc.org/fr/notre-mandat-et-notre-mission>, (page consultée le 2 mars 2023).

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. « Qu'est-ce que le Conseil de sécurité ? », *Conseil de Sécurité des Nations Unies*. URL : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/what-security-council>, (page consulté le 2 mars 2023).

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES. « Comité des droits de l'homme », *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, URL : <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/comite-des-droits-de-lhomme-cdh/>, (page consultée le 14 mars 2023).

NATIONS UNIES COLLECTION DES TRAITÉS. « Treaty of Peace with Japan », *Treaty series volume 136*, p.61-65, URL : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20136/v136.pdf>, (page consultée le 20 mars 2023).

NATIONS UNIES. *Section des archives et de la gestion des documents* [en ligne]. URL : <https://archives.un.org/fr>, (page consultée le 14 mars 2023).

NATIONS UNIES CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME. *Archives de la Commission* [en ligne]. URL : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/chr/commission-on-human-rights>, (page consultée le 14 mars 2023).

NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME, HAUT-COMMISSARIAT. *Comité des droits de l'homme*. URL : <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/ccpr>, (page consultée le 2 mars 2022)

UNIVERSITÉ DE TORONTO. *Lipad* [en ligne], <https://www.lipad.ca/>, (page consultée le 18 janvier 2023).

### 2.2 Méthodologie et cadre d'analyse

BANTIGNY, Ludivine. « Usages, mésusages et contre-usages de l'expertise. Une perspective historique », *Histoire@Politique*, vol. 14, n°2, 2011, p.3.

- BARRY, Alpha Ousmane. « Les bases théoriques en analyse de discours », *Les textes de méthodologie*, [En ligne], <http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/metho-2002-01-barry.pdf> (Consulté le 13 février 2022), p. 29-31.
- BEELEN, Kaspar, et al. « Digitization of the Canadian Parliamentary Debates ». *Canadian Journal of Political Science*, vol.50, n°3, 2017, p.849-864.
- BERGÈRE, Marc. « Le stéréotype du ‘collabo’ à la Libération », dans Marcel Grandière et Michel Molin, *Le stéréotype outil de régulations sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p.107-115.
- BOLTANSKI Paul et al. *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*. Paris, Stock, 2007, 462p.
- BOURDIEU, Pierre. « L’opinion publique n’existe pas ». *Les Temps modernes*, n°318, 1973, p.1292-1309.
- CHAMPAGNE, Patrick. « Opinion publique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 23 juin 2022. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/opinion-publique/>
- CHRÉTIEN Raymond. *Le Canada dans le monde d’hier à aujourd’hui*. Montréal, Éditions Varia, 2007, 102p.
- D’ABZAC-EPEZY Claude et Edouard EBEL. « Introduction ». Dans Claude d’Abzac-Epezy et Edouard Ebel (dir.), *La représentation du héros dans la culture de la gendarmerie XIXe-XXe siècles. La représentation du héros dans la culture de la gendarmerie XIXe-XXe siècles*, Paris, Cahiers du Centre d’études d’histoire de la Défense, 2008, p.15-18.
- DAGENAIS, Bernard. *La Crise d’Octobre 1970 au Québec : Entre la raison et la manipulation*. Québec, Presses de l’Université Laval, 2020, 312p.
- FILLIEULE, Olivier. « On y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l’analyse des mobilisations protestataires ». dans Pierre Favre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard (dir.), *L’atelier du politiste. Théories, actions représentations*, Paris, La Découverte, 2007, p.215-240.
- FRY Michael, John KIRTON et Mitsuru KUROSAWA. *The North Pacific Triangle : The United States, Japan, and Canada at Century’s End*. Toronto, University of Toronto Press, 1998, 366p.
- FUCHS, Julien. « Sources et archives des mouvements de jeunesse : Préalables méthodologiques à une recherche sur l’univers associatif ». *Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, 2008, p.172-182.
- GERBER, David A. « Acts of Deceiving and Withholding in Immigrant Letters : Personal Identity and Self-Presentation in Personal Correspondence », *Journal of Social History*, hiver 2005, vol.39, no2, p.315-330.
- GINGRAS, Anne-Marie. « La construction de la légitimité dans l’espace public », *Politique et Sociétés*, volume 27, n°2, 2008, p.3-9.
- GUO Shibao et Lloyd WONG. *Revisiting Multiculturalism in Canada : Theories, Policies and Debates*. Rotterdam, Brill, 2015, 345p.

- HARROFF-TAVEL, Marion. « La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales*, vol. 121, n°1, 2005, p. 73-89.
- HAUPT, Heinz-Gerhard. « Une nouvelle sensibilité : la perspective 'transnationale' », *Cahiers Jaurès*. n°200, 2011, p.173-180.
- IRIYE, Akira. « Réflexions sur l'histoire globale et transnationale », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*. vol.121, 2013, p.89-106.
- JAVEAU, Claude et Sébastien SCHEHR. *La trahison : de l'adultère au crime politique*. Paris, Berg International, 2010, 200p.
- KAUFMANN, Laurence. « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité ». *Langage et Société*, vol.100, n°2, 2002, p.49-79.
- KRIEG-PLANQUE Alice. « Analyser le discours de presse ». *Communication*, vol. 20, n°1, 2000, p.75-97.
- KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, 2012, 238p.
- LABORIE, Pierre. « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°18, 1988, p.101-117.
- LABORIE, Pierre. « Opinion publique », Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et al., dir. *Historiographies, II, Concepts et débats*. Paris, Gallimard, 2010, p.803-813.
- LEMIEUX, Cyril. « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil Neuf Cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n°25, 2007, p.191-211.
- MODEL, Serge. « Les comptes rendus parlementaires en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2506-2507, no. 21-22, 2021, p.5-64.
- THIEBLEMONT, André. « De l'héroïsme au héros », *Inflexions*, n°16, 2011, p.121-134.

### 2.3 Les guerres mondiales au Canada

- COOK, Tim. *Clio's Warriors : Canadian Historians and the Writing of the World Wars*. Vancouver, UBC Press, 2006, 352p.
- COOK, Tim. *The Fight for History : 75 Years of Forgetting, Remembering, and Remaking Canada's Second World War*. Toronto, Allen Lane, 2020, 512p.
- HAYES Geoffrey, Andrew IAROCCHI, et Mike BECHTHOLD, dir.. *Vimy Ridge: A Canadian Reassessment*. Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2007, 353p.
- HAYES Geoffrey, Mike BECHTHOLD, et Matt SYMES, dir.. *Canada and the Second World War: Essays in Honour of Terry Copp*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2012, 500p.
- RICHARD, Béatrice. *La mémoire de Dieppe : radioscopie d'un mythe*. Montréal, VLB, 2002, 205p.

VANCE, Jonathan. « An Open Door to a Better Future: The Memory of Canada's Second World War ». Geoffrey Hayes, Mike Bechthold, et Matt Symes, dir., *Canada and the Second World War: Essays in Honour of Terry Copp*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2012, p.461-477.

## 2.4 Les anciens combattants canadiens de Hong Kong

ALLISTER William. *Where Life and Death Hold Hands*. Toronto, Musson Book Co, 1989, 245p.

BANHAM, Tony. « A Historiography of C Force ». *Canadian Military History*, vol.24, n°2, 2015, p.235-254.

HONG KONG VETERANS ASSOCIATION. « Our Roots », *Hong Kong Commemorative Associations* [en ligne], URL : <https://www.hkvca.ca/aboutus/hkvahist.php>, (page consultée le 25 janvier 2023).

HUMPHRIES, Mark et Lyndsay ROSENTHAL. « Rehabilitation and Hong Kong Prisoners of War », *Canadian Military History*. vol.24, n°2, 2015, p.1-12.

LE DROIT. « Les anciens combattants veulent des excuses », *Le Droit* [en ligne], 28 février 1989, URL : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2694110>, (page consultée en ligne le 19 mars 2023)

MACRI, Franco David. « Canadians Under Fire : C Force and the Battle of Hong Kong, December 1941 ». *Journal of the Royal Asiatic Society Hong Kong Branch*. vol.51, 2011, p.237-256.

MCINTOSH, Dave. *Hell on Earth : Aging Faster, Dying Sooner : Canadian Prisoners of The Japanese During World War II*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1997, 277p

MCKINNON, Alexandra. « The Battle of Hong Kong, Forgotten and Remembered : C Force, Cultural Memory and Commemoration ». *Canadian Military History*, vol.30, n°2, 2021, p.1-24.

ST CROIX, Bradley. *Fighting It Out : Canadian Troops at Hong Kong and in Memory*. Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2021, p.264-272.

ST CROIX, Bradley. « The Victors, Not the Vanquished : A Conversation with Hong Kong Veteran George MacDonell ». *Canadian Military History*, vol.30, n°2, 2021, p.1-12.

VINCENT, Carl. *No Reason Why : The Canadian Hong Kong Tragedy, an Examination*. Stittsville, Canada's Wings. 1981. 281p.

WINTER, Stephen. « Administrative Justice and Canada's Hong Kong Veterans ». dans *Transitional Justice in Established Democracies. A Political Theory*. Houndmills, Palgrave Macmillan, 2014, 331p.

## 2.5 Le monde des anciens combattants

DURFLINGER, Serge. *Veterans With a Vision : Canada's War Blinded in Peace and War*. Vancouver, UBC Press, 2010, 464p.

LES AMPUTÉS DE GUERRE. « Notre histoire », *Les Amputés de Guerre* [en ligne]. URL : <https://www.amputesdeguerre.ca/a-propos/historique/>, (page consultée le 25 janvier 2023).

MOORE, Matthew. « 'Almost Too Late' : The Merchant Navy Redress Campaign and the Struggle for Veteranhood ». *Canadian Historical Review*. vol.102, n°3, 2021, p.390-413.

MOORE, Matthew. « *The Kiss of Death Bestowed With Gratitude* » : *The Postwar Treatment of Canada's Second World War Merchant Navy, Redress, and The Negotiation of Veteran Identity*. Mémoire de maîtrise, Ottawa, Carleton University, 2015, 162p.

NEARY, Peter et Jack L. GRANATSTEIN. *The Veterans Charter and Post-World War II Canada*. Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, 336p.

PROST, Antoine. « Conclusion », dans *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 2 : Sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p.259-261.

PROST, Antoine. « Les fonctions sociales des associations départementales et nationales », dans *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 2 : Sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p.240-244.

PROST, Antoine. « Politiciens et combattants. Le discours mythologique sur la politique », dans *Les anciens combattants et la société française 1914-1939. Tome 3 : Mentalités et idéologies*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p.140-151.

SCHOUPS, Martin et Antoon VRINTS. *Les survivants. Les anciens combattants belges dans l'entre-deux-guerres*. Lille, Septentrion Presses Universitaires, 2022, 306p.

## 2.6 Les campagnes de réparations et les guerres

MIN Pyong Gap. *Korean "Comfort Women" : Military Brothels, Brutality, and the Redress Movement*. New Brunswick, Rutgers University Press, 2021, 324p.

RAIMUNDO, Antonio. « The Filipino Veterans Equity Movement: A Case Study in Reparations Theory », *California Law Review*, vol.98, n°2, p.575-623.

REYNOLDS, Gary K. « U.S. Prisoners of War and Civilian American Citizens Captured and Interned by Japan in World War II: The Issue of Compensation by Japan », *Naval History and Heritage Command* [en ligne], <https://www.history.navy.mil/research/library/online-reading-room/title-list-alphabetically/u/us-prisoners-war-civilian-american-citizens-captured.html> (page consultée le 25 avril 2022).

- STORY, Eric, « The Indigenous Casualties of War : Disability, Death, and the Racialized Politics of Pensions, 1914-39 », *Canadian Historical Review*, no.2, vol.102, 2021, p.279-304.
- SZCZEPANSKI, Kamila. « Addressing the Allied POW Issue in Japan: The Case of POW Research Network Japan ». *Japan forum*, vol.26, n°1, 2014, p.88-112.
- TOMCHUK, Travis et Jodi GIESBRECHT. *Mouvements de réparation au Canada*. Ottawa, La Société historique du Canada, 2018, 42p.
- TWOMEY, Christina. « POWs of the Japanese : Race and Trauma in Australia, 1970-2005 ». *Journal of War & Culture Studies*, vol.7, n°3, p.191-205.
- TWOMEY, Christina. « Prisoners of war of the Japanese : War and memory in Australia ». *Memory Studies*, vol.6, n°3, 2013, p.321-330.
- USA TODAY. « Apology, memorial in Japan mark reconciliation for American POWs », *USA Today*, [en ligne] 1 décembre 2016, URL : <https://www.usatoday.com/story/news/world/2016/12/01/apology-memorial-japan-mark-reconciliation-american-pows/94729644/>, (page consultée le 21 mars 2023).

## 2.7 Les Canadiens japonais

- CHAPUT, Lucile. « L'internement au Canada durant la Seconde Guerre mondiale : le camp n°33, 1939-1946 », *Études canadiennes / Canadian Studies*, n°81, 2016, p.129-147.
- DESMARAIS, Julie. « La « réparation » de l'internement des Canadiens d'origine japonaise : l'utilisation d'un récit » dans Martin Pâquet, dir. *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques*. Québec, Nota Bene, 2006, p.85-111.
- FUJIWARA, Aya. *Ethnic Elites and Canadian Identity : Japanese, Ukrainians and Scots, 1919-1971*. Winnipeg, University of Manitoba Press, 2012, 256p.
- ITO, Roy. *We Went to War : The Story of The Japanese Canadians Who Served During The First and Second World Wars*. Stittsville, Canada's Wings, 1984, 330p.
- KOBAYASHI, Audrey. « The Japanese-Canadian Redress Settlement and its Implications for "Race Relations" ». *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. 24, no. 1, 1992, p.1-19.
- LACHAPPELLE, Lemire. « Bittersweet memories : Narratives of Japanese Canadian Children's Experiences before the Second World War and the Politics of Redress », *BC Studies*, vol.192, 2017, p.71-104.
- MAKABE Tomoko. *The Canadian Sansei*. Toronto, University of Toronto Press, 1998, 228p.
- MALKIN, Michelle. *In Defense of Internment : The Case for 'Racial Profiling' in World War II and The War on Terror*. Washington DC, Regnery Pub, 2004, 376p.
- MIKI, Roy et Cassandra KOBAYASHI. *Justice in Our Time : The Japanese Canadian Redress Settlement*. Vancouver, Talonbooks, 1991, 160p.

- MIKI, Roy. *Redress: Inside the Japanese Canadian Call for Justice*. Vancouver, Raincoast Books, 2004, 362p.
- OIKAWA, Mona. *Cartographies of Violence : Japanese Canadian Women, Memory, and the Subjects of the Internment*. Toronto, University of Toronto Press, 2012, 492p.
- OKAWA, Eiji. « Japaneseness in Racist Canada : Immigrant Imaginaries during the First Half of the Twentieth Century », *Journal of American Ethnic History*, vol.37, n°4, 2018, p.10-39.
- ROBINSON, Greg. *Un drame de la Deuxième Guerre: le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, 319p.
- ROY, Christian. *Histoire de la communauté japonaise du Québec 1942-1988*. Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2016, 543p.
- ROY Patricia. E., *A White Man's Province. British Columbia Politicians and Chinese and Japanese Immigrants 1858-1914*. Vancouver, University of British Columbia Press, 1989, 327 p.
- ROY, Patricia.E. *The Triumph of Citizenship, The Japanese and Chinese in Canada, 1941-67*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2008, 400p/
- SUGIMAN, Pamela. « Memories of Internment: Narrating Japanese Canadian Women's Life Stories. » *Canadian Journal of Sociology/Cahiers Canadiens De Sociologie*, vol. 29, no. 3, 2004, p. 359-388.
- SUNAHARA, Ann. *The Politics of Racism: The Uprooting of Japanese Canadians during the Second World War*. Toronto, James Lorimer & Company, 1981, 222p.

## 2.8 Enjeux mémoriels

- BEAUCHEMIN, Jacques. « Le rapport à l'histoire dans la société des identités : la dette mémorielle comme enjeu », dans Jacques Beauchemin, *Mémoire et démocratie en Occident : Concurrence des mémoires ou concurrence victimaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p.9-23.
- BEAUCHEMIN Jacques. *Mémoire et démocratie en Occident : Concurrence des mémoires ou concurrence victimaire*. Bruxelles, Peter Lang, 2011, 136p.
- BERGÈRE, Marc. *Vichy au Canada : l'exil québécois de collaborateurs français*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, 328p.
- BLANCHARD, Pascal et Isabelle VEYRAT-MASSON. *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*. Paris, La Découverte, 2008, 336p.
- BROWN, Peter. « Mémoires de passés, mémoires d'avenirs. Que se cache-t-il derrière le mot « pardon » ? », dans Jacques Beauchemin, *Mémoires et démocratie en Occident :*

- Concurrence des mémoires ou concurrence victimaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p.105-120.
- CHAUMONT Jean-Michel. *La concurrence des victimes : Génocide, identité, reconnaissance*. Paris, La Découverte, 2010, 392p.
- CRIVELLO Maryline, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT (dir.). *Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*. Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, 300p.
- DOSSE, François. « Récit », Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia *et al.*, dir. *Historiographies, II, Concepts et débats*. Paris, Gallimard, 2010, p.862-876.
- GARCIA, Patrick. « Usages publics de l'histoire », Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia *et al.*, dir. *Historiographies, II, Concepts et débats*. Paris, Gallimard, 2010, p.912-925.
- GRANATSTEIN, Jack L. *Who Killed Canadian History ?* Toronto, HarperCollins, 1998, 156p.
- HALBWACHS, Maurice. *La mémoire collective*. Paris, Presses Universitaires de France, 1950, 204p.
- HENDERSON Jennifer et Pauline WAKEHAM, dir. *Reconciling Canada : Critical Perspectives on the Culture of Redress*. Toronto, University of Toronto Press, 2013, 496p.
- IACOVETTA Franca, Robert PERIN et Angelo PRINCIPE, dir. *Enemies Within Italian and Other Internees in Canada and Abroad*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, 429p.
- IACOVETTA, Franca et Robert VENTRESCA. « Redress, Collective Memory and the Politics of History ». Franca Iacovetta, Robert Perin et Angelo Principe, dir. *Enemies Within Italian and Other Internees in Canada and Abroad*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, p.379-412.
- JOUTARD, Philippe. « Mémoire collective », Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia *et al.*, dir. *Historiographies, II, Concepts et débats*. Paris, Gallimard, 2010, p.779-790.
- LAGROU Pieter. *Mémoires Patriotiques Et Occupation Nazie Résistants, Requis Et Déportés En Europe Occidentale, 1945-1965*. Bruxelles, Paris: Éd. Complexe IHTP-CNRS, 2003, 358p.
- LAVABRE, Marie-Claire. « Usages et mésusages de la notion de mémoire ». *Critique internationale*, vol. 7. 2000, p.48-57.
- LE DEVOIR. « Ottawa présente des excuses officielles aux Canadiens d'origine italienne ». *Le Devoir* [en ligne], 27 mai 2021. URL : <https://www.ledevoir.com/politique/canada/604917/ottawa-presente-des-excuses-officielles-aux-canadiens-d-origine-italienne>, (page consultée en ligne le 16 mars 2023).

- NISHINO Rumiko. « Le tribunal d'opinion de Tôkyô pour les « femmes de réconfort ». *Droit et cultures*, n°58, 2009, p.75-84.
- NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire. 3 tomes*. Paris, Gallimard, 1984-1992.
- PAQUET, Martin. « 'Amnistier le passé comme on enlève des bottes'. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains ». Martin Pâquet, dir. *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques*. Québec, Nota Bene, 2006, p.13-31.
- RADFORTH, Ian. « Ethnic Minorities and Wartime Injustices: Redress Campaigns and Historical Narratives in Late Twentieth-Century Canada » *Settling and Unsettling Memories: Essays in Canadian Public History*. Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 369-415.
- RÉGINE, Robin. « La réécriture du roman national est-elle possible en France ? », dans Jacques Beauchemin, *Mémoire et démocratie en Occident : Concurrence des mémoires ou concurrence victimaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p.73-74.
- SABBAN, Richard, Compte rendu de l'ouvrage de Jean-Michel Chaumont. *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*. Paris, La Découverte, 2010, *Revue d'histoire de la Shoah*, vol.163, no.2, 1998, p.271-283.
- SEIZELET Eric. « Le Japon et la Cour pénale internationale : enjeux politiques et mémoriels ». *Droit et cultures* n°58, 2009, p.85-108.
- SWYRIPA, Frances. « The Politics of Redress : The Contemporary Ukrainian-Canadian Campaign » Franca Iacovetta, Robert Perin et Angelo Principe, dir. *Enemies Within : Italian and Other Internees in Canada and Abroad*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, p.355-378.

## ANNEXES

### Annexe 1

**« Leadership of Legion must take morale stand », *The Globe and Mail*, 20 avril 1985.**

The Royal Canadian Legion, Ontario Command, will be tabling a resolution with the Dominion Command recommending « no compensation for Japanese-Canadians » for confiscation and disposal of homes, business and property during Second World War (Legion Unit Faults Japanese Payment – April 12).

James Forbes, assistant provincial secretary of the Ontario Command, is quoted as stating the legion's « simple stand on the issue » was « the decision of the government of the day. »

The « decision of the government of the day » also resulted in the tragedy of the Canadians at Hong Kong. The legion has fought a long and successful struggle against the ineptness and ill-considered decisions of the « government of the day » so that Hong Kong veterans would be compensated for their suffering. Carl Vincent, in his books *No Reason Why*, has documented the « political bungling » and « military ineptitude » that resulted in the Hong Kong tragedy. The Canadian Legion and Carl Vincent have demonstrated that a positive stand on a national issue such as the Hong Kong tragedy is a project worthy of their existence.

In 1942, Japanese-Canadian property, business and homes were confiscated without regard to recommendations from Royal Canadian Mounted Police or the Pacific Command attesting to the loyalty and trustworthiness of these citizens. Included in this wholesale confiscation was the property of Issei, naturalized Japanese-Canadian veterans of the First World War, 54 of whose names can be found on the Vimy Ridge Memorial and scattered Canadian graves in France as well as the memorial in Stanley Park, Vancouver.

In 1919 there was a failure in the moral leadership of the Royal Canadian Legion when it did not vigorously support the granting of provincial voting rights in British Columbia to those returning veterans in 1919.

It was not until 1925 that these Canadian veterans of the First World War formed their own legion (#9) and were successful in obtaining the rights due all veterans. In April, 1931, through their own struggles, Japanese-Canadians were granted the right to vote in provincial and federal elections. These rights were not granted to their sons and daughters.

In 1942, the moral bankruptcy of the leadership of the Canadian Legion resulted in the insult and incarceration as « enemy aliens » of their Canadian brother veterans of Legion #9 and their families.

Should there be no support of Japanese-Canadians in general from legion affiliates, the Ontario Command should have taken the leadership for their Canadian brother comrades of the First World War and their Canadian sons and daughters. It is not too late, however, for the Dominion Command to show its moral leadership on behalf of the one remaining First World War veteran, Masumi Mitsui M.M of Hamilton, Ont., in acknowledging the injustices done to his Canadian comrades and their families in 1942. Surely the Dominion Command can differentiate between a Canadian of Japanese ancestry and a citizen of Japan.

Membership in the Ontario Command would be better served if its leadership were to recommend a reading of contemporary history such as *The Enemy That Never Was*, by Ken Adachi, *The Politics of Racism*, by Ann Sunohara Gomer, or *We Went to War*, by Roy Ito.

T.Shimizu

S-20 & Nisei Veterans

History Committee

Etobicoke, Ont

## Annexe 2

### Extraits de la réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international le 19 novembre 1996

[...]

**M. Clifford Chadderton (chef des Services administratifs, Les Amputés de guerre du Canada) :**

Premièrement, je ne me sens vraiment pas tenu de m'excuser pour la longueur de notre exposé. Nous avons fait parvenir un certain nombre de documents au comité, et je vais m'efforcer d'aller à l'essentiel et de vous mettre en contexte.

[...]

Toutefois, ce que nous cherchons à obtenir aujourd'hui, c'est un paiement pour les travaux forcés, ce qui n'a jamais été payé. Nous nous sommes d'abord adressés aux Nations Unies. Les Amputés de guerre ont le statut d'ONG, ou d'organisation non gouvernementale, et nous avons présenté cette demande à la Commission des droits de l'homme à Genève au milieu de l'année 1987, il y a donc de cela déjà neuf ans. La sous-commission de Genève a étudié notre demande. Elle a conclu qu'il y avait assurément eu de graves violations et qu'il n'y avait pas de prescription pour les crimes de guerre, mais elle a dû en arriver à la conclusion qu'elle n'était pas habilitée à se prononcer en matière de dédommagement.

Nous ne nous en sommes pas tenus là. L'étape suivante a consisté pour nous à examiner de plus près la Convention de Genève, après quoi nous sommes retournés voir le centre des droits de l'homme à Genève et avons présenté notre revendication à la Sous-commission des droits de l'homme en nous fondant sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Cette sous-commission a étudié l'affaire pendant un an et demi ou deux ans et en est arrivée à la conclusion qu'elle n'avait pas compétence pour se prononcer parce que nous n'avions pas encore épuisé tous les recours nationaux, ce qui est l'une des règles de base à Genève.

À la suite de cela, nous sommes revenus à la charge et avons saisi directement du dossier le premier ministre. Ce dernier l'a confié à M. Allan Rock, le ministre de la Justice. À ce moment-là, nous avons dit qu'il nous semblait que le problème en serait un d'interprétation juridique de la Convention de Genève, ou de ce que l'on appelle le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous avons demandé à M. Rock d'établir une tribune juridique quelconque, mais il a rétorqué que c'était impossible. Nous avons ensuite décidé de plonger dans l'arène politique et nous nous sommes adressés à l'honorable David Collenette, qui a renvoyé l'affaire à Mary Clancy, présidente du Comité permanent de la Défense nationale et des anciens combattants. Je crois que l'affaire a ensuite été transférée à l'interne de ce comité au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes. Je suis heureux de constater que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le président, des membres du Comité des anciens combattants sont présents.

[...]

Le Canada a eu une deuxième occasion de poursuivre cette affaire avec le Japon, et c'est lorsqu'il y a eu négociation pour un traité de paix. Le Canada aurait dû dire alors au Japon: vous n'avez pas respecté la Convention de Genève. Comme le fait remarquer votre président, car il est professeur de droit, c'est là le droit international, mais la question n'a jamais été même posée. C'est la seconde raison pour laquelle ce problème est maintenant entré dans le domaine politique.

[...]

**Le commodore de l'air (retraité) Leonard Birchall (prisonnier de guerre de l'Extrême-Orient):**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, c'est un honneur et un privilège pour moi de témoigner devant vous au nom de mes camarades prisonniers de guerre des camps de travail japonais, qui ont vécu l'enfer et qui vivent encore avec les séquelles des années passées sous le joug des Japonais.

Je vous prie d'excuser ma voix; c'est une des séquelles du temps passé comme prisonnier. On vous a présenté une abondante preuve des conditions horribles dans lesquelles nous avons dû vivre et du taux de décès anormalement élevé pendant et après notre incarcération. Mais ce n'est pas la principale raison pour laquelle nous témoignons. Nous essayons de faire porter le blâme de ces travaux forcés là où il doit être et d'obtenir réparation de ceux qui doivent assumer cette responsabilité. [...]

Comme nous l'indiquons dans le mémoire, les Amputés de guerre ont déjà présenté leur cas aux instances internationales. Toutefois, le gouvernement du Canada ne leur a donné aucun appui et a même contrarié leur effort, si bien qu'ils ont échoué.

Il est quasi impossible pour une instance internationale de faire droit à une demande quand l'État du plaignant se dissocie de sa demande et ne la voit pas d'un oeil favorable. Les tribunaux internationaux nous ont informés toutefois que nous pouvons demander d'être indemnisés par notre pays, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Essentiellement, les Amputés de guerre disent qu'en signant le traité de paix, le Canada a enlevé, sans en avoir le droit, aux personnes contraintes au travail le droit de demander réparation au Japon. Par suite de cet acte illégal, le gouvernement du Canada peut être légalement tenu responsable des actes du Japon et de ce dont les prisonniers de guerre ont été privés, à savoir une indemnisation par les Japonais du travail qu'ils ont accompli sous la contrainte.

Je ne suis pas un juriste et je ne peux donc pas discuter des arguments juridiques de l'affaire. J'ai toutefois survécu à trois ans de travail dans des camps de prisonniers au Japon, où, comme officier supérieur allié, j'avais la charge de mes hommes. J'ai été témoin de ces travaux forcés et j'ai moi-même été contraint au travail dans des conditions barbares et j'ai connu la torture et des conditions de vie abominables. Je suis donc entièrement convaincu que leur demande d'indemnisation est on ne peut plus justifiée.

Comme le gouvernement du Canada a jugé bon de les dépouiller de leur droit de demander un redressement devant les tribunaux internationaux, celui-ci est aujourd'hui moralement responsable, dans toutes les acceptions du terme, de cette réparation. C'est un honneur immense pour moi de demander d'être indemnisé pour le travail forcé et

les terribles séquelles dont souffrent mes camarades, avec qui j'ai tant partagé et avec qui je partage encore.

[...]

**M. Bergeron (Verchères):**

Vous avez adressé votre requête dans un premier temps aux instances des Nations unies qui, elles, vous ont dirigés au gouvernement canadien, et vous vous êtes alors adressés à ce dernier.

Au terme de cette démarche auprès du gouvernement canadien, vous avez écrit le 7 mai dernier une lettre signée par M. Chadderton et adressée à l'honorable David Collenette dans laquelle vous disiez et je cite:

Même si nous ne sommes pas d'accord avec certains des arguments avancés par M. Rock dans sa lettre du 26 mars 1996, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de demander au ministre de la Justice, au cabinet du Premier ministre ou au Cabinet de pousser l'affaire plus loin.

Si vous convenez d'emblée qu'il n'appartient pas au gouvernement du Canada de pousser l'affaire plus loin, quelles sont vos attentes précises à l'égard de ce comité? Vous savez que ce comité n'a pas compétence comme telle en matière d'affaires étrangères. Nous n'avons qu'un pouvoir jusqu'à un certain point de recommandation et de contrôle des activités du gouvernement. En conséquence, je vous demande quelles sont vos attentes précises à la suite de votre comparution devant ce comité.

Souhaitez-vous que nous fassions des pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci, en dépit de ce que vous avez écrit dans votre lettre à M. Collenette, pousse plus loin l'affaire?

[...]

**M. Chadderton:** Merci, monsieur le président.

J'en conviens volontiers, ma correspondance avec l'honorable David Collenette peut être mal interprétée. Ce que je voulais dire au ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants à l'époque, c'est qu'il était inutile pour nous de continuer à écrire au premier ministre, à son cabinet, ou à tout autre ministre, même à l'honorable secrétaire d'État responsable des anciens combattants. Nous avons épuisé tous ces recours.

C'est pourquoi j'ai déposé avec mon mémoire un dossier de correspondance assez volumineux. Ce que je disais, c'est qu'il est inutile pour nous d'écrire de nouveau au premier ministre ou à M. Rock ou à qui que ce soit d'autre. Le seul forum qui pourrait à notre avis se pencher sur la question, ce serait un comité permanent de la Chambre des communes. Nous nous attendons d'ailleurs à ce qu'un comité permanent de la Chambre des communes examine toute cette question.

N'oubliez pas qu'initialement nous avons demandé à M. Rock d'organiser une sorte de forum juridique, car c'est en partie une question juridique. Il faut comprendre la

Convention de Genève, le traité de paix, et le protocole facultatif. Lorsque M. Rock a refusé le forum juridique, nous nous sommes dit qu'il fallait alors absolument mettre cette question à l'ordre du jour politique. Laissez-moi souligner, monsieur, que c'est la première fois. Nous aurions pu mettre cette question à l'ordre du jour politique il y a des années. Les médias font des pressions pour que nous le fassions. Nous avons dit non. Nous avons dit que nous devons d'abord nous adresser à l'ONU.

Lorsque la question a été renvoyée au gouvernement canadien, alors nous avons dû traiter avec le premier ministre. La question est allée du premier ministre au ministre de la Justice, mais à l'époque nous avons épuisé toutes les possibilités de correspondance avec les fonctionnaires du gouvernement canadien et nous avons donc décidé de nous adresser à un comité parlementaire. Je regrette qu'il y ait eu un malentendu à cet égard, mais c'est ce qui s'est passé.

Quelles sont nos attentes? Monsieur le président, en 50 ans, j'ai comparu devant de nombreux comités parlementaires, près de 50, en fait. J'ai parfois été étonné de constater le pouvoir qu'a réellement un comité parlementaire s'il est saisi d'une question, l'étudie, l'examine, et, après avoir fait des recherches, en arrive à la conclusion que ces gens avaient raison et qu'il faut faire quelque chose à ce sujet. Nous nous attendons donc à ce que votre comité parlementaire produise un rapport, et nous vous demandons de le faire.

[...]

**URL :**

[https://www.noscommunes.ca/Content/Archives/Committee/352/fore/evidence/52\\_96-11-19/fore52\\_blk-f.html](https://www.noscommunes.ca/Content/Archives/Committee/352/fore/evidence/52_96-11-19/fore52_blk-f.html)

### Annexe 3

**BAC (Ottawa), fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, volume 44,  
National Council of Veterans Assoc's of Canada, Soumission faite à l'ONU,  
après novembre 1996.**

*Chronologie non-exhaustive de dates marquantes des démarches des anciens combattants de Hong Kong auprès de l'ONU, tirées d'un document produit par les Amputés de Guerre (reproduction autorisée par la Légion royale canadienne)*

- **May 1987**, The United Nations Commission of Human Rights under Resolution 1503 [written].  
« Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan »  
« The Sequelae of Inhuman Conditions and Slave Labour Experienced by Members of the Canadian Components of the Hong Kong Forces, 1941-1945, While Prisoners of the Japanese Government »
- **December 1987**, The United Nations Commission on Human Rights [written]  
« Compensation to Victims of War Crimes, Crimes Against Humanity or Gross Human Rights Violations »  
« Declaration on the Compensation of Victims of War Crimes, Crimes against Humanity or Consistent and Systematic Patterns of Gross Violations of Human Rights »  
« Compensation to victims of War Crimes, Crimes Against Humanity or Gross Human Rights Violations ».
- **January 1988**, The Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities [written].  
« Declaration on the Compensation of Victims of Gross Violations of Human Rights, including the Victims of War Crimes and Crimes Against Humanity »
- **August 1989**, The Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities [oral].  
« Support of the proposal that the Sub-Commission study the question of the right of all victims of gross violations of human rights to adequate compensation ».
- **May 1990**, The United Nations Commission on Human Rights [written]  
« Communication Addendum re : Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan.
- **August 1990**, The Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities [oral and written].  
« Declaration as to the Right to Compensation for Victims of Gross Violations of Human Rights ».
- **September 1990**, The United Nations Commission on Human Rights [written]

Addendum to the original Communication – « Compensation to Victims of War Crimes, Crimes Against Humanity and Gross Human Rights Violations by the Government of Japan »

- **February 1991**, The United Nations Commission on Human Rights [written] Addendum to original Communication, filed pursuant to ECOSOC Resolution 1503.
- **August 1991**, The Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities [oral and written].  
« The Right to Restitution, Compensation and Rehabilitation for Victims of Gross Violations of Human Rights and Fundamental Freedoms (the van Boven Study) ».
- **February 1992**, The United Nations Commission on Human Rights [oral and written]  
« Question of the Violation of Human Rights and Fundamental Freedoms in any part of the world, including a study of situations which appear to reveal a consistent pattern of gross violations of human rights »
- **August 1992**, The United Nations Commission on Human Rights [oral]  
« The Right to Restitution, Compensation and Rehabilitation for Victims of Gross Violations of Human Rights and Fundamental Freedoms [the van Boven Study].
- **August 1992**, The United Nations Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities [oral and written]  
« The Administration of Justice and the Human Rights of Detainees »
- **February 1993**, The United Nations Commission on Human Rights [oral and written]  
« Question of the Violation of Human Rights and Fundamental Freedoms in any part of the World. The Administration of Justice and the Human Rights of Detainees, Question of the Human Rights of Persons Subjected to any form of Detention or Imprisonment ».
- **February 1993**, Oral presentations to the United Nations – Dr. John Humpfrey, Brian N.Forbes, Roger Cyr.
- **May 1993**, The United Nations Centre for Human Rights [written]  
Submission for consideration under Article 2(3)(a) and Article 26 of the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights.
- **March 1994**, The United Nations Centre for Human Rights  
Supplementary Communication for consideration under the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights

- **May 1995**, The United Nations Centre for Human Rights Reply to Canada of its rebuttal of Communication under the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights.

## Annexe 4

**Archives privées de l'Association des vétérans de Hong Kong, Ottawa, Gustave Gingras et Carol Chapman, *The Sequelae of inhuman conditions and slave labour experienced by members of the Canadian components of the Hong Kong forces, 1941-1945, while prisoners of the Japanese government*, mai 1987, Appendice E.**

*Exemple d'un questionnaire soumis aux anciens combattants de Hong Kong dans le cadre de l'étude menée par Gingras (reproduction autorisée par la HKVA).*

APPENDIX E

Following is an edited transcript of an interview conducted with an ex-Prisoner of War incarcerated by the Japanese Imperial Army during World War II

Legal Letter

I IDENTIFICATION

1. Surname: ATKINSON
2. Given names: HAROLD ANGUS
3. Present address: 595 Green Avenue,  
Winnipeg,  
Manitoba.  
R2K 0M4.
4. Telephone number: 669-1604
5. Regimental Number: H41687
6. When did you enlist? July, 1940.
7. Where did you enlist? Winnipeg
8. How old were you then? 18
9. To what unit did you belong? Winnipeg Grenadiers when I went to Japan.
10. When did you go overseas? October 26, 1941.
11. What was your rank when you were taken prisoner? Private.
12. On what date were you taken prisoner? December 19, 1941.
13. Where were you taken prisoner? Hong Kong.
14. When were you liberated? August 15, 1945.
15. By whom were you liberated? Americans.
16. When did you return to Canada? September 13, 1945.

## APPENDIX E

ATKINSON 2

II THE PRISON CAMP - GENERALITIES

1. Where was the prison camp in which you were incarcerated located?  
Sham She Po and North Point.
2. Were you detained in more than one prison camp?  
Yes.
3. If yes, how many?  
Three.
4. Where were they located?  
One on the island and one in Japan.
5. Approximately how many prisoners were incarcerated in the last prison camp with you?  
Initially, 300 Canadians, and then in November a further 300 Americans were brought in.

III FORCED LABOUR

1. Were you forced to work during your incarceration?  
Yes.
2. Describe the type of work you were forced to perform.  
In Niigata there were fifty of us, and we were detailed to the shipyards to load and unload boxcars. It was pig iron, about 2' long, 3" in depth and about 5" wide. It weighed approximately 15 - 20 lbs. We picked it up and loaded it in boxcars. Another job was loading and unloading bags of soybeans weighing 90 kilos. When they first put us on that we didn't think we would be able to do it because of the weight, but eventually we did.
3. How many days per week did you have to work?  
Seven. We had one day off per month.
4. How many hours per day did you have to work?  
We got up at 5.30 and were on our way to work by 6.30. We worked from 7.00 a.m. to 6.00 p.m., and then marched back to camp.
5. Was the work location far away from the prison camp?  
About four miles.
6. What type of transportation was provided?  
None - we walked.
7. If one did not apply himself diligently to the task, what happened?  
You would receive a beating - a number of us did.
8. If one was sick, was he exempted from work?  
You had to be very, very sick.
9. Did the above apply to all your fellow prisoners?  
Yes.

IV CLIMATE

1. What type of weather were you exposed to?  
Four seasons - a rainy season, a dry, hot season and two cold seasons with snow.
2. Is it your feeling that the type of weather you were exposed to had an influence on your health?  
Yes.

V THE HABITAT

1. What type of quarters were you provided with?  
The first camp was built for prisoners. The floor was dirt and it had long narrow strips along the sides with mats on - these were our beds. When the Americans came they moved us to another camp and it was the same - the huts had a mud floor with long narrow strips for beds with mats on. It was damp during winter and summer. There was no glass in the windows - just paper-covered. This refers to Japan.
2. Approximately how many fellow prisoners shared such quarters?  
Fifty Canadians down one side and approximately one hundred Americans down the other.
3. What kind of beds were you provided with?  
Straw mats about two inches thick. We didn't have a mat each - we slept elbow to elbow.
4. Were you given any bedclothes?  
Yes.

## APPENDIX E

ATKINSON 3

5. What were they?  
One blanket.
6. Could they be washed from time to time?  
We had washing facilities, but with only one day off per month that was the only time we had to wash our blankets.
7. Where did you take your meals?  
In the huts, sitting on the end of our beds.
8. Would you say that the above applied to all your fellow prisoners?  
Yes.

VI CLOTHING

1. Did you wear your uniform during your entire captivity?  
No. In action, I had put on my coveralls over my summer uniform and that was all I had when I was taken prisoner. Those things didn't last long.
2. If yes, did you have the opportunity to wash it?  
Yes, on our day off.
3. If no, or if after some time your uniform could not be worn any more, were you provided with other clothing?  
Yes.
4. What other types of clothing were you provided with?  
A Japanese uniform. They were all too small.
5. Did you wear your service shoes during your entire captivity?  
No.
6. If no, what type of footwear were you provided with?  
In Japan they gave us rubber footwear with a split toe. When they wore out you filled the holes with whatever you could get.
7. Would you say that this situation applied to all the other prisoners?  
Yes.

VII DIETARY ASPECTS

1. How many meals per day did you have?  
Three
2. Did you have breakfast?  
Yes
3. If yes, what was served?  
A bowl of rice and watery soup.
4. Did you have lunch?  
Yes
5. If yes, what was served?  
A bowl of rice from camp and one in a while they gave us some cooked soybeans.
6. Did you have dinner?  
Yes
7. If yes, what was served?  
A bowl of watery soup and usually a bun.
8. What was the quality of the food?  
The rice was not clean. In my opinion it was the floor sweepings from their rice warehouses. Our cooks had to clean the dirt out of it. There were rat droppings in it all the time and the odd time maggots.
9. Comment on the quantity of the food.  
About one coffee cup of cooked rice per meal.
10. Did you have any vegetables?  
Sometimes a daikon. That's a plant that grew like a carrot but tasted like a radish. We were not allowed to eat it raw because it was grown in human waste. When cooked it turned to mush.
11. Did you have any fruits?  
We sometimes stole fruit in the dockyards.
12. Did you have any meat?  
The odd time we had horse innards.
13. What kind of fluid was served with the meals?  
Water mostly, but the odd time Japanese tea.

## APPENDIX E

ATKINSON 4

14. If one was working did one receive a better or more generous diet?  
No. Everyone got the same amount.
15. Is it true that often one could observe maggots in the rice?  
Yes.
16. Did you ever receive Red Cross food parcels?  
Yes.
17. If yes, how many during incarceration?  
In Hong Kong we received two-and-one-half parcels in two-and-one-half years.  
In Japan we got two-and-a-half parcels in two years. Five parcels altogether.
18. Did your family send you food parcels?  
Yes.
19. If yes, did you receive them?  
I didn't receive them until after the war was over.
20. Is it your feeling that food parcels originating from the Red Cross or families were received but not delivered by the Japanese authorities?  
Yes.
21. If yes, what are your reasons for the affirmation?  
Once on one of our days of rest, we saw ox carts coming in, piled high with red cross parcels. We estimated there were enough to give every man eight. We only received two-and-a-half parcels each. When the war was over the warehouse where they were kept was empty. The Japanese had used them.
22. Did you lose a great deal of weight during your incarceration?  
Yes.
23. What was your weight upon enlistment?  
175-lbs.
24. What was your weight when liberated?  
105-lbs.
25. Would you state that the above generally applied to all your fellow prisoners?  
Yes.
- VIII THE LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES
1. Can you remember if representatives from the League of Red Cross Societies ever visited the prison camp(s) when you were incarcerated?  
Twice in Hong Kong.
2. If yes, did you, or any of your fellow prisoners, have the opportunity to meet with these representatives.  
No. They were always escorted by the Japanese.
3. If yes, were these meetings held in private?  
No. A British officer was badly beaten for telling them that they should go and see the dysentery ward.
4. Did your family write to you via the Red Cross during your incarceration?  
Yes.
5. If yes, did you receive their communications?  
I received six letters, a postcard, and a telegram for my 21st birthday, which I actually received on my 22nd birthday.
- IX MEDICINE, SURGICAL, DENTAL, HYGIENE AND PREVENTIVE FACILITIES
1. Was there a hospital located in your prison camp?  
In Hong Kong we had a former British hospital.
2. If there was no hospital, was there some establishment comparable to an "MIR"?  
In the camps we had what could be called an MIR.
3. Were sick parades held regularly?  
Yes. In Hong Kong everything that was wrong with us was written down in Dr. Crawford's big book. In Japan, if you weren't feeling good and if Dr. Stewart had space in camp, you might get a day off, but other than that you went to work.
4. Were medications available?  
Very little medication. The Japanese provided what they could, but in our camp we had a man adept at trading with the Japanese and the odd time he could get some medication for the doctors.

## APPENDIX E

ATKINSON 5

5. I know you have no medical training, but could you name some of the medications provided?  
One was a yellow liquid they soaked my bandages in when they did my hip. But that came through on the black market.
6. Do you know if you, or some of your fellow prisoners, suffered from malaria during incarceration?  
Almost everybody contacted malaria.
7. If yes, were you provided with anti-malarial medication?  
No.
8. Did you note emergencies during your incarceration? I am referring, for example, to an acute appendicitis or heart attack?  
Yes. In Hong Kong we had a number of urgent operations and in most cases they went to Bowen Road, if there was time. If there wasn't time our own doctors performed the operation with very limited instruments - in some cases razor blades. In Japan, Dr. Stewart had brought some instruments with him - he had a scalpel and a few long probes.
9. If yes, what did the Japanese do to cope with such situations?  
Nothing.
10. Were there rats or other rodents in your quarters?  
In Japan we had rats in our quarters continually.
11. Do you know if you or any other prisoners were ever bitten?  
Not that I can recall.
12. Do you know if you or any other prisoners were afflicted by parasites infesting hair and skin, such as lice?  
The majority of us kept our hair short or shaved so that there were no head lice, but body lice were prevalent.
13. Was prevention and treatment provided by the Japanese?  
No.
14. Did you suffer from, or note any fellow prisoners affected with rashes due to parasites?  
Yes. Around the waist and four or five inches above, many people would have a raw body lice rash.
15. Was treatment provided by the Japanese?  
In Japan we conned the Japanese into letting us build a disinfester, but all that really did was to kill the live ones and hatch the eggs. The only thing we could do to get rid of them was to run a spoon down the seams of our clothes and the eggs snapped.
16. Did you, or some of your fellow prisoners, note parasites in their stools?  
99% of us - our stools were liquid at all times.
17. If yes, was treatment provided?  
N/A
18. Did you, or any of your fellow prisoners, suffer from vision problems?  
A large number of us had eye trouble. In 1942 the Red Cross sent some caramels which were given to those with eye trouble - hence the expression 'caramel eyes'.
19. If yes, explain in plain language.  
A lot of people could hardly see - some are still that way today. The caramels helped for a while, but once they were gone we were back where we started.
20. Did you or any of your fellow prisoners suffer from pain in the joints?  
Yes.
21. If yes, explain in plain language.  
Dry beri-beri was bad for pains in the joints - a lot of us had it.
22. Did you or any of your fellow prisoners suffer from a heart attack during your incarceration?  
Personally, no, but a large number did - I could give you a list of those who died from heart attacks.
23. If yes, what measures did the Japanese take?  
None.
24. Did any of your fellow prisoners suffer from fractures during incarceration?  
Yes. Many had broken bones. And then there was the time the building collapsed. On December 31, 1943 our hut collapsed. It was built on sandy ground and had no nails - it was pegged. The main beam down the centre was an eighteen-inch continuous log supported by six-inch logs. That December there was an abnormal amount of snow. If the building had been constructed properly it would not have collapsed. Six men had their pelvis crushed and six men were killed. The Japanese were quite concerned because they knew it was their responsibility. The cause of the collapse was construction of the building and the site it was located on. My pelvis has bothered me ever since.

## APPENDIX E

ATKINSON 6

Another time a man had his arm mangled when a railroad car went over it.

25. If yes, what measures were taken by the Japanese?  
The six who had their pelvis crushed - they had us X-rayed. Three had breaks and three didn't. They brought an American surgeon in from Tokyo to see what he could do.  
The man who had his arm mangled - they took him to hospital and had his arm set.
26. Were there many prisoners suffering from  
(a) Diarrhoea Yes  
(b) Rectal bleeding Yes
27. Was there a Canadian and/or Allied force physician incarcerated in your camp?  
Yes
28. If yes, what was his name?  
Dr. Stewart, Dr. Crawford, Dr. Reid, Dr. Banfield.
29. If yes, was he permitted to examine and treat his fellow prisoners?  
Yes.
30. If yes, was he provided with medications?  
Very little.
31. If yes, was he permitted to use Japanese facilities when existing?  
Yes. In Japan he had the run of the hospital, but had no say in who was hospitalized, and very few medications.
32. Were there dental services provided in case of emergency?  
Yes.
33. Was there a Canadian or Allied Forces dental officer incarcerated in your prison camp?  
Yes in Hong Kong.
34. If yes, what was his name?  
Dr. Cunningham and Dr. Spence.
35. If yes, and if facilities existed, was he permitted to treat his fellow prisoners?  
Yes.
36. Did you note that your gums were bleeding at any time?  
Yes.
37. Did you note that some of your fellow prisoners' gums were bleeding?  
Yes.
38. Did you note that you or your fellow prisoners had loose teeth?  
Yes - to the point where they fell out.
39. Did you or any of your fellow prisoners have chest problems?  
Yes - a large number had breathing problems and chest pains. Lots had pneumonia. In Japan we had twelve or fourteen die from pneumonia.
40. If yes - what was done?  
Nothing.
41. Did you or your fellow prisoners complain of foot trouble?  
Yes - it went along with both wet and dry beri-beri. Lots had tingling feet - we called it 'electric feet'.
42. Did you or some of your fellow prisoners complain of stomach problems?  
Yes - cramps. Some ended up having stomach operations at Bowen Road.
43. What type of facilities did you have to move your bowels and urinate?  
Just a long trench with a steel rod to sit on.
44. Would you say that the facilities were on a par with those provided and maintained in the Canadian service?  
No comparison. You couldn't fall in a Canadian Army latrine, but if you were weak you could fall in the ones in Japan.
45. Would you say that the facilities provided in the Japanese prison camp were apt to propagate infection?  
Yes - there were flies everywhere and they had access to our huts and the kitchen.
46. Did you have the opportunity to wash?  
In Hong Kong yes - we had reasonably good washing facilities. There were taps (although no fixtures) and the water had been connected. In Japan when you had worked for ten hours you came in and you were pretty tired and the facilities were not as good. We had a communal bath on our day off. The bath was about 20 feet long and thirteen feet wide.

47. If yes, how often?  
Once a month on our day of rest.
48. Were you provided with soap?  
Only in the bath house once a month.
49. Did any of your fellow prisoners die during your incarceration?  
Large numbers of us.
50. If yes, would you know how many you are sure died.  
290-odd Canadians.
51. Again, I must state that I am aware that you have no medical training, but would you know the causes of death in some of these cases?  
Dysentery, beri-beri, heart attacks, diphtheria, accidents. And of course there were the four men who escaped and were murdered by the Japanese.

X MALTREATMENT AND BRUTALITY

1. Have you been brutalized by the Japanese?  
Yes.
2. Explain.  
I was beaten twice. We stole some soybeans to smuggle back into camp and we were caught. We were stood to attention and beaten in the face, groin and stomach, and then they beat us with a wooden sword. I was beaten on another occasion at work. We had loaded a boxcar with white powder which was not supposed to get wet. It started to rain and two of us pulled a tarp over the cars. I went the wrong way and the guard yelled and swore at me then beat me on the shoulders, neck and head.
3. Have you seen fellow prisoners being brutalized by the Japanese?  
Yes.
4. Explain  
One fellow decided he wasn't going to work for the Japanese any more and he lay down. He was beaten at work and then when we got back to camp the Commandant went berserk. He beat the man with his sword scabbard and kicked him. A Capt. Jack Parker rushed out and tried to push the Japanese officer away, and he got beaten too.  
  
Another time three men, an American called Titnan, a Canadian called Robley and another man called Mortimer stole some Red Cross parcels. The three of them were tied up, with their hands above their heads, to a post outside the camp gate for four days. It was November and it was cold and they only had on a G-string.
5. Have you been slapped by the Japanese?  
Yes.
6. Often?  
Yes.
7. Have you seen other prisoners being slapped by the Japanese?  
Yes.
8. Often?  
Yes - we were all slapped all the time for no apparent reason.
9. What was your reaction?  
We just had to learn to take it.
10. It has been reported that 264 Canadians died in captivity. Are you aware of some of these deaths?  
Yes.
11. If yes, would you know the cause of some?  
Malnutrition, dysentery, pneumonia, diphtheria, heart attacks.
12. Do you know if any of the prisoners committed suicide?  
Not directly. Some people just 'gave up' - if you can call that suicide. One man said he just didn't want to live any more and next day was dead.
13. Notwithstanding the fact that you had no formal medical training, can you tell me if you noticed any mental problems among your fellow prisoners?  
Yes.
14. If yes, can you describe some of the problems?  
One man went completely mental. The Japanese were scared of him. He just went totally mental and we had to guard his door day and night just to keep him alive. Others became withdrawn - just pulled into themselves and wouldn't communicate. All of us - to a degree - you would do things you wouldn't normally do.

15. Following your liberation, were you affected by dreams related to your incarceration?  
For five or six years afterwards I would have nightmares - I would wake up crying and fighting.
16. If yes, are you still?  
Seldom - except sometimes even now I wake up and my feet are kicking involuntarily.
17. It has been said that one of the most devastating situations facing prisoners of war in Japan was the constant fear of the future. One never knew if he would live through the next day. Is that your experience?  
Yes. I'm still like that. I learned to live only for today.
18. If yes, why?  
I don't know. We lived in fear of what might happen. You may not be here.
19. Have you met some of your former ex-fellow prisoners since your liberation?  
Yes.
20. If yes, do you feel that they have aged faster than the average veteran?  
Yes. The doctors at Deer Lodge told us that what we had been through had aged us 20 years. Not necessarily would we die 20 years sooner, but things that should happen to us as we got older would happen to us 20 years sooner.
21. Do you know if deaths occurred directly attributable to brutality?  
The three men who were tied to the post for stealing Red Cross parcels - they died. Mortimer died in March from frostbite and exposure. When Robley died from the same things, the bones of his feet were exposed from frostbite. And then, of course, there were the four who were murdered for escaping.

#### XI POST-LIBERATION

1. Since your liberation, have you spent much time in hospital?  
No, not much.
2. How many times were you hospitalized?  
All my hospital stays have been in the last few years.
3. Were these hospitalizations due to problems related to your having been a prisoner of war in a Japanese prison camp?  
Yes, definitely.
4. Is it your feeling that the incarceration in a Japanese prison camp has jeopardized your physical and mental health?  
It has definitely damaged my physical health - but who is to say - it may have damaged my mental health as well. Who knows?

I CERTIFY THIS TO BE A TRUE DOCUMENTATION OF THE  
INFORMATION GIVEN TO DR. G. GINGRAS IN AN  
INTERVIEW CONDUCTED IN WINNIPEG, NOVEMBER 26, 1986.

Signed: \_\_\_\_\_

Harold A. Atkinson.

Date: \_\_\_\_\_

Interviewer: \_\_\_\_\_

G. Gingras, M.D.



## Annexe 6

## Synthèse des dates marquantes de la campagne des anciens combattants canadiens aux échelles nationale et transnationale

Chronologie	Échelle nationale	Échelle transnationale
1984	Publication de <i>Equality Now !</i> , marquant la période la plus active de la campagne des Canadiens japonais.	
29 juin 1984	Pierre Elliott Trudeau et Mulroney se confrontent sur la question des réparations envers les Canadiens japonais.	
Avril 1985	La branche ontarienne de la LRC publie une résolution s'opposant aux revendications des Canadiens japonais.	
Décembre 1985		Chadderton et une délégation de vétérans de Hong Kong rencontrent l'ambassadeur canadien à Tokyo.
17 décembre 1985		Chadderton écrit à l'ambassadeur japonais au Canada, lui demandant de transmettre les revendications des anciens combattants. Il lui lance un ultimatum : si rien n'est fait d'ici juin 1986, les anciens prisonniers de guerre iront porter leur cause à l'ONU.
30 janvier 1986	Émission télévisée de la CBC où Roger Obata explique que les revendications des Canadiens japonais et des anciens combattants ne sont pas comparables. Débuts de l'affaire Obata et lancement de la campagne des anciens combattants de Hong Kong.	
Février-mars 1986	Forte activité politique des anciens combattants, qui en réaction aux propos d'Obata, annoncent leur opposition à la campagne de la NAJC. Moment fort de concurrence des mémoires entre les deux groupes.	
13 mars 1986	Réunion entre Otto Jelinek, George Hees et les représentants vétérans (Chadderton, Birchall, Dundson). Les ministres rassurent les anciens combattants en expliquant que	

	la campagne canadienne japonaise n'aboutira pas.	
Juin 1986		Le Japon ne répond pas à l'ultimatum posé par Clifford Chadderton.
1986-1987	Le docteur Gingras réalise ses entretiens pour son étude.	
Mai 1987		Première soumission faite à la Commission des droits de l'homme de l'ONU par les Amputés de Guerre et la HKVA. Il s'agit du début d'une longue série de soumissions faites à l'ONU jusqu'en 1995. Voir l'annexe 3 pour la chronologie spécifique.
3 mai 1988		L'association <i>American Defenders of Bataan and Corregidor</i> s'oppose officiellement à toute compensation possible pour les Américains d'origine japonaise internés durant la guerre.
Août 1988		Bernard Braine, un député britannique, et Mark O. Hatfield, un sénateur américain, lancent le débat de la compensation des anciens prisonniers de guerre au Japon dans leurs pays respectifs. Ils s'inspirent des démarches menées par les vétérans canadiens.
10 août 1988		Les États-Unis compensent financièrement les Américains d'origine japonaise internés.
22 septembre 1988	Le gouvernement fédéral canadien présente ses excuses aux Canadiens japonais et les compense financièrement.	
7 janvier 1989		Décès de l'empereur Hirohito, vu comme une nouvelle opportunité par les anciens combattants alliés d'obtenir des excuses et des réparations.
1990		Les anciens prisonniers de guerre alliés s'organisent pour préparer des soumissions communes à l'ONU.
1990-1992		Multiplés soumissions communes des vétérans alliés.
28 mai 1991		Le premier ministre japonais Kaifu présente des excuses envers les vétérans canadiens à Mulroney en conférence de presse.
1991-1993	Agacement croissant des anciens combattants canadiens	

	face au manque de soutien du gouvernement canadien dans leurs démarches à l'ONU.	
1993		Changement de stratégie des vétérans canadiens, qui font à cavalier seul à l'ONU. Ils s'adressent désormais au Comité des droits de l'homme et attaque le Canada pour ses manquements au Pacte international relatifs aux droits civils et politiques.
Janvier 1995		Les vétérans américains, britanniques, australiens et néo-zélandais tentent d'attaquer le Japon devant un tribunal japonais.
Décembre 1995		Fin des tentatives canadiennes à l'ONU.
Décembre 1995-1998	Les vétérans investissent la plupart de leurs efforts sur la scène nationale, notamment dans la presse et auprès des parlementaires, pour tenter d'obtenir des réparations.	
19 novembre 1996	Chadderton, Birchall et Forbes participent à une réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Ils exposent leurs revendications et expliquent leurs difficultés rencontrées avec le gouvernement canadien.	
11 mars 1997	Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international écoute les témoignages des représentants du gouvernement sur la question des compensations des anciens combattants de Hong Kong.	
11 décembre 1997	Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international recommande au gouvernement de compenser les vétérans.	
11 juin 1998	Le Comité réitère sa recommandation.	
12 décembre 1998	Le gouvernement fédéral canadien compense les survivants des camps japonais.	
Juin 1998 – Décembre 1998		Le Japon transmet à nouveau des excuses via Ryuhei Hosoya, le conseiller des affaires publiques de l'ambassade japonaise au Canada.

## Annexe 7

### Article 14 du Traité de San Francisco, ou le Traité de paix de 1952

Nations Unies Collection des Traités. « Treaty of Peace with Japan », *Treaty series volume 136*, p.61-65

URL : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20136/v136.pdf>,  
(page consultée le 20 mars 2023).

#### *Article 14*

(a) It is recognized that Japan should pay réparations to the Allied Powers for the damage and suffering cause by it during the war. Nevertheless it is also recognized that the resources of Japan are not presently sufficient, if it is to maintain a viable economy, to make complete reparation for all such damage and suffering at the same time meet its other obligations.

Therefore,

1. Japan will promptly enter into negotiations with Allied Powers so desiring, whose present territories were occupied by Japanese forces and damaged by Japan, with a view to assisting to compensate those countries for the cost of repairing the damage done, by making available the services of the Japanese people in production, salvaging and other work for the Allied Powers in question. Such arrangements shall avoid the imposition of additional liabilities on other Allied Powers, and, where the manufacturing of raw materials is called for, they shall be supplied by the Allied Powers in question, so as not to throw any foreign exchange burden upon Japan.

2. (I) Subject to the provisions of sub-paragraph (II) below, each of the Allied Powers shall have the right to seize, retain, liquidate or otherwise dispose of all property, rights and interests of

- (a) Japan and Japanese nationals,
- (b) persons acting for or on behalf of Japan or Japanese nationals, and
- (c) entities owned or controlled by Japan or Japanese nationals,

which on the first coming into force of the present Treaty were subject to its jurisdiction. The property, rights and interests specified in this sub-paragraph shall include those now blocked, vested or in the possession or under the control of enemy property authorities of Allied Powers, which belonged to, or were held or managed on behalf of, any of the persons or entities mentioned in (a), (b) or (c) above at the time such assets came under the controls of such authorities.

(II) The following shall be excepted from the right specified in sub-paragraph (I) above :

- (i) Property of Japanese natural persons who during the war resided with the permission of the Government concerned in the territory of one of the Allied Powers, other than territory occupied by Japan, except property subjected to restrictions during the war and not released from such restrictions as of the date of the first coming into force of the present Treaty ;

- (ii) all real property, furniture and fixtures owned by the Government of Japan and used for diplomatic or consular purpose, and all personal furnitures and furnishings and other private property not of an investment nature which was normally necessary for the carrying out of diplomatic and consular functions, owned by Japanese diplomatic and consular personnel ;
- (iii) property belonging to religious bodies or private charitable institutions and used exclusively for religious or charitable purposes ;
- (iv) property, rights and interests which have come within its jurisdiction in consequence of the resumption of trade and financial relations subsequent to September 2, 1945, between the country concerned and Japan, except such as have resulted from transactions contrary to the laws of the Allied Power concerned ;
- (v) obligations of Japan or Japanese nationals, any right, title or interest in tangible property located in Japan, interests in enterprises organized under the laws of Japan, or any paper evidence thereof ; provided that this exception shall only apply to obligations of Japan and its nationals expressed in Japanese currency.

(III) Property referred to in exceptions (i) through (v) above shall be returned subject to reasonable expenses for its preservation and administration. If any such property has been liquidated the proceeds shall be returned instead.

(IV) The right to seize, retain, liquidate or otherwise dispose of property as provided in subparagraph (I) above shall be exercised in accordance with the laws of the Allied Power concerned, and the owner shall have only such rights as may be given him by those laws.

(V) The Allied Powers agree to deal with Japanese trademarks and literary and artistic property rights on a basis as favorable to Japan as circumstances ruling in each country will permit.

(b) Except as otherwise provided in the present Treaty, the Allied Powers waive all reparations claims of the Allied Powers, other claims of the Allied Powers and their nationals arising out of any actions taken by Japan and its nationals in the course of the prosecution of the war, and claims of the Allied Powers for direct military costs of occupation.

## INDEX DES ACTEURS

- Akihito, 129, 156, 159  
 Allister William, 120, 164  
 Amasaki Amy, 61  
 Atkinson Harry, 61, 81, 83, 121  
 Axworthy Lloyd, 98  
 Banks Clifford, 157  
 Bergeron Stéphane, 102, 136, 185  
 Bexfield M., 87  
 Birchall Leonard, 3, 27, 31, 32, 34, 42, 43, 44, 45,  
 46, 49, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 65, 67, 71, 72, 77,  
 82, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95,  
 101, 105, 106, 110, 112, 114, 115, 117, 118,  
 123, 124, 125, 128, 129, 132, 134, 141, 151,  
 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 163, 167, 169,  
 184  
 Blair Tony, 159  
 Braine Bernard, 150  
 Cambon Kenneth, 44, 45, 54, 93  
 Campbell Kim, 53, 158  
 Chadderton Clifford, 39, 47, 51, 66, 69, 70, 71, 72,  
 73, 74, 75, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90,  
 91, 92, 95, 97, 101, 102, 105, 107, 112, 113,  
 116, 119, 121, 122, 125, 128, 129, 130, 132,  
 134, 136, 137, 141, 151, 152, 154, 155, 156,  
 183, 185  
 Chrétien Jean, 53, 103, 133, 158, 173  
 Crosbie John, 135  
 Crosby Howard, 100  
 Cyr Roger, 64, 65, 81, 96, 101, 121, 149, 150, 158,  
 188  
 Dab Gerard, 124  
 Dave, 58  
 Duberry, 118  
 Dunson Steve, 86, 95  
 Edwards Jack, 156  
 Elizabeth II, 159  
 Epp Ernie, 99  
 Forbes Brian, 101, 130, 134, 138, 139, 140, 142,  
 145, 146, 147, 181, 188  
 Franken John, 131  
 Fujiwara Kathleen, 58, 177  
 Gardner Dan, 50  
 Gaudin Ken, 70, 72, 73, 74, 80, 81, 82, 84, 86, 89,  
 90, 94, 95, 96, 149  
 George VI, 56  
 Gingras Gustave, 49, 60, 81, 111, 112, 138, 141,  
 147, 165, 173, 190, 198  
 Girard Albert, 150  
 Goldring Peter, 104  
 Goodman Rod, 47  
 Granatstein Jack L., 13, 19, 20, 28, 51, 60, 61, 77,  
 78, 176, 179  
 Griezic Foster J.K., 122  
 Griffiths H.J., 159  
 Guibault Jacques, 50  
 Hansen Douglas R., 77, 105, 106  
 Harding Frank, 121  
 Hatfield Mark O., 150  
 Hees George, 51, 53, 74, 90, 93, 94, 95, 96, 149,  
 155  
 Henderson Derrill, 5, 52, 61, 76, 167, 179  
 Hirohito, 129, 134, 135  
 Holt H.J., 154  
 Hosoya Ryuhei, 107, 131  
 Humpfrey John, 146, 188  
 Ing Nancy, 69  
 Jelinek Otto, 49, 65, 66, 70, 74, 81, 82, 90, 93, 94,  
 95, 112, 117  
 Kaifu Toshiki, 96, 113, 130, 135, 143  
 Kanao Inouye, 59  
 Kanbara Bryce, 113  
 Kawai Sandra, 106  
 Kikuchi Kiyooki, 89, 128, 141  
 Kobayashi Cassandra, 57  
 Laurin Gilbert, 103  
 Levenberg Ralph, 150  
 MacDonald Flora, 43, 45, 46, 61, 63, 74, 90, 93  
 MacDonald Jim, 118  
 MacDonell George, 12, 54  
 MacDougall Barbara, 136  
 Mackenzie King, 26, 72, 93, 119, 125  
 Major John, 158  
 Maltby Christopher, 53  
 Marchi Sergio, 99, 104  
 Marshall Jack, 53  
 McGrail J.I., 119  
 McRitchie Angus, 121  
 Merrithew Gerald, 96, 135  
 Mifflin Fred J., 98  
 Miki Art, 70, 71, 72, 73, 74, 82, 85, 95  
 Mitsui Masumi, 61, 115, 117, 182  
 Motoshima Hitoshi, 156  
 Mulrone Brian, 3, 44, 45, 46, 68, 75, 86, 93, 96,  
 99, 107, 113, 122, 123, 124, 129, 130, 133, 134,  
 135, 158, 159, 165  
 Murayama Tomiichi, 131  
 Murta Jack, 46, 94, 99  
 Nakasone Yasuhiro, 133, 134  
 Nowlan Pat, 100  
 Obata Roger, 1, 3, 31, 32, 34, 41, 47, 57, 58, 61, 66,  
 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 82, 83, 85, 89, 92,  
 105, 107, 116, 117, 118, 119, 169  
 Osborn Gerry, 57  
 Osborn John, 53, 57  
 Philipps G., 124  
 Rock Allan, 97, 102, 183, 185  
 Rose Jack, 120, 164  
 Roux Bernard, 63, 64

Sauvé Jeanne, 135  
Scott K.F., 125  
Shields Jack, 50  
Shimizu Tsutomu, 47, 57, 62, 77, 114, 115, 116,  
117, 119, 154, 182  
Smith Bob, 106, 119  
Speller Lionel, 43, 45, 46, 65, 82, 94, 105  
Splingaerd Peter, 105  
Stewart Ron, 51

Stroud John, 59, 64, 65, 81, 82, 105, 121  
Suzuki David, 123  
Tajima Takashi, 131  
Timlock C.T., 71  
Trudeau Pierre-Elliott, 75, 76, 77, 99, 123  
Wallace Dennis, 80  
Ward-King, 67  
Worthington Peter, 42, 43, 46, 59, 77  
Yamada M., 47, 83

